



Commune de
St-Sulpice

RAPPORT DE GESTION

2022

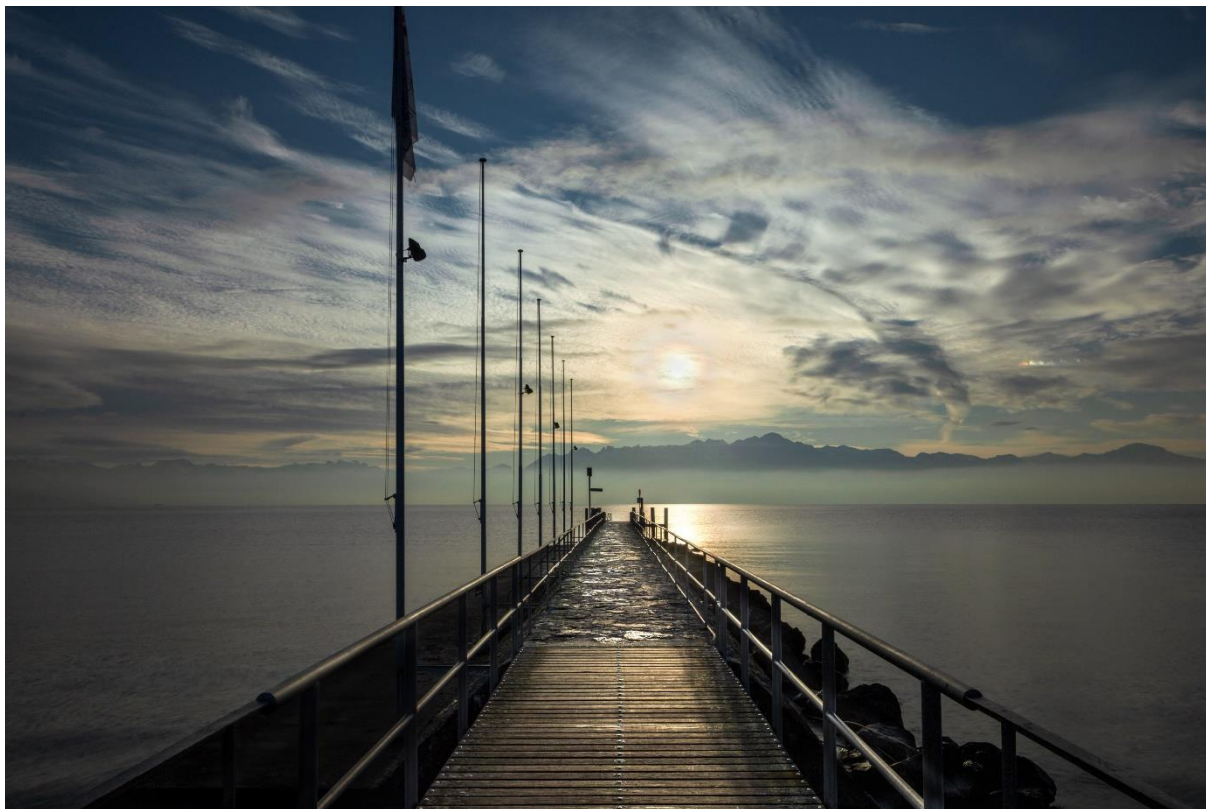


Photo Chris Blaser

Rapport
de la Municipalité de Saint-Sulpice
au Conseil communal
sur la gestion de l'exercice 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions :

- de la loi sur les communes du 28 février 1956 (articles 4 et 93c),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes,
- du règlement du Conseil communal de Saint-Sulpice du 25 septembre 2019,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'année 2022, ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2022.

Les comptes, accompagnés des commentaires
de la Municipalité, sont présentés séparément.

Sommaire

Préambule	7
------------------------	---

Autorités	11
- Conseil communal	11
- Municipalité.....	18
- Engagements extérieurs	23

Administration générale	33
- Secrétariat municipal	33
- Crise énergétique.....	36
- Informatique.....	37

Office de la population et réception	41
- Activités de l'OPR	41
- Démographie	45
- Votations et élections.....	51

Ressources humaines	55
- Activités du service	55
- Effectif du personnel communal	56
- Organigramme.....	62

Finances	65
- Activités du service	65
- Situation financière de la Commune.....	66

Économie et développement durable	71
- Promotion économique	71
- Tourisme.....	71
- Développement durable	75

Bâtiments, domaines et forêts	79
- Bâtiments.....	79
- Domaines	84
- Arbres	87

Infrastructures et énergie	91
- Section travaux	91
- Routes	93
- Assainissement.....	97
- Éclairage public	102
- Télécoms	104

Voirie	107
- Activités du service	107
- Gestion des déchets	111
Urbanisme, constructions et transports	117
- Service technique	117
- Urbanisme	118
- Police des constructions	120
- Transports et mobilité	124
Sécurité	129
- Police	129
- Service du feu	135
- Protection civile	136
Enfance et jeunesse	139
- Service enfance et jeunesse	139
- Parascolaire	141
- Écoles	149
- Jeunesse et sports	155
Affaires sociales	159
- Dispositifs sociaux au niveau régional	159
- Conférence des Municipaux et responsables des affaires sociales	162
- Dispositifs sociaux au niveau communal	164
Vie locale	171
- Culture	171
- Sociétés locales	173
- Manifestation officielle et visite	182
- Cultes et paroisses	183
Conclusions générales	189

Annexes

Sigles et acronymes	193
Organismes intercommunaux (sites et rapports)	196
Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion et des finances	197



PRÉAMBULE

Un « dernier délai » au 31 décembre 2025 pour transférer le port de la Venoge dans le Laviau. Des terrains de sport à déplacer. Une voirie aussi vétuste que dangereuse à reconstruire entièrement. Une déchèterie à moderniser. Une école saturée, condamnée tôt ou tard à un agrandissement. Des services préscolaire et parascolaire débordés en recherche de places. Et tout cela en sus des dépenses importantes nécessaires à l'entretien régulier des routes et des canalisations. La Commune de Saint-Sulpice va au-devant de gros investissements. Certains ont été reportés, pour différentes raisons, sous la précédente législature. La plupart ne peuvent plus attendre. La Municipalité a employé l'année 2022 à les préparer.

Les premiers investissements vont avoir pour cadre la zone du Laviau. La renaturation de la Venoge, décidée par le peuple vaudois en 1990 et conduite depuis par l'État de Vaud, s'est déjà concrétisée sur plusieurs tronçons de la rivière. Elle va se poursuivre prochainement à son embouchure, c'est-à-dire à Saint-Sulpice et à Préverenges. À Saint-Sulpice surtout.

Le Canton a pris la décision d'aménager sur ce site un vaste delta qui représentera un écosystème original, différent à la fois du cours d'eau et du lac. Pour parvenir à ses fins, il exige des deux communes concernées d'enlever au préalable les 113 places d'amarrage existantes et de les relocaliser ailleurs. La concession qu'il avait délivrée par le passé s'éteignait le 31 décembre 2019 mais elle a été prolongée de six ans, jusqu'au 31 décembre 2025, pour permettre à Saint-Sulpice et à Préverenges de prendre leurs dispositions. Le chantier est trop complexe pour avoir la moindre chance de respecter ce nouveau délai, mais l'État exige qu'il soit au moins « bien avancé » à la date fixée.

Ces travaux majeurs de renaturation seront menés et presque totalement financés par le Canton. Mais ils vont causer l'ouverture de plusieurs autres chantiers à la charge de Saint-Sulpice. Le premier, et le plus important, sera l'aménagement d'un nouveau port destiné à accueillir jusqu'à 250 embarcations. Les autres seront la réalisation d'un nouveau plan d'affectation, le déménagement des terrains de sport en dehors de la zone naturelle protégée, la réaffectation du chemin du Laviau et la construction d'une capitainerie-buvette.

La Municipalité a été approchée par les services concernés du Canton, pressés d'agir, peu après son entrée en fonction. Elle a souhaité cependant se donner le temps de la réflexion pour reprendre le dossier à son compte. Cela a supposé de nouer une collaboration étroite avec les autorités de Préverenges, partenaires incontournables de l'aménagement du port, puis de rencontrer une série d'acteurs intéressés par le projet, de l'Association des navigateurs de la Venoge à l'Association pour la sauvegarde du Léman, en passant par l'Association suisse romande des pêcheurs professionnels et la Compagnie générale de navigation.

Le site a entre-temps été confirmé. Une étude de faisabilité, destinée à sélectionner le lieu le plus approprié pour le port, avait opté par le passé en faveur du Laviau sur une série de critères comme l'accessibilité, la disponibilité du foncier et le confort d'utilisation. À la demande du Canton, qui s'inquiétait du grand nombre d'années écoulées depuis, elle a été reconduite en 2022 pour aboutir à la même conclusion.

Les Municipalités de Saint-Sulpice et de Préverenges se sont mises d'accord sur une vision générale : la création d'un port communal, financé par ses utilisateurs – un moyen de contrôler le prix des places et d'ouvrir l'endroit au plus grand nombre. Puis un mandataire a été choisi pour organiser la prise en charge des « cinq chantiers », en structurant la collaboration entre les deux communes partenaires et en partant, au moyen d'appels d'offres, à la recherche de mandataires capables de mener à bien les études préalables au lancement des travaux.

Vers une nouvelle voirie-déchèterie

La construction d'une nouvelle voirie-déchèterie représente de longue date une autre urgence. Le bâtiment de la voirie, un ancien atelier de réparation automobile, a bien servi mais il n'est plus conforme aux exigences de sécurité et aux normes environnementales actuelles. Si son intérieur a pu être bricolé au fil du temps pour offrir les espaces de travail nécessaires au service de la commune, cet effort louable a atteint ses limites. Une récente inspection des lieux a débouché sur un constat inquiétant. Elle dénonce les dangers de rupture, les risques de chute, les excès d'amplitude thermique, ainsi qu'un manque global de place : une citerne est suspendue à 2,50 mètres de hauteur faute d'avoir pu être installée au sol...

La déchèterie est, elle aussi, dépassée. Elle a été maintenue en état de fonctionner par le Service de la voirie. Mais ni ses voies d'accès ni ses lieux de dépôt ne correspondent plus aux attentes du public. Il est grand temps de la réaménager pour en faire un endroit plus moderne, plus sûr et plus en phase avec les nouvelles exigences du développement durable.

Ecublens possédant une déchèterie moderne à proximité de Saint-Sulpice, la Municipalité a commencé par explorer la possibilité d'un partage de l'endroit entre les deux communes... mais cette option s'est vite refermée. Elle a alors multiplié les visites de déchèteries en quête d'un modèle intéressant, consciente qu'une telle installation se construit pour au moins 30 ans et qu'elle doit répondre non seulement aux anciens besoins mais aussi aux nouveaux, voire



aux futurs, notamment en termes de développement durable. Un groupe de travail s'est créé en son sein pour affiner le projet et préparer les appels d'offres.

Autre défi : le collège des Pâquis, construit il y a moins de 10 ans pour tenir 30 ans, est aujourd'hui saturé. De la place a été gagnée en supprimant l'appartement du concierge et en réduisant la salle des maîtres. Mais la marge de manœuvre s'est rétrécie désormais à presque rien, alors que le recensement des enfants en âge préscolaire annonce un important afflux à la rentrée 2024. La Municipalité a multiplié les démarches auprès de l'administration des écoles et auprès de la Municipalité de Chavannes, pour explorer la possibilité de regrouper toutes les classes de 7-8P des deux communes à Chavannes – et, ainsi, d'augmenter les classes de 1 à 6P à Saint-Sulpice. Malheureusement, la Commune de Chavannes-près-Renens, qui accueille déjà trois volées d'écoliers serperlious (les 9, 10 et 11P), est elle aussi saturée désormais. Et elle ne peut pas se permettre d'aider davantage Saint-Sulpice alors que les nouveaux quartiers se multiplient sur son territoire – au point que sa population s'apprête à doubler dans la décennie à venir, une augmentation que même Saint-Sulpice n'a jamais connue. Avant de répondre aux besoins des autres, elle se doit bien évidemment d'assumer les siens. Cet engorgement a pour conséquence que de nouvelles classes devront très probablement être créées au cours de la législature actuelle, dans le périmètre du collège des Pâquis. Au moins sous forme de Portakabin.

Enfin, l'offre communale est très loin de répondre à la demande dans les domaines du préscolaire et du parascolaire. Les listes d'attente sont longues et de nombreux parents ont approché la Commune pour réclamer beaucoup plus de places, aussi bien à la garderie qu'à l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE). La Municipalité est sensible à cet appel. Elle comprend tout à fait l'aspiration des pères et des mères à mener une carrière professionnelle accomplie à côté de leur vie de famille. Et elle considère qu'il est de la responsabilité d'une collectivité moderne d'y répondre positivement.

L'intention est là... mais pas les moyens. La Commune a réalisé un gros effort pour élever ses structures préscolaires et parascolaires à leur niveau actuel, soit pour offrir 60 places à l'UAPE et 44 places dans une garderie toute neuve, ce qui a profité respectivement en 2022 à 101 et 83 enfants, issus de 88 et 74 familles, en moyenne annuelle. Elle offre aussi plus de 80 places au réfectoire pour les élèves de 5 à 8P. Mais cette activité exige des ressources humaines substantielles. Pour preuve, les effectifs dévolus à ces tâches ont explosé ces dernières années au point de représenter désormais une bonne moitié de tout le personnel communal. Et cela a un coût. Une part importante du financement a beau être couverte par les parents et des subventions, une autre, non négligeable, reste à la charge de Saint-Sulpice.

Une situation financière délicate

Or, la Commune se trouve dans une situation financière délicate. Elle manque de revenus pour payer son ménage courant tout en dégageant de quoi rembourser sa dette. Et elle ne bénéficie d'aucune marge de manœuvre significative pour réduire ses charges... sans manquer gravement à ses obligations. Le tout dans un contexte où se profilent de nouveaux investissements.

La Municipalité dispose de moyens variés pour financer les gros chantiers attendus. En ce qui concerne le port, elle a pris l'option de suivre le principe de l'utilisateur-payeur, c'est-à-dire de faire payer la construction et l'entretien du site par les navigateurs – en utilisant le « droit de boucle » (le paiement de l'accès à une place) et la taxe d'amarrage (la location annuelle de cette même place) pour rentrer dans ses fonds. Dans le cas de la voirie-déchèterie, elle entend réduire le montant à rembourser en vendant les deux parcelles où se trouvent les infrastructures actuelles.

Malgré ces précautions, des emprunts conséquents devront être contractés pour engager la totalité des investissements attendus. Dans un premier temps, la Municipalité avait souhaité assurer la marge d'autofinancement nécessaire à leur remboursement en augmentant le taux d'imposition, particulièrement bas à Saint-Sulpice, ainsi que l'impôt foncier. Le projet, accepté par le Conseil communal, a cependant fait l'objet d'un référendum et, sans surprise, il a été rejeté le 15 mai 2022 par la population. Un refus qui restera un jalon important de la législature.

La Municipalité y a réagi en élaborant un plan B, qui consiste à dégager les sommes nécessaires au remboursement de la dette communale en louant deux grandes parcelles à disposition selon la formule du « droit distinct et permanent » (DDP). Comparée à une vente, cette méthode offre trois avantages essentiels à la collectivité : elle lui rapporte davantage d'argent sur le long terme, elle l'autorise à contrôler l'utilisation du terrain au-delà du minimum prévu par le Plan général d'affectation et elle lui permet de récupérer ses parcelles à l'expiration du contrat.

C'est là une stratégie réaliste. Une stratégie par ailleurs conforme aux bonnes pratiques en matière de finances communales. La Municipalité souhaite éviter la voie de la facilité, qui consisterait à vendre des parcelles en pagaille ou à laisser la dette se creuser sans prévoir les moyens de la rembourser au détriment des prochaines générations. Résolument, elle lui préfère le chemin de la responsabilité.

Étienne Dubuis
Syndic

AUTORITÉS

CONSEIL COMMUNAL

Au cours de l'année 2022, le Conseil communal s'est réuni à cinq reprises, de janvier à juin, sous la présidence de Mme Carmen **Fankhauser** et à quatre reprises, de juillet à décembre, sous celle de M. Olivier **Chabanel**.

COMPOSITION DU BUREAU AU 30 JUIN 2022

Présidente	Mme	Fankhauser	Carmen
1 ^{ère} Vice-président	M.	Chabanel	Olivier
2 ^{ème} Vice-président	M.	Golaz	Cyril
Scrutateurs	Mme	Reichenthal	Nadine
	M.	Pietramaggiori	Giorgio
Scrutateurs-suppléants	M.	Gobbi	John
	M.	Hostettler	Simon
Secrétaire*	Mme	Aguilar	Olga
Huissier*	M.	Yermani	Yosef

COMPOSITION DU BUREAU AU 31.12.2022

Président	M.	Chabanel	Olivier
1 ^{er} Vice-président	M.	Golaz	Cyril
2 ^{ème} Vice-président	M.	Guillot	Nicolas
Scrutateurs	Mme	Brito	Sophie
	M.	Hostettler	Simon
Scrutateurs-suppléants	M.	Bernasconi	Jérémy
	M.	De Pinho	Filipe
Secrétaire*	Mme	Navega	Stéphanie
Huissier*	Mme	Di Pasquale	Sarah

*hors Conseil communal

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL AU 31 DÉCEMBRE 2022 (60 membres assermentés)

Groupes : Association Saint-Sulpice Ensemble (ASSE) Serpelious de Centre-Droite (SCD)
Les Vert-e-s de Saint-Sulpice (Les Vert-e-s) Les Libéraux-Radicaux Saint-Sulpice (PLR)

Aebischer Nathalie	ASSE	Froehlich Helena	PLR	Pietramaggiori Giorgio	ASSE
Affolter Markus	SCD	Golaz Cyril	SCD	Plass Robert	ASSE
Allemann Yves	SCD	Guillot Nicolas	Les Vert-e-s	Pojer Florence	ASSE
Baddour Yasser	Les Vert-e-s	Guthmuller Anne	ASSE	Probst Claude	ASSE
Bernasconi Jérémy	SCD	Gygax Rolf	SCD	Quintas Benito	ASSE
Berner Roxane	ASSE	Hauschild Michael	ASSE	Racine Michel	SCD
Bidinost Marcelo	SCD	Hirsch Hans-Jörg	ASSE	Reichenthal Nadine	ASSE
Billeter Stéphane	PLR	Hostettler Simon	PLR	Richards Linda	SCD
Bizzo Quentin	SCD	Jaton Jean-Pierre	Les Vert-e-s	Richards Stephen	PLR
Bocchetti Salvatore	ASSE	Kaesar Alice	ASSE	Salina Alexandre	Les Vert-e-s
Brito Sophie	PLR	Knüsel David-André	ASSE	Strobel Patrick	SCD
Burrus Diane	SCD	Lavanchy Annik	ASSE	Tonascia Quentin	SCD
Cattin Edouard	ASSE	Lasseb Karim	ASSE	Vallotton Isabelle	ASSE
Chabanel Olivier	PLR	Lévy Stéphane	Les Vert-e-s	Vermeulen Étienne	Les Vert-e-s
Chappuis Olivier	ASSE	Lyonette Elenor	Les Vert-e-s	Wirth Paul	ASSE
Clerc Laurent	SCD	Mermod Nicolas	ASSE	Yazyev Oleg	ASSE
Cuérel Jean-Philippe	SCD	Michel Christiane	ASSE		
Décoppet Gabriel	ASSE	Micolis Anouchka	SCD		
Delessert Arnaud	Les Vert-e-s	Montavon Bernard	PLR		
De Pinho Filipe	SCD	Mouvet Laurent	ASSE		
Equey Jacques	ASSE	Oberhaensli Jean	Les Vert-e-s		
Fankhauser Carmen	ASSE	Pache Rémy	SCD		

MUTATIONS AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAL

Au cours de l'année, il y a eu six démissions au sein du Conseil communal :

- M. John Gobbi, remplacé par Mme Sophie Brito, pour le PLR ;
- M. Jean-Michel Jungen, remplacé par M. Jeremy Bernasconi, pour le SCD ;
- M. Alain Mermoud, remplacé par Mme Anouchka Micolis, pour le SCD. ;
- Mme Muriel Emonet, remplacée par M. Filipe de Pinho, pour le SCD ;
- Mme Anaëlle Urio, remplacée par M. Salvatore Bochetti, pour l'ASSE ;
- M. Pierre-Yves Brandt, remplacé par M. Karim Lasseb pour l'ASSE.

L'effectif du Conseil communal au 31 décembre 2022 était de 60 membres.

SOMMAIRE DES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Au cours des 9 séances tenues durant l'année 2022, les décisions suivantes ont été prises :

Séance du 9 février 2022

Présidence : Mme Carmen Fankhauser

Effectif : 60 membres

Présents : 53 membres

Le Conseil communal a assermenté deux nouveaux membres du Conseil communal :

- Mme Sophie Brito, suppléante à M. John Gobbi, démissionnaire (pour le PLR) ;
- M. Jeremy Bernasconi, suppléant à M. Jean-Michel Jungen, démissionnaire (pour le SCD).

Le Conseil communal a décidé :

- de ne pas entrer en matière sur la motion « Installations de téléphonie mobile proche d'accueil d'enfants » ;
- d'entrer en matière sur la motion « Libéralisation des horaires d'ouvertures des magasins » et de renvoyer cette motion directement à la Municipalité.

Séance du 9 mars 2022

Présidence : Mme Carmen Fankhauser

Effectif : 59 membres

Présents : 45 membres

Le Conseil communal a assermenté un nouveau membre du Conseil communal :

- Mme Anouchka Micolis, suppléante à M. Alain Mermoud, démissionnaire (pour le SCD).

Séance du 13 avril 2022

Présidence : Mme Carmen Fankhauser

Effectif : 59 membres

Présents : 45 membres

Le Conseil communal a nommé M. Stéphane Billeter comme représentant auprès de l'AJESOL suite à la démission de M. John Gobbi.

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter de prendre en compte la réponse de la Municipalité N° 01/2022 à l'initiative de la conseillère Annamaria Leonardi et consorts déposée le 14 juin 2017 et de la renvoyer auprès d'une commission ad hoc qui sera présidée par l'ASSE ;
- d'accepter le préavis municipal n° 03/2022 et d'adopter le règlement communal sur la vidéosurveillance ;
- d'accepter le préavis municipal n° 04/2022 et d'accorder un crédit-cadre de CHF 2'000'000.- HT pour assainir l'ensemble de ses collecteurs EC et EU sur la période 2022-2026, de financer ce montant par la trésorerie courante et de prélever ce montant sur le fond de réserve « Épuration des eaux » dont le solde se montait à CHF 13'946'822.65 au 31 décembre 2020.

Séance du 18 mai 2022

Présidence : Mme Carmen Fankhauser

Effectif : 60 membres

Présents : 48 membres

Le Conseil communal a nommé M. Simon Hostettler comme membre de la Commission de gestion et des finances pour remplacer M. Stephen Richards.

Le Conseil communal a assermenté un nouveau membre du Conseil communal :

- M. Filipe de Pinho, suppléant à Mme Muriel Emonet, démissionnaire (pour le SCD).

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter l'amendement de M. le Syndic au préavis municipal n° 01/2022 « Plan d'affectation "Sus le Jordil" » et d'adopter le plan d'affectation "Sus le Jordil" tel que modifié suite à l'enquête publique complémentaire et son règlement ;
- d'accepter le préavis municipal n° 01/2022 « Plan d'affectation "Sus le Jordil" » tel qu'amendé ;
- de refuser le référendum spontané sur le préavis municipal n° 01/2022 « Plan d'affectation "Sus le Jordil" » tel qu'amendé.

Séance du 22 juin 2022

Présidence : Mme Carmen Fankhauser

Effectif : 60 membres

Présents : 50 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'adopter les amendements proposés par la commission pour le préavis N°05/2022 visant à intégrer la TVA relative à l'achat des tables pour le montant de CHF 1'109.70, d'accorder un crédit de CHF 36'109.70 TTC pour réaliser des travaux de peinture et le remplacement de douze tables au Foyer des Pâquis et de financer ce montant par la trésorerie courante ;
- d'accepter l'amendement de la Commission de gestion et des finances et d'accepter les comptes 2021 de l'entente intercommunale Les Alouettes, de l'Association intercommunale de l'ORPC, du SDIS Chamberonne, de la commission intercommunale Mèbre-Sorge et de l'inspection intercommunale des chantiers, tels que présentés ;
- d'accepter le préavis municipal N° 06/2022 « Comptes 2021 », d'accepter les comptes 2021, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2021, tels que présentés ; d'accepter les comptes 2021 de l'entente intercommunale Les Alouettes, de l'Association intercommunale de l'ORPC, du SDIS Chamberonne, de la commission intercommunale Mèbre-Sorge et de l'inspection intercommunale des chantiers, tels que présentés ;
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021 ;
- d'accepter la réponse de la Municipalité N° 01/2022 au rapport de la commission à l'initiative de la conseillère Annamaria Leonardi & consorts ;
- de renvoyer à la Municipalité la proposition de projet rédigé « Introduction d'une taxation prorata temporis au sein du règlement communal sur la gestion des déchets (RCGD) » ;
- de procéder à l'élection de son Bureau pour 2022-2023 ;
- de procéder à la nomination de la Commission de gestion et des finances pour l'année 2022-2023.

Séance du 14 septembre 2022

Présidence : M. Olivier Chabanel

Effectif : 59 membres

Présents : 41 membres

Le poste de huissière a été attribué à Mme Sarah di Pasquale.

Le Conseil communal a élu la nouvelle secrétaire du Conseil communal, Mme Stéphanie Navega.

Le Conseil communal a nommé Mme Anne Guthmüller, du groupe de l'ASSE, au sein de la Commission de gestion et des finances.

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter le préavis N° 08/2022 et d'autoriser l'entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur « Sorge » sur le territoire de la Commune d'Ecublens, secteur 13 (Chemin du Bochet/Chemin des Esserts), d'allouer à la commission de l'entente le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 453'000.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 6 dudit préavis, dont la participation pour Saint-Sulpice se monte à CHF 997.- et d'amortir ce montant par la trésorerie courante ;
- d'accepter le postulat « Régulation des horaires de l'éclairage public » et de le renvoyer à la Municipalité.

Séance du 12 octobre 2022

Présidence : M. Olivier Chabanel

Effectif : 59 membres

Présents : 46 membres

Le Conseil communal a assermenté un nouveau membre du Conseil communal :

- M. Salvatore Bocchetti, suppléant à Mme Anaëlle Urio, démissionnaire (pour l'ASSE).

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter l'amendement N° 1 à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 « Article I – 9 – Impôt sur les chiens – exonération » ;
- de refuser l'amendement N° 2 déposé par M. Jaton « Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers à 57% » ;
- d'accepter le préavis municipal N° 09/2022 « Arrêté d'imposition pour l'année 2023 ».

Séance du 16 novembre 2022

Présidence : M. Olivier Chabanel

Effectif : 60 membres

Présents : 46 membres

Le Conseil communal a assermenté un nouveau membre du Conseil communal :

- M. Karim Lasseb, suppléant à M. Pierre-Yves Brandt, démissionnaire (pour l'ASSE).

Séance du 7 décembre 2022

Présidence : M. Olivier Chabanel

Effectif : 60 membres

Présents : 48 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter l'amendement de Mme Berner au préavis municipal N° 10/2022 « Budget 2023 » et d'augmenter le poste compte 5140.3011.001 de CHF 15'000.- ;
- d'accepter l'amendement de Mme Berner au préavis municipal N° 10/2022 « Budget 2023 » et d'augmenter le poste compte 5140.3030.000 de CHF 500.- ;
- d'accepter l'amendement n° 1 de la COGEFI « 1100.3011.001, Traitement du personnel » au préavis municipal N° 10/2022 « Budget 2023 » et de diminuer le poste « 1110 Personnel » de CHF 150'000.- (de CHF 2'961'070.15 à CHF 2'811'070.15) ;
- d'accepter l'amendement n° 3 de la COGEFI « 1800.3517.002 Participation aux coûts du trafic régional » au préavis municipal 10/2022 « Budget 2023 » et de diminuer le poste « 1800 Transport publics » de CHF 100'000.- (de CHF 445'307.05 à CHF 345'307.05) ;
- d'accepter l'amendement n° 4 de la COGEFI « 1800.3517.005 Participation aux coûts MBC » au préavis municipal N° 10/2022 « Budget 2023 » et de diminuer le poste « 1800 Transport publics » de CHF 120'000.- (de CHF 615'300.- à CHF 495'300.-) ;
- d'adopter le budget communal amendé pour l'exercice 2023, ainsi que les budgets des ententes intercommunales Chalet « Les Alouettes à Morgins », Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge et Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne » ;
- d'accepter l'amendement n° 1 au préavis municipal N° 11/2022 « Octroi à la Municipalité d'une autorisation d'emprunter pour couvrir le ménage courant » et d'accorder à la Municipalité le droit d'emprunter d'ici au 30 juin 2024 ;
- d'accepter l'amendement n° 2 au préavis municipal N° 11/2022 « Octroi à la Municipalité d'une autorisation d'emprunter pour couvrir le ménage courant » et d'accorder à la Municipalité le droit d'emprunter pour permettre à la Commune de surmonter ses manques passagers de trésorerie ;
- d'accepter l'amendement n° 3 de M. Laurent Clerc au préavis municipal N° 11/2022 « Octroi à la Municipalité d'une autorisation d'emprunter pour couvrir le ménage courant » et d'accorder à la Municipalité le droit d'emprunter, tout moyen confondu, jusqu'à concurrence de CHF 3'000'000.-, pour permettre à la Commune de surmonter ses manques passagers de trésorerie d'ici au 30 juin 2024 ;
- d'accepter le préavis municipal N° 11/2022 « Octroi à la Municipalité d'une autorisation d'emprunter pour couvrir le ménage courant » et d'accorder à la Municipalité le droit d'emprunter à hauteur de CHF 3'000'000.- pour permettre à la Commune de surmonter ses manques passagers de trésorerie, d'ici au 30 juin 2024 ;
- d'accepter le préavis municipal N° 12/2022 « Demande de crédit de CHF 1'250'000.- pour le réaménagement du Chemin du Russel comprenant les travaux de réaménagement de chaussée/trottoirs et renouvellements ponctuels des collecteurs publics EC/EU » et d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de la chaussée, de l'éclairage public ainsi que des collecteurs publics EC/EU au chemin du Russel ; d'approuver la proposition de réponse à l'opposition formulée à l'endroit du projet soumis à enquête publique ; d'accorder un crédit de CHF 860'000.- pour réaliser les travaux d'aménagement de la chaussée et de l'éclairage public ; de financer ce montant par la trésorerie courante ou par l'emprunt ; d'amortir l'investissement net de CHF 860'000.- sur une durée de 40 ans, à raison d'environ CHF 21'500.- par année, la première fois sur l'exercice suivant l'achèvement des travaux ; d'accorder un crédit de CHF 390'000.- pour réaliser les travaux de renouvellement ponctuel des collecteurs EC/EU ; de financer ce montant par la trésorerie courante ou par l'emprunt ; d'amortir l'investissement net de CHF 390'000.- sur une durée de 60 ans, à raison d'environ CHF 6'500.- TTC par année, la première fois sur l'exercice suivant l'achèvement des travaux, par le débit du centre de coût 46 « Réseaux d'égouts et d'épuration » qui est un domaine autofinancé (nouvelle dénomination MCH2 « 72 Traitement des eaux usées ») ; le fonds de réserve « Épuration des eaux », dont le solde se montait au 31 décembre 2021 à CHF 14'234'305.46, sera indirectement impacté par cette opération.

COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL COMMUNAL AU 31 DÉCEMBRE 2022

Gestion et finances (nommée pour l'année)				Immobilière (nommée pour la législature)			
Mmes	Fröhlich	Helena	PLR (*)	Mmes	Aebischer	Nathalie	ASSE
	Guthmüller	Anne	ASSE		Burrus	Diane	SCD
MM	Affolter	Markus	SCD	MM	Bidinost	Marcelo	SCD
	Hauschild	Michael	ASSE		Knüsel	David-André	ASSE
	Hirsch	Hans-Jörg	ASSE		Lévy	Stéphane	Les Vert-e-s
	Jaton	Jean-Pierre	Les Vert-e-s		Montavon	Bernard	PLR
	Hostettler	Simon	PLR		Mouvet	Laurent	ASSE (*)
Recours en matière d'impôts (nommée pour la législature)				Conseil intercommunal de l'Organisme régional de protection civile de Lausanne-Ouest (nommée pour la législature)			
Mme	Richards	Linda	SCD	Mme	Probst	Claude	ASSE
MM	Equey	Jacques	ASSE	MM	Golaz	Cyril	SCD
	Hostettler	Simon	PLR		Hostettler	Simon	PLR
	Knüsel	David-André	ASSE (*)		Vermeulen	Étienne	Les Vert-e-s
	Oberhaensli	Jean	Les Vert-e-s				
Épuration (nommée pour la législature)				Laviau (nommée pour la législature)			
MM	Alleman	Yves	SCD	Mme	Berner	Roxane	ASSE
	Baddour	Yasser	Les Vert-e-s	MM	Alleman	Yves	SCD
	Cattin	Edouard	ASSE		Billeter	Stéphane	PLR
	Chappuis	Olivier	ASSE		Gygax	Rolf	SCD
	Hostettler	Simon	PLR (*)		Plass	Robert	ASSE
	Bernasconi	Jeremy	SCD		Quintas	Benito	ASSE
	Mermod	Nicolas	ASSE		Vermeulen	Étienne	Les Vert-e-s (*)
Conseil intercommunal de l'Association régionale pour l'action sociale (ARASOL) (nommée pour la législature)				Conseil intercommunal de l'Association Sécurité dans l'Ouest lausannois (nommée pour la législature)			
MM	Guillot	Nicolas	Les Vert-e-s	MM	Clerc	Laurent	SCD
	Strobel	Patrick	SCD		Yazyev	Oleg	ASSE
Conseil d'établissement de La Planta (nommée pour la législature)				Association pour l'Accueil de jour des enfants du Sud-Ouest Lausannois (AJESOL) (nommée pour la législature)			
Mme	Pojer	Florence	ASSE	Mme	Kaeser	Alice	ASSE
				M.	Billeter	Stéphane	PLR

Sans délégués du Conseil communal :

APREMADOL. Mmes MICHEL Christiane et BURRUS Diane assistent aux séances à titre personnel et rapportent au Conseil.

(*) = Président

RÉPONSES AUX VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES EN 2021

Les réponses de la Municipalité aux vœux exprimés en 2021 par la Commission de gestion et des finances figurent en annexe du présent rapport de gestion.

MOTIONS, INTERPELLATIONS, INITIATIVES ET POSTULATS EN COURS OU EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2022

- Postulat de M. Étienne DUBUIS - "Création à Saint-Sulpice d'un gîte pour les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle" déposé le 5 mars 2014 ;
- Postulat de Mme Cécile THEUMANN - "Amélioration de la téléphonie mobile à Saint-Sulpice" déposé le 30 août 2017 ;
- Postulat de M. Rémy PACHE - "Vendre la parcelle 67 afin de financer des investissements à venir" déposé le 05 février 2019 ;
- Postulat de Mme Corinne WILLI - "Limiter le parking sur l'esplanade du Débarcadère" déposé le 26 juin 2019 ;

- Postulat de Mme Nathalie DUBUIS - "Incitation à la mobilité douce/transports publics pour les employés communaux" déposé le 4 novembre 2019 ;
- Postulat de Mme Roxane BERNER - "Incitation à la production d'énergies renouvelables de notre commune" déposé le 26 novembre 2019 ;
- Postulat de Mme Christiane MICHEL - "Inclusion et accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap dans notre commune" déposé le 29 janvier 2020 (la réponse municipale n'a pas été acceptée) ;
- Motion de Mme Roxane BERNER - "Réaménagement de la place de jeux du Parc du Russel" déposée le 28 octobre 2020.

SORTIE DU CONSEIL COMMUNAL

La sortie traditionnelle du Conseil a eu lieu le samedi 3 septembre 2022 avec 42 personnes inscrites et 38 présentes. Le matin, nous avons visité les chantiers navals de la CGN en présence de son directeur, M. Andreas Bergmann. L'après-midi, l'ancien chancelier de l'État de Vaud M. Vincent Grandjean nous a captivés lors de la visite du château Saint-Maire. La journée s'est terminée avec le retour à la traditionnelle raclette, servie au carnotzet par le Bureau, que je remercie encore une fois.

Olivier Chabanel, Président du Conseil communal (2022-2023)

RENCONTRE AMICALE ENTRE AUTORITÉS DE PRÉVERENGES ET SAINT-SULPICE

Pour la troisième année consécutive, la traditionnelle compétition amicale et rencontre entre les Conseils communaux de Préverenges et de Saint-Sulpice n'a pu avoir lieu en raison de la situation sanitaire.

REMISE DES POUVOIRS DU BUREAU

La remise officielle des pouvoirs du Bureau du Conseil communal a eu lieu le lundi 27 juin 2022.



MUNICIPALITÉ

PRÉAMBULE

La Municipalité avait été affaiblie à l'automne 2021 par la démission de l'une de ses membres. Elle a été renforcée en février 2022 par l'arrivée en son sein d'un vétéran de la politique communale, qui a tout de suite trouvé sa place dans le conseil. Ce changement a permis à l'exécutif de trouver enfin le rythme de croisière nécessaire à la bonne gestion des affaires communales. Il a parallèlement rééquilibré la composition politique du collège, qui est passé de quatre membres de l'Association Saint-Sulpice Ensemble (ASSE) et un membre des Serpelious de Centre-Droite (SCD) à trois membres de l'ASSE et deux membres des SCD.

Les responsabilités ont été redistribuées à cette occasion. La cohésion sociale, les seniors, les bâtiments communaux, l'informatique et les télécoms ont été confiés au nouvel élu. Le service du feu et la protection civile sont retournés à leur ancien titulaire. La mobilité et les paroisses, enfin, sont revenues au syndic. Il s'est agi de modifications conséquentes, mais limitées. Dans un souci de stabilité et de continuité, la plupart des dicastères ont été laissés dans les mêmes mains.

La Municipalité a été confrontée à une difficulté majeure : l'absence de secrétaire municipal. Après le départ de l'ancien titulaire du poste en automne 2021 et son remplacement temporaire par un « secrétaire volant » à la fin de l'année, elle a dû se séparer au bout de quelques mois du successeur qu'elle s'était choisie. S'est alors ouverte une longue période au cours de laquelle, pour des raisons d'économie, le poste a été partagé à l'interne par la secrétaire municipale adjointe (surtout), la responsable des ressources humaines et le syndic. Une solution épuisante pour les personnes concernées, qui étaient déjà surchargées.

Le poste de secrétaire municipal est particulièrement exigeant. Il suppose des qualités nombreuses et variées, qui vont de l'autorité naturelle à la diplomatie, du goût des relations humaines à celui de l'organisation, de la maîtrise du droit à celle de l'écriture. Trouver la « perle rare » a exigé la conduite d'un long processus, au cours duquel des dizaines de candidatures ont été examinées, puis triées. Une nouvelle secrétaire municipale est entrée en fonction début novembre.

La Commune n'est rien sans son personnel. Et ce personnel doit se sentir reconnu et respecté pour donner sa pleine mesure. À cet égard, Saint-Sulpice s'est retrouvée handicapée par un règlement du personnel obsolète, de plus en plus décalé au fil du temps par rapport à la loi, à l'évolution du monde du travail et à la réalité de la commune. Il est devenu difficile, pour le Service des ressources humaines, de gérer les collaborateurs sur la base de ce document et difficile, pour les collaborateurs, de retrouver leurs droits et leurs devoirs dans ce texte censé leur servir de référence. Il n'y manquait pas seulement quantité de nouvelles dispositions légales mais aussi des idéaux modernes « structurants » comme l'équité et la transparence.

Au cours de la législature 2016-2021, la Municipalité avait entrepris de rédiger un nouveau texte. Mais cet exercice particulièrement complexe lui avait valu d'essuyer de fortes oppositions et, finalement, de renoncer. Sitôt arrivée, la nouvelle municipalité a décidé de remettre l'ouvrage sur le métier. Elle a grandement bénéficié du travail déjà accompli mais ce qui restait à faire était conséquent et a pris encore plus de 200 heures au Service des ressources humaines. Après des dizaines d'échanges supplémentaires avec l'avocate de la Commune en droit du travail et après une nouvelle consultation du personnel dans son entier, la Municipalité a déposé en juin devant le Conseil communal le nouveau règlement accompagné de son préavis.

Étienne Dubuis, Syndic

COMPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ EN 2022

État du 1^{er} janvier 2022 au 27 février 2022

Syndic :	M.	Étienne Dubuis	ASSE
Vice-syndique :	Mme	Anne Merminod	ASSE
Membres	M.	René Piller	SCD
	Mme	Cécile Theumann	ASSE
	Mme	Corinne Willi	ASSE

Composition de la Municipalité du 28 février 2022 au 31 décembre 2022

Syndic :	M.	Étienne Dubuis	ASSE
Vice-syndique :	Mme	Anne Merminod	ASSE
Membres	M.	Olivier Matthey	SCD
	M.	René Piller	SCD
	Mme	Corinne Willi	ASSE

RÉPARTITION DES DICASTÈRES

État du 1^{er} janvier 2022 au 27 février 2022

Responsable	Secteur
M. Étienne DUBUIS , Syndic	Administration générale Ressources humaines Informatique Finances Développement économique Aménagement du territoire
Mme Anne MERMINOD , Vice-Syndique	École Préscolaire et parascolaire Jeunesse Seniors Culture Tourisme Naturalisations Développement durable
M. René PILLER , Municipal	Police Affaires militaires Police des constructions Bâtiments communaux Sociétés locales Sports
Mme Cécile THEUMANN , Municipale	Cohésion sociale Service du feu Protection civile Mobilité Télécoms Paroisse
Mme Corinne WILLI , Municipale	Voirie Domaines et forêts Ports Routes Éclairage public Services industriels Assainissement

État du 28 février 2022 au 31 décembre 2022

<i>Responsable</i>	<i>Secteur</i>
M. Étienne DUBUIS , Syndic	Administration générale Ressources humaine Finances Développement économique Aménagement du territoire Mobilité Paroisses
Mme Anne MERMINOD , Vice-Syndique	École Préscolaire et parascolaire Jeunesse Culture Tourisme Naturalisations Développement durable
M. Olivier MATTHEY , Municipal	Cohésion sociale Seniors Bâtiments communaux Informatique Télécoms
M. René PILLER , Municipal	Police Service du feu Protection civile Affaires militaires Police des constructions Sociétés locales Sports
Mme Corinne WILLI , Municipale	Voirie Domaines et forêts Ports Routes Éclairage public Services industriels Assainissement

SÉANCES DE MUNICIPALITÉ

Au cours de l'année 2022, la Municipalité a tenu 43 séances (24 lors du premier semestre et 19 lors du second). Ces séances se tiennent en principe le lundi après-midi, de 14h à 17-18h.

Elles comprennent un échange de communications, une série de décisions et des prises d'actes (examen des principaux écrits parvenus à la Commune pendant la semaine écoulée). Ces séances ont donné lieu, en 2022, à 771 décisions.

À ces réunions se sont ajoutées des préséances consacrées à des sujets particuliers qui demandaient à être approfondis. Ces préséances connaissent un format long, le lundi matin pendant deux heures, et un format court, le lundi après-midi pendant une demi-heure à trois quarts d'heure. Des spécialistes de différents domaines, appartenant ou non au personnel communal, ont été invités à ces occasions.

TABEAU DES PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ - État au 31 décembre 2022

N°	Année 2013	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2022
13/13	Demande de crédit de CHF 739'000.- pour la requalification du tronçon de la Route Cantonale RC1A – Avenue Forel – Giratoire de Dorigny (Etape 2)	En cours	739'000.00	684'232.20

N°	Année 2015	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2022
04/15	Demande d'un crédit d'étude de CHF 58'300.- pour la requalification de la RC1, Étape 3	En cours	58'300.00	37'573
18/15	Révision du Plan Directeur Communal	En cours	65'000.00	14'427.05

N°	Année 2017	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2022
05/17	Demande de crédit de CHF 1'841'000.- pour la réfection rue du Centre - chemin du Bochet	En cours	1'841'000.00	1'949'261.05

N°	Année 2018	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2022
05/18	Demande d'un crédit d'étude de CHF 22'500.- pour la révision du bonus énergétique prévu à l'art. 3.6 RGATC	En cours	22'500.00	0
13/18	Demande de crédit de CHF 3'000'000.- pour l'achat de la parcelle n°187 à Saint-Sulpice	En cours	3'000'000.00	2'808'367.05

N°	Année 2019	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2022
03/19	Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 2'400'000.- pour la requalification du tronçon de la RC1A – Étape 3 (secteur Tir-Fédéral - Venoge)	En cours	2'400'000.00	1'448'218.21
14/19	Demande d'un crédit de CHF 4'600'000.- pour la création d'un bâtiment de la petite enfance et l'installation d'une nurserie-garderie au chemin des Pâquis	En cours	4'400'000	4'182'286.43
16/19	Demande de crédit de CHF 990'000.- pour le curage et le contrôle caméra des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires communaux	En cours	990'000.00	769'364.86

N°	Année 2020	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2022
02/20	Plan d'affectation « Sus le Jordil »	En cours	--	--
06/20	Révision du règlement relatif à la perception de la taxe de séjour	En cours	--	--
09/20	Demande d'un crédit d'étude de CHF 77'000.- pour le réaménagement du chemin du Russel	En cours	77'000.00	90'095.84

N°	Année 2021	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2022
02/21	Demande de crédit de CHF 269'000.- pour des travaux d'aménagement intérieur au collège des Pâquis	En cours	269'000	192'935.11
03/21	Modification du règlement relatif à la perception de la taxe de séjour	En cours	--	--

04/21	Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDI-OL)	En cours	--	--
05/21	Parc de la Mèbre - Crédit de construction Déplacement du collecteur Mèbre-Sorge	En cours	330	0
06/21	Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens Secteur 12 « Ch. du Bochet / Autoroute »	En cours	880	352
07/21	Travaux d'urgence sur la station de pompage de la Chamberonne et sur la station de relevage des Pierrettes	En cours	186'000	138'799.17

N°	Année 2022	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2022
01/22	Plan d'affectation Sus le Jordil	En cours	--	--
03/22	Règlement communal sur la vidéosurveillance	Terminé	--	--
04/22	Demande de crédit-cadre de CHF 2'000'000.- HT pour l'assainissement des collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées	En cours	2'000'000	2'374.40
05/22	Demande de crédit de CHF 35'000.- pour des travaux de réfection et remplacement de tables au Foyer des Pâquis	En cours	36'110	34'537.40
06/22	Comptes 2021	Terminé	--	--
	Rapport de gestion 2021	Terminé	--	--
07/22	Règlement du personnel (RPERS) de la Commune de Saint- Sulpice	En cours	--	--
08/22	Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 13 - « Chemin du Bochet / Chemin des Essert »	En cours	997	0
09/22	Arrêté d'imposition pour l'année 2023	Terminé	--	--
10/22	Budget 2023	Terminé	--	--
11/22	Octroi à la municipalité d'une autorisation d'emprunter pour couvrir le ménage courant	Terminé	--	--
12/22	Demande de crédit de CHF 1'250'000.- pour le réaménagement du chemin de Russel comprenant les travaux de réaménagement de chaussée/trottoirs et renouvellements ponctuels des collecteurs publics EC/EU	En cours	1'250'000	5'095.20
13/22	Réfection de l'ascenseur monte-charge de la salle du Conseil communal, rue du centre 59	Terminé	43'000	2'059.85
14/22	Réponse à la motion de Mme la Conseillère Corinne Willi « Limiter le parking sauvage sur l'esplanade du Débarcadère »	En cours	--	--

COMMISSION COMMUNALE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Commission de salubrité

La Commission de salubrité a pour mission de donner son préavis à la Municipalité sur les questions d'hygiène et de salubrité. Elle veille à l'hygiène des constructions, de la voirie, des plages et des piscines accessibles au public et signale les travaux qu'impose l'assainissement de certaines habitations, ainsi que les habitations qui ne peuvent être assainies et ne sont plus habitables.

Elle comprenait quatre membres fin 2022 :

Président	M.	René	Piller	Municipal
Membres	M.	David	Conde	Chef du Service technique
	M.	Dan	Rapin	Assistant technique
	Mme	Fiona	Mamolar	Assistante technique

ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS

État au 31 décembre 2022

Imbriquée dans un tissu serré de localités, de trop petite taille pour offrir seule des prestations de qualité à un coût raisonnable, Saint-Sulpice, comme toutes les autres communes du canton, coopère avec l'« extérieur » dans la plupart des domaines : de la police au service du feu, de la protection civile aux affaires militaires, de l'école au parascolaire, de la culture au tourisme, de l'aménagement du territoire à la mobilité, des routes à l'épuration, de la cohésion sociale à l'environnement.

Ainsi, les membres de la Municipalité n'ont pas seulement des relations régulières avec le Canton, son Conseil d'État, son administration et sa représentation à l'échelle du district, la Préfecture de l'Ouest lausannois. Ils sont aussi actifs dans une bonne trentaine d'organismes intercommunaux ou d'autres entités, qui occupent une large place dans leur emploi du temps.

Parmi les formes de collaboration existantes figurent les ententes intercommunales, qui lient les parties dans une convention mais ne possèdent pas de personnalité juridique propre, et les associations intercommunales, qui ont une personnalité juridique propre et fonctionnent à l'instar des communes avec un exécutif intercommunal (Comité de direction) et un délibérant intercommunal (Conseil intercommunal).

Partenaires principaux au Canton :

- **Département des institutions et du territoire - Direction des affaires communales et droits politiques**

La Direction des affaires communales et des droits politiques est la courroie de transmission privilégiée entre les autorités cantonales, les communes et les préfectures. Chargée de veiller à la bonne marche des institutions communales, elle assure un support juridique et technique aux questions institutionnelles qui lui sont soumises par les autorités communales. Elle exerce également, en collaboration étroite avec les préfectures, la surveillance de l'État sur les communes ainsi qu'un contrôle en légalité sur de nombreux actes communaux ou intercommunaux.

Directeur : Vincent Duvoisin, à Lausanne

- **Préfecture de l'Ouest lausannois**

Les préfectures constituent l'entité administrative de l'État dans le territoire. Il en existe une dans chaque district. Leur direction générale est assurée par un préfet, qui relève directement du Conseil d'État. Le préfet est notamment chargé d'exécuter les décisions prises par le gouvernement cantonal et de réaliser, sur demande, des préavis au bénéfice de ce dernier ou du Tribunal cantonal. Il a aussi pour mission de surveiller les communes, en contrôlant chaque année leur gestion et en rencontrant les municipalités chaque fois qu'il s'avère nécessaire d'examiner un problème. Pour leur part, les autorités communales sont tenues de le renseigner sur les questions importantes relatives à leurs rapports avec l'État.

Préfète : Anne Marion Freiss, à Renens

Collaborations diverses :

Aménagement du territoire

- **Commission de coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des hautes écoles (COH)**

La COH réunit des représentants des Communes de Chavannes-près-Renens, d'Ecublens, de Lausanne et de Saint-Sulpice, ainsi que de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et de l'Université de Lausanne (UNIL). Elle est un lieu d'échange d'information et de consultation sur l'intégration des hautes écoles à leur voisinage. En 2022, sa présidence a été assurée par Loubna Laabar, syndique de Chavannes-près-Renens.

Délégué de Saint-Sulpice : Étienne Dubuis

- **Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)**

Le PALM résulte de la politique fédérale de densification des espaces urbains, dans le but de mieux protéger les sols dédiés à l'agriculture et à la nature en Suisse.

Dans la perspective de la création d'une grande métropole, il est structuré en cinq secteurs, appelés également « schémas directeurs » : le Centre Lausanne, l'Ouest lausannois, le Nord lausannois, l'Est lausannois et la Région Morges. Son « périmètre compact » compte 26 communes, dont Saint-Sulpice.

Le PALM est placé sous l'égide du Canton, lui-même subordonné à la Confédération. Dirigé par un comité de pilotage de neuf personnes, il est présidé par les conseillers d'État chargés de l'aménagement du territoire et de la mobilité et comprend aussi les présidents des cinq schémas directeurs, ainsi que les présidents de deux régions, Lausanne Région et Région Morges.

Saint-Sulpice n'a pas de représentant au sein de ce comité. Elle y est représentée, comme les autres communes du district, par la présidente de l'ancien Schéma directeur de l'Ouest lausannois (devenu Stratégie et développement de l'Ouest lausannois), la syndique de Bussigny Claudine Wyssa.

- **Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL)**

Le SDOL est un « projet de territoire » qui regroupe les huit communes du district et travaille à une vision de l'aménagement urbain à long terme dans l'Ouest lausannois. Très actif, il a publié en 2021 le premier plan directeur intercommunal du canton, le Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL), qui a été approuvé par les huit Municipalités, puis par les huit Conseils communaux du district.

Le SDOL est géré au quotidien par un Bureau basé à Renens et composé de huit personnes (directeur : Benoît Biéler). Il compte à sa tête un Groupe de pilotage (GROPIL), composé des huit syndics du district et, avec voix consultative, des membres de la direction des services cantonaux concernés ainsi que du directeur du Bureau du SDOL. Sa présidente est Claudine Wyssa, syndique de Bussigny.

Délégué de Saint-Sulpice au sein du GROPIL : Étienne Dubuis

Le SDOL comprend par ailleurs différents organes pérennes, dont :

- Le Groupe décisionnel Urbanisme, chargé de mettre en œuvre le PDi-OL :
Délégué de Saint-Sulpice : Étienne Dubuis, président
- Le Groupe décisionnel Mobilité :
Présidente : Tinetta Maystre, municipale de Renens
Délégué de Saint-Sulpice : Étienne Dubuis

Le SDOL organise enfin des groupes ad hoc sur diverses thématiques ponctuelles.

Cohésion sociale

- **Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois (APREMADOL)**

L'APREMADOL a pour mission de fournir des prestations d'aide et de soins à domicile sur les lieux de résidence, lorsque des personnes connaissent une situation de dépendance en raison de leur état de santé ou qu'elles ont besoin d'un appui momentané.

L'association est composée d'une équipe de direction et de quatre centres médico-sociaux (CMS), dont un à Ecublens qui dessert notamment Saint-Sulpice.

Délégué de Saint-Sulpice : Olivier Matthey

- **Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL)**

L'ARASOL a pour but d'organiser l'aide sociale au niveau régional, en assurant la subsistance aux personnes dans le besoin, en favorisant leur indépendance matérielle et personnelle, ainsi que leur intégration sociale et professionnelle. Elle offre un encadrement au travers d'un suivi social personnalisé.

L'ARASOL garantit l'application de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) et celle du règlement sur les agences d'assurances sociales (RAAS). Elle confie la réalisation opérationnelle de ces tâches au Centre social régional (CSR) pour la première et à l'Agence d'assurances sociales (AAS) pour la seconde.

Basée à Renens, elle comprend sept communes, soit toutes les communes du district à l'exception de Prilly, selon le découpage opéré par le Canton.

Délégué de Saint-Sulpice : Olivier Matthey

- **Conférence des municipaux en charge des affaires sociales**

La Conférence des municipaux en charge des affaires sociales regroupe tous les municipaux en charge de la cohésion sociale de l'Ouest lausannois, les chefs de service (quand il y en a), la responsable de l'APREMADOL, le responsable de l'ARASOL et la déléguée au logement de la commune de Renens. Depuis 2021, les municipaux en charge président cette conférence à tour de rôle pendant deux ans. Le travail administratif revient à la commune dont le municipal est le président. De juillet 2021 à juin 2023, la présidence est assurée par Chavannes-près-Renens.

Cette conférence n'a pas de pouvoir décisionnel. Elle propose des projets et crée des groupes de travail. Les décisions sont prises par chaque municipalité.

Délégué de Saint-Sulpice : Olivier Matthey

Développement

- **Lausanne Région**

L'association Lausanne Région regroupe 27 communes, représentant quelque 300'000 habitants. Elle est chargée d'en développer le potentiel lorsque des initiatives ou des réflexions dépassent les frontières communales. Elle propose ses services dans de multiples domaines, qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, d'enfance, de formation professionnelle, de prévention des dépendances, de seniors ou de sport. Elle représente également les intérêts régionaux dans les relations avec la Confédération, le Canton, les autres régions, ainsi qu'auprès d'organismes privés.

Lausanne Région travaille sur demande de ses communes. Elle est organisée en groupes de travail, composés principalement de membres des municipalités.

Son président est Thierry Amy, syndic de la commune de Cugy.

Délégués de Saint-Sulpice dans les instances de Lausanne Région :

- *Promotion économique : Étienne Dubuis*
- *Transports : Étienne Dubuis*
- *Enfance : Anne Merminod*
- *Seniors : Anne Merminod*

Enfance et jeunesse

- **Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL)**

L'AJESOL, qui regroupe les Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice, a pour fonction d'organiser l'accueil préscolaire et parascolaire des enfants conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Elle propose trois types d'accueil : l'accueil familial de jour (45 accueillantes), l'accueil préscolaire (cinq unités) et l'accueil parascolaire (six unités). Elle a établi des conventions avec d'autres structures, qui lui permettent d'organiser de cas en cas des accueils d'urgence.

Saint-Sulpice abrite une unité d'accueil préscolaire, la garderie des Pâquis, et une autre d'accueil parascolaire, la Plage des Pirates. La garderie des Pâquis a ouvert ses portes en août 2021. Conçue pour abriter jusqu'à 66 places, elle en a ouvert 44 dans un premier temps (10 pour des bébés, 14 pour des trotteurs et 20 pour des moyens).

Représentante de Saint-Sulpice au comité : Anne Merminod, vice-présidente

Députée de Saint-Sulpice : Corinne Willi

- **Conférence des municipaux en charge des écoles de l'Ouest lausannois**

Cette conférence regroupe tous les municipaux en charge des écoles de l'Ouest lausannois. Elle se tient environ quatre fois par année. Les directeurs sont invités une à deux fois. Les municipaux en charge président cette conférence à tour de rôle pour une année. Le travail administratif est assuré par la commune dont le municipal est le président.

Cette conférence n'a aucun pouvoir décisionnel. Elle peut proposer des réflexions et des groupes de travail. Les décisions sont ensuite prises par chaque municipalité.

Députée de Saint-Sulpice : Anne Merminod, présidente

- **Entente intercommunale « Chalet Les Alouettes »**

Les Communes de Crissier, d'Ecublens et de Saint-Sulpice ont créé une entente pour gérer ensemble le chalet Les Alouettes à Morgins (ainsi qu'un appartement de trois pièces situé dans la copropriété des Ravaires). Elles y organisent, été comme hiver, des camps scolaires (école à la montagne) et des colonies de vacances. Les taux de propriété divergent. Ecublens en a 53,04 %, Crissier 32,40 % et Saint-Sulpice 14,56 %.

L'entente est dirigée par un comité de trois personnes, un municipal par commune partenaire. Elle est présidée par Pascale Manzini, municipale à Ecublens, et gérée par quatre collaborateurs de la Commune d'Ecublens.

Députée de Saint-Sulpice : Anne Merminod

- **Conseil d'établissement de La Planta**

L'établissement scolaire primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice se compose de quatre collèges, trois situés à Chavannes-près-Renens (les collèges de La Concorde, de La Plaine et de La Planta) et un à Saint-Sulpice (le collège des Pâquis).

Son conseil est un lieu d'échange entre des représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement, des parents d'élèves, diverses organisations concernées et des autorités politiques. Il se réunit au minimum trois fois par an, lors de séances publiques qui ont lieu alternativement à Chavannes-près-Renens et à Saint-Sulpice.

Députée de Saint-Sulpice : Anne Merminod

Environnement

- **COORD 21**

L'association regroupe des collectivités romandes et tessinoises (4 cantons, 63 communes et 4 institutions) engagées dans une démarche de développement durable. Elle offre l'accès à une plateforme qui permet des échanges d'expérience et promeut un guide, l'Agenda 2030, adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en 2015. Ce document formule 17 objectifs universels, qui peuvent être transposés aux échelles fédérale, cantonale et communale.

COORD21 affiche son credo : face à des défis environnementaux d'une ampleur sans précédent (changements climatiques, érosion de la biodiversité, etc.), les communes détiennent de nombreuses compétences « sur le terrain », ce qui leur donne de grandes responsabilités.

Déléguee de Saint-Sulpice : Anne Merminod

- **Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge**

Le groupement a pour but de favoriser une gestion optimale des forêts sur le territoire de ses quinze communes membres, huit communes de l'Ouest lausannois et sept communes voisines des districts de Lausanne et du Gros-de-Vaud. Il a en charge 444 hectares de forêts publiques (Confédération, État, communes) et 228 hectares de forêts privées (500 propriétaires).

Le groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité, présidé en 2022 par Mme Paola Käsling, municipale à Bussigny.

Déléguee de Saint-Sulpice : Corinne Willi

Épuration

- **Commission intercommunale des services industriels**

Une Commission intercommunale des services industriels, à caractère consultatif sur des questions techniques et énergétiques, a été créée dans les années 1960 suite à une proposition des Services industriels de Lausanne (SIL). Saint-Sulpice y dispose d'un siège permanent.

Déléguee de Saint-Sulpice : Corinne Willi

- **Entente intercommunale Mèbre et Sorge**

Les Communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice se sont entendues au milieu des années 1960 pour construire et gérer en commun deux collecteurs dits « Mèbre » et « Sorge », chargés d'acheminer tout ou partie de leurs eaux usées vers la station d'épuration (STEP) de Vidy. Elles ont conclu par la suite une convention de transit avec plusieurs communes de l'amont, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Lausanne et Romanel-sur-Lausanne. L'entretien de ces équipements demande une attention constante.

Déléguee de Saint-Sulpice : Corinne Willi

- **Épuration région morgienne (ERM)**

L'Association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la Région Morgienne (ERM) a été fondée au début des années 1970. Elle gère un réseau de collecteurs reliés à la station d'épuration du Bief, à Morges. Elle regroupe quinze communes membres, dont une commune de l'Ouest lausannois (Ecublens), et huit communes partenaires, dont Saint-Sulpice, qui y déverse les eaux usées du quartier de Vallaire.

Déléguee de Saint-Sulpice : Corinne Willi

- **Entente intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP de Vidy)**

La station d'épuration des eaux de Lausanne (STEP) vise à épurer les eaux usées de quelque 240'000 habitants de la région lausannoise, soit de la Ville de Lausanne et de quinze communes environnantes, dont Saint-Sulpice. Cette collaboration revêt la forme d'une entente intercommunale, régie par une convention qui fixe notamment la répartition des charges entre les parties prenantes.

Déléguee de Saint-Sulpice : Corinne Willi

- **Valorsa SA**

Valorsa SA est une société anonyme de droit public, dont le siège est à Penthaz. Centre de compétence en matière de déchets, elle collecte, transporte, trie, valorise, traite et fait incinérer les ordures ménagères et les déchets urbains (encombrants, verre, etc.) d'un bassin de quelque 200'000 personnes, réparties sur cinq districts de l'ouest du canton. Forte de 95 communes actionnaires, elle compte un Conseil d'administration de neuf personnes nommé pour la même durée qu'une législature communale vaudoise, à savoir cinq ans.

Déléguee de Saint-Sulpice : Corinne Willi

Finances

- **Caisse intercommunale de pensions (CIP)**

La Caisse intercommunale de pensions a été fondée en 1924 par l'union des principales communes vaudoises, sous le nom de Caisse des pensions du personnel des administrations communales. Elle assure principalement les collaborateurs des communes, des associations de communes et d'autres types de collaborations intercommunales pour la prévoyance professionnelle. Elle prévoit des prestations de retraite pour les assurés et les couvre contre les risques liés au décès et à l'invalidité.

La CIP compte un conseil d'administration de six membres élus paritairement, trois représentants des employeurs, trois représentants des assurés, ainsi qu'une assemblée des délégués où sont représentées toutes les municipalités.

Délégué de Saint-Sulpice : Étienne Dubuis

- **Commission d'estimation fiscale des immeubles**

Les estimations fiscales des immeubles reviennent à une commission de district. Cette commission se compose de trois membres, un président, un collaborateur du Registre foncier et un représentant de la commune du lieu de situation de l'immeuble. Le Conseil d'État nomme le président, le ou les présidents suppléants et le collaborateur du Registre foncier. La municipalité intéressée nomme le troisième membre.

Délégué de Saint-Sulpice : René Piller

Logement

- **Les Estudiantines**

La société coopérative d'habitation Les Estudiantines a été fondée en 2008, dans le but de mettre sur le marché des logements « estudiantins » à loyers modérés. Reconnue d'utilité publique, elle ne poursuit aucun but lucratif et s'interdit toute opération spéculative. Son conseil d'administration compte en son sein un membre de la Municipalité de Saint-Sulpice.

Délégué de Saint Sulpice : Étienne Dubuis

- **Les Balcons du Léman**

Société coopérative d'habitation fondée en 2013 dans le but d'offrir des logements protégés à loyer modéré sur le territoire de Saint-Sulpice, elle s'intéresse à toutes les couches de la population, notamment aux familles, aux personnes handicapées et âgées. Sa direction comprend un représentant de la Municipalité.

Délégué de Saint-Sulpice : Olivier Matthey

- **Plateforme Logement de l'Ouest lausannois (PFL-OL)**

Soutenue à son lancement par la Confédération et le Canton, la Plateforme logement de l'Ouest lausannois est aujourd'hui étroitement liée au SDOL. Elle tente de répondre aux besoins d'habitations à l'échelle régionale.

La PFL-OL accompagne les démarches actives des communes dans la production de logements, voire le maintien de logements à prix abordables. En 2021, elle a ainsi accompagné la réflexion intercommunale sur les possibilités qu'offre aux communes le nouveau droit de préemption, entré en vigueur en 2020.

Délégués de Saint-Sulpice : les membres de la Municipalité

Mobilité

- **Transports publics de la région lausannoise (TL)**

Les Transports publics de la région lausannoise (TL) exploitent le réseau de transports en commun de l'agglomération lausannoise. Chaque jour, ils prennent en charge des centaines de milliers de voyageurs sur une quarantaine de lignes de bus et deux lignes de métro, sans compter un train, le Lausanne-Echallens-Bercher (LEB). Ils forment une société anonyme, qui se partage essentiellement entre les communes concernées (67 %) et le Canton (26 %). Le Conseil d'administration se compose de représentants de toutes les communes traversées, ainsi que de délégués du Canton, des syndicats et de la délégation du personnel.

Délégué de Saint-Sulpice : Étienne Dubuis

- **Transports de la région Morges Bière Cossonay (MBC)**

Les Transports de la région Morges Bière Cossonay (MBC) relie 52 localités de l'agglomération morgienne et de ses environs par le bus, le train et le funiculaire. Ils transportent plus de six millions de voyageurs par année. Constitués en société anonyme, ils ont pour actionnaires principaux la Confédération, le Canton et des communes (à hauteur de 20 %). Son Conseil d'administration comprend les représentants d'une minorité de communes traversées. Saint-Sulpice ne figure pas parmi elles.

Politique

- **Association des communes vaudoises (AdCV)**

L'Association des communes vaudoises (AdCV) résulte d'une scission de l'Union des communes vaudoises (UCV) survenue au début des années 2000 à la suite d'un désaccord sur la péréquation financière intercommunale. Représentante de « petites communes riches » sorties perdantes des réformes financières du Canton, elle a profité de la persistance du problème pour se pérenniser et même pour gonfler ses rangs, de 24 communes à 69 en 2022.

Après avoir rompu les négociations avec le Canton sur la facture sociale et soutenu une initiative demandant le transfert de la facture sociale à l'État, « SOS Communes », elle les a reprises en 2022 en compagnie de l'UCV pour traiter du système péréquatif dans son entier.

La fracture entre l'UCV et l'AdCV n'empêche pas nombre de communes d'appartenir simultanément à l'une et à l'autre. C'est notamment le cas de Saint-Sulpice.

Délégué de Saint-Sulpice : Étienne Dubuis

- **Bureau intermunicipal (BI)**

Le Bureau intermunicipal regroupe les syndics et syndiques des huit communes de l'Ouest lausannois. Il n'a pas de pouvoir décisionnel mais permet à ses membres de s'informer sur la vie du district, de partager leurs expériences et d'élaborer des projets en concertation. Il se réunit environ six fois par année. Sa présidence s'exerce à tour de rôle pendant une année, en suivant l'ordre alphabétique des communes.

Délégué de Saint-Sulpice : Étienne Dubuis, président

- **Union des communes vaudoises (UCV)**

L'Union des communes vaudoises, créée en 1909, est une association faîtière engagée à défendre les intérêts des communes en les informant, en les consultant et en les représentant auprès du Canton. Elle encourage parallèlement la formation des autorités communales en dispensant des cours sur de nombreux sujets et en publiant, chaque trimestre, un magazine à 2'500 exemplaires, *Point Commune*.

L'UCV se compose de différentes structures. Elle est chapeautée par un comité de 13 membres, tous syndics en fonction (soit le syndic de Lausanne, un syndic par district et les présidents de deux de ses organes, le Groupe des villes et le Groupe des bourgs et villages).

Elle comprend aussi un Conseil de 50 membres (cinq par district, syndics ou municipaux), un Groupe des villes (qui représente les localités de plus de 7'000 habitants et les chefs-lieux de district) et un Groupe des bourgs et villages (qui représente les communes de moins de 7'000 habitants, à raison d'un ou deux délégués par district selon que ce dernier compte moins de 20 communes ou davantage).

Délégué de Saint-Sulpice au Conseil des 50 : Étienne Dubuis

Sécurité

- **Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district de l'Ouest lausannois (ORPC-ROL)**

L'ORPC-ROL regroupe les huit communes de l'Ouest lausannois. Basée à Chavannes-près-Renens, elle a pour but la mise en application de la loi du 11 septembre 1995 d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile. Les communes membres mettent gratuitement à disposition de l'ORPC-ROL les constructions, le matériel et les installations nécessaires à l'exercice de ses tâches mais en restent propriétaires.

L'ORPC-ROL compte trois organes : un Comité de direction, constitué de membres des municipalités des huit communes, un Conseil intercommunal, dont les membres sont élus par les Conseils communaux, et une Commission de gestion et des finances, élue par le Conseil intercommunal.

Délégué de Saint-Sulpice : René Piller

- **Conférence des directeurs des polices communales vaudoises**

La Conférence des directeurs des polices communales vaudoises (CDPV) est l'association faîtière politique des Polices communales (PolCom) du canton. Elle est constituée des Municipaux en charge de la sécurité publique des communes réparties au sein des neuf régions PolCom (PolOuest, etc.), ce qui représente 51 communes et 60% de la population vaudoise (476'000 habitants). Elle nomme un Comité dans lequel siège un représentant de chaque comité directeur des neuf régions.

Délégué de Saint-Sulpice : René Piller

- **Police de l'Ouest lausannois - Sécurité dans l'Ouest lausannois (POL)**

L'association Sécurité dans l'Ouest lausannois a été créée en 2008 pour regrouper les polices des huit communes du district. Forte de plus de 150 équivalents plein-temps, elle dispose aujourd'hui d'un hôtel de police à Prilly et de deux postes de base à Renens et Ecublens. Elle a joué à l'échelle vaudoise un rôle pionnier de coopération avec la Police cantonale dans le projet Regio.

PolOuest est dirigée par un Conseil intercommunal, qui émane des législatifs communaux, et d'un Comité de direction, qui se compose d'un municipal par commune membre. Le Comité de direction exerce à l'égard du personnel les droits et obligations de l'employeur, soumet au Conseil intercommunal les projets de décisions à adopter et assure la coordination avec les autorités cantonales, particulièrement avec la police cantonale.

Délégué de Saint-Sulpice : René Piller, vice-président du Comité de direction

- **Service intercommunal de défense incendie et de secours SDIS Chamberonne**

Le SDIS Chamberonne, fondé en 2007, regroupe les pompiers de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice. Il a pour mission emblématique la lutte contre le feu mais intervient aussi pour des inondations, des sauvetages de personnes ou d'animaux, des cas simples de pollution ou encore des alarmes automatiques. Il fournit également, à la communauté, des prestations telles que le service de garde durant des manifestations ou la visite aux personnes âgées lors du plan canicule.

Le service est chapeauté par une Commission consultative du feu chargée de préavisier notamment sur le budget, la gestion, la nomination des officiers et les mesures disciplinaires. Cet organe est composé du commandant du corps et de son remplaçant, ainsi que de deux représentants (dont un municipal) par commune.

Délégué de Saint-Sulpice : René Piller

Tourisme

- **Entente intercommunale sur la perception de la taxe de séjour**

Le tourisme est un secteur économique clé pour la Ville de Lausanne et sa région. Il est soutenu par l'entente intercommunale sur la perception de la taxe de séjour, appelée aussi Communauté touristique de la région lausannoise. Cette organisation gère un fonds dédié, le Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL), qui finance aussi bien des infrastructures que des projets. Neuf communes, dont Saint-Sulpice, en font partie.

Le règlement intercommunal sur la taxe de séjour donne à la Commission de la taxe de séjour la responsabilité de contrôler la perception et l'utilisation de la taxe. Il la charge aussi de superviser les activités du FERL et de traiter les contestations éventuelles des communes concernant l'application du règlement.

Déléguée de Saint-Sulpice : Anne Merminod

- **Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise**

Le Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise a été créé en 1988 pour aider quatre institutions phares : le Bêjart Ballet Lausanne, le Théâtre de Vidy, l'Opéra de Lausanne et l'Orchestre de chambre de Lausanne. Une vingtaine de communes, dont Saint-Sulpice, ont signé sa convention et possèdent un droit d'accès à ses organes, l'assemblée générale et le comité de gestion.

Déléguée de Saint-Sulpice : Anne Merminod

VISITE PRÉFÉCTORALE

Conformément aux dispositions de l'article 141 de la loi sur les communes, Mme Anne Marion Freiss, Préfète du district de l'Ouest lausannois, a procédé le 1^{er} novembre à l'inspection annuelle de la Commune.

À cette occasion, les différents registres communaux et documents mentionnés ci-après ont été reconnus comme régulièrement tenus et observés :

1. Les registres des procès-verbaux :
 - a) de la Municipalité ;
 - b) du Conseil communal ;
 - c) des votations et élections ;
2. Les registres :
 - a) civique (rôle des électeurs) ;
 - b) des inhumations ;
 - c) des commerçants ;
3. L'Office communal de la population ;
4. L'onglet de la correspondance ;
5. Le casier sanitaire des eaux et le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) ;
6. Le fichier de contrôle des citernes ;
7. Le dossier des titres et créances ;
8. La comptabilité de l'année écoulée.

Indépendamment des obligations qui lui sont imposées par la loi, Mme la Préfète s'est entretenue avec le Syndic, le Secrétaire municipal, le Boursier, les Conseillers municipaux et le Président du Conseil communal sur les affaires courantes, ainsi que les projets de la Commune.

UNE FONCTION SOUS-ÉVALUÉE

Les pourcentages d'activité prévus pour les membres de la Municipalité sont largement fictifs.

Dans le contexte actuel de Saint-Sulpice, un syndic ne peut pas remplir convenablement sa tâche avec le 60% qui lui est en principe octroyé. Il a besoin d'un bon 100% pour l'assumer. Le même décalage existe dans le cas des municipaux : un 35% leur est réservé, alors que leur fonction requiert facilement un 60%.

Cette réalité a pour effet qu'il est difficile à des personnes exerçant un métier, aussi efficaces soient-elles, de travailler au sein d'une municipalité. Elle les oblige à réduire leur temps de travail ou à accumuler les heures supplémentaires. Des retraités ou des préretraités ont moins de mal à s'y adapter, ce qui explique, en partie du moins, pourquoi ils sont proportionnellement nombreux à siéger à l'exécutif.

Il faut s'attendre à ce que cela continue... à moins d'un changement de pratiques.

Ce changement pourrait prendre plusieurs formes : celle d'une Municipalité élargie à sept membres, celle d'un exécutif rétribué à la hauteur de ses horaires réels ou celle d'un collège allégé de certaines responsabilités au profit de l'administration.

Ce troisième scénario aurait deux conséquences : le cercle des cadres devrait être renforcé et une partie plus importante du pouvoir de décision passerait du personnel politique au personnel administratif. Une telle évolution est possible. Mais est-elle souhaitable ?

Chacune de ces trois solutions compte, comme la situation actuelle, des avantages et des inconvénients.

La Municipalité ne se prononce pas à leur sujet. Son seul objectif, ici, est de rappeler un fait.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

ORGANISATION DU SERVICE

En 2022, le Secrétariat municipal était composé de trois collaborateurs (2.60 EPT), d'une collaboratrice temporaire (0.80 EPT pour 4 mois) et d'un apprenti :

- 1 secrétaire municipal ;
- 1 secrétaire municipale adjointe ;
- 2 assistantes (dont 1 CDI de 60% et 1 CDD de 4 mois à 80%) ;
- 1 apprenti(e) employé de commerce, présent(e) 3 jours par semaine.

ACTIVITÉS DU SERVICE

Les principales tâches du Secrétariat municipal sont les suivantes :

- Organisation des séances de la Municipalité ;
- Tenue des procès-verbaux ;
- Communication et suivi des décisions ;
- Coordination entre la Municipalité et les services. ;
- Coordination des différents services entre eux ;
- Gestion des autorisations de manifestations ;
- Gestion des demandes de naturalisation ;
- Suivi des autorisations de parcage sur la voie publique ;
- Organisation de réceptions officielles ;
- Suivi administratif des inhumations ;
- Gestion administrative du Passeport Vacances.

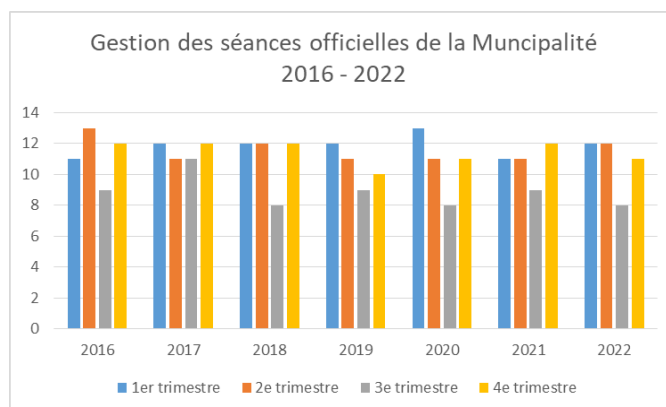
Le rôle principal du Secrétariat municipal est d'assurer la liaison entre les pouvoirs exécutif et législatif, entre le niveau politique et le niveau administratif, entre les entités de l'administration communale et, enfin, entre l'administration communale et les citoyens. Ces activités représentent d'innombrables tâches au quotidien.

CHANGEMENT DE SECRÉTAIRE

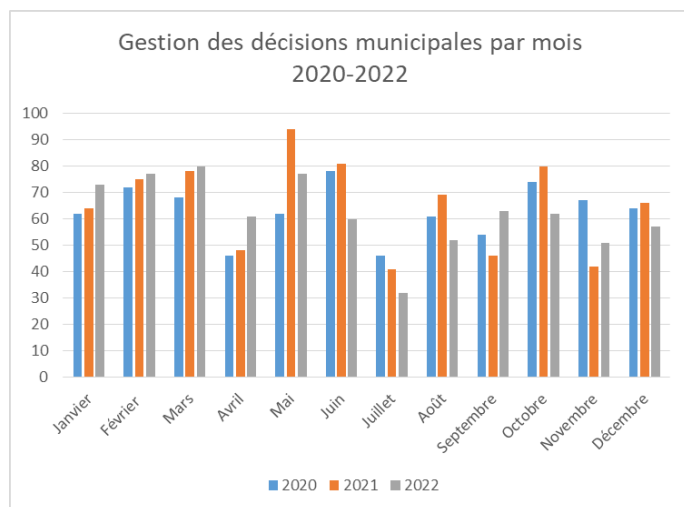
M. Pascal Roduit, secrétaire municipal, a officiellement quitté ses fonctions en septembre 2022. Mme Jocelyne Winkelmann, secrétaire municipale adjointe, a assumé son remplacement en attendant l'entrée en fonction de sa successeuse, Mme Michelle Fournier, le 1^{er} novembre 2022.

La transition a exigé du personnel du Greffe, Mmes Jocelyne Winkelmann et Martine Roberto, un engagement particulièrement intense, à la limite de ce qui pouvait leur être demandé.

SOUTIEN AUX SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ



En 2022, le Secrétariat municipal a assisté l'exécutif communal lors de 43 séances ordinaires de Municipalité et établi autant de procès-verbaux.



Comme le montrent les chiffres ci-contre, le Secrétariat a géré et organisé le suivi de 771 décisions sur l'ensemble de 2022, soit une moyenne de 64 décisions par mois, avec des pics d'activités aux mois de février, de mars et mai.

Une séance estivale a eu lieu au refuge du Laviau, puis les séances ont repris en salle de Municipalité.

RÉDACTIONS DIVERSES

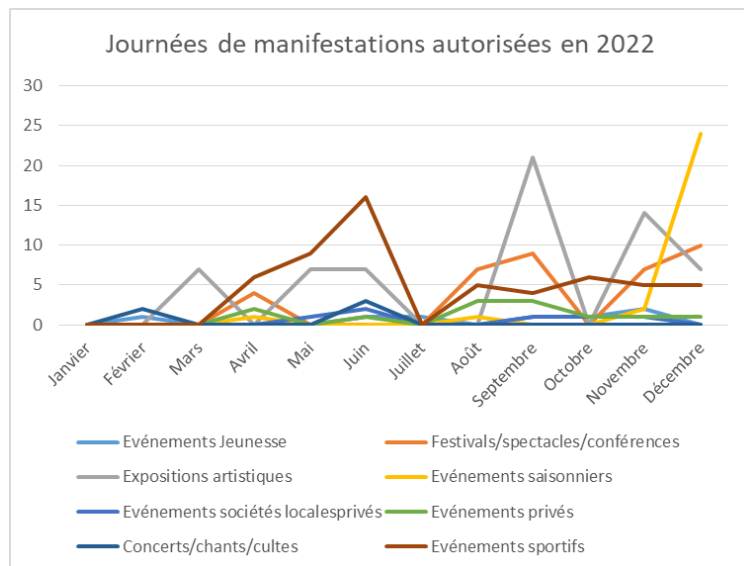
Le Secrétariat a pour tâche quotidienne l'ouverture et l'acheminement d'une correspondance aussi volumineuse que variée aux entités internes (principalement aux services communaux). Il centralise aussi la rédaction et l'expédition du courrier municipal à l'attention de nombreux destinataires extérieurs.

Depuis 2021, les courriers et courriels entrant au Secrétariat municipal et rédigés par lui sont systématiquement numérisés. Cette pratique présente un caractère chronophage, mais elle assure un accès plus direct à l'information et permet ainsi d'augmenter la qualité des prestations.

En plus des correspondances courantes, le Secrétariat a encadré la publication de nombreux préavis.

AUTORISATIONS DE MANIFESTATIONS

Le Secrétariat municipal joue un rôle de liaison entre les sociétés locales et la police du commerce, pour les autorisations de manifestations demandées par les sociétés locales ou les groupes de citoyens.



Le graphique ci-contre illustre la diversité des manifestations autorisées au cours de l'année 2022.

Loin des restrictions sanitaires des dernières années, les événements sportifs comme les tournois de volley ou de football rencontrent beaucoup de succès.

Les événements culturels, comme les expositions ou les concerts, occupent également une place de choix sur la commune.

Saint-Sulpice peut se targuer d'avoir une vie sociale et culturelle variée, reflet du dynamisme et de la diversité de sa population.

NATURALISATIONS

Le Secrétariat municipal apporte un soutien à la commission des naturalisations. En 2022, il a assuré la gestion de 34 dossiers, traités selon la nouvelle procédure en collaboration avec le Canton.

Cette activité a représenté, en début de processus, 30 convocations écrites et demandes de documents ainsi que 6 avis de réception de candidatures exemptées d'examen.

Au terme de la démarche, 47 avis de clôture de procédure et 46 lettres de confirmation d'octroi de la bourgeoisie ont été rédigés. Cette année, aucune candidature n'a reçu de préavis négatif.

Ont obtenu la nationalité suisse en 2022 :

Pays d'origine	Dossiers	Personnes
Allemagne	3	4
Belgique	1	2
Brésil	1	2
Colombie	1	1
Espagne	4	9
France	15	30
Italie	4	11
Pologne	3	3
Portugal	1	1
Tchéquie	1	1
Total	34	64

Dossiers en cours au 31 décembre 2022

Fin 2022, 84 dossiers étaient en cours de traitement. Ce nombre augmente régulièrement au fil des ans. Il s'élevait à 77 en 2021.

Procédure de naturalisation : rappel

Le ressortissant étranger qui souhaite déposer une demande de naturalisation doit être au bénéfice d'un permis d'établissement C et avoir vécu dix ans en Suisse. Il lui est demandé d'attester de ses compétences linguistiques en français, orales et écrites. En outre, il ne doit pas avoir bénéficié de l'aide sociale durant les trois années précédant le dépôt de sa demande. Il doit également faire montre d'un passé judiciaire irréprochable.

Les candidats à la naturalisation adressent leur dossier directement au Service cantonal de la population, qui se charge de l'instruction de la demande et contrôle le respect des conditions formelles requises.

Les dossiers sont ensuite remis à la commune de domicile des candidats, qui traite la phase communale de la procédure. Cette étape consiste en l'analyse des conditions matérielles, notamment du degré d'intégration du demandeur (qui doit passer un test écrit de connaissances élémentaires géographiques, historiques et politiques portant sur la Commune, le Canton et la Confédération). C'est la Commune qui fait passer le test, si possible en présence d'un membre de la Municipalité. Quant aux rapports administratifs de police, ils continuent d'être établis par la Police de l'Ouest lausannois (section Police Administrative), à Prilly.

Les informations détaillées relatives à cette procédure peuvent être consultées sur le site internet de l'État de Vaud : www.vd.ch/naturalisation.

PARCAGE ET AMARRAGE

Le Secrétariat gère les autorisations de parage sur la voie publique, soit les demandes de macarons.

En 2022, 11 demandes de macaron de la part des citoyens non membres du personnel ont été traitées (en recul par rapport aux 24 demandes de 2021). Ces demandes ont abouti à dix autorisations et un refus. Une demande formulée au mois de février, pour un macaron temporaire, a également été traitée : une demande spécifique, liée au télétravail qui était encore imposé au sein de certaines entreprises.

Outre le parage, le Secrétariat gère 59 places d'amarrage sur la rive est de la Venoge et 15 au port Tissot.

AUTRES PRESTATIONS

- **Réceptions** : Le Secrétariat municipal a pour habitude d'organiser diverses réceptions à l'intention des jeunes gens ayant atteint leur majorité, des personnes naturalisées en cours d'année et des nouveaux habitants. En raison d'un manque d'effectif au sein de l'équipe et d'un manque de ressources financières, ces réceptions n'ont pu être organisées en 2022.
- **Passeport Vacances** : Ce dispositif était destiné en 2022 aux élèves de la région lausannoise nés entre 2008 et 2013. Le passeport coûtait CHF 45.- dans sa version traditionnelle valable deux semaines, CHF 40.- dès le deuxième enfant de la même famille ou CHF 25.- dans sa version « Farniente ». Cette activité a été fortement affectée par le contexte sanitaire : seuls trois passeports ont été distribués pour le mois de juillet (plus trois passeports farniente) et huit pour le mois d'août.
- **Décès et inhumations** : 28 dossiers ont été traités en 2022.

CRISE ÉNERGÉTIQUE

Cette thématique a fortement mobilisé le Secrétariat municipal et la Municipalité en 2022, raison pour laquelle il constitue ici un chapitre à part entière.

Les autorités fédérales et cantonales ont vivement réagi aux risques de coupures durables du courant électrique et de l'approvisionnement en gaz consécutifs à la guerre en Ukraine – un danger de pénurie aggravé au cours de l'été par une situation météorologique défavorable, caractérisée par des températures très élevées et des précipitations particulièrement rares.

Dans l'éventualité d'une pénurie, la Municipalité et le personnel de la Commune ont dû se préparer à :

- répondre aux ordonnances fédérales et décisions cantonales en relation avec la gestion de l'événement ;
- garantir la protection de la population et des collaborateurs ;
- maintenir l'activité au niveau le plus élevé possible ;
- assurer, dans tous les cas, la continuité des tâches essentielles par l'affectation anticipée ou la réaffectation de moyens adéquats.

Dans ce contexte, afin de maintenir leurs activités au niveau le plus élevé possible en cas de pénurie d'énergie, plusieurs responsabilités essentielles ont été confiées aux communes :

1. **Établir un plan de continuité** : Le plan de continuité est fondé sur un examen des conséquences vraisemblables de l'événement majeur sur l'activité habituelle, sur l'identification et la hiérarchisation des tâches devant être assurées en toutes circonstances et de celles pouvant être interrompues pendant quelques jours, voire plusieurs semaines. Les ressources nécessaires à la continuité des activités essentielles ont été évaluées : moyens humains (en termes d'effectifs et de compétences) et moyens matériels, affectations financières, conseil juridique, etc. Le plan de continuité est accompagné d'un inventaire détaillé, au format Excel, des mesures à prendre pour les différentes activités des services communaux.
2. **Planifier des points de rencontre d'urgence (PRU)** : Ces endroits sont destinés à aider les communes à affronter le risque de pénurie d'énergie, tout en s'intégrant à un concept plus global de protection de la population face à une large palette de menaces. Ainsi, dans le contexte de la crise énergétique, les autorités cantonales ont ordonné la mise en place de dispositifs permettant d'assurer un service d'urgence aux citoyens. Cela suppose l'organisation d'un Point de rencontre d'urgence (PRU) par tranche de 5'000 habitants, soit d'un tel lieu pour Saint-Sulpice. Fin 2022, la Commune a dû transmettre un « concept » de PRU (emplacement, description, plan, etc.). Elle a opté pour un PRU évolutif, à savoir que ce dernier est situé dans le bureau du Syndic et dans la salle de Municipalité (Maison de Commune, rue du Centre 47) dans un premier temps, puis au collège des Pâquis si la situation vient à se dégrader. En cas d'activation de ce plan, le personnel communal (entre deux et trois personnes) doit en assurer le service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Sur la base du volontariat, le personnel communal disponible et motivé a été listé, afin d'être en mesure d'organiser très rapidement des tournus. Un inventaire détaillé du matériel d'urgence nécessaire au bon fonctionnement du PRU (radios, couvertures de survie, eau, etc.) a également été établi. Fin 2022, une génératrice devait encore être achetée afin d'assurer l'alimentation électrique primaire du PRU (chauffage d'une pièce, télécommunications par radio polycom, etc.).

Les mesures d'urgence n'ont pas été déclenchées au cours de l'hiver 2022-2023, mais elles devront certainement être adaptées et revues pour l'hiver 2023-2024, une crise énergétique étant d'ores et déjà annoncée à cette période.

INFORMATIQUE

INTRODUCTION

Le dicastère de l'informatique était sous la responsabilité du Syndic Étienne Dubuis jusqu'en février 2022. Dès le mois de mars, le nouveau Municipal Olivier Matthey a pris le relais. Malera, l'entreprise externe qui gère l'informatique communale depuis 2021, a averti la Municipalité de la nécessité de remplacer, à plus ou moins brève échéance, certains systèmes et logiciels.

L'expérience désagréable vécue en 2021, année lors de laquelle les budgets avaient été largement dépassés, a obligé à temporiser un peu afin de bien cerner les besoins immédiats. Ces besoins ne mettaient pas en cause la sécurité mais plutôt le risque d'avoir à terme des équipements trop vieux et ne permettant plus les mises à jour.

L'équipement informatique, installé à grands frais en 2015, était « luxueux » pour une commune comme la nôtre. Toutefois, s'il a convenablement rempli son office ces sept dernières années, les développements rapides dans ce domaine le rendent désormais inévitablement obsolète et trop lent.

LA MISSION EN 2022

En 2021, la Municipalité s'était engagée à présenter à la COGEFI, au terme du premier semestre 2022, une « stratégie informatique » destinée à décrire ses intentions. Cette promesse a été tenue, la commission ayant reçu ce document les derniers jours de juin. En parallèle, le nouveau Municipal s'est attelé à diverses tâches :

- Recenser les besoins en matériel et logiciels des différents services ;
- Évaluer avec Malera et d'autres prestataires les implications financières des mises à jour hardware et software ;
- Surveiller au plus près les dépenses, afin de respecter le budget et éviter toute nouvelle mauvaise surprise ;
- Modifier certaines rubriques comptables informatiques afin d'améliorer la transparence des dépenses, en créer une nouvelle et définir les critères d'attribution pour chaque poste. Ce travail a impliqué de reprendre toutes les lignes de dépenses de l'année pour respecter cette nouvelle répartition ;
- Uniformiser les signatures informatiques de tous les employés communaux ;
- Accéder à la proposition de Malera de changer d'antivirus et de firewall, pour plus d'efficacité à un prix moindre ;
- Valider une première série de mises à jour de serveurs virtuels tournant sur des versions trop anciennes (WS2012) ;
- Changer de prestataire gérant le wifi communal. Cette société spécialisée a remplacé toutes les antennes et a fourni un système plus performant, moins cher et fonctionnant enfin à satisfaction, ce qui n'avait jamais été le cas précédemment.

LA CYBERSÉCURITÉ

Les collaborateurs avaient suivi un cours de sensibilisation au piratage en 2021. Une opération de phishing, soit l'envoi d'un mail incitant à cliquer sur un lien frauduleux puis à introduire son mot de passe, a eu lieu dans le courant de l'année. Cette expérience sera renouvelée en 2023 et les consignes de sécurité répétées régulièrement. En outre, des présentations diverses concernant la cybersécurité ont été suivies par le Municipal.

L'entreprise Malera nous assure faire tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la sécurité des installations. Le point faible reste cependant l'humain et l'on ne pourra jamais assurer 100% de sécurité. Cependant, en cas d'attaque, toutes les dispositions sont prises pour que la situation puisse être rétablie dans un délai relativement court.

LE PARC INFORMATIQUE

Le nombre d'ordinateurs portables a augmenté en 2022. Cette démarche correspond à une volonté d'équiper chaque collaborateur susceptible de faire du télétravail et de renouveler progressivement les équipements fixes devenant obsolètes.

La version d'Office 2013, encore installée, provoque régulièrement des soucis de compatibilité ou entraîne des configurations complexes du matériel (périphériques). Cela a pour conséquence de confronter le personnel à des dysfonctionnements pénibles, qui le perturbent dans son travail et impliquent l'intervention de Malera. Cette prestation n'est pas gratuite et l'on devrait pouvoir économiser des frais de « helpdesk » avec une version récente d'Office.

LE TÉLÉTRAVAIL

L'année 2022 a permis de retrouver des conditions de travail presque normales. Sans surprise, le nombre d'heures de télétravail a sensiblement diminué. Ce sont surtout les chefs de service et les cadres supérieurs qui y ont eu recours, mais de nombreux collaborateurs ont également profité de cette possibilité.

Le personnel a passé un total de 1'451 heures en télétravail au cours de l'année 2022. 14 collaborateurs y ont recouru, ce qui représente une moyenne de 103 heures par employé concerné. A titre de comparaison, un employé à 100% travaille 1'880 heures par année.

Cependant, la nature du travail administratif d'une commune limite le télétravail. Le recours fréquent à des documents papier, des plans ou encore des archives (SMUN, STECH), mais aussi le contact direct avec les habitants (OPR) ou les entreprises (SBAT) nécessitent naturellement une présence sur place.



OFFICE DE LA POPULATION ET RÉCEPTION

ACTIVITÉS DE L'OPR

L'Office de la population et réception (OPR) est chargé d'une grande quantité de tâches, qui nécessitent aussi bien de la polyvalence que des qualités d'écoute. Il constitue à la fois un lieu d'enregistrement d'une multitude de données et la principale porte d'accès à l'administration communale.

Il compte un responsable à 100% et trois collaboratrices à 70%, qui forment ensemble une équipe de 3.10 EPT.

LES PRINCIPALES MISSIONS DE L'OFFICE

- Accueillir au guichet les usagers et autres visiteurs de l'administration communale ;
- Gérer la centrale téléphonique ;
- Traiter les dossiers du contrôle des habitants et du bureau des étrangers ;
- Gérer le registre des entreprises et des commerçants ;
- Gérer le registre communal des chiens ;
- Gérer les locations des salles communales ;
- Gérer le plan canicule ;
- Traiter les tâches inhérentes au registre civique.

UN LIEU D'ACCUEIL

La réception est le principal lieu d'accueil, physique et téléphonique, de l'administration communale, ce qui lui vaut d'être sollicité pour toutes sortes de raisons et sur toutes sortes de sujets. Sa fréquentation a connu une très forte hausse en 2022, en comparaison des deux années précédentes. Le nombre d'entretiens aux guichets s'est élevé, en moyenne, à 26 par jour.

Sa fréquentation a été régulière au cours de l'année, avec un pic de fréquentation en septembre (dû à l'arrivée de nombreux étudiants sur le territoire communal).

Nombre de passages aux guichets sur l'année		
En 2020	En 2021	En 2022
4'557	4'731	6'352

Moyenne d'entretiens aux guichets par jour		
En 2020	En 2021	En 2022
18	20	26

Les entretiens effectués aux guichets sont de durée variable. Ils peuvent prendre aussi bien une minute (pour la remise d'une clé ou d'un document) qu'une demi-heure (pour l'inscription d'une famille au contrôle des habitants).

LE REGISTRE DES HABITANTS

Le rôle premier d'un office de la population est la gestion du registre des habitants. Cette activité est centrale et essentielle : le registre communal va permettre à d'autres services internes d'effectuer certaines de leurs tâches, comme la facturation (Service des finances) ou le traitement des demandes de naturalisation (Secrétariat municipal).

Ce registre alimente également des bases de données officielles (cantonales et fédérales), comme le registre cantonal des personnes. Il permet aussi d'établir un certain nombre de statistiques.

Afin de garantir l'exactitude de son registre, l'OPR traite différents événements comme les arrivées, les départs, les naissances, les décès, les mariages et les divorces.

Il gère aussi, en collaboration avec le Service cantonal de la population, les différentes opérations inhérentes aux titres de séjour des personnes de nationalité étrangère.

UN NOUVEAU LOGICIEL POUR LES CARTES D'IDENTITÉ

Depuis le 1er octobre 2022, l'OPR offre la possibilité aux ressortissants suisses établis à Saint-Sulpice de demander des cartes d'identité directement par l'intermédiaire de la Commune. Le logiciel NAVIG, mis à disposition par la Confédération, permet une transmission rapide des demandes de nouvelles cartes d'identité et des demandes de prolongation à l'autorité cantonale. Depuis la mise en œuvre de cette nouvelle prestation, 16 demandes ont été traitées. En revanche, les personnes souhaitant un passeport biométrique doivent continuer de s'adresser au Centre de biométrie à Lausanne.

REGISTRE DES ENTREPRISES ET DES COMMERÇANTS

L'une des autres missions de l'OPR consiste à gérer le registre des entreprises et commerçants de la commune. La loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE, art. 7c et suivants) exige en effet que les communes tiennent un registre des entreprises actives sur leur territoire.

Ce registre permet notamment d'adresser aux entreprises et aux commerçants concernés la facture annuelle relative aux taxes déchets.

Entreprises et commerçants inscrits à Saint-Sulpice		
En 2020	En 2021	En 2022
389	418	424

REGISTRES DES CHIENS

Un dernier registre géré par l'OPR concerne les chiens, qui sont soigneusement recensés sur le territoire communal.

Ses données sont transmises aux autorités cantonales et permettent la facturation de l'impôt cantonal sur les chiens. Le service des finances de Saint-Sulpice se fonde également sur ce registre pour facturer l'impôt communal ad hoc.

Canidés inscrits à Saint-Sulpice		
En 2020	En 2021	En 2022
242	228	245

LOCATION DES SALLES ET DU REFUGE

L'OPR est également chargé de la location des salles et du refuge du Laviau (réservations, facturations, planifications). Ces lieux sont mis à la disposition des Serpelious et des sociétés locales comme à celle de personnes externes à la commune.

Leur fréquentation (en 2022) :

- Foyer des Pâquis : 269 jours occupés (185 réservations en 2021) ;
- Salle du Conseil communal : 133 jours occupés (107 réservations en 2021) ;
- Espace 52 : 168 jours occupés (159 réservations en 2021) ;
- Salle de musique : 173 jours occupés (176 réservations en 2021) ;
- Refuge du Laviau, 210 jours occupés (135 réservations en 2021).

VENTE DE TITRES DE TRANSPORT

L'OPR s'occupe aussi de vendre des titres de transport.

Cartes journalières CFF

La Commune met à disposition de ses résidents deux cartes journalières CFF par jour, au prix préférentiel de CHF 40.- par unité. Disponibles à la réception, ces cartes permettent de voyager sur tout le territoire national durant 24 heures.



Cartes journalières CFF vendues		
En 2020	En 2021	En 2022
489	602	660

Cartes journalières CGN

Les résidents de notre commune bénéficient de deux offres relatives aux cartes journalières CGN.

La première est liée au don versé en faveur de l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman (ABVL) : ce don d'un montant de CHF 5'000.- a permis à la Commune d'obtenir deux cartes journalières CGN (1^{ère} classe) par jour, au tarif préférentiel de CHF 15.- par carte.

Cartes ABVL vendues	
En 2021	En 2022
319	339

La seconde offre, « Communes riveraines », permet aux habitants de Saint-Sulpice de bénéficier de cartes journalières CGN (1^{ère} classe) aux tarifs de CHF 45.- (adulte) et de CHF 22.50 (enfant/demi-tarif). Le nombre de cartes vendues par jour n'est pas limité.

Cartes « Communes riveraines » vendues			
En 2021		En 2022	
Tarif plein (CHF 45.00)	Demi-tarif (CHF 22.50)	Tarif plein (CHF 45.00)	Demi-tarif (CHF 22.50)
33	70	61	104



À VENIR

L'année 2023 s'annonce chargée pour l'OPR. La mise en œuvre de diverses nouveautés est prévue :

- SuisseVote : scanner permettant de numériser les bulletins de vote ;
- eDéménagement : plateforme fédérale permettant l'annonce de déménagement en ligne ;
- Nouvelle loi : une nouvelle loi sur le contrôle des habitants devrait entrer en vigueur ;

Ces nouveautés engendreront des surcroîts de qualité et d'efficacité... après un temps de formation pour les collaborateurs.

DÉMOGRAPHIE

> 5'000

Saint-Sulpice a dépassé les 5'000 habitants au cours du quatrième trimestre 2022.

Elle a franchi ce nouveau seuil sans contestation possible, puisqu'elle l'a fait selon les statistiques cantonales (plus « conservatrices » que les statistiques communales). Le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) ne compte en effet que la population résidente permanente, à savoir les Suisses et les étrangers qui séjournent pendant au moins un an dans la localité.

Le contrôle communal des habitants avait quant à lui déjà estimé que la barre des 5'000 habitants était passée en 2021, car il prend aussi en considération une population « flottante » de personnes en attente d'un titre de séjour, de détenteurs de permis de courte durée ou, encore, d'occupants de résidences secondaires.

Population résidente permanente

Population suisse et étrangère avec une durée de séjour d'au moins un an, y compris les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile (source : STATVD, Statistique annuelle de la population)

En 2020	En 2021	En 2022
4'909	4'932	5'043

Population non permanente (résidence secondaire)

Est inscrite en résidence secondaire toute personne ayant une résidence principale hors de Saint-Sulpice mais résidant plus de 90 jours sur le territoire communal.

En 2020	En 2021	En 2022
155	166	168

Mutations/Événements

En 2020		En 2021		En 2022	
Arrivée	982	Arrivée	1'068	Arrivée	1'190
Départ	1'118	Départ	1'305	Départ	1'458
Mariage	44	Mariage	25	Mariage	28
Divorce	13	Divorce	20	Divorce	19
Naissance	45	Naissance	56	Naissance	43
Décès	22	Décès	31	Décès	32

Ces différents événements et mutations interviennent tant pour les résidents suisses que pour les résidents étrangers.

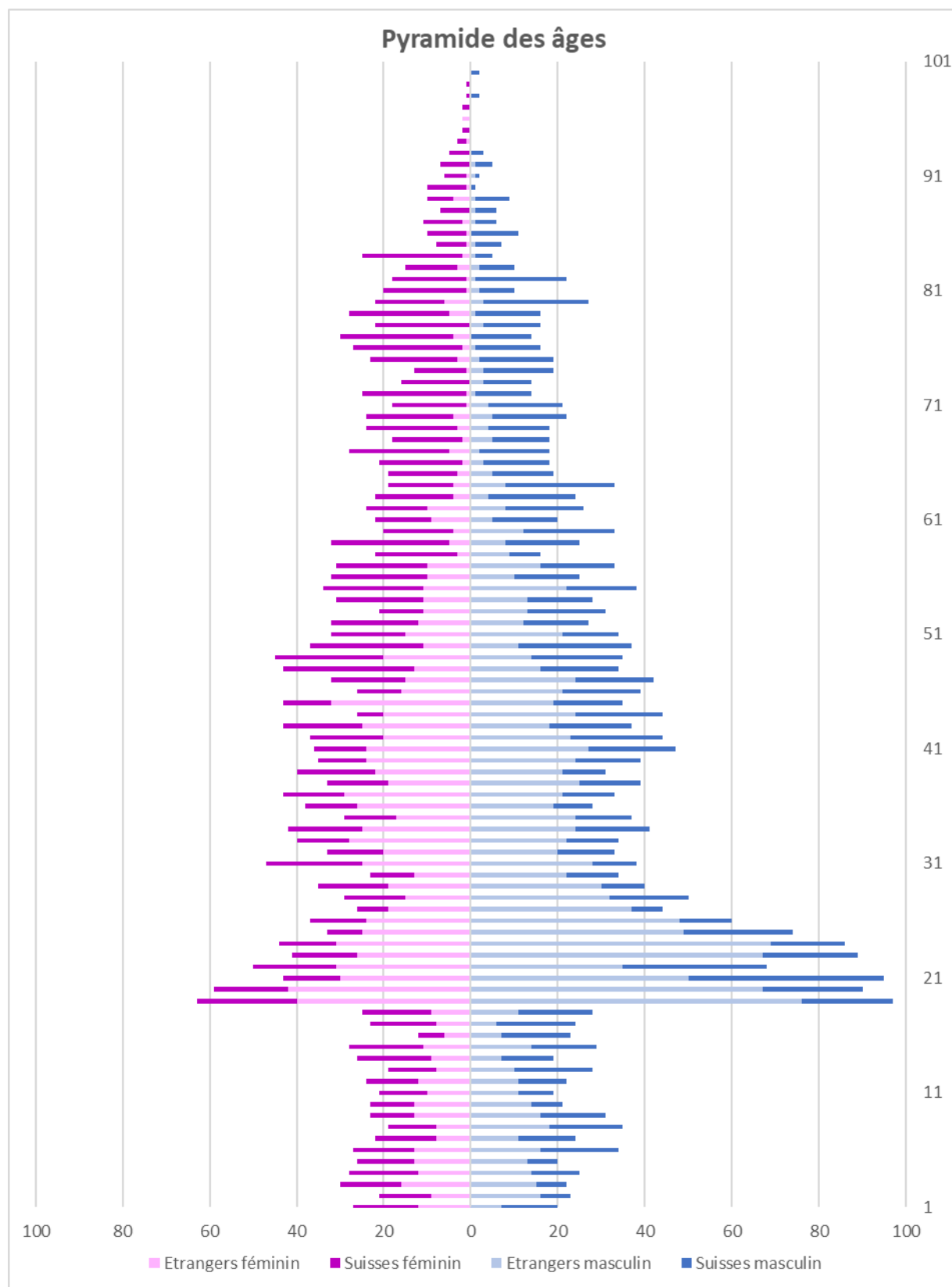
Autorisations de séjour

	En 2020	En 2021	En 2022
Autorisation d'établissement (C)	1'028	1'046	1'034
Autorisation de séjour (B)	1'275	1'227	1'286
Autorisation de courte durée (L)	30	48	40
Autorisation S (personnes à protéger)			45
Carte de légitimation (fonctionnaires internationaux)	8	9	11

Tranches d'âge

	0-18 ans		19-40 ans		41-65 ans		66 ans +	
En 2019	975	20.30%	1640	34.14%	1419	29.54%	770	16.03%
En 2020	1008	20.35%	1704	34.40%	1437	29.01%	804	16.23%
En 2021	1012	19.14%	1957	37.02%	1509	28.55%	808	15.29%
En 2022	1031	19.25%	1966	36.72%	1523	28.44%	834	15.57%

Fait rare, deux habitants de Saint-Sulpice ont célébré leur centième anniversaire en 2022.





Classe d'âges	Masculin		Total masculin	Féminin		Total féminin	Résultat total
	Suisses	Étrangers		Suisses	Étrangers		
2022	13	7	20	15	12	27	47
2021	7	16	23	12	9	21	44
2020	7	15	22	14	16	30	52
2019	11	14	25	16	12	28	53
2018	7	13	20	13	13	26	46
2017	18	16	34	14	13	27	61
2016	13	11	24	14	8	22	46
2015	17	18	35	11	8	19	54
2014	15	16	31	10	13	23	54
2013	7	14	21	10	13	23	44
2012	8	11	19	11	10	21	40
2011	11	11	22	12	12	24	46
2010	18	10	28	11	8	19	47
2009	12	7	19	17	9	26	45
2008	15	14	29	17	11	28	57
2007	16	7	23	6	6	12	35
2006	18	6	24	15	8	23	47
2005	17	11	28	16	9	25	53
2004	21	76	97	23	40	63	160
2003	23	67	90	17	42	59	149
2002	45	50	95	13	30	43	138
2001	33	35	68	19	31	50	118
2000	22	67	89	15	26	41	130
1999	17	69	86	13	31	44	130
1998	25	49	74	8	25	33	107
1997	12	48	60	13	24	37	97
1996	7	37	44	7	19	26	70
1995	18	32	50	14	15	29	79
1994	10	30	40	16	19	35	75
1993	12	22	34	10	13	23	57
1992	10	28	38	22	25	47	85
1991	13	20	33	13	20	33	66
1990	12	22	34	12	28	40	74
1989	17	24	41	17	25	42	83
1988	13	24	37	12	17	29	66
1987	9	19	28	12	26	38	66
1986	12	21	33	14	29	43	76
1985	14	25	39	14	19	33	72
1984	10	21	31	18	22	40	71
1983	15	24	39	11	24	35	74
1982	20	27	47	12	24	36	83
1981	21	23	44	17	20	37	81
1980	19	18	37	18	25	43	80
1979	20	24	44	6	20	26	70
1978	16	19	35	11	32	43	78
1977	18	21	39	10	16	26	65
1976	18	24	42	17	15	32	74
1975	18	16	34	30	13	43	77
1974	21	14	35	25	20	45	80



1973	26	11	37	26	11	37	74
1972	13	21	34	17	15	32	66
1971	15	12	27	20	12	32	59
1970	18	13	31	10	11	21	52
1969	15	13	28	20	11	31	59
1968	16	22	38	23	11	34	72
1967	15	10	25	22	10	32	57
1966	17	16	33	21	10	31	64
1965	7	9	16	19	3	22	38
1964	17	8	25	27	5	32	57
1963	21	12	33	16	4	20	53
1962	15	5	20	13	9	22	42
1961	18	8	26	14	10	24	50
1960	20	4	24	18	4	22	46
1959	25	8	33	15	4	19	52
1958	14	5	19	16	3	19	38
1957	15	3	18	19	2	21	39
1956	16	2	18	23	5	28	46
1955	13	5	18	16	2	18	36
1954	14	4	18	21	3	24	42
1953	17	5	22	20	4	24	46
1952	17	4	21	17	1	18	39
1951	13	1	14	24	1	25	39
1950	11	3	14	16	0	16	30
1949	16	3	19	12	1	13	32
1948	17	2	19	20	3	23	42
1947	15	1	16	25	2	27	43
1946	14	0	14	26	4	30	44
1945	13	3	16	22	0	22	38
1944	15	1	16	23	5	28	44
1943	24	3	27	16	6	22	49
1942	8	2	10	19	1	20	30
1941	21	1	22	17	1	18	40
1940	8	2	10	12	3	15	25
1939	4	1	5	23	2	25	30
1938	6	1	7	7	1	8	15
1937	11	0	11	9	1	10	21
1936	5	1	6	9	2	11	17
1935	5	1	6	7	0	7	13
1934	8	1	9	6	4	10	19
1933	1	0	1	9	1	10	11
1932	1	1	2	5	1	6	8
1931	4	1	5	7	0	7	12
1930	3	0	3	5	0	5	8
1929	0	0	0	2	1	3	3
1928	0	0	0	2	0	2	2
1927	0	0	0	0	2	2	2
1926	0	0	0	2	0	2	2
1925	2	0	2	1	0	1	3
1924	0	0	0	1	0	1	1
1922	2	0	2	0	0	0	2

NATIONALITÉS ÉTRANGÈRES

La commune compte des ressortissants de 81 nationalités étrangères.

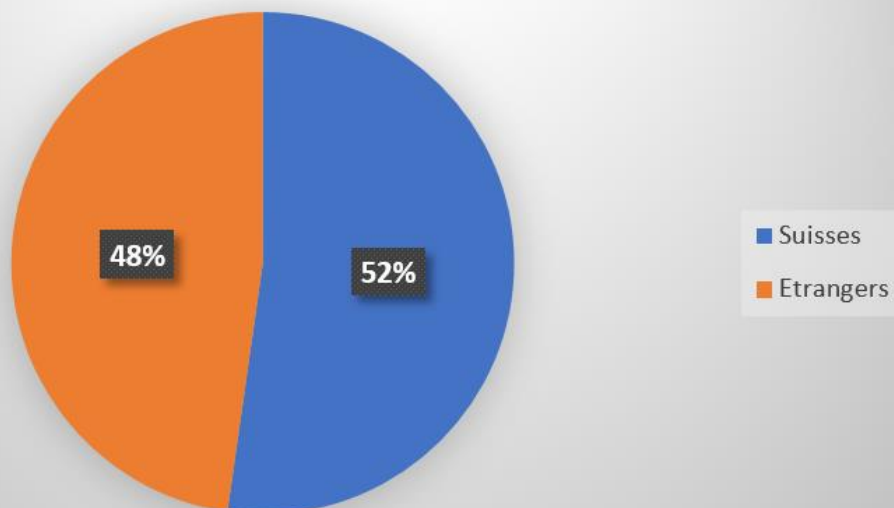
Le pays de loin le plus représenté est la France, devant l'Italie.

La Chine arrive en troisième position, devant le Portugal (depuis 2021).

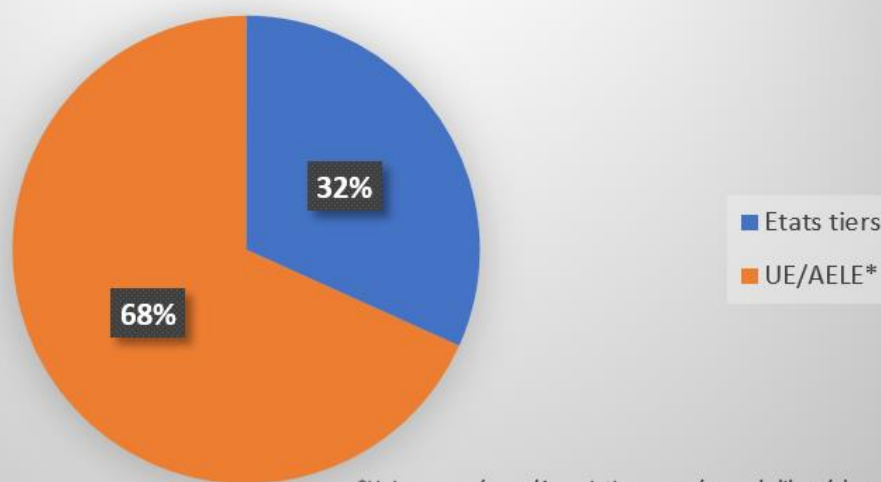
Afghanistan	7
Albanie	4
Algérie	6
Allemagne	106
Arabie saoudite	1
Arménie	1
Australie	5
Autriche	31
Bangladesh	1
Belgique	57
Brésil	21
Bulgarie	9
Cameroun	3
Canada	30
Chili	2
Chine	146
Chypre	11
Colombie	6
Corée (Sud)	15
Côte d'Ivoire	3
Croatie	6
Danemark	6
Égypte	8
El Salvador	1
Équateur	3
Érythrée	2
Espagne	86
États-Unis	60
Finlande	4
France	829
Grèce	31
Guinée	4
Hongrie	10
Inde	45
Indonésie	2
Iran	27
Irlande	5
Islande	2
Italie	227
Japon	4
Kosovo	6
Lettonie	6

Liban	21
Lituanie	5
Luxembourg	9
Macédoine du Nord	3
Malte	1
Maroc	46
Maurice	1
Mexique	11
Moldova	1
Monaco	2
Myanmar	2
Nigéria	1
Norvège	3
Pakistan	6
Pays-Bas	35
Pérou	1
Philippines	1
Pologne	48
Portugal	117
Roumanie	51
Royaume-Uni	69
Russie	68
Sénégal	2
Serbie	14
Singapour	2
Slovaquie	7
Slovénie	4
Sri Lanka	2
Suède	9
Syrie	2
Taïwan (Taipei chinois)	6
Tchéquie	29
Thaïlande	2
Trinité-et-Tobago	1
Tunisie	37
Türkiye	28
Ukraine	68
Venezuela	2
Vietnam	2
Total	2'558

Suisses et étrangers en 2022



Population étrangère UE/AELE et Etats tiers en 2022



*Union européenne/Association européenne de libre-échange

APPARTENANCES RELIGIEUSES

Représentation des confessions reconnues			
Protestants	Catholiques	Israélites	Autre religion, sans religion ou non annoncée
14%	18%	< 1%	68%

Les habitants ne sont plus tenus de mentionner leur appartenance religieuse lorsqu'ils s'inscrivent auprès de l'OPR. Au cours des dernières années, ils l'ont fait de moins en moins, ce qui a eu des répercussions sur le calcul des subventions versées par l'État de Vaud aux communautés reconnues.

VOTATIONS ET ÉLECTIONS

L'OPR a également pour mission de garantir l'exactitude du registre civique communal et d'effectuer toutes les tâches inhérentes à celui-ci.

L'année 2022 a été marquée par l'introduction, au 1^{er} janvier, de la nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et ses impacts sur le traitement du registre civique, comme des changements dans la gestion des mutations pour les nouveaux habitants.

Au niveau communal, ont été traitées une élection complémentaire à la Municipalité et une votation à la suite du référendum relatif à l'arrêté d'imposition. Le renouvellement des autorités cantonales a également figuré à l'agenda du registre civique.

CALENDRIER DES SCRUTINS

Date	Votation/élection	Électeurs inscrits	Bulletins rentrés	Participation (%)	Bulletins valables	Oui	Non	Blancs	Nuls
13.02.2022	Initiative sur l'expérimentation animale et humaine	2'135	1'238	57.99	1'217	216	1'001	21	0
	Initiative enfants et jeunes sans publicité pour le tabac	2'135	1'238	57.99	1'221	808	413	16	1
	Loi sur les droits de timbre (LT)	2'135	1'217	57.00	1'169	578	591	44	
	Élection complémentaire à la Municipalité 1 ^{er} tour – 2 ^e tour le 06.03.2022 : élection tacite	2'615	1'198	53.19	1'185	/	/	50	13
20.03.2022	Élection du Grand Conseil vaudois	2'125	913	42.96	904	/	/	6	3
	Élection du Conseil d'État vaudois 1 ^{er} tour	2'125	923	43.44	923	/	/	3	0
	Élection du Conseil d'État vaudois 2 ^e tour	2'136	1'016	47.57	1'006	/	/	6	10
15.05.2022	Loi sur le cinéma (LCin)	2'148	1'165	54.24	1'140	849	291	22	3
	Loi sur la transplantation	2'148	1'178	54.84	1'152	928	224	22	4
	Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes	2'148	1'159	53.96	1'116	915	201	40	3
	Votation communale suite au référendum contre la décision du Conseil communal adoptant le préavis municipal N° 21/2021 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022	2'621	1'230	46.93	1'228	408	803	17	2
25.09.2022	Initiative sur l'élevage intensif	2'160	1'348	62.41	1'322	503	819	26	0
	Financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la AVS 21	2'160	1'347	62.36	1'337	766	571	10	0
	Loi fédérale sur l'impôt anticipé	2'160	1'351	62.55	1'345	693	652	6	0
	Création d'un Conseil de la magistrature	2'160	1'347	62.36	1'295	761	534	50	2
		2'160	1'270	58.80	1'265	874	334	57	5

INITIATIVES ET RÉFÉRENDUMS EN 2022 : LISTES ET SIGNATURES CONTRÔLÉES

Titres	Listes contrôlées	Signatures valables
Référendum communal contre des hausses d'impôts	277	751
Référendum fédéral contre la modification de la loi sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (loi sur la transplantation)	3	7
Référendum contre la modification du 1 ^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la culture et production cinématographique (loi sur le cinéma, LCin)	31	28
Référendum fédéral « non au financement de l'agence de garde-frontière Frontex »	3	3
Initiative cantonale « Davantage de pouvoir d'achat pour la population vaudoise »	118	168
Référendum fédéral « Non à l'abolition de l'impôt anticipé sur les obligations »	8	18
Initiative populaire cantonale « Pour un congé parental vaudois »	40	53
Initiative cantonale pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources, dite « Sauvons le Mormont »	49	76
Initiative « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse »	73	99
Initiative populaire fédérale « Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables) »	120	80



RESSOURCES HUMAINES

ACTIVITÉS DU SERVICE

BILAN 2022

L'année 2022 a été marquée par une gestion du personnel toujours très instable, avec un turnover de 22,61% et un taux d'absentéisme élevé (8,3%), incluant cinq cas d'arrêt maladie longue durée. Ces départs et absences, qui impactent fortement les équipes, sont systématiquement motivés par la médiocrité des conditions de travail que prévoit le règlement actuel du personnel et qu'entend corriger le règlement soumis au Conseil communal en 2022. Ils résultent du manque de ressources, tant humaines que matérielles, dont souffrent les services.

Malgré la surcharge administrative qu'engendrent ces fluctuations, les projets principaux du Service des ressources humaines ont pu être menés dans les délais, à savoir le dépôt du préavis du règlement du personnel et de la nouvelle échelle salariale (en juin) ainsi que la mise en route de l'implémentation d'un système de santé et de sécurité au travail (MSST).

ORGANISATION DU SERVICE

Le Service des ressources humaines était composé, en 2022, d'une cheffe de service (0.80 EPT).

ACTIVITÉS DU SERVICE

Tâches administratives :

- Gestion administrative du cycle de vie du personnel communal (rédaction des contrats, cahiers des charges, certificats de travail, attestations diverses, etc.) ;
- Gestion des accès informatiques au serveur (coordination, suivi) ;
- Gestion des salaires (coordination, suivi, contrôle) ;
- Gestion des absences (suivi avec les assurances, paramétrage du logiciel de gestion des absences) ;
- Gestion des formations (suivi et coordination) ;
- Recrutement (rédaction des annonces, coordination et suivi des entretiens) ;
- Établissement de procédures internes, de directives et de développement d'outils pour le personnel ;
- Établissement et suivi de divers rapports et statistiques.

Tâches managériales :

- Gestion de collaboration (divers entretiens d'entrée-sortie, de conseil et de médiation) ;
- Gestion de conflits ;
- Gestion du budget RH ;
- Évaluation des besoins avec les services et suivi de la gestion des ressources humaines ;
- Évaluation des risques ;
- Gestion de projets divers (règlement du personnel, MSST, événements du personnel, etc.).

EFFECTIF DU PERSONNEL COMMUNAL

Au 31 décembre 2022, le total des effectifs se porte à 69 collaborateurs et correspond à 46,33 EPT.

La répartition par service se présente ainsi :

Personnel fixe	Nombre	EPT
Finances (SFIN)	4	3.3
Office de la population et réception	4	3.1
Ressources humaines (SRH)	1	0.8
Secrétariat municipal	4	2.7
Délégué à la promotion économique, développement durable et tourisme	1	0.6
Voirie	9	8*
Technique (STECH)	3	2.8
Responsable des travaux	1	1
Bâtiments (SBAT)	6	4.51
Église	2	0.85
Enfance et jeunesse (E&J)	34	18.68
Total	69	46.33

* 1 EPT supplémentaire temporaire (pour la passation des tâches suite à un départ à la retraite au 31 décembre 2022)

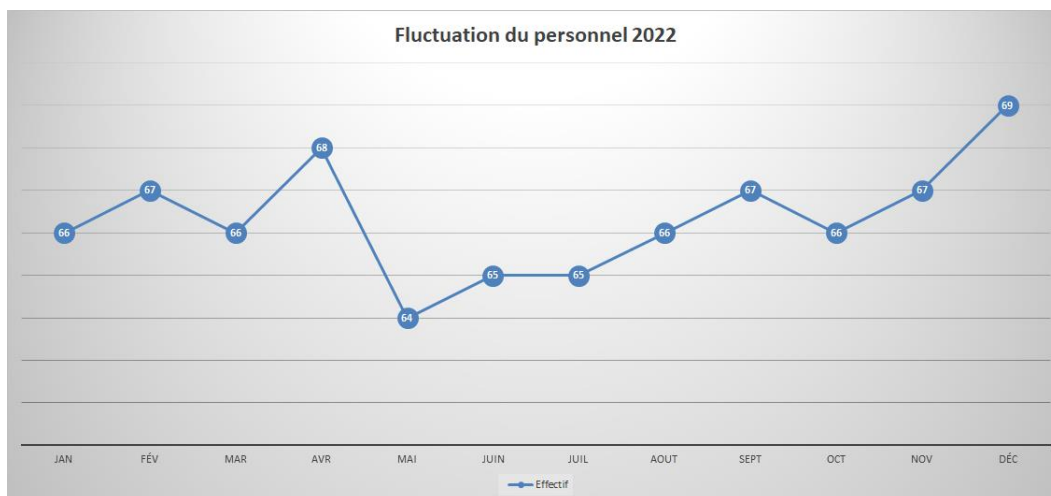
Les effectifs non considérés dans cette analyse sont :

- les apprentis ;
- les stagiaires ;
- les temporaires ;
- et les auxiliaires sur appel, comme détaillé ci-dessous :

Service	Auxiliaires à horaires variables ayant travaillé en 2022	Nombre
Secrétariat municipal	Apprentis employés de commerce	2
Secrétariat municipal	Temporaire 6 mois à 100%	1
SFIN	Temporaire 3 mois à 70%	1
SFIN / OPR	Temporaire 4 mois à 70%	1
STECH	Temporaire 3 mois à 100%	1
Voirie	Stagiaires job d'été voirie	2
Voirie	Stagiaire Institution de Lavigny	1
Voirie	Écoliers du programme Lift	2
SBAT	Temporaire 12 mois à 50%	1
SBAT	Aide-concierge (refuge du Laviau)	1
SBAT	Stagiaires job d'été aide-concierge	5
SBAT / RH	Écolier du programme Lift	1
SBAT	Remplaçant sacristaine	1
SBAT	Remplaçants organiste	2
E&J	Remplaçants auxiliaires sur appel	29
E&J	Apprenties assistantes socio-éducatives	3
E&J	Temporaires éducatrices	5
Bibliothèque	Aide-bibliothécaire	2
Total		61 personnes

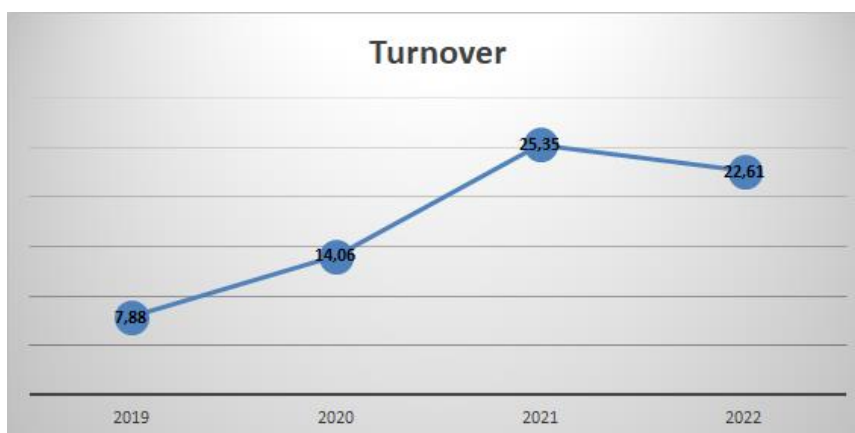
FLUCTUATION DU PERSONNEL

Le graphique ci-dessous tient compte uniquement des postes fixes.



MOUVEMENTS

Le turnover 2022 est toujours très élevé, avec un taux de rotation de 22,61 %.



LES ENTRÉES ET SORTIES EN DÉTAIL

Au cours de cet exercice, quinze départs ont été enregistrés.

7 postes concernent le Service enfance et jeunesse, 7 postes les services administratifs et 1 poste un service manuel. Les démissions sont principalement dues à des prestations plus attractives dans d'autres communes ou au climat de travail.

Démission	11
Licenciement	4
Départ retraite	0
Total	15

Suite aux départs de personnel, 18 engagements ont eu lieu en 2022, dont 8 concernent le Service enfance et jeunesse.

En voici le détail :

N°	Service	Poste	Entrée en fonction
1	Greffes - Secrétariat municipal	Secrétaire municipal	Janvier
2	E&J - activités extra-scolaires	Autre personnel encadrant	Janvier
3	Greffes - OPR	Employée d'administration	Février
4	E&J - UAPE	Assistante socio-éducative	Février
5	E&J - UAPE	Autre personnel encadrant	Avril
6	Finances	Aide-comptable	Avril
7	Bâtiments	Aide-conciergerie	Avril
8	Greffes - OPR	Employée d'administration	Juin
9	Greffes - OPR	Employée d'administration	Juillet
10	Bâtiments	Chef de service	Juillet
11	E&J - UAPE	Assistante socio-éducative	Août
12	E&J - activités extra-scolaires	Autre personnel encadrant	Août
13	E&J - garderie	Éducatrice de l'enfance	Août
14	Greffes - Secrétariat municipal	Huissière	Septembre
15	E&J - activités extra-scolaires	Autre personnel encadrant	Octobre
16	Greffes - Secrétariat municipal	Secrétaire municipale	Novembre
17	E&J - activités extra-scolaires	Autre personnel encadrant	Décembre
18	Voirie	Employée de voirie	Décembre

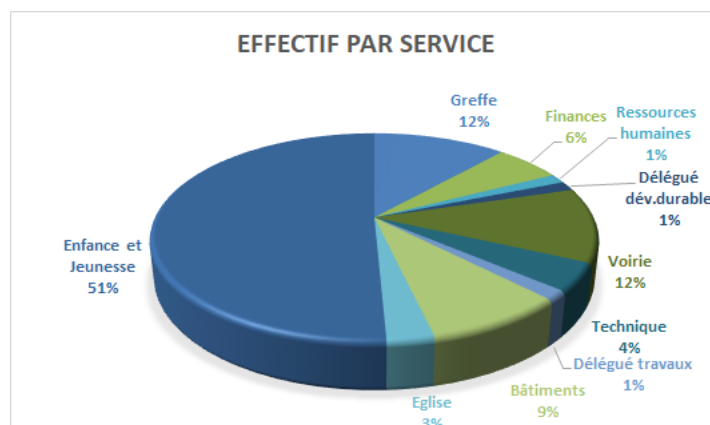
MOUVEMENTS INTERNES

Les réorganisations suivantes ont eu lieu dans les services ou dans les postes :

Service	Poste	Commentaires
GREFFE	Préposé à l'Office de la population et réception	Suite au départ de la préposée fin décembre 2021, le poste a fait l'objet d'une promotion interne.
E&J	Directrice aux activités extra-scolaires	Réorganisation de la direction de cette unité et de l'équipe cuisine. Promotion interne.
GREFFE	Secrétaire municipale adjointe, boursier et responsable RH	Suite au départ du secrétaire municipal, nous avons dû solliciter temporairement l'aide de la secrétaire municipale adjointe pour certaines tâches impératives du poste et répartir diverses responsabilités managériales et transverses au boursier (gestion de l'Office de la population et réception) et à la responsable RH, afin d'assurer la jonction jusqu'à l'engagement de la nouvelle secrétaire municipale.

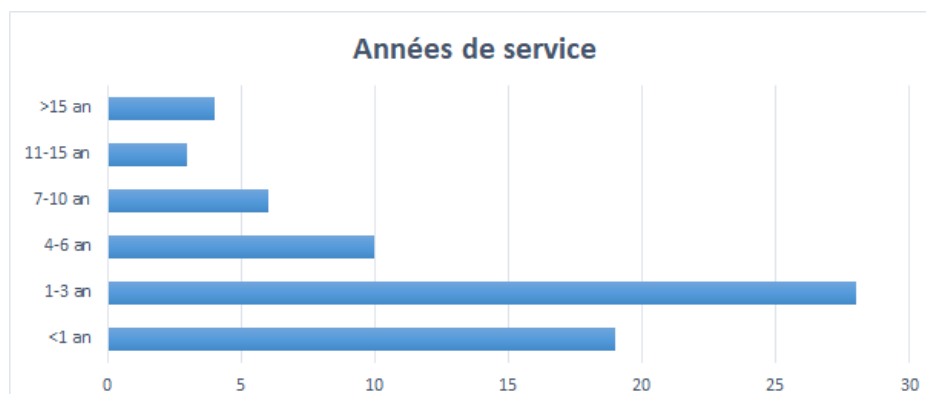
RÉPARTITION DES EFFECTIFS DANS LES SERVICES COMMUNAUX

L'effectif du Service enfance et jeunesse est de loin le plus important (51%), avec 35 employés fixes.



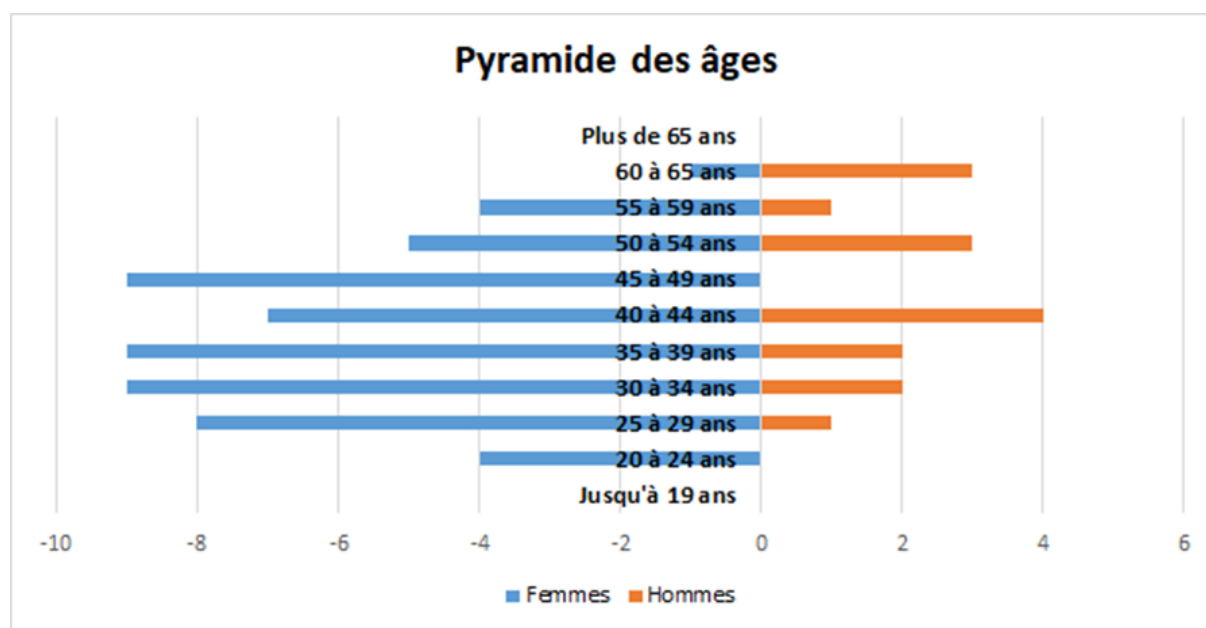
ANNÉES DE SERVICE

Trois jubilés ont été fêtés cette année : deux personnes à 10 ans et une personne à 25 ans de fidélité.
Le 80% des effectifs est constitué de nouveaux collaborateurs, engagés il y a moins de 5 ans.
Cette situation est largement due au développement du Service enfance et jeunesse.



PYRAMIDE DES ÂGES

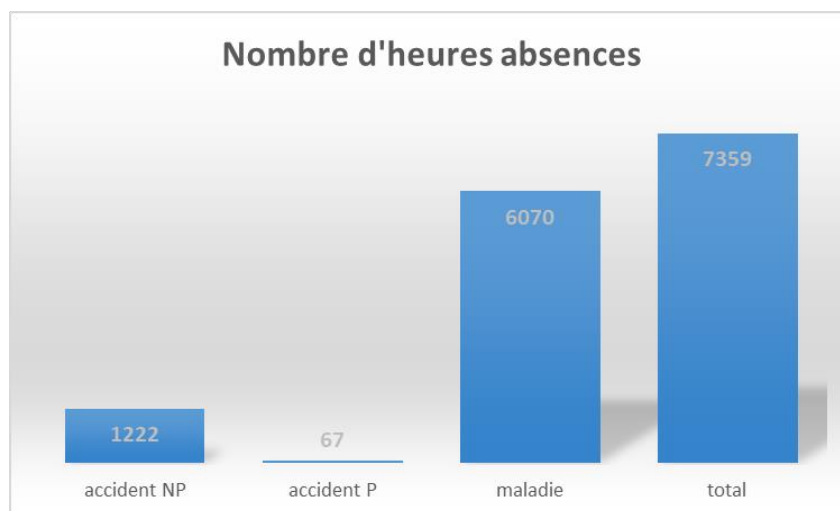
Le personnel est très majoritairement féminin (53 collaboratrices et 16 collaborateurs).



TAUX D'ABSENTÉISME DU PERSONNEL

Durant l'année 2022, les heures d'absence se sont élevées à 7'359, ce qui représente un taux d'absentéisme de 8,3% (en tenant compte d'une moyenne d'EPT de 47 et d'un nombre d'heures théorique total de 1'880 heures travaillées par employé).

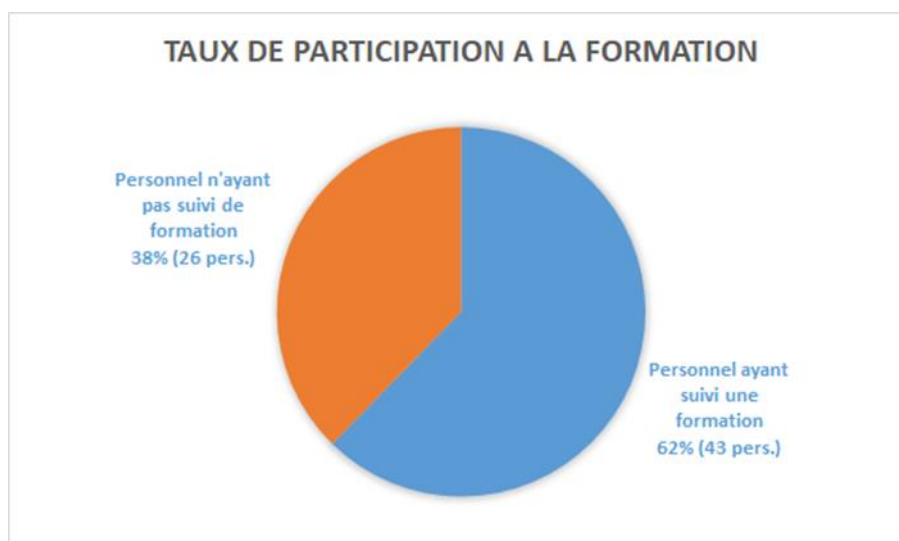
À titre de comparaison, le taux d'absentéisme annuel en Suisse est estimé à environ 3,8% du temps de travail, soit 8,3 jours d'absence par collaborateur. Le taux élevé de Saint-Sulpice est dû à cinq cas d'absence maladie de longue durée (de 2 à 6 mois) et trois cas de grossesses difficiles.



FORMATION DES EMPLOYÉS

Le taux de participation à des formations d'un à trois jours est de 62%.

Six employés suivent, en outre, une formation certifiante de six mois à trois ans. De telles formations font l'objet de conventions de formation avec la Commune.



ÉVÈNEMENTS PARTICULIERS ET RÉALISATIONS

- Mise au concours de 22 postes, représentant environ 1'540 postulations à traiter ;
- Traitement de 72 candidatures spontanées ;
- Établissement et modifications de 74 contrats de travail et d'auxiliaire ;
- Établissement de 153 certificats de salaire ;
- Gestion et suivi de 32 déclarations d'accident et maladie à l'assurance ;
- Projet d'implémentation du système MSST par la société ACTA : ce projet a débuté dans trois services (Voirie, Service enfance et jeunesse, Administration) avec une première formation des cadres en qualité de « préposé à la sécurité de domaine » (PàSD). Un état des lieux en matière de sécurité et santé au travail a été effectué par la mandataire externe et des priorités dans le suivi des actions correctives ont été validées par la Municipalité ;
- Dépôt du préavis du règlement du personnel communal et de la nouvelle échelle salariale en juin 2022.

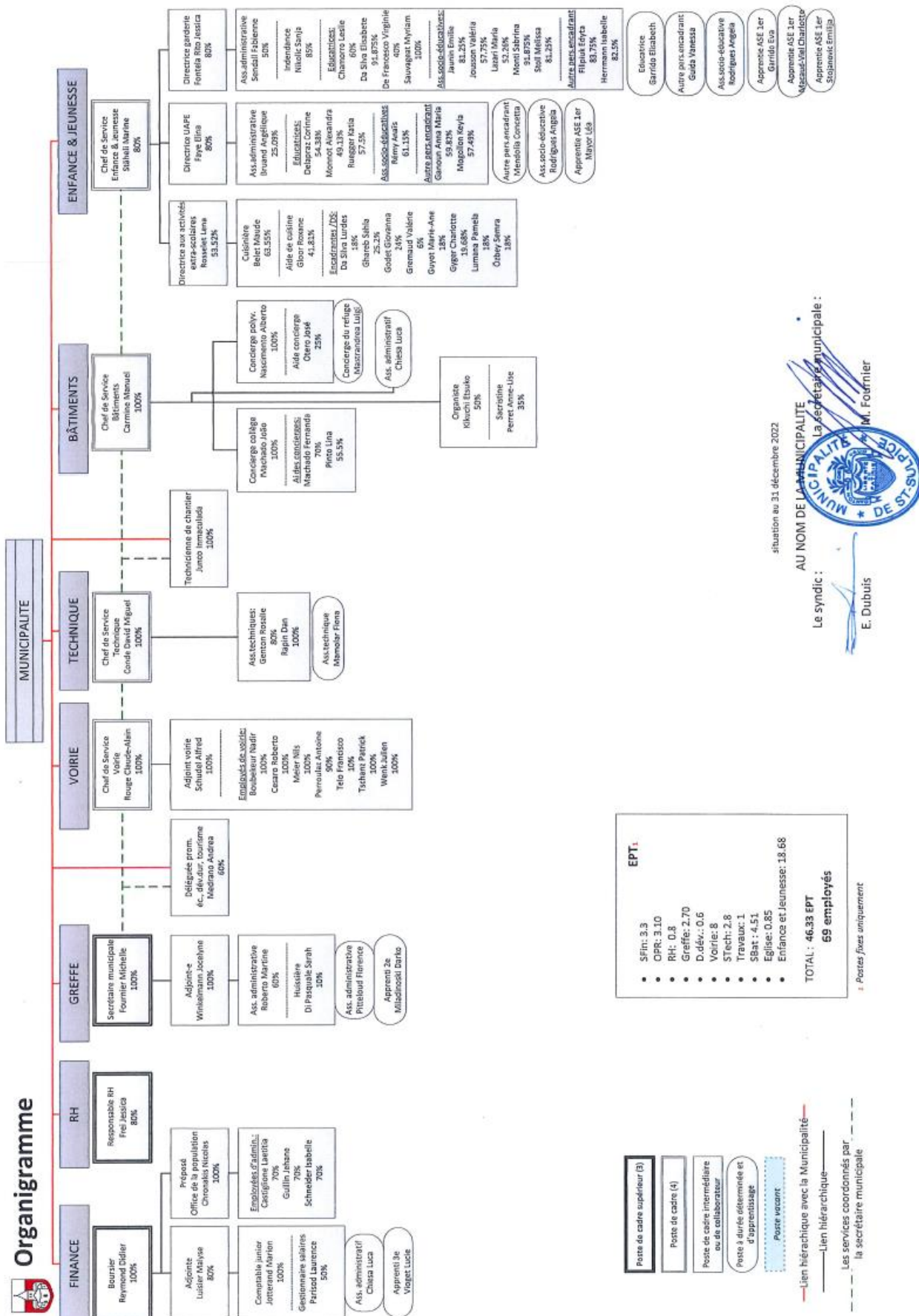
SOUTIEN AUX JEUNES DE LA COMMUNE ET AUX PERSONNES EN DIFFICULTÉ D'INSERTION PROFESSIONNELLE

La Commune de Saint-Sulpice soutient l'intégration des jeunes au monde du travail sous différentes formes :

- Apprentissage formation initiale : quatre apprenties assistantes socio-éducatives ont été engagées au Service enfance et jeunesse ;
- Dans le cadre du projet LIFT : Saint-Sulpice a accueilli deux jeunes en difficulté scolaire à la Voirie et à l'Administration ;
- Job d'été : six jeunes ont eu la possibilité de faire un stage au Collège des Pâquis, dans les bureaux communaux et à la Voirie ;
- Le partenariat avec l'Institution de Lavigny, « l'atelier Jardins de Tolochenaz », qui se poursuit, permet d'accueillir à la Voirie un employé de l'institution à raison d'une journée par semaine durant quatre mois.



ORGANIGRAMME AU 31 DÉCEMBRE 2022



FINANCES

ACTIVITÉS DU SERVICE

Durant l'année 2022, les collaborateurs du service ont amélioré les processus faisant appel à l'informatique. En collaboration avec la responsable des ressources humaines, ils ont notamment développé une interface pour la gestion du budget des salaires ainsi que d'autres outils pour le suivi des coûts du personnel. Ces outils sont rendus indispensables par l'augmentation du nombre d'employés communaux.

Saint-Sulpice est commune pilote pour le projet MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé) qui va être implémenté au niveau cantonal ces prochaines années (2024-2027). La collaboration avec les autres communes pilotes a commencé et s'intensifiera, de manière significative, dès 2023.

MISSIONS ET RESPONSABILITÉS

Le Service des finances (SFIN) assume les responsabilités suivantes :

- Tenue de la comptabilité générale et clôture des comptes ;
- Gestion des salaires et collaboration à l'administration du personnel ;
- Gestion de la trésorerie, des titres et des placements ;
- Gestion des paiements des débiteurs et des créanciers ;
- Gestion des assurances ;
- Gestion des diverses facturations et du contentieux ;
- Coordination et élaboration du budget de fonctionnement et du plan des investissements ;
- Crédits complémentaires au budget de fonctionnement et aux crédits d'investissements ;
- Planification, études et analyses financières ;
- Décomptes et assujettissement TVA ;
- Gestion du Système de contrôle interne, gestion des risques ;

Dans le cadre de ses missions, le Service des finances accomplit également les tâches énoncées ci-après :

- Appui régulier à la facturation des prestations fournies par le réfectoire scolaire ;
- Appui régulier à l'UAPE pour des tâches relatives aux salaires, aux paiements et aux statistiques ;
- Gestion des rôles d'impôts et des éléments fiscaux, relations avec les autorités fiscales cantonales ;
- Arrêté d'imposition ;
- Élaboration et mise à jour de la planification financière communale ;
- Gestion du cadastre administratif et perception de l'impôt foncier ;
- Perception d'impôts (impôt foncier, tombolas et lotos) et de taxes (séjour, déchets, raccordement au réseau d'égouts, chiens, taxes d'amarrage).

ORGANISATION DU SERVICE

En 2022, le Service des finances était composé de quatre collaborateurs (3.30 EPT) et d'une apprentie :

- 1 chef de service ;
- 1 adjointe ;
- 1 responsable de l'administration des salaires et des assurances ;
- 1 comptable ;
- 1 apprentie employée de commerce.

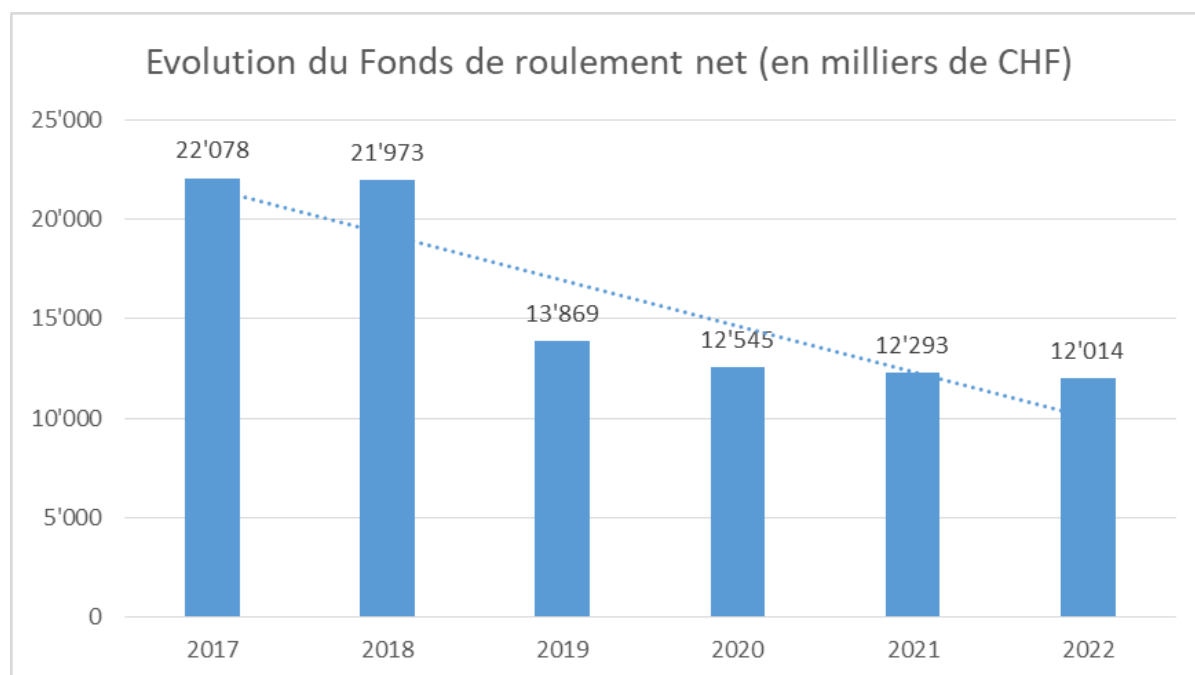
PRIORISATION

Un état des risques opérationnels est établi depuis quelques années par le Service des finances. Il sert de base à l'élaboration d'un plan d'actions, soumis à la Municipalité au début de chaque année. Compte tenu de la charge de travail, un certain nombre d'activités courantes prévues dans le plan d'actions (comme la gestion de la fiscalité ou le reporting financier régulier) et certains projets (délégation du décompte des taxes de séjour par les bailleurs, gestion informatique des préavis, revue du processus TVA, etc.) ont été reportés.

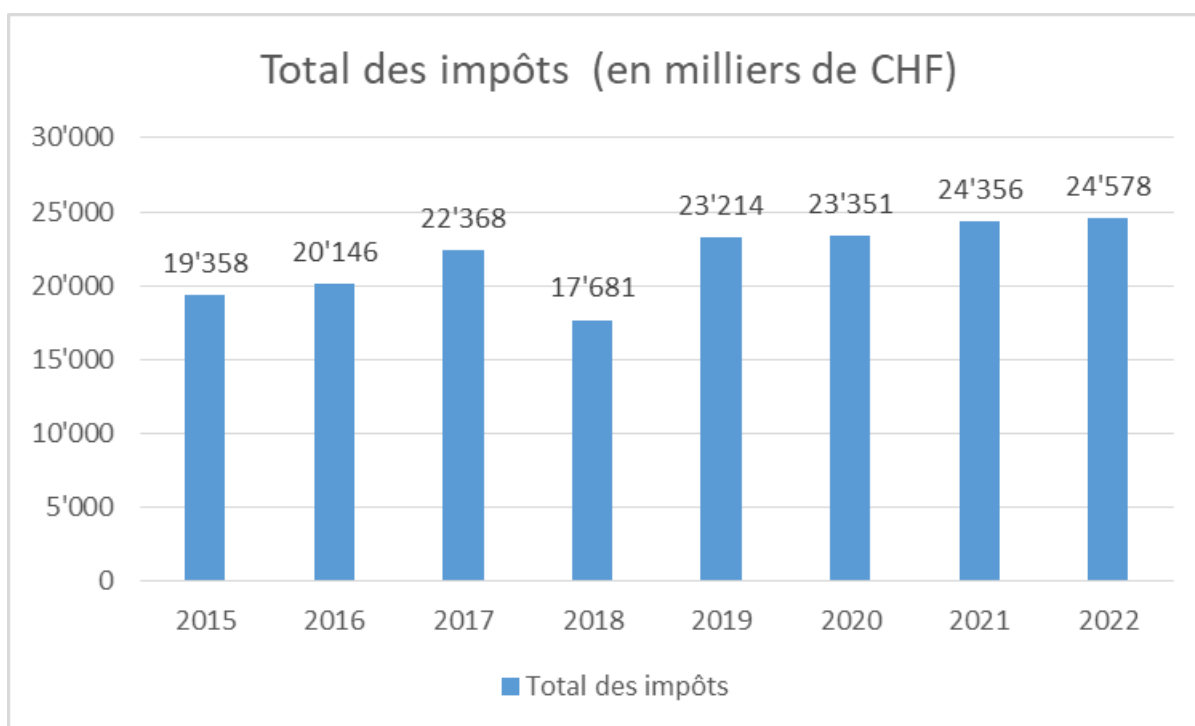
Activités et projets

En dehors de l'accompagnement des autres services et de la Municipalité dans leurs projets respectifs, tous les collaborateurs du Service des finances vont être impliqués intensivement dans l'implémentation du Modèle Comptable Harmonisé MCH2.

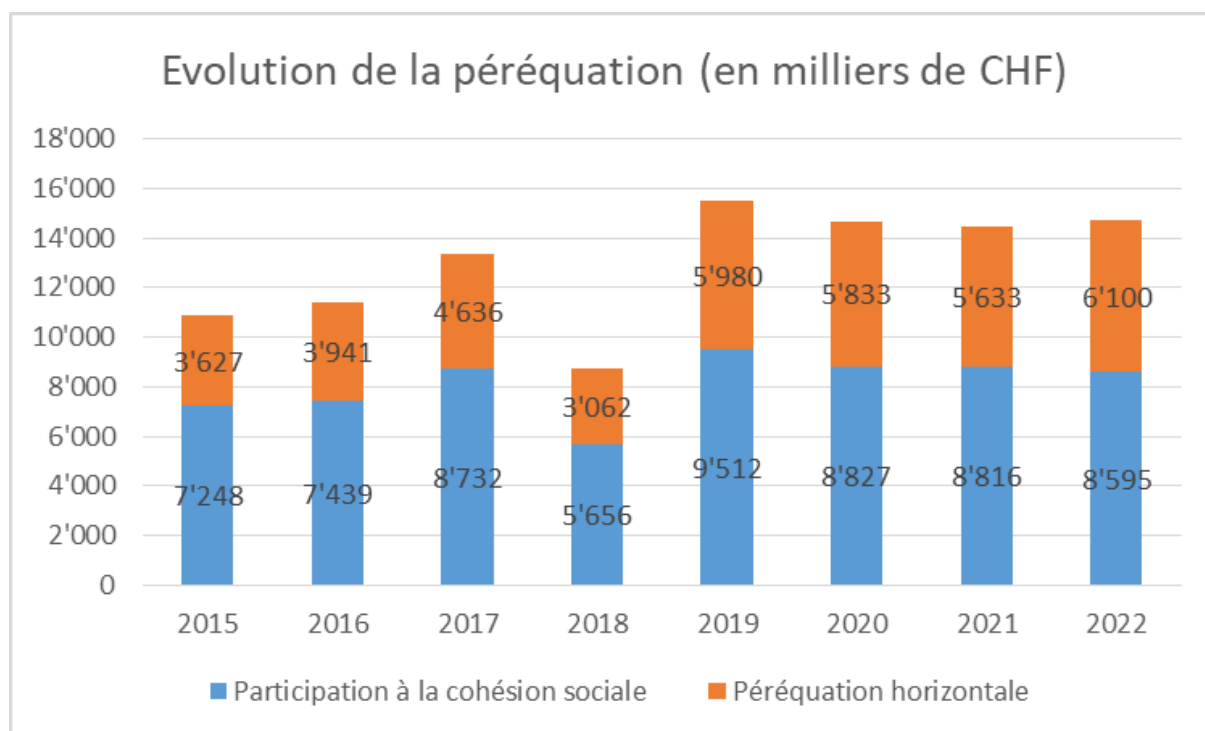
SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE



Le Fonds de roulement net est l'argent à disposition pour financer les dépenses courantes. Il égale la trésorerie + les débiteurs - les créanciers +/- les transitoires. C'est là un indicateur plus fiable que la seule trésorerie, cette dernière pouvant subir d'importantes variations selon les paiements réalisés à un moment plutôt qu'à un autre. Ces cinq dernières années, cet indice a connu une baisse rapide et constante à Saint-Sulpice.



Le revenu des impôts a constamment augmenté depuis 2015, mis à part en 2018, une année qui a connu de fortes distorsions indépendantes de la situation financière de la commune.



La péréquation a connu un pic en 2019, avant de diminuer légèrement entre 2020 et 2022 (tout en restant largement au-dessus de son niveau des années 2015 à 2018).



ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROMOTION ÉCONOMIQUE

La promotion économique, instituée il y a quelques années pour encourager la présence d'entreprises sur le territoire communal, reste des plus modestes. L'ambition ne manque pas mais les moyens restent réduits en raison de la difficulté que connaît l'administration à se développer, chaque dixième d'équivalent plein-temps (EPT) étant compté. Dans le cas précis, pareille prudence ne manque pas d'être paradoxale, voire contre-productive : le surcroît de charges pourrait être compensé, voire dépassé, par l'apport de revenus supplémentaires.

La collaboratrice chargée du développement durable a consacré 20% de son temps à s'occuper aussi de promotion économique.

En 2022, elle a mené les actions suivantes, tout en répondant régulièrement aux questions des Serpelious :

- Participation à un projet concernant les horaires d'ouverture des magasins (réalisation d'un sondage auprès de commerçants pour leur permettre d'exprimer leur position sur la question, etc.) ;
- Évaluation des conditions de mise en place d'un marché ;
- Collaboration à la conception d'une directive pour l'exploitation d'infrastructures mobiles de restauration (réalisation d'une analyse comparative de réglementations communales actuellement en vigueur, etc.) ;
- Rencontre de plusieurs acteurs économiques locaux, comme le président de l'Association des commerçants ;
- Facilitation des réunions d'un réseau d'entrepreneurs locaux.

TOURISME

NUITÉES HÔTELIÈRES

Le nombre de nuitées enregistrées à Saint-Sulpice concerne les établissements hôteliers, les appart-hôtels ainsi que la para-hôtellerie. Un nombre important d'entre elles implique un établissement : le Starling Hotel.

Mois	Nombre de nuitées Starling Hôtel 2022
Janvier	1'470
Février	1'871
Mars	3'638
Avril	3'286
Mai	3'978
Juin	4'506
Juillet	3'424
Août	3'482
Septembre	3'709
Octobre	3'604
Novembre	3'381
Décembre	1'979
Total	38'328

2022	38'328
2021	23'144
2020	12'165
2019	37'732

Le volume de nuitées hôtelières a rattrapé, voire dépassé, son niveau d'avant la pandémie, ce qui est encourageant pour le tourisme régional.

COOPÉRATION RÉGIONALE

Pour l'année 2022, 2'680'057 nuitées ont été enregistrées au niveau cantonal, soit un nombre de nuitées en hausse de +28,5% (+594'215 nuitées) par rapport à l'année 2021. Cependant, en comparaison avec 2019, les nuitées cumulées de janvier à décembre 2022 accusent encore une baisse de -9,4% (-279'299 nuitées).

Au cours de l'année, la commission intercommunale de la taxe de séjour qui gère le Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) s'est réunie trois fois : le 11 mars, le 17 juin et 25 novembre 2022.

Lors de ces séances, elle a décidé d'octroyer des subventions à 26 projets qui ont été soutenus pour un montant total de CHF 1'366'500.- Ces soutiens ont été versés en 2022 ou le seront en 2023-2024, pour autant que les projets puissent avoir lieu.

Outre ces subventions, le FERL a versé en 2022 des soutiens liés à des décisions prises sur des années antérieures. La liste des projets concernés figure dans les rapports précédents. Pour rappel, le produit de la taxe de séjour est attribué au FERL à raison de 50%.

En ce qui concerne l'entente de la Communauté touristique de la région lausannoise, l'année a été marquée par l'entrée en vigueur partielle du Règlement intercommunal sur la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2022. Suite à la demande du secteur hôtelier, un deuxième et dernier report des nouvelles dispositions concernant leurs établissements ont été décidés lors de la séance du mois de juin. Le nouveau règlement entrera donc pleinement en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Quant à l'élargissement de l'entente, les Municipalités de Prilly, Renens et Epalinges ont confirmé leur souhait de la rejoindre au 1^{er} janvier 2024. Au mois de septembre, le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne a également décidé l'adhésion de la Commune au 1^{er} janvier 2024.

A l'initiative du président du FERL, M. Grégoire Junod, syndic de Lausanne, des rencontres bilatérales ont été organisées avec les communes membres pour leur proposer de développer une stratégie régionale en termes de tourisme, un volet qui pourrait être mis en œuvre dans le cadre des activités de la commission intercommunale. Cette proposition a reçu un écho très favorable de l'ensemble des membres et il a été décidé d'organiser une première séance consacrée à la stratégie au mois de février 2023.

Sur le plan financier, la situation est saine. Le redémarrage post-covid des événements a été un peu plus lent que prévu, la dernière vague de la pandémie ayant encore frappé lors du premier trimestre 2022, alors que la fréquentation touristique a repris sur un rythme plus soutenu. Il a ainsi été possible de soutenir les différents projets adoptés sans avoir recours au prêt « covid » consenti par une large majorité de membres. 2023 verra la première tranche de son remboursement.

Enfin, l'événement marquant de cette année 2022 aura été le passage du Tour de France qui a traversé plusieurs communes de l'entente (dont Saint-Sulpice) pour arriver à Lausanne. Les images de la course ont apporté une extraordinaire promotion à la région.

FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE

Le Festival des arts de la rue a eu lieu le 27 août 2022.

Le programme a été publié sur le site internet de la Commune, des flyers ont été distribués dans les écoles et Lausanne Tourisme a inscrit l'événement dans son agenda. Des affiches ont par ailleurs été placées sur les piliers publics, dans les bus et dans les commerces locaux.

Plus de 1'100 personnes ont assisté aux différents spectacles : théâtre, musique, chansons, danses, contes – une troupe de Saint-Sulpice a pu se produire deux fois. Le festival trouve son public. Il s'adresse à tous, pas seulement aux familles.

La Voirie a été impliquée dans l'organisation du festival. Elle a passé :

- 2h à deux personnes pour la préparation du matériel ;
- 2h30 à deux personnes pour le montage le jour même ;
- 1h30 à trois personnes pour le démontage le jour J ;
- 2h de rangement à deux personnes le jour même.

Le temps consacré à ces tâches atteint un total de 17h30.

Cette année, deux jeunes volontaires ont aidé à la mise en place et au rangement des chaises ainsi qu'à la tenue d'un stand d'informations durant la journée. À cela s'est ajouté le temps consacré à l'organisation et à la coordination, s'élevant à 53 heures.

Le FERL a soutenu ce festival pour un montant de CHF 5'000.-.

La date du 26 août a été planifiée pour 2023.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

La Commune soutient la Société de développement (SDD) par le versement de subventions. Pour 2022, elle lui a versé la somme de CHF 25'000.-, prélevée sur le fonds du tourisme. Ce soutien a été primordial pour couvrir les frais engagés malgré une pléthore d'annulations d'événements programmés.

Rapport d'activité 2022

Après une année 2021 très difficile à cause de la pandémie et des annulations d'activités, l'année 2022 a permis de reprogrammer des concerts qui avaient été reportés en 2021.

Le programme a donc été particulièrement chargé :

- cinq concerts à l'église romane, tous pleins ;
- un festival de musique d'été sur deux jours, en collaboration avec l'Abbaye ;
- quatre expositions de dix jours à l'Espace 52 ;
quatre rencontres culturelles ;
- une fenêtre de l'Avent (concert Gospel au Foyer des Pâquis).

Davantage de détails sur les événements listés ci-dessous se trouvent sur le site www.sddsaintsulpice.ch.

Les concerts

Un programme particulièrement dense a été proposé, en raison des reports des concerts annulés en 2020 et 2021, reportés :

- Dimanche 13 février à 17h, à l'église romane : le Quatuor EPICEA. Voyage lyrique et correspondance entre le chant du violoncelle et la voix humaine. Concert initialement en 2021 ;
- Dimanche 10 avril à 17h, à l'église romane : récital de mélodies françaises, Delphine Gillot voix et Marie-Cécile Bertheau piano. Beaucoup de monde a assisté à ce concert tout en délicatesse ;
- Samedi 25 juin et dimanche 26 juin : festival de musique d'été sur l'esplanade du débarcadère. La SDD a mis en place une collaboration avec l'Abbaye, pour partager la très grande tente mise en place pour les cent ans de cette société ;
- Samedi 25 juin : deux concerts dont un pour les enfants avec 50 jeunes violonistes et, pour une soirée très dansante, une grande fête avec l'orchestre jaune et 20 musiciens et choristes ;
- Dimanche 26 juin : deux concerts avec le groupe serpelio Voxset et le groupe Giallo Oscuro (musique italienne). Ce festival a rassemblé plus de 800 personnes ;
- Dimanche 25 septembre à 17h, à l'église romane : entracte de l'OCL avec, au violon, Stéphanie Joseph, violon harmonie ; Cocos Tercier, alto ; Marion Rolland, violoncelle ; Catherine Marie Tunell, trombone ; Stanley Clark, Bandoneon ; Marcello Nisinman. Un programme unique et très moderne en avant-première des concerts de l'OCL, suivi par une audience très importante ;
- Dimanche 6 novembre à 17h, à l'église romane : duo de clavecins par Jovanka Marville et Adrien Pièce. Un concert prévu plus tôt dans la saison mais reprogrammé en raison de la pandémie. Une très importante affluence de passionnés de musique baroque ;
- Dimanche 4 décembre à 17h, à l'église romane : duo de violon et violoncelle avec Anna Orlik et Constantin Macherelle. De nouveau, une église comble pour un concert de très haut niveau ;
- Vendredi 16 décembre à 19h, au foyer paroissial : fenêtre de l'Avent de la SDD, concert Gospel avec Azania Noah. Vin chaud de la SDD et ambiance chaleureuse (tout le monde dansait).

Les expositions

- Du jeudi 24 mars au samedi 2 avril, à l'Espace 52 : exposition des artistes serpelios, avec onze exposants pour le dixième anniversaire de cette manifestation réservée aux artistes résidant à Saint-Sulpice ;
- Du jeudi 12 mai au samedi 12 mai, à l'Espace 52 : exposition Tina Ausoni. Une tout autre facette du talent de l'artiste, avec uniquement des portraits de femmes, après plusieurs expositions de sculptures superbes et monumentales ;
- Du jeudi 8 septembre au samedi 17 septembre, à l'Espace 52 : exposition « Nature et féminité » de Christelle Genier et Catherine Zmilacher, des approches fort distinctes mais très complémentaires de l'art pictural, avec des techniques également très différentes ;
- Du jeudi 17 novembre au samedi 26 novembre, à l'Espace 52 : exposition « De l'eau de là ». Des photographies de nature, paysages et animaux du canton par Mme Lehmann et des clichés des fonds des lacs suisses – y compris sous glace – de Chris Bouchet, plongeur professionnel.

Les rencontres culturelles

En 2022, grâce à Christian Lehmann, nous avons pu organiser des rencontres culturelles avec l'EPFL et partager les activités de recherche uniques de notre prestigieux voisin.

- Jeudi 20 janvier de 17h à 19h, sur le campus de l'EPFL – pavillon B : première visite guidée de l'exposition « Deep Fakes : Art and its Double » avec la professeure Sarah Kenderdine, démontrant les possibilités offertes par les technologies de pointe mises en œuvre à l'EPFL dans le domaine de l'intelligence artificielle et de la représentation 3D ;
- Jeudi 14 avril de 17h à 19h, seconde visite de cette exposition, organisée en raison du succès rencontré par la première.
- Jeudi 5 mai de 18h à 20h, visite du siège de la société BlueBotics (rue des Jordils 41B à Saint-Sulpice) par son PDG, Nicola Tomatis, présentant des technologies d'intelligence artificielle appliquées à la gestion de la production ;
- Jeudi 1^{er} décembre de 17h à 19h, au campus de l'EPFL– pavillon B : visite guidée de l'exposition « Cosmos Archeology Exploration in Time and Space », avec Anne-Gaelle Lardeau, manager générale d'EPFL Pavillons. Une découverte d'images 3D du Cosmos et d'images exclusives, notamment du télescope Ebbel.

114^{ème} assemblée générale

L'assemblée générale s'est tenue le 29 septembre 2022 à la salle du Conseil communal. Elle a couvert les habituels points essentiels:

- Les événements de l'année ont été présentés par le président ;
- L'exercice 2021 présente un bénéfice de CHF 6'666.40 ;
- Les comptes ont été approuvés par les vérificateurs des comptes ;
- Le comité est composé de 10 membres : Linda Richards (trésorière), Ellen Degonda, Maguy Gillot, Melina Intelisano, Maya Schneider, Christian Lehmann, My-Hue Tan, Elenor Richter Lyonette, Hazel Liddle ;
- Corinne Genieys Albrich est élue au comité ;
- Dominique Gillot est réélu président de la SDD ;
- Les deux contrôleurs aux comptes Jeanine Schaub et Jacques Equey sont réélus ;
- Un groupe de support est constitué, composé de Claude Probst et de Sylvia Acatos ;
- Deux personnes souhaitent faire partie du comité : Estefania Bernasconi et Sami da Silva ;
- Linda Richards a exprimé le désir de se retirer du comité de la SDD en 2023

Conclusion

L'année 2022 a été riche en activités et très intéressante, avec un comité qui a fait d'elle un succès. Un grand merci également à la Municipalité pour son soutien et à Mme Anne Merminod, en charge de la culture, pour ses précieux conseils.

Dominique Gillot
Président de la Société de développement

GÎTE DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE

Saint-Sulpice se situe sur la Via Jacobi, le tronçon suisse des chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Aucun gîte pour pèlerins n'existant dans l'agglomération lausannoise, un postulat proposant la création d'un tel lieu sur le territoire communal a été accepté par le Conseil communal en 2014. La Municipalité n'y a pas encore donné suite, mais confirme sa volonté de concrétiser ce projet lorsqu'une occasion se présentera.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La politique communale de développement durable s'inscrit dans un effort international coordonné de recherche de la prospérité économique, de promotion de la dignité humaine et de préservation des ressources naturelles à l'échelle globale comme à l'échelle locale. Un vaste programme connu sous le nom d'agenda 2030, que tous les pays de la planète sont censés mettre en œuvre sous l'égide de l'Organisation des nations unies (ONU)... et que toutes les communes sont invitées à suivre, à leur niveau et selon leurs moyens.

Saint-Sulpice s'est de plus en plus investie dans ce domaine ces dernières années. Elle s'est dotée en 2020 d'un Fonds pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable (FEEDD) qui lui permet de mener à bien toutes sortes de projets avec le soutien d'une commission du développement durable. Le double objectif de cette démarche est de favoriser la durabilité dans les projets communaux et de l'encourager au sein de la population.

PERSONNEL

Ce champ d'activités essentiel, dans lequel se reconnaît une part croissante de Serpelious, a été géré par une collaboratrice à 40%.

MISSIONS

La déléguée au développement durable est responsable des activités suivantes :

- Promouvoir le développement durable dans la commune et coordonner sa mise en œuvre à travers une large gamme de projets ;
- Gérer le Fonds FEEDD ainsi que la commission du développement durable ;
- Évaluer les projets communaux du point de vue de leur durabilité ;
- Assurer la promotion de la durabilité au sein de l'administration en suscitant, en élaborant ou en mettant en œuvre des actions concrètes avec les services concernés ;
- Informer la population de la stratégie communale en matière de durabilité ;
- Mener auprès de divers publics des actions de sensibilisation et d'incitation à la durabilité ;
- Collaborer avec les instances intercommunales et régionales liées au développement durable.

L'année 2022 a été l'occasion de développer une large gamme d'actions et d'en créer de nouvelles.

SUBVENTIONS

L'offre de subventions en faveur du développement durable a été élargie en 2022, avec l'introduction d'une aide financière pour la pose de capteurs thermiques, une autre (destinée aux jeunes et aux seniors) pour l'acquisition de l'abonnement demi-tarif CFF et une troisième pour l'abonnement d'essai Mobility. Le tableau ci-dessous résume les demandes traitées en 2022 :

Subventions	Nombre	Montant
Capteurs photovoltaïques	16	28 093,00 CHF
Vélos électriques	69	25 853,60 CHF
Motocycles électriques	2	850,00 CHF
Vélos mécaniques	43	9 066,65 CHF
Abonnement demi-tarif CFF	54	4 237,50 CHF
Total	184	68 100,75 CHF

MESURES DE SENSIBILISATION ET SERVICES À LA POPULATION

En 2022, plusieurs projets de sensibilisation ont été développés en lien avec la durabilité. Trois ateliers zéro déchet ont été organisés entre mars et mai, avec la participation de 37 Serpelious. Un atelier de réparation de vélo a été mis sur pied à l'intention de la population. Enfin, la Commune a participé à la Fête de la Nature en proposant deux balades thématiques et en mettant en relation les organisateurs de la manifestation avec des acteurs privés.

Projets en lien avec la biodiversité

Dans un souci d'exemplarité, la Commune a remplacé la haie du Pélican par une haie indigène avec l'aide financière de l'Alliance vaudoise pour la nature. Elle a également participé à une collecte nationale de mégots et promu l'utilisation des « cendriers de vote » (boîtes à questions visant à récolter les mégots).

Deux projets destinés aux écoliers de Saint-Sulpice ont aussi eu lieu en 2022 : la poursuite et le renforcement des ateliers « Légumes perchés », organisés pour entretenir le potager du collège, et les premières sorties dans le cadre du projet de recensement de la biodiversité 123Nature.

Énergies renouvelables et économies d'énergie

Dans un contexte de pénurie énergétique, la Commune a mené une action pour inciter à l'installation de panneaux photovoltaïques chez les privés. Ce projet visait à offrir un accompagnement et une aide à la décision aux propriétaires, ainsi qu'un prix avantageux grâce à une offre groupée. Plus de 120 propriétaires ont participé à la séance d'information, 69 à la phase I du projet et 50 à l'offre groupée. C'est le taux de reconversion le plus haut enregistré par le prestataire Group-it pour ce type de démarche.

De même, Saint-Sulpice a poursuivi sa collaboration avec Equiwatt, un programme des Services Industriels de Lausanne, fournisseur d'énergie de la Commune. Elle a contacté les grands propriétaires immobiliers présents sur son territoire pour leur proposer de participer à l'action Energo. Cette dernière visait à optimiser les installations de chauffage, avec un potentiel d'économie de 10 à 20% pour les bâtiments locatifs de plus de 25 logements.

Mobilité douce et électrique

L'action majeure menée en 2022 dans le cadre de la mobilité douce a été l'arrivée de PubliBike à Saint-Sulpice. Une station a été mise en service mi-octobre et, en à peine deux mois et malgré la saison hivernale, elle a enregistré 429 transactions partantes et 490 transactions arrivantes. Ces chiffres prouvent l'existence d'un besoin et l'adéquation de la réponse qui y a été apportée.

La Commune a également lancé une étude visant à déterminer les besoins des habitants en matière de mobilité électrique et les possibles réponses qu'elle pourrait apporter à la population en la matière. L'étude était toujours en cours fin 2022 et devrait s'achever courant 2023.

Projets intercommunaux

Saint-Sulpice a participé avec les communes de l'Ouest lausannois à plusieurs projets : les Nuits des Perséides, au mois d'août (pour sensibiliser la population à la pollution lumineuse et aux économies d'énergie), et Région-Energie, qui a pour objectif de développer des indicateurs d'évaluation des avancées en matière de planification énergétique par commune.

La collaboration intercommunale a été également renforcée sur d'autres thématiques, telles que celle des réseaux thermiques. La Commune mène ainsi une étude d'opportunité avec Ecublens, pour évaluer le potentiel d'un chauffage à distance alimenté par l'eau du lac.

Saint-Sulpice a aussi participé au projet « Marches à suivre pour la réalisation d'évaluations de projets sous l'angle de la durabilité ». Cette action, coordonnée par le Canton, a permis à la Commune de renforcer sa présence et de faire part de ses attentes en matière d'analyse de la durabilité.

Communication

De manière générale, la communication a été renforcée pour tous les projets à l'interne comme à l'externe : par une présence plus forte dans le journal communal et par la diversification des canaux de diffusion tels que les écrans TL, les mailings, les tous-ménages, etc. Les efforts à fournir dans ce domaine restent importants. Ils sont nécessaires pour assurer le succès des actions entreprises.

À L'AVENIR

Les défis liés à la charge de travail sont en augmentation. En 2023, le délégué au développement durable et à la promotion économique a également pris en charge le tourisme, et ce avec le même taux d'activité global de 60%. Il lui est en conséquence de plus en plus difficile d'assurer la représentation de Saint-Sulpice auprès des projets intercommunaux ou cantonaux d'envergure, tout en envisageant de mener des projets locaux plus conséquents comme le Plan climat communal.

Malgré cela, Saint-Sulpice continuera à proposer à la population des subventions, des services et des projets intéressants, destinés à des publics variés, dans le but de mener à bien la transition énergétique. Parmi les projets qui verront le jour en 2023 sont prévus l'élargissement de l'offre de subventions, un programme de coaching carbone pour les ménages et un programme d'accompagnement pour la rénovation de grands bâtiments. La Commune poursuivra dans le même temps études et mesures de sensibilisation.

BÂTIMENTS, DOMAINES ET FORÊTS

BÂTIMENTS

Le dicastère des bâtiments, placé sous la houlette de M. René Piller jusqu'à fin février 2022, a été repris par M. Olivier Matthey, nouveau Municipal, à la suite de la démission de Mme Cécile Theumann et de l'élection complémentaire qui a suivi.

Le Service des bâtiments a vécu une année 2022 chahutée, en raison du départ de son chef et du mouvement de son personnel en charge des tâches administratives. Une assistante a repris certaines activités tant bien que mal, sans avoir été formée ni coachée. Partie à la fin du mois de juillet, elle a été remplacée par M. Luca Chiesa, un ex-apprenti connaissant bien nos services communaux.

Un nouveau chef de service, M. Manuel Carmine, architecte de formation avec une grande expérience dans tous les domaines de la construction et de la gestion d'équipe, a pris ses fonctions au 1^{er} juillet.

Le Service des bâtiments est actuellement en quête de stabilité, tant au niveau de son personnel que dans l'exercice de ses attributions.

EFFECTIFS DU SERVICE

Le Service des bâtiments est composé de 9 collaborateurs (5.85 EPT) répartis comme suit :

Nombre de pers.	Fonctions	Administratif et gestion bâtiments	Conciergerie	Église
1	Chef de service	100%		
1	Assistant administratif	50%		
1	Concierge collègue		100%	
1	Concierge polyvalent		100%	
1	Aide-concierge		70%	
1	Aide-concierge		55.5%	
1	Aide-concierge		25%	
1	Sacristaine			35%
1	Organiste			50%
Total		150%	350.5%	85%

L'effectif est complété par un auxiliaire affecté uniquement au contrôle et nettoyage du refuge. Ce collaborateur est rémunéré à l'unité d'intervention (env. 15%).

CAHIER DES CHARGES DU SERVICE

Les activités principales, très variées, peuvent être réparties en quatre catégories :

1. **Les tâches administratives et de gestion des bâtiments.** Elles comprennent aussi bien les demandes d'offres que l'analyse des offres reçues, l'adjudication de travaux confiés aux entreprises, le suivi des consommations énergétiques, les relations avec la gérance externe, la gestion des accès ou encore celle des commandes de consommables (mazout, papier WC, savon, etc.). Sur le plan constructif et technique, le service gère 31 bâtiments (immeubles locatifs, foyer, bâtiments administratifs, église, bâtiment de voirie, édifices scolaires et garderie, pavillons, refuge, bâtiment sportif, stations de relevage et pompage, parking, WC publics) ainsi que 18 arrêts de bus.

Cinq immeubles font l'objet d'un traitement à part. Il s'agit des adresses suivantes :

- Bochet 1 ;
- Centre 52 ;
- Centre 59 ;
- Centre 60 ;
- Centre 138.

Les tâches administratives les concernant (gestion des baux à loyer, encaissement des loyers et établissement des décomptes de chauffage) reviennent à la gérance Golay Immobilier. Toute la gestion technique est assurée par le Service des bâtiments.

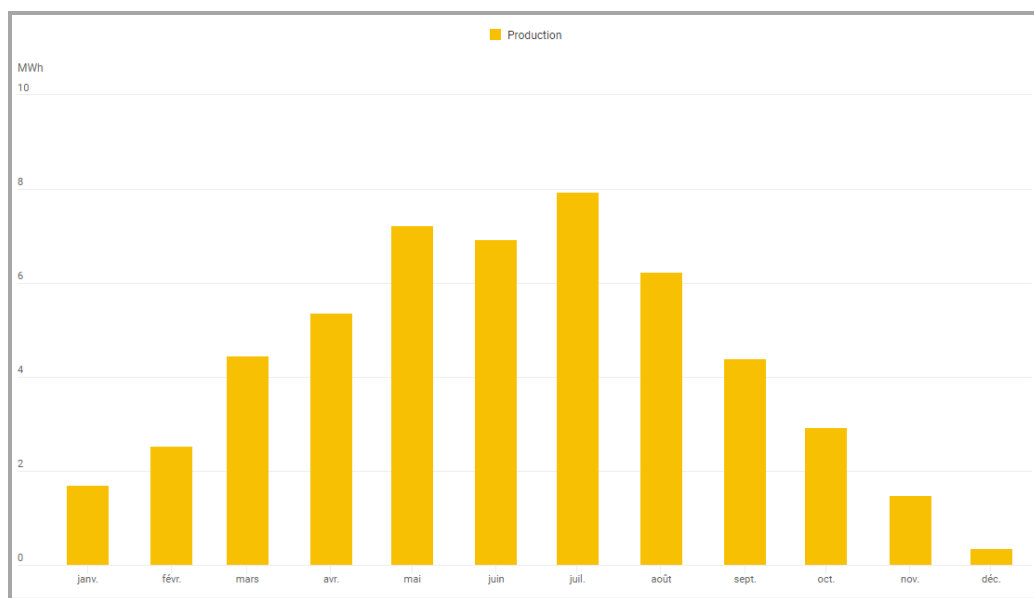
2. **Les « grands projets ».** Le travail du Service des bâtiments consiste ici à piloter les « grands projets » et à diriger des mandataires externes. Dans le cadre de cette activité, de grandes compétences en gestion de projets sont indispensables. À ce jour, seul le chef de service peut s'en prévaloir.
3. **La conciergerie.** Cette tâche consiste à assurer le service de nettoyage du collège, des salles de gym, du pavillon, du refuge et des bâtiments administratifs – sans oublier la préparation des salles du foyer, du Conseil communal ou de l'Espace 52 (mise à disposition des tables, beamer, boissons, etc.).

Par manque de personnel, les autres prestations de nettoyage sont confiées à des entreprises externes.

4. **Les activités paroissiales.** Le Service des bâtiments doit encore assurer le bon déroulement des services religieux, des mariages, des enterrements, des concerts, etc.



Exemple de suivi de la production énergétique : la production d'électricité des panneaux photovoltaïques installés sur le toit de la garderie



Total de la production en 2022 : 51.58 MWh

Pour l'instant, il n'est pas possible de faire des comparaisons avec les années précédentes car l'installation n'est en service que depuis le milieu de l'année 2021 (20.97 MWh).

Quelques interventions en 2022, hors entretien courant :

- Vestiaires du foot au Laviau : réfection des vestiaires et des douches (peinture, luminaires, sanitaires, portes) ;
- Office de la population et réception (OPR), Centre 60 : création d'un second guichet pour le public ;
- Auberge communale, Centre 59 : réparation (sauvetage) des fenêtres en vue de prolonger au maximum leur durée de vie ;
- Centre 59, Salle du Conseil : réfection complète de l'ascenseur monte-charge (préavis N° 13/2022) ;
- Centre 59, ancien local citerne : planification d'un accès pour l'« école pistolet Lausanne » (air comprimé) ;
- Foyer des Pâquis : nettoyage de la toiture et traitement anti-mousse, remplacement de sources lumineuses par du LED, remplacement des tables (préavis N° 05/2022), remplacement du circulateur et de la pompe sur l'installation de chauffage, peinture au sous-sol et au rez-de-chaussée ;
- Bochet 1, Centre 52 et Centre 138 : remplacement d'appareils ménagers dans des appartements en location ;
- Voirie, Centre 138 : remplacement d'une grande porte sectionnelle ;
- Refuge : remplacement des plans de cuisson et de travail de la cuisine ;
- Collège des Pâquis : remplacement de la toiture de l'abri à vélos, ajout de panneaux d'affichage magnétiques dans deux classes, remplacement des batteries de l'autolaveuse ;
- Église romane : réfection du cannage de six chaises suite à du vandalisme ;
- Tous les bâtiments communaux : mise en place de mesures en lien avec le risque de pénurie d'énergie, notamment l'ajustement des températures dans les locaux communaux.

La surcharge de travail du service

En sus du travail quotidien, le service devra réactualiser et restructurer complètement les dossiers administratifs informatisés et sur papier, reprendre et contrôler la gestion des accès (clés, badges, digicodes) précédemment assurée par le Greffe, établir un dossier graphique de chacun des bâtiments communaux (absence de plan de certains édifices), gérer le patrimoine immobilier communal en établissant une « carte d'identité » de chaque bâtiment. Il s'agit de créer une base de données complète, inexistante à ce jour. Le but de ce travail est que le service puisse devenir force de proposition dans le cadre de la valorisation du parc immobilier.

Pour répondre aux nouvelles directives en lien avec la sécurité des collaborateurs, une tâche supplémentaire viendra s'ajouter en 2023. Un nouveau système de gestion de la sécurité et des risques liés aux activités des collaborateurs doit être mis en œuvre. La charge de travail supplémentaire pour cette tâche de « préposé à la sécurité des domaines » est estimée à +5%. Elle sera imputée au chef de service.

À l'avenir...

Le Service des bâtiments devra disposer d'importantes ressources humaines pour traiter les grands projets à venir, qui sont nombreux. Peuvent notamment être cités :

- Le projet de construction d'une nouvelle déchèterie, mais aussi de locaux de voirie et de bureaux administratifs, qui nécessitera une forte mobilisation du chef de service et de son assistant.
- La mise en DDP de l'immeuble Bochet 1 et de la parcelle No 290.
- Le projet du port du Laviau, qui sera initié en 2023. Il sera découpé en plusieurs « sous-projets » : la construction du nouveau port, celle d'une capitainerie, le déplacement des infrastructures sportives, le PA Laviau, le chemin du Laviau. Le Service des bâtiments sera fortement sollicité et impliqué dans la construction de la capitainerie.
- La mise en place et en exploitation de classes provisoires (Portakabin, pavillons) avant l'extension du collège.

Tous ces projets viendront s'ajouter aux tâches quotidiennes de gestion et d'entretien du parc immobilier communal. Les ressources actuelles ne seront pas suffisantes pour assumer ces tâches et des solutions devront être trouvées pour y remédier.

ÉGLISE ROMANE

En février 2022, la Municipalité a reçu des nouvelles alarmantes sur l'église. De petits morceaux de molasse ont été retrouvés dans la cour, vers la porte d'entrée, ainsi que sur le trottoir. De plus, une longue fissure est apparue dans un mur au nord de l'édifice et, dans une moindre mesure, deux autres ont été relevées du côté est.

Le mois suivant, une inspection des façades a eu lieu sous la supervision d'une conservatrice de la Direction du patrimoine du Canton et d'un tailleur de pierre lausannois, spécialiste de ce genre de bâtiments. À cette occasion, des marques de référence ont été tracées dans la sacristie, afin de suivre l'évolution de la grande fissure, et des constats plus précis ont été faits concernant l'état des murs. Par la suite, une expertise détaillée des façades est et nord a été effectuée au moyen d'un camion nacelle.

Un rapport très détaillé a été remis à la Municipalité. Le diagnostic est inquiétant : les façades en molasse et les tablettes de fenêtres s'effritent dangereusement, de très nombreux joints doivent être nettoyés et refaits et des débuts d'incrustation de végétaux apparaissent sous le toit.

L'entretien de l'église a longtemps été négligé. Le monument n'a bénéficié que d'une réfection approfondie, de 1898 à 1903, puis d'une autre plus modeste en 1973. Depuis, plus rien n'a été entrepris et deux des façades auscultées donnent à penser qu'aucune intervention sur les éléments en molasse n'a été effectuée depuis 120 ans. Or, en règle générale, tout élément en molasse exposé aux intempéries en façade nécessite, au minimum, un entretien tous les 50 ans en moyenne.



Certaines pièces de molasse ont été curées sitôt après ce constat, pour éviter que des morceaux ne continuent de tomber sur les passants. Un relevé a par ailleurs été programmé tous les six mois, sur les fissures sous surveillance, afin d'établir si ces dernières sont stables ou continuent de s'aggraver. Quant aux façades, selon les experts, elles devront impérativement être restaurées dans les cinq ans.

Le Canton suit l'affaire de près. Moins de deux semaines après la réception du rapport, la Direction du patrimoine a demandé de « bien vouloir [lui] indiquer quelle suite la Commune entend donner à ces constats. »

Un regain d'activités

Avec la fin de la pandémie, l'église romane a connu en 2022 un certain regain d'activités. Sept mariages ont été célébrés (contre six en 2021) et seize concerts ont été organisés par Musique à Saint-Sulpice ou d'autres associations.

L'église est mise gratuitement à la disposition des personnes domiciliées dans la paroisse d'Ecublens-Saint-Sulpice. Une participation aux frais est demandée aux personnes « extérieures », à hauteur de CHF 500.- pour les mariages et de CHF 300.- pour les services funèbres. Le temple est loué pour des concerts au tarif de CHF 250.-, sauf exception décidée par la Municipalité.

Au 31 décembre 2022, l'organiste du temple était Mme Etsuko Kikoutchi et la sacristaine Mme Anne-Lise Perret.

Les orgues

Tout au long d'une bonne décennie, un groupe de travail indépendant s'est consacré à un projet de renouvellement de l'orgue de l'église romane. Un renouvellement qui, dans son esprit, ne devait pas se limiter à une restauration mais s'incarner dans un nouvel instrument plus grand et plus performant, susceptible de valoriser le temple comme lieu de concert.

Cette poignée de passionnés, devenue au fil du temps l'Association pour les nouvelles orgues de Saint-Sulpice (ANOSS), a entretenu des contacts épisodiques avec les municipalités successives, qui lui ont témoigné à plusieurs reprises de l'intérêt pour son initiative. Elle a parallèlement reçu une importante promesse de dons de la part de la paroisse Ecublens-Saint-Sulpice de l'Église évangélique réformée du Canton de Vaud.

Le service cantonal en charge du patrimoine a suivi ces travaux avec intérêt, tout en exprimant ses réticences au fil du temps face à des projets jugés trop volumineux. À l'été 2022, il a cependant fini par accepter un instrument aux dimensions revues à la baisse. Il est alors revenu à la Municipalité de Saint-Sulpice, propriétaire de l'église et de l'orgue, de se prononcer.

Après avoir examiné le projet sur plans, la Municipalité a décidé de monter un gabarit dans l'église afin de constater son impact une fois déployé en trois dimensions. Elle a été frappée par la place très importante, trop importante à ses yeux, que l'instrument allait occuper dans l'église. Elle a également remarqué que des détails architecturaux allaient se trouver occultés sous certains angles, alors qu'ils sont visibles quasiment de partout aujourd'hui.

Convaincue que le temple de Saint-Sulpice est le joyau de la commune, elle a estimé que rien ne devait nuire à son harmonie, pas même un bel instrument. Elle s'est donc résolue à renoncer à l'orgue, décision qu'elle a communiquée à l'ANOSS au mois de décembre.

DOMAINES

PLACES, PARCS ET PROMENADES



Les parcs et les promenades de Saint-Sulpice attirent de plus en plus de visiteurs et d'étudiants désireux de profiter de ce cadre privilégié.

Le Service de la voirie doit régulièrement réorganiser son travail pour répondre aux différentes demandes de la population – par exemple en mettant à disposition des espaces de tri et des toilettes provisoires, pour la belle saison, aux endroits non desservis.

La commune abrite des parcs très différents :

- Le parc des Pierrettes, avec son bord de lac qui permet de se détendre et de se baigner en famille ;
- Le parc du Pélican, très fréquenté par les baigneurs été comme hiver et qui peut être très animé lors de la venue des étudiants des hautes écoles ;
- Le parc du Russel, permettant toutes sortes d'activités sportives et de détente, qui est très utilisé par les écoles ;
- Le parc du Débarcadère, lieu de rencontre apprécié avec son église romane, son restaurant, son ponton pour les croisières en été et sa vue imprenable sur les Alpes (l'endroit est bien connu des touristes) ;
- Le parc du Laviau, parc le plus « sauvage », très couru par les baigneurs comme par les amateurs de pique-nique en famille ou entre amis.

Ces parcs sont reliés entre eux par différents chemins, tracés au bord du lac ou dans le « village ». Très utilisés par les promeneurs et les coureurs, ils offrent des points de vue remarquables sur la commune et ses alentours.

CIMETIÈRE

L'été 2022 s'est révélé particulièrement chaud et sec. Malgré tous les soins apportés, certaines plantes n'ont pas survécu (à l'instar des haies de buis, déjà mises à mal par la pyrale). Des mesures ont déjà été prises pour en remplacer et vont se poursuivre en 2023. Les plantes indigènes et les plantes mieux adaptées aux conditions actuelles sont privilégiées.

Le projet à moyen terme est de recourir à des pratiques différenciées, de sorte que la végétation et son entretien soient plus en accord avec la biodiversité. Cela ne doit pas empêcher les endroits concernés de rester propres et accueillants.

VIGNE

La vigne située au sud de la Maison de Commune est entretenue et sa récolte vinifiée par la famille Henri Cruchon, vignerons à Echichens.

Surface totale de la vigne : 1'822 m ²		
Chardonnay : 524 m ²	Viognier : 250 m ²	Pinot noir servagnin : 1'048 m ²

La vendange 2022 a produit le résultat suivant :

- | | | | |
|------------------------|-----------------|---------------------|---|
| • Chardonnay | 292 kg (80° Oe) | soit 253 bouteilles | (190 kg (87° Oe), 164 bouteilles en 2021) |
| • Viognier | 150 kg (96° Oe) | soit 130 bouteilles | (263 kg (93° Oe), 227 bouteilles en 2021) |
| • Pinot noir servagnin | 704 kg (80° Oe) | soit 654 bouteilles | (750 kg (90° Oe), 697 bouteilles en 2021) |

Stock de vin communal au 31 décembre 2022 :	blanc (chardonnay) 2021	0 bouteilles
	blanc (viognier) 2020	91 bouteilles
	blanc (viognier) 2021	228 bouteilles
	rouge (pinot noir servagnin) 2020	384 bouteilles
	rouge (pinot noir servagnin) 2021	654 bouteilles

PORT DE LA VENOGUE ET PORT « TISSOT »

La gestion administrative des ports est assurée par le Secrétariat municipal sur la base du Règlement du port de la Venogue, rive gauche, et du port Tissot. Le contrôle des ports sur site est assuré par le Service de la voirie.

Taxes d'amarrage perçues en 2022 :

Personnes domiciliées à Saint-Sulpice ou à Préverenges, par place et par année : CHF 400.-
Personnes domiciliées dans une autre commune, par place et par année : CHF 600.-

Port de plaisance de la Venogue	Capacité : 59 places, dont 57 louées et 1 visiteur + 1 police/secours
Port Tissot	Capacité : 15 places louées

Saturée, la liste d'attente pour l'obtention d'une place d'amarrage le long de la rivière a été fermée. Elle comprend 47 inscriptions de personnes domiciliées à Saint-Sulpice et à Préverenges, communes dont les habitants ont la priorité pour l'obtention d'un ponton. La renaturation annoncée de la rivière ouvre la voie à un projet de port situé plus à l'est dans le Laviau, port susceptible d'être plus grand que l'actuel et d'accueillir non seulement les navigateurs possédant aujourd'hui une place mais aussi ceux qui figurent sur la liste d'attente.

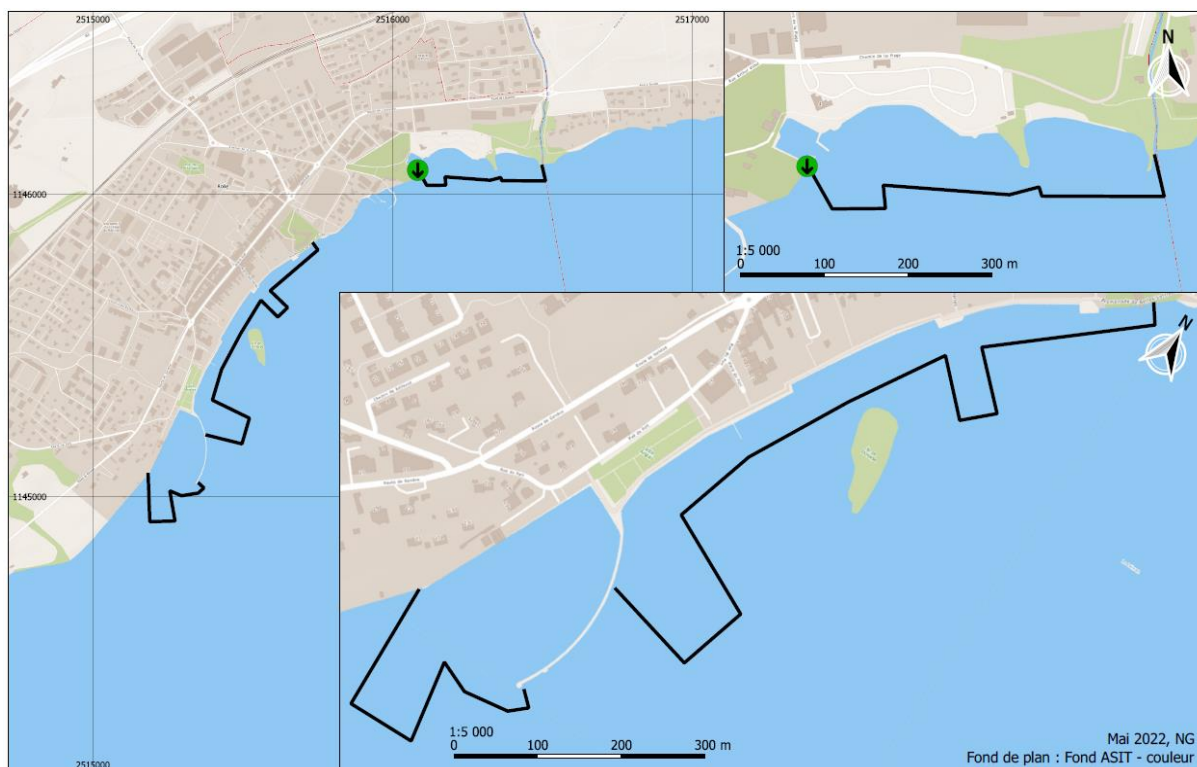


EXPLOITATION DU BATEAU FAUCARDEUR

Le faucardage est une technique de gestion des végétaux aquatiques, qui consiste à les faucher avant qu'ils n'arrivent à maturité et ne se décrochent tout seuls.

Cette pratique permet de maintenir un équilibre en limitant la croissance de certaines espèces végétales dans des lieux précis, comme les espaces de baignade ou les entrées de port. Les zones de faucardage sont fixées par les autorités cantonales (point GPS).

Ces plantes, qui se développent dans des zones peu profondes, sont nombreuses au large de Saint-Sulpice. Si elles importunent nageurs et navigateurs, elles représentent un bon indice de la qualité de l'eau. En effet, elles sont considérées comme le poumon du lac et leur développement constitue une excellente nouvelle pour la biodiversité aquatique.



ARBRES

FORÊTS

Saint-Sulpice abrite quelques forêts dans le haut et le bas de la zone du Laviau, ainsi que sur les bords de la Venoge et de la Chamberonne. Elle en possède également en dehors de son territoire, à Ecublens et à Préverenges. Leur entretien est confié au Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge. Cette entité, qui englobe une quinzaine de communes, a pour but d'assurer la pérennité de ces forêts en veillant à maintenir un certain équilibre entre les jeunes et les vieux arbres et en protégeant certains écosystèmes.

Ce travail est assuré sur le terrain par un garde-forestier (M. Grégory Gabriel au 31 décembre 2022).

DEMANDES D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Décisions municipales	2020	2021	2022
Autorisations d'abattage	15	14	16
Refus d'abattage	4	1	4
Total	19	15	20

Les autorisations d'abattage ont porté sur 33 arbres en 2022. Toutes ont exigé des compensations, conformément à l'article 5 (« arborisation compensatoire ») du Règlement communal sur la protection des arbres (RPA).

Les refus d'abattage, au nombre de quatre, ont porté sur neuf arbres.

La procédure incombe au Service technique, qui travaille avec l'appui du garde forestier et du Service de la voirie. La gestion administrative des arbres abattus et à compenser se fait à l'aide du logiciel QGIS. Le contrôle in situ des plantations compensatoires est réalisé, quant à lui, par le Service de la voirie qui vérifie l'essence et localise l'implantation. Une localisation plus précise des arbres profiterait à ce mécanisme. La location d'un appareil GNSS, qui la rendrait possible, est envisagée.

PÉTITION POUR UN TILLEUL

Un « monument végétal » de la commune, le tilleul du parc du Russel, est malade.

Alertée par la chute de l'une de ses branches en juin, la Municipalité a demandé à deux sociétés spécialisées de l'examiner. Le diagnostic est inquiétant : l'arbre, planté en 1895, est rongé par un champignon lignivore (mangeur de bois) qui l'affaiblit fortement. Il a donc été décidé de l'abattre, avant qu'une autre de ses branches ne cède et, cette fois, ne blesse quelqu'un.

L'affaire a alors rebondi. Une pétition lancée contre l'abattage a recueilli 161 oppositions formelles, une quantité record de signatures qui promettait, quelle que soit l'issue de la démarche, un bras de fer long et coûteux à la Commune. Plutôt que de s'épuiser dans ce combat, la Municipalité a préféré renoncer à son projet et fermer au moyen d'une barrière en bois, pour plusieurs années, l'accès du public dans le périmètre du tilleul.

En parallèle, elle a sollicité les services d'une société spécialisée afin que des soins soient apportés à l'arbre plus que centenaire.



INFRASTRUCTURES ET ÉNERGIE

SECTION TRAVAUX

DESCRIPTIF

La Section travaux assure la gestion, l'entretien, le renouvellement et les éventuelles extensions des équipements techniques communaux pour les réseaux routiers et les réseaux d'assainissement sous sa responsabilité.

Elle est une entité à part entière, sous l'égide directe de la Municipalité, et collabore étroitement avec la majeure partie des services communaux (Secrétariat municipal, Service technique, Service des bâtiments, Voirie, Finances).

Elle coordonne les interventions sur le territoire communal avec les services fournisseurs/partenaires et l'État de Vaud, le tout en étroite collaboration avec le service du feu (SDIS Chamberonne), la Police de l'Ouest lausannois (POL), les transports publics lausannois (TL) et les transports publics de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC).

La coordination des projets et des chantiers sur le domaine public est indispensable pour limiter les interventions et les nuisances aux riverains.

Les différents réseaux (infrastructure) que peut renfermer une route (superstructure) sont les suivants :

- Réseau d'évacuation des eaux claires et usées (Commune de Saint-Sulpice) ;
- Réseau d'eau potable (Service de l'eau de Lausanne) ;
- Réseau électrique (Services industriels de Lausanne) ;
- Réseau de gaz (Services industriels de Lausanne) ;
- Réseau de télécommunications (opérateurs multimédias, Swisscom, UPC...).

La section a la charge de la planification technique et financière nécessaire au maintien de la valeur du patrimoine communal, dans le respect des bases légales et des recommandations du Canton.

Elle représente la Commune lors d'études de multiples projets menés par la Canton, des études qui ont la priorité sur les projets de la Municipalité.

Le défi qui lui est posé est de concilier les priorités techniques, constructives et sécuritaires avec les impératifs des membres du législatif, de l'exécutif et les besoins des administrés, et ce en tout temps, en limitant les coûts de fonctionnement.

Montants des préavis approuvés :

2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
1'843'838.00	3'390'728.00	358'133.00	187'210.00	3'250'997.00	9'030'906.00

EFFECTIF

L'effectif de la Section travaux est de 1.0 EPT et se compose comme suit :

- 1 responsable des travaux (100%) ;

Une assistant(e) du Service technique collabore sur certaines tâches administratives (env. 50%).

Les ressources en personnel et les ressources financières vouées à la réalisation des travaux sont étroitement liées. Elles doivent toutes deux donner à la section les moyens de répondre aux souhaits des membres de l'exécutif et du législatif, ainsi qu'aux obligations légales.

La loi confie l'entretien des routes et des collecteurs aux communes. Un effort particulier devra être accompli ces prochaines années si l'on veut limiter les dégradations, dont certaines sont bien visibles, et se donner les moyens d'assurer la valeur du patrimoine routier déficient de la commune.

Les importants projets de développement, en cours ou prévus par la Municipalité (PA Laviau, PA Vallaire, PA Jordils, déchèterie, zones 20 et 30 km/h), vont représenter des sollicitations supplémentaires pour le personnel (sollicitations auxquelles s'ajouteront les demandes croissantes du Canton.)

Pour la section, la difficulté est de concilier la grande rigueur avec laquelle ses activités doivent être accomplies et l'urgence qui lui est souvent imposée, le tout au milieu d'une multitude de demandes non planifiées (séances, courriels, téléphones, etc.).

DOMAINES D'ACTIVITÉS

Routes et assainissement

- Étude et réalisation des travaux sur le domaine public (DP) dans le respect des bases légales ;
- Direction générale des travaux (DT) et supervision des mandataires en sous-traitance ;
- Responsabilité de l'entretien et du réaménagement du domaine public (routes, trottoirs, pistes cyclables) ;
- Gestion de l'utilisation du domaine public (permis de fouille et d'occupation) ;
- Gestion administrative (traitement des correspondances, courriels, téléphones) ;
- Gestion financière (suivis financiers des projets et des chantiers en cours) ;
- Établissement de documents (budget, plan d'investissements, crédits cadres) ;
- Coordination des chantiers, en collaboration avec les services internes/externes et partenaires.
- Représentation de la Commune à l'extérieur (SDOL, groupes de travail intercommunaux/cantonaux, etc.) ;
- Gestion du système d'information du territoire (SIT) existant pour le réseau d'assainissement et à mettre en place pour le réseau routier, selon les recommandations édictées par le Canton dans son rapport d'audit de 2018 et conformément à la loi sur la géoinformation (LGéo).

Assainissement (spécificités du réseau d'assainissement, en sus des tâches ci-dessus)

- Exploitation courante du réseau et des ouvrages spéciaux (curages, entretien, maintenance) ;
- Entretien léger (interventions ponctuelles, remplacement ou mise à niveau de couvercles) ;
- Entretien lourd correspondant à des mesures de maintien de la valeur (remplacement, réhabilitation) ;
- Représentation de la Commune (CISTEP, PREE, groupes de travail intercommunaux/cantonaux, etc.).

ROUTES

INVENTAIRE DU PATRIMOINE DU RÉSEAU ROUTIER

La loi sur les routes (LRou) régit tout ce qui a trait à la construction, à l'entretien ou à l'utilisation des routes ouvertes au public et appartenant au domaine public, cantonal ou communal. En règle générale, la route comprend la chaussée, les trottoirs, les accotements, les pistes cyclables, les talus, les quais de bus et son mobilier. Le Conseil d'État exerce la haute surveillance du réseau routier et la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) procède à l'examen préalable des projets de routes communales.

Le réseau routier communal sur domaine public (DP) est hiérarchisé en trois catégories, selon l'importance de la route et de la charge du trafic :

- Les routes principales → 2'780 m²
- Les routes secondaires → 4'000 m²
- Les routes de desserte → 2'930 m²

Au total, la Commune compte 9'710 m² de réseau routier pour une valeur estimée à neuf, en 2015, de CHF 18'630'000.-.

S'y ajoutent les 3,5 km de la Route Cantonale, dont Saint-Sulpice a financé partiellement les travaux de requalification et dont la Section travaux assume, avec le Service de la voirie, l'entretien des pistes mixtes (vélos-piétons) et des abris-bus ainsi que l'entretien et l'exploitation de l'éclairage public. L'ensemble de ces frais est réparti, selon le principe de proportionnalité, avec la Commune d'Ecublens.

Sur les routes qui relèvent de sa compétence, la Commune est notamment responsable de :

- L'entretien de la chaussée dégradée suite à l'exposition au cycle gel-dégel et à l'évolution du trafic routier (densité et type de véhicules) ;

L'application des dispositions légales relatives à l'émondage des haies et l'élagage des arbres, ainsi que les mesures préventives pour protéger les usagers contre les dangers naturels ;

- Le respect du gabarit d'espace libre nécessaire à la sécurité (murs, clôtures, haies, arbres, signalisation) ;
- Le respect de la visibilité – l'installation de miroirs, souvent demandée, n'est qu'un palliatif soumis à autorisation, toute autre solution étant préférable ;
- La lutte contre le bruit – pour les routes généralement en dessous d'un trafic journalier de 3'000 véhicules, les valeurs d'émissions sont conformes à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).

ENTRETIEN DES ROUTES

Selon la LRou (art. 20), l'entretien des routes incombe à l'État pour les routes cantonales hors traversée des localités et aux communes territoriales dans les autres cas.

Conformément au budget 2022, quelques interventions ponctuelles ont pu être réalisées afin d'assurer a minima et dans l'urgence l'entretien du réseau routier vieillissant de notre commune. Le budget de CHF 50'000.- alloué à ces travaux d'entretien n'a pas suffi cette année, l'exercice s'étant clos avec un déficit de CHF 904.45.

Ce budget nous a permis de réaliser les travaux ponctuels suivants :

- Remplacement des plots rétro-réfléchissants des 3 giratoires sur la RC1 ;
- Réfection de l'arrêt de bus Bochet-Nord.



Sur la rue du Centre ont eu lieu plusieurs interventions :

- Scellement des bornes en granit, régulièrement accidentées et entretenues par mesure de sécurité ;
- Réfection de la chaussée sur 40 m² et remplacement des grilles d'eaux claires pendant la période estivale ;
- Sécurisation des piétons par la mise en place de nouvelles bornes amovibles ;
- Traitement de fissures par application d'une masse bitumineuse sur 1'749 m² de chaussée (Centre, Laviau, Pâqueret, Champagne).

Le type d'entretien d'une chaussée (entretien superficiel ou structurel) dépend principalement de son état. Sans entretien, cet état se dégrade au cours du temps et des saisons, jusqu'à sa détérioration complète nécessitant un renouvellement total de la superstructure (revêtement et fondation) engendrant des frais importants.

Avant cette ultime étape, la chaussée passe par différents stades nécessitant des entretiens spécifiques plus ou moins lourds et onéreux. Le maintien de l'état des routes représente donc des dépenses importantes : il est alors nécessaire d'optimiser le budget d'entretien en investissant cet argent au bon endroit et au bon moment, en utilisant des solutions de réfection adaptées à l'état de la chaussée.

Un plan d'investissement devra être mis sur pied ces prochaines années, afin d'obtenir le financement nécessaire à l'entretien et à la préservation du patrimoine routier de notre commune. Les conséquences financières d'un sous-investissement sont, incontestablement, beaucoup plus coûteuses à plus ou moyen terme.



DEMANDES D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Les demandes d'autorisation pour utilisation temporaire du domaine public nécessitent une bonne coordination avec la POL et les transports publics (TL et MBC).

Le processus de traitement des demandes comprend l'analyse de la demande d'autorisation, la délivrance du permis et le contrôle de la bienfacture des travaux. Les tâches administratives dues au non-respect des consignes sont en constante augmentation. Malgré cela, le traitement des demandes peut être accompli de manière performante, généralement en moins d'une semaine.

Les quantités de demandes effectuées au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

2018	2019	2020	2021	2022
77	47	63	50	49

CHANTIERS EN COURS DE RÉALISATION

RC1 – Étape 3 – Requalification

La troisième étape de la requalification de la route du Lac qui s'étend sur 1,5 km, du carrefour de Pré-Fleuri au pont de la Venoge, s'est achevée début juillet 2022, à la suite des travaux réalisés entre 2011 et 2016 dans le secteur des hautes écoles (première étape côté EPFL, deuxième étape côté UNIL).

En 2022, les travaux réalisés ont été les suivants :

- Pose de la couche de finition (tapis) ;
- Ouverture des pistes mixtes piétons-vélos ;
- Réalisation du giratoire « En Vallaire » ;

- Mise en service du carrefour de la Venoge ;
- Construction de huit nouveaux arrêts de bus pour la ligne 701 des MBC ;
- Mise en service de la ligne 701 ;
- Travaux paysagers avec la plantation des arbres de compensation ;
- Début des prestations de la signalisation et marquages ;
- Début des prestations de géomètre pour le nouvel abornement.

Les objectifs suivants ont été atteints :

- Sécurisation des déplacements à vélo et à pied via des pistes mixtes ;
- Amélioration de la circulation des transports publics ;
- Renouvellement de l'éclairage public ;
- Réduction du bruit routier ;
- Amélioration de la fluidité et fonctionnement des carrefours ;
- Renouvellement des feux au carrefour avec l'avenue du Tir-Fédéral ;
- Aménagement d'un giratoire au carrefour avec la route de Vallaire ;
- Meilleure intégration de la route dans le tissu urbain.

À l'issue de la mise en service de ce tronçon, Saint-Sulpice a accueilli, le 9 juillet 2022, la 8^{ème} étape du Tour de France.



Le Canton de Vaud et les Communes de Saint-Sulpice et d'Ecublens, partenaires dans la réalisation des travaux, ont clôturé le chantier par l'inauguration du tronçon. L'événement a eu lieu le 27 août 2022 avec la participation des instances politiques de l'État, des communes, des commerçants et de la population. L'équipe de voirie a été fortement mobilisée dans l'organisation de cette manifestation, en collaboration avec le service de voirie d'Ecublens.



PROJETS EN COURS D'ÉTUDE

Route de Vallaire – RC81c – Réaménagement du terminus TL ligne 33

Le coût estimatif de ces travaux selon l'étude du projet s'élève à CHF 350'000.- TTC (abstraction faite de la clé de répartition, entre les communes, de la subvention fédérale sur la base du principe de solidarité). À noter, selon l'avancement des projets, que le coût total des travaux sur l'ensemble des communes s'élève à CHF 2'900'000.-TTC et que la subvention accordée pour la mesure 17.OL.01 du PALM 2016 arrêtée à 35% s'élève à CHF 1'045'000.-

La Municipalité a pris acte de la volonté d'aménager les infrastructures actuelles au passage de bus articulés et a décidé d'y répondre favorablement, sous réserve de la confirmation des engagements des communes partenaires sur ce projet et de l'approbation du futur crédit d'ouvrage par le Conseil communal.

Préavis 12/2022 – Chemin du Russel (voir aussi les chapitres « Éclairage public » et « Assainissement »)

Le chantier de réaménagement de la chaussée, du renouvellement de l'éclairage public et de l'assainissement des collecteurs à charge de la Commune, en coordination avec les Services industriels de Lausanne pour le renouvellement de leurs réseaux respectifs (eau potable, gaz, électricité), a connu les développements suivants :

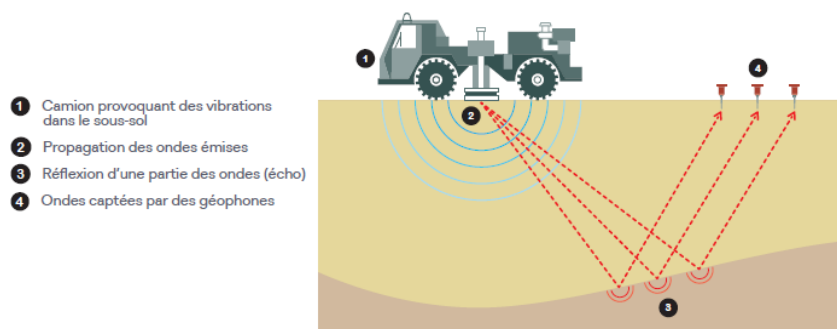
- Plusieurs séances de coordination interdisciplinaires ;
- L'établissement du dossier d'appel d'offres ;
- L'établissement du dossier de la mise à l'enquête publique qui a eu lieu du 10 juin au 22 juillet 2022 ;
- Le traitement des observations et oppositions ;
- L'établissement du préavis municipal pour l'obtention du crédit d'ouvrage et de la levée d'oppositions ;
- Une séance d'information avec la commission ad hoc ;
- L'approbation du crédit d'ouvrage par le Conseil communal pour un montant de CHF 1'250'000.- ;
- Le renvoi du dossier au Canton, pour l'obtention de la déclaration définitive et exutoire.

En application de la législation qui régit les marchés publics, une procédure ouverte a été lancée. L'entreprise FFA SA s'est positionnée en tête de liste en fonction des prix déposés ainsi que selon les critères de notation fixés, devant les six autres entreprises ayant répondu à cette mise au concours.

Le préavis approuvé par la Municipalité le 28 novembre 2022 a été soumis au Conseil communal pour approbation. Un crédit d'ouvrage arrondi à CHF 1'250'000.- TTC a été octroyé pour financer les travaux destinés au réaménagement de chaussée, au renouvellement de l'éclairage public et à la réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées.

Campagne de prospection sismique

La société GEOOL SA (Géothermie de l'Ouest lausannois) et la Ville de Lausanne, par l'intermédiaire des Services industriels (SIL), ont procédé à des recherches en surface à travers une campagne de prospection sismique. Cette campagne vise à caractériser la structure et la nature du sous-sol afin d'identifier des cibles géothermiques de moyenne profondeur.

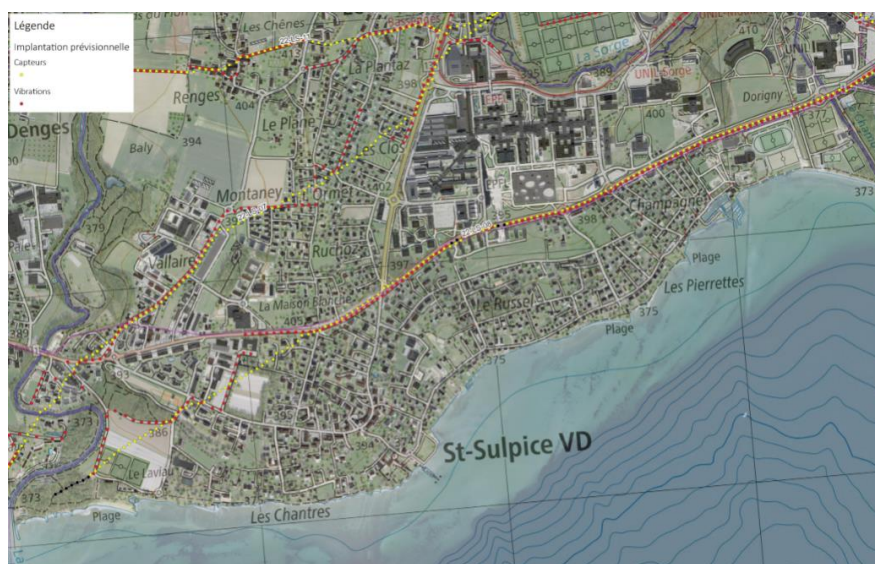


La méthode consiste à envoyer dans le sous-sol des ondes sismiques générées par camions vibreurs afin d'« écouter » avec des géophones les ondes qui se réfléchissent sur les différentes couches géologiques. Il s'agit d'une méthode sans intervention dans le sous-sol, dite indirecte, qui sera réalisée sur plusieurs lignes de mesures vibro-sismiques d'une longueur totale cumulée de 78 km.

La mise à l'enquête publique a été déposée du 21 octobre au 19 novembre dans 21 communes (Préverenges, Denges, Echandens, Bussigny, Ecublens, Crissier, Lausanne, Romanel-sur-Lausanne, Saint-Sulpice, Chavannes-près-Renens, Renens, Prilly, Jouxens-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Epalinges, Montpreveyres, Echichens, Bremblens, Lonay, Savigny, Pully).

Considérant que la campagne de prospection sismique revêt un intérêt prépondérant, la Municipalité a préavisé favorablement ce projet.

Une seule opposition s'est manifestée dans les 21 communes concernées par le projet. A suivi une séance de conciliation menée par l'État de Vaud, qui a obtenu la levée de l'opposition moyennant une modification du tracé.



ASSAINISSEMENT

INVENTAIRE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

L'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) du 28 octobre 1998 a pour but de protéger les eaux superficielles et les eaux souterraines contre les atteintes nuisibles et de permettre leur utilisation durable.

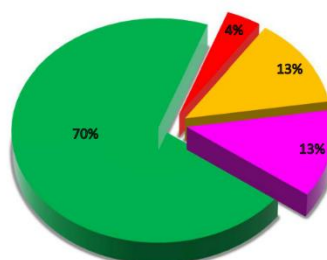
La Commune de Saint-Sulpice dispose d'un important réseau de collecteurs d'assainissement permettant la collecte et le transport des eaux usées (EU) des biens-fonds privés vers la Station d'épuration de la Ville de Lausanne (STEP) et le transport des eaux claires (EC) vers leur point de rejet en milieu naturel.

Elle est responsable de son patrimoine et se doit en conséquence d'assurer son entretien et son bon fonctionnement conformément à l'art 13. de l'ordonnance sur la protection des eaux. Les installations concernées sont les suivantes :

- 25 km de collecteurs communaux (Ø150 à 1'200 mm) ;
- 23 exutoires d'eaux claires au Lac Léman ;
- 365 sacs de routes ;
- 3 stations de pompage (STAP) et 3 stations de relevage (STREL) ;
- 1'300 chambres de visite et grilles d'écoulement.

Ce recensement est issu des travaux de curage et d'inspection du réseau entrepris entre 2020 et 2021. En voici le résultat :

- **70 %** des collecteurs en **bon état** ne nécessitant aucune intervention d'assainissement.
- **13 %** des collecteurs **peu endommagés** à assainir dans les 5 à 10 ans.
- **13 %** des collecteurs **moyennement endommagés** à assainir dans les 3 à 5 ans.
- **4 %** des collecteurs en **mauvais état** à assainir dans les 1 à 2 ans.



Cette étude a abouti à l'établissement d'un crédit-cadre (PM 04/2022) destiné aux travaux de réhabilitation des collecteurs défectueux identifiés, débutés à fin 2022.

Estimation de la valeur à neuf du patrimoine du réseau d'assainissement, issue du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de 2009 :

Réseau de collecteurs d'eaux claires	16'000'000.-
Réseau de collecteurs d'eaux usées	14'600'000.-
Stations de relevage	900'000.-
Stations de pompage	420'000.-
Valeur à neuf du réseau d'assainissement	31'920'000.-

ASSAINISSEMENT – ENTRETIEN

En 2022, les travaux d'entretien suivants ont été réalisés sur les STAP et les STREL :

- Contrôle des installations électriques par Techni-Contrôles Sàrl ;
- Entretien hebdomadaire et surveillance quotidienne par le personnel de la STEP de Vidy ;
- Intervention selon le contrat de maintenance sur les trois STREL par les entreprises STATRON SA et AS TECHNIQUE (ventilation) ;

- Vidange de la fosse de la STAP Chamberonne ;
- Intervention selon le contrat de maintenance sur les trois STAP par l'entreprise HEUSSER SA ;
- Remplacement du chariot de palan électrique à chaîne STAP Chamberonne.

Près de CHF 20'000.- de travaux ont été engagés cette année. Le budget de fonctionnement termine avec un solde positif de près de CHF 40'000.-.

CHANTIERS EN COURS DE RÉALISATION

Convention intercommunale de la Station d'épuration de Vidy (CISTEP)

Pour rappel, la convention intercommunale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 définit les « parcelles imputables », soit les parcelles du bassin versant de la STEP non ou partiellement équipées en séparatifs.

Le décompte du tableau mis à jour chaque année et recensant toutes les données relatives au calcul de la clé de répartition ad hoc porte à 20.76 ha les surfaces imputables identifiées, correspondant à 12,2% de l'ensemble des parcelles urbanisées (170.78 ha).

PM 04/2022 – Crédit-cadre – Assainissement des collecteurs (EC/EU)

Environ 25 km du réseau d'assainissement d'eaux claires et d'eaux usées ont été inspectés lors de l'état 0 des collecteurs entrepris entre 2020 et 2021. Ces travaux ont conduit à l'établissement d'un constat précis de leur état, d'un repérage et d'une classification des défauts.

La Municipalité a décidé de mettre en œuvre l'assainissement des collecteurs durant cette législature. Elle souhaite ainsi répondre à ses obligations légales en la matière et mettre en conformité son patrimoine souterrain, afin de réduire les exfiltrations d'eaux polluées dans le terrain et, à l'inverse, diminuer les apports d'eaux claires parasites à la STEP de Vidy.

Le préavis approuvé par la Municipalité le 21 février 2022 a été soumis au Conseil communal pour approbation. À la suite de l'octroi d'un crédit d'ouvrage de CHF 2'000'000.- HT, un dossier d'appel d'offres pour la mise au concours de la première phase a été établi.

Conformément à la LMP-VD, une mise au concours sur invitation à trois entreprises a été lancée. L'entreprise SCRASA SA s'est positionnée en tête de liste en fonction des prix déposés et des critères de notation fixés, devant les trois autres entreprises spécialisées dans le domaine, et s'est vu attribuer le marché pour un montant de CHF 156'000.- TTC.

Les interventions prévues dans cette phase de travaux sont les suivantes :

- Interventions ponctuelles in situ au robot fraiseur et/ou curage avec buses spéciales pour suppression de dépôts durs, racines, etc. ;
- Chemisage partiel ou complet d'un tronçon pour assainir des défauts d'étanchéité ou structurels type fissure ;
- Travaux classiques de génie civil ponctuels ou complets (réparations, remplacements).

Conformément aux engagements pris avec la commission d'épuration, une information sur l'état d'avancement est communiquée pour chaque étape du projet.

Ces travaux ont débuté à la fin de l'année 2022 et se poursuivront en 2023.

Stations de pompage (STAP) et stations de relevage des eaux usées (STREL)

La Commune de Saint-Sulpice a en charge l'exploitation et l'entretien des STAP et STREL. Elle assure notamment la surveillance, le bon fonctionnement et le maintien constant en parfait état de marche des postes de pompage et de relevage (entre autres les pompes, les vis, les équipements et appareils mécaniques, hydrauliques, électriques et électromécaniques).

La liste de ces stations est la suivante :

STAP DE LA VENOGÉ	STREL DU DEBARCADERE
STAP DU MARQUISAT	STREL DU RUSSEL
STAP DE LA CHAMBERONNE	STREL DES PIERRETTES

L'acheminement des eaux usées par le réseau d'égouts transitant par ces ouvrages sont acheminées à la STEP de Vidy via des collecteurs de concentration.

L'état des lieux des STAP et des STREL s'est achevé en octobre 2022 et relève dans les grandes lignes que ces installations fonctionnent dans un environnement extrêmement corrosif. Des déficiences importantes ont été constatées. Des investissements importants sont à prévoir pour rénover ces installations vétustes et obsolètes, à commencer par une mise à niveau des tableaux électriques et des systèmes de contrôle des alarmes.

Manquant de ressources pour assurer l'entretien, le contrôle ainsi que le service de piquet que nécessitent ces stations, la Section travaux recourt à des prestataires de services :

- Entretien général du bâtiment d'exploitation (Service de la voirie et prestataire) ;
- Curage/nettoyage et contrôle des fosses de pompage (prestataire) ;
- Entretien et maintenance des pompes (Heusser SA) ;
- Entretien annuel, contrôle mécanique et électrique (Statron SA) ;
- Entretien et surveillance électromécanique (STEP de Vidy jusqu'à fin 2022) ;
- Service de piquet 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 en cas de panne (STEP de Vidy jusqu'à fin 2022).

La Ville de Lausanne, qui a longtemps assuré les travaux d'entretien et de surveillance des installations électromécaniques, a souhaité se désengager. Saint-Sulpice doit donc rapidement trouver une alternative viable à long terme.

La Section travaux s'est approchée de plusieurs communes environnantes afin de connaître leur gestion en la matière. Des différents échanges que nous avons eus, il ressort généralement une délégation complète de compétence à une structure publique spécialisée

En parallèle, un projet de mutualisation des collecteurs intercommunaux des communes affiliées à la CISTEP est en cours de développement sous l'égide du Canton (DGE-Eau). Il pourrait inclure la reprise de certaines de nos stations.

Le temps que le projet en lien avec l'État de Vaud voie le jour, le Service de l'eau se dit prêt à assurer les tâches d'exploitation de nos ouvrages à compter du 1^{er} janvier 2023. Ces prestations seront réalisées par l'unité « Exploitation des Ouvrages Particuliers d'Évacuation » (EOPE) de la Division études et construction.

PM 08/2022 – Plan général d'évacuation des eaux intercommunal (PGEEi) – Mèbre/Sorge

Pour rappel, au début des années 1960, le collecteur de concentration Mèbre/Sorge a été construit dans le but de récolter tout ou partie des eaux usées de communes de la région ouest-lausannoise. Il comprend trois tronçons principaux : Mèbre, Sorge et Chamberonne.

Les Communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice sont liées par une convention, l'« entente intercommunale Mèbre-Sorge ». La valeur à neuf des collecteurs de cette entité est estimée à CHF 60'000'000.-. L'entretien de ces collecteurs est effectué par secteur, en suivant la planification établie lors de l'élaboration du PGEEi.

Dans le courant de l'année, la Municipalité a adressé au Conseil communal un préavis sur le secteur 13 du collecteur, un secteur situé sur le territoire de la Commune d'Ecublens (à proximité de l'autoroute).

Ce préavis porte sur la réhabilitation du collecteur par la mise en place d'une gaine thermoréductible complète des canalisations existantes sur une longueur d'environ 570m. Il a été approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 14 septembre 2022.

La part de Saint-Sulpice dans le crédit d'ouvrage est de CHF 997.-TTC, correspondant à 0,22% du montant total selon la clé de répartition telle que définie.

PROJETS EN COURS

PM 12/2022 – Chemin du Russel – Assainissement du réseau de collecteurs (EC/EU)

La Commune de Saint-Sulpice avait mandaté une étude de faisabilité pour le remplacement ou la réhabilitation des collecteurs EC/EU situés le long du chemin du Russel.

Cette étude avait débouché sur deux variantes :

1. Assainissement in-situ avec chemisage complet du collecteur EU, fraisage du collecteur EC et diverses interventions ponctuelles pour un coût indicatif de CHF 270'000.- TTC ;
2. Remplacement complet des collecteurs communaux EC/EU pour un coût indicatif de CHF 1'100'000.- TTC.

La Municipalité s'est décidée, dans un premier temps, en faveur de la seconde variante. Après analyse des données géotechniques et des contraintes importantes (profondeurs de fouilles à 3.50m, dispositif de blindage conséquent, risques et protection des services vétustes existants, système de pompage 24h/24, etc.), elle a cependant décidé d'adopter la première variante, économiquement plus avantageuse.

Les travaux à entreprendre, dans le cadre de ce chantier, sont essentiellement des travaux in situ et ponctuellement de génie civil (réparations, remplacement de chambres, etc.).

Le montant estimatif de ces travaux, au retour du dossier d'appel d'offres, s'élève à CHF 387'900.- TTC.

Plan Régional d'Évacuation des Eaux – PREE Chamberonne

Le Canton souhaite établir un plan régional de l'évacuation des eaux (PREE) pour assurer une protection efficace contre la montée des eaux dans une région limitée formant une unité hydrologique, ce qui suppose d'harmoniser les mesures de protection des eaux prises par les communes.

Courant 2019, la Direction générale de l'environnement (DGE) a initié le démarrage opérationnel des études du PREE Chamberonne. Le module 8 (« Organisation et financement »), subventionné à 90% par le Canton, a fait l'objet d'un mandat englobant le périmètre de l'ensemble des seize Communes membres de la CISTEP.

Le but de la DGE, en charge du projet, est d'améliorer la qualité des eaux de la Chamberonne et de ses affluents, ainsi que de la baie de Vidy. À cette fin, le PREE vise à identifier, décrire et quantifier toutes les mesures à prendre, en particulier pour l'évacuation des eaux urbaines par les communes.

Le module 8 du PREE vise à trouver une solution simple et efficace pour l'organisation et le financement en commun des mesures à prendre afin de protéger les eaux du bassin versant de la baie de Vidy.

Les études menées ont abouti aux conclusions suivantes du module 8 du PREE :

- L'organisation actuelle de l'assainissement dans le bassin versant est documentée, ses forces et faiblesses sont évaluées et les pistes d'amélioration sont identifiées. ;
- Des propositions de simplification et d'optimisation sont faites pour le système d'assainissement considéré dans son ensemble et, au minimum, pour tous les ouvrages intercommunaux. ;
- Le système de financement de l'assainissement dans le bassin versant est documenté, ses forces et ses faiblesses sont évaluées et les pistes d'amélioration sont identifiées ;
- Des améliorations du financement sont proposées en étroite collaboration avec les communes, de manière à pouvoir être acceptées par toutes. Ces propositions tiennent notamment compte des frais liés aux réseaux d'assainissement dans la structuration du financement et des taxes.

Le projet vise à simplifier l'organisation actuelle en créant une entité intercommunale unique, apte à protéger les eaux de manière efficace, avec un coût maîtrisé et un financement équitable entre les communes.

RISQUES D'UNE PÉNURIE ÉNERGÉTIQUE POUR L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil d'État a communiqué aux communes, en date du 29 août et du 28 septembre, qu'une crise énergétique menaçait lors de l'hiver 2022-2023. A ensuite été organisée une séance d'information regroupant tous les municipaux et techniciens concernés de l'Ouest lausannois.

Il est apparu que le Conseil fédéral était susceptible d'ordonner des mesures de contingentement et de délestage dans le domaine de l'approvisionnement électrique. Or, de telles mesures risquaient de paralyser ces infrastructures critiques que sont les stations d'épuration et les stations de relevage et de pompage des eaux usées. Il s'agissait donc, pour les communes et les entités intercommunales en possession de ce genre d'équipements, de se préparer à cette éventualité.

Il est de la responsabilité des détenteurs et exploitants de prendre les mesures nécessaires et économiquement supportables pour réduire les risques de pollution des eaux lors d'événements extraordinaires (art. 16 OEaux) et pour éviter de compromettre l'approvisionnement en eau potable (art. 13 OAP).

La Section travaux était concernée au premier chef par cette annonce. Elle a établi des priorités afin de minimiser les impacts potentiels, suivant les recommandations du Canton.

Priorité 1	sécurité des personnes
Priorité 2	protection des installations
Priorité 3	protection des eaux

Plusieurs séances ont réuni ensuite la section, des représentants de la STEP de Vidy et le bureau S+N ingénieurs dans le but de dresser un diagnostic de la situation et de préparer la mise en place d'un dispositif de crise.

Il a été confirmé que des pénuries d'électricité pourraient provoquer de manière exceptionnelle et momentanée l'arrêt de certaines stations de relevage ou de pompage des eaux usées.

Il était impératif de limiter les risques de refoulement des eaux usées. Un courrier a été envoyé à une centaine de propriétés identifiées le long du collecteur de concentration, pour leur recommander d'équiper leurs branchements d'eaux usées d'un clapet anti-retour ou, si ce dernier était déjà en place, d'assurer son entretien et de vérifier son bon fonctionnement.

En parallèle, les contrats de maintenance portant sur nos ouvrages ont été renouvelés, les batteries en fin de vie des STREL remplacées par l'entreprise STATRON SA, les contrôles, nettoyages et tests sur les pompes des STAP réalisés par l'entreprise Heusser SA.

Par mesure de prévention également, la fosse de la STAP de la Chamberonne, qui se situe en bout de chaîne, a bénéficié d'un curage supplémentaire en fin d'année.

Le collecteur de concentration, qui a été inspecté et curé en 2021 dans le cadre de l'état 0, devrait être à nouveau curé début 2023.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La gestion du réseau d'éclairage public de la Commune est confiée aux Services industriels de Lausanne (SIL). Le Service technique est chargé des tâches qui se rapportent à ce domaine, soit au maintien et au renouvellement du parc existant. Ces tâches sont :

- Le remplacement, la réparation ou la rénovation des candélabres accidentés, vandalisés ou vieillissants ;
- Le renouvellement des candélabres selon la stratégie mise en place par la Municipalité ;
- Le contrôle mécanique et de stabilité annuel.

CONTRÔLE MÉCANIQUE ET DE STABILITÉ

Cette année, 61 candélabres publics ont fait l'objet d'un contrôle de conformité mécanique et de stabilité, conformément à la norme SIA 261. Le résultat montre qu'ils sont tous exempts de défauts.

Les sites contrôlés :

- Chemin d'Oche ;
- Chemin de Champagne ;
- Chemin des Codoz ;
- Chemin des Mémises ;
- Chemin des Sauges ;
- Chemin du Bochet ;
- Chemin du Champ-du-Lac ;

Pour rappel, l'ordonnance sur les installations électriques à courant fort (OICF) impose aux propriétaires d'installations d'éclairage public des contrôles sur les installations neuves à la fin des travaux, ainsi que des contrôles périodiques sur les installations existantes. Ces contrôles sont obligatoires depuis 1999 et s'effectuent tous les 5 ans.

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ ANNUELLE

	2020		2021		2022	
	kWh	CHF	kWh	CHF	kWh	CHF
Gestion Ecublens						
RC1 étapes 1 et 2	10'137,00	2'203,95	10'964,00	2'345,95	10'895,00	2'425,50
Gestion Saint-Sulpice						
Saint-Sulpice	190'877,00	34'918,30	183'149,00	36'745,75	174'279,00	33'262,65
RC1 étape 3 (Ochettaz)	0,00	0,00	2'019,00	0,00	15'356,99	4'298,60
RC1 étape 3 (Castolin)	0,00	0,00	1'863,00	0,00	15'126,46	4'209,10
Route de Vallaire	289,00	0,00	243,00	216,20	240,00	102,00
Autres		120.81		3'105.50		973.75
Total	201'303,00	37'243.06	198'238,00	42'413.40	215'897,45	45'271.60

Le tableau ci-dessus montre une vue d'ensemble des points de consommation de la commune.

En matière de consommation (kWh), on constate les éléments suivants :

- La consommation totale a augmenté de près de 9% entre 2021 et 2022 ;
- Le point de consommation « RC1 étapes 1 et 2 » est resté stable entre 2021 et 2022 ;
- Le point de consommation « Saint-Sulpice » a baissé de près 5% entre 2021 et 2022.

Relevons que la consommation « RC1 étape 3 (Ochettaz et Castolin) » a été facturée en 2022 et résulte de la nouvelle installation sur la route cantonale. Cette consommation sera répartie dès 2023, selon une clé de répartition ad hoc, entre Ecublens (34%) et Saint-Sulpice (66%). Le point de consommation « Autres », en 2022, comprend des factures de consommation pour le chantier RC1 étape 3.

RENOUVELLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Cette année, l'effort de renouvellement de l'éclairage public s'est porté sur le parc du Russel qui a subi plusieurs déprédations ces dernières années.

Les travaux réalisés ont consisté à remplacer quinze bornes lumineuses LED, qui devraient répondre aux incivilités et permettre une économie d'énergie avec abaissement de lumière de 26% la nuit.

Une demande de subvention à Equiwatt est prévue début 2023. Cette subvention peut aller jusqu'à 25% du montant total des travaux réalisés.

DOMMAGES OCCASIONNÉS AU MOBILIER URBAIN D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Cette année, la Commune a déploré 4 candélabres renversés ou accidentés aux endroits suivants :

- Chemin du Crêt 3 ;
- Avenue du Léman 12 ;
- Chemin de la Roselière 2 ;
- Rue du Centre 168.

Seul l'auteur du troisième incident, survenu au chemin de la Roselière 2, n'a pas été identifié.

PROJETS À VENIR

RC1 – Étape 1 – Tronçon Forel / Tir-Fédéral

Une étude réalisée en 2016 sur l'éclairage de la piste de mobilité douce située côté lac a informé les Municipalités de Saint-Sulpice et d'Ecublens d'un manque d'éclairage, relevant une visibilité insuffisante (voire, par endroit, faible à nulle). Le déficit en matière de sécurité, sur le tronçon de la RC1 entre le giratoire « Forel » et le carrefour du « Tir-Fédéral », a été prononcé. Des actions sont à entreprendre à court ou moyen terme.

Durant l'année écoulée, des séances de coordination ont eu lieu dans le but de définir le cahier des charges. Elles ont abouti, conformément à la loi sur les marchés publics de l'État de Vaud (LMP-VD), à l'établissement d'un dossier d'appel d'offres envoyé sur invitation à trois entreprises choisies en coordination avec les deux Municipalités.

La Commune d'Ecublens s'est portée volontaire pour prendre le leadership sur ce projet. Conformément à la convention ad hoc, la clé de répartition financière sur ce projet est de 45% pour Ecublens et de 55% pour Saint-Sulpice.

Préavis 12/2022 – Chemin du Russel

Un renouvellement de l'éclairage public par la technologie LED sera réalisé dans le cadre de ce chantier. Ces actions sont coordonnées avec le renouvellement de la nappe électrique mené par les Services industriels de Lausanne. Ces installations ont pour objectif de réaliser dans l'immédiat une économie d'énergie et de permettre des abaissements nocturnes en fonction des nouvelles directives communales et cantonales.

TÉLÉCOMS

Sur le territoire communal, Swisscom exploite une antenne 3G-4G sur le toit de la rue du Centre 59 (Auberge). Cet équipement, installé en 2010, sera saturé dans un avenir proche et l'entreprise a prévu de l'équiper en 5G, ce qui impliquerait un rehaussement minimum de quatre mètres. La 5G a comme avantage principal de « cibler » les utilisateurs et par conséquent de ne pas rayonner inutilement (indifféremment) dans toute la zone de propagation.

Le contrat de location conclu entre Swisscom et la Commune arrivant à terme, un avenant au contrat liant les deux parties a été signé avec une échéance au 31 décembre 2030.

Une clause spécifique a été introduite, pour permettre à la Commune d'abrégier ce délai en cas de nécessité (le bâtiment du Centre 59 pourrait faire l'objet d'importants travaux dans un proche avenir). En cas de nécessité, Swisscom a prévu de placer son antenne sur une installation mobile (sur la même parcelle), à ses frais.

Aucun autre emplacement permettant l'accueil d'une antenne de télécommunication n'est actuellement envisagé sur le territoire communal.



VOIRIE

ACTIVITÉS DU SERVICE

PRÉSENTATION

Le Service de la voirie et des espaces verts a pour mission d'entretenir et de rendre attractif le domaine communal, de maintenir les infrastructures fonctionnelles et propres, d'apporter le soutien logistique nécessaire aux activités de la Municipalité et des différents services communaux.

Après deux ans d'interruption en raison de la pandémie de Covid-19, l'année 2022 a été marquée par une reprise intensive des manifestations organisées par la Commune et différentes sociétés locales. Citons, entre autres réjouissances : le centenaire de l'Abbaye, le Festival des arts de la rue, des tournois de pétanque, de volleyball et de football, la raclette au Laviau, le 1^{er} août, la Fête de la musique, le TKM, la Nuit du tennis, Cap sur l'Ouest, Halloween, le Noël villageois, ainsi que les inaugurations officielles de la garderie et de la dernière étape de la RC1. Ces manifestations ont nécessité l'engagement du service à hauteur de 429 heures.

Un temps particulièrement chaud et sec a occasionné une forte affluence sur les plages de la commune, ce qui a nécessité une importante mobilisation des équipes pour assurer le vidage des poubelles, le ramassage des détritux et le nettoyage des toilettes publiques. La fréquence d'arrosage des plantations a également dû être augmentée.

L'année a par ailleurs été marquée par le départ à la retraite de l'adjoint du chef de service, M. Frédy Schudel, après 25 ans de service. Le poste a été repourvu par M. Patrick Tschanz.

ORGANISATION

Pour l'effectif fixe, le Service de la voirie est composé de 7 personnes (7 EPT) :

- 1 chef de service ;
- 1 adjoint ;
- 5 employés de voirie ;
- 1 aide-déchèterie pour le samedi et 1 étudiant sur appel.

CAHIER DES CHARGES

Gestion et administration

Domaines : logistique des manifestations, économat, finances, RH, coordination, contacts.

Tâches :

- | | |
|---|---|
| - Engagement du personnel | - Contrôle des demandes d'abattage |
| - Organisation et distribution des tâches | - Suivi des courriels et réponse au téléphone |
| - Élaboration de procédures | - Contrôle des factures |
| - Gestion de stocks | - Bilan du personnel |
| - Gestion du personnel | - Cahiers des charges |
| - Supervision des prestataires | - Dépôt des plaintes |
| - Établissement de rapports | - Gestion des chiffres de la déchèterie |
| - Élaboration de statistiques | - et du ramassage au porte-à-porte |

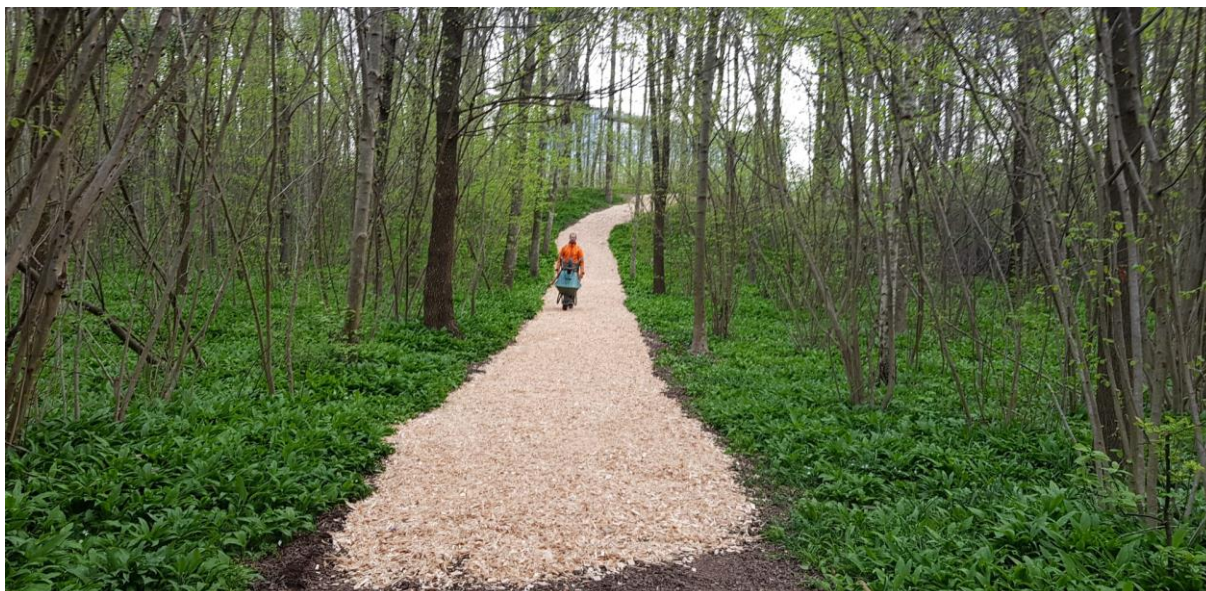


Voirie

Domaines : déchèterie, routes, manifestations, nettoyage, tâches de voirie, dépôt.

Tâches :

- | | |
|--|---|
| - Surveillance et logistique de la déchèterie | - Entretien des toilettes |
| - Déblaiement de la neige et salage | - Mise des bâtiments et des fontaines hors gel pour l'hiver |
| - Balayage | - Nettoyage des stations |
| - Entretien du mobilier urbain | - Entretien des extérieurs des bâtiments communaux |
| - Entretien de la signalisation | - Entretien des abribus |
| - Logistique aux manifestations | - Ramassage des animaux morts |
| - Inhumations/exhumations | - Incinération des papiers confidentiels |
| - Décoration | - Gestion des alarmes |
| - Vidage des poubelles et ramassage des détrit | - Signalement des pannes de luminaires |
| - Entretien des fontaines | - Ramassage des encombrants chez les privés |



Logistique du dépôt :

- Entretien des véhicules, des machines et du matériel
- Gestion des stocks
- Entretien des vestiaires, des WC et du dépôt
- Nettoyage des habits professionnels

Espaces verts

Domaines : parcs publics, bâtiments communaux, collège.

Tâches :

- | | |
|--------------------------|------------------------------------|
| - Entretien du gazon | - Plantage et entretien des fleurs |
| - Désherbage | - Plantage des arbres |
| - Entretien du cimetière | - Taille des arbres et des haies |
| - Arrosage | - Entretien des places de jeux |
| - Entretien des chemins | |



Lac et forêt

Domaines : port, plages, forêt.

Tâches :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| - Nettoyage | - Surveillance des ports |
| - Entretien | - Aide à la surveillance des travaux forestiers |
| - Évacuation des algues du faucardage | - Entretien des chemins forestiers |
| - Évacuation du bois d'eau | - Surveillance des plantes envahissantes |
| - Désensablage du port Tissot | |



Une charge de travail en constante augmentation

Depuis quelques années, la charge de travail liée à des tâches administratives augmente de manière significative. Actuellement, ces travaux correspondent à un taux d'activité de 150%, induisant pour les collaborateurs concernés une diminution du temps à disposition pour les activités de terrain.

La fréquentation touristique ayant augmenté depuis la fin des restrictions liées à la pandémie de Covid-19, un vidage quotidien des poubelles et un nettoyage fréquent sont désormais nécessaires dans les lieux les plus visités.

Depuis la fin de l'année, l'achèvement de la dernière étape du réaménagement de la RC1 provoque également une charge de travail supplémentaire pour les équipes, notamment pour l'entretien de six kilomètres de trottoir et de huit nouveaux arrêts de bus. Le service tournant déjà à plein régime, ces tâches additionnelles mettent les effectifs sous tension.

Quelques travaux « hors cadre » réalisés par le service en 2022 :

- Création d'un jeu d'échecs avec les scouts au parc du Russel ;
- Déplacement du mobilier de la garderie « Croqu'Pomme » ;
- Aménagement du giratoire de Vallaire.

À venir

De nouveaux bancs sont prévus pour 2023 au parc du Pélican, où les places pour vélos vont se multiplier. À court terme, le service sera par ailleurs impliqué dans la création d'un « dépose-minute » au collège et dans un marquage précis des places au débarcadère, notamment avec la pose d'un nouveau mobilier urbain.

Au printemps, les équipes seront également mobilisées par de nouvelles plantations et la participation à l'organisation d'une grande manifestation de l'Ouest lausannois.

GESTION DES DÉCHETS

Un service porte-à-porte de qualité prend en charge les déchets et veille à leur traitement dans le respect de l'environnement. Depuis 2020, le prestataire de service est équipé d'un camion de collecte entièrement électrique.

Il est indispensable de placer les sacs poubelle taxés dans des conteneurs, pour éviter qu'ils ne soient éventrés par les corneilles, attirées par les odeurs des résidus de nourriture.

Le Service de la voirie reste à l'entière disposition de la population et les collaborateurs se feront un plaisir de répondre à toute question.

L'horaire de la déchèterie peut être consulté sur le site officiel de la Commune.

TAXE AU SAC

Pour la dixième année, le principe du pollueur-payeur pour la taxation des déchets a été mis en application dans la commune.

Les coûts de ramassage et d'élimination des déchets sont couverts par la redevance et la taxe forfaitaire.

RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES

Type de déchets	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Verre (mélangé)	166'880	173'350	173'960	198'040	200'030	187'630
Papier et carton	271'460	272'570	249'820	262'290	279'780	264'120
Ordures ménagères	460'040	467'310	463'110	511'020	527'350	507'040

(Quantités indiquées en kilogrammes)

Ces totaux représentent environ, par an et par personne : 38 kg de verre (41 kg en 2021)
53 kg de papier et carton (57 kg en 2021)
101 kg d'ordures ménagères (107 kg en 2021)

L'entreprise Henry Transports, à Aclens, est mandatée pour la collecte des déchets ménagers urbains sur le territoire communal (ordures ménagères, verre, papier/carton et déchets organiques).

Les déchets industriels sont directement pris en charge par les intéressés et ne figurent donc pas dans les données ci-dessus.

DÉCHETS DIVERS

Autres déchets collectés à Saint-Sulpice durant l'année 2022 :

- Ferraille (y compris fers encombrants légers, aluminium et fer blanc) 29'960 kg
- Matières compostables (biodéchets) 521'730 kg
- PET 11'309 kg
- Bois 63'870 kg
- Capsules Nespresso (récupérées en conteneurs d'une capacité de 770 litres) 3'700 kg
- Déchets OREA et SWICO (appareils électroménagers, électriques et électroniques) 16'910 kg

DÉCHETS ORGANIQUES ET COMPOSTABLES

Les déchets organiques et compostables collectés sur le territoire communal sont pris en charge et traités par la société Ecorecyclage à Lavigny (www.ecorecyclage.ch).

Une action, menée conjointement avec Ecorecyclage, permet aux habitants de commander des sacs de compost issu du recyclage des déchets collectés sur le territoire communal. En 2022, 210 sacs de 40 litres et 60 sacs de 25 litres, soit 5'700 kg de compost, ont été distribués.

DÉCHETS TOXIQUES MÉNAGERS

Le processus de collecte et de traitement des déchets toxiques ménagers est géré par Valorsa SA depuis 2009 (www.valorsa.ch).

Le Service de la voirie ne peut transporter ces déchets composés de matières dangereuses, un permis spécial étant requis pour ce type de déplacements.

Les surveillants de déchèterie doivent régulièrement se former à la gestion de ces produits.

STATISTIQUES COMMUNALES DES DÉCHETS URBAINS

Population						
	2021	2022	Δ (%)			
	4 932	5 043	2,2%			
	Quantités totales (tonnes)			Quantités spécifiques (kg/hab)		
	2021	2022	Δ (%)	2021	2022	Δ (%)
Incinérables	573,8	553,6	-3,6%	116,3	109,8	-6,0%
Collectes séparées	1 188,9	1 126,1	-5,6%	241,1	223,3	-7,9%
Inertes	113,1	52,4	-116,0%	22,9	10,4	-120,9%
Total	1 875,8	1 732,1	-8,3%	380,3	343,5	-10,7%
Taux de collecte séparée	63,4%	65,0%	2,5%			

Définitions

Déchets incinérables : comprennent les ordures ménagères et les encombrants acheminés vers les usines de valorisation thermique des déchets (UVTD)

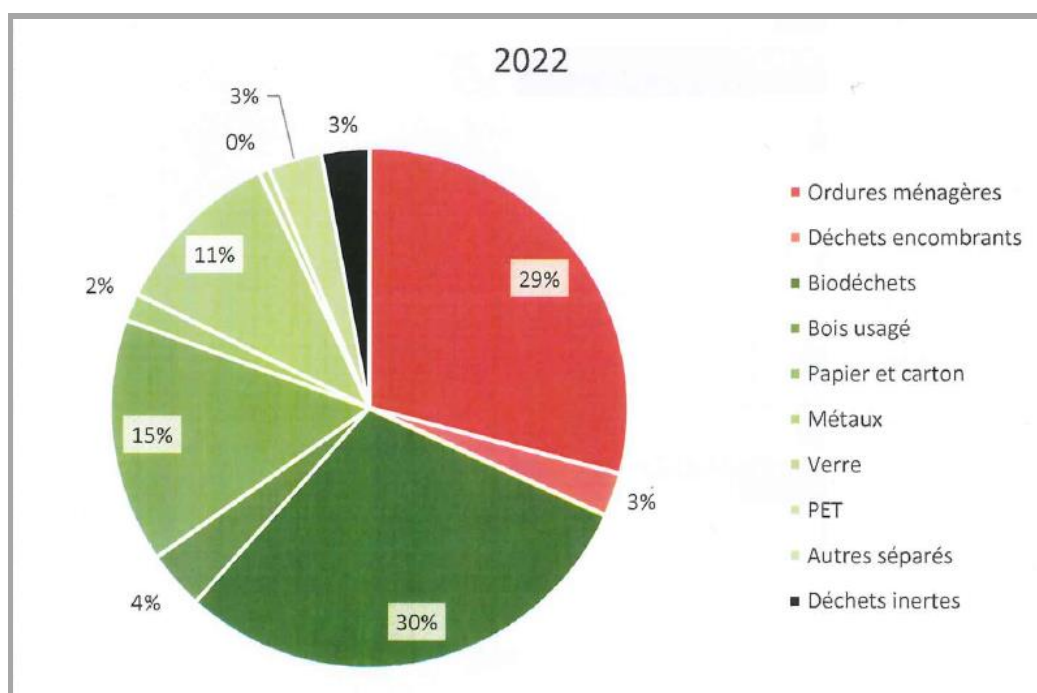
Collectes séparées : incluent toutes les fractions de déchets collectés séparément par les communes en vue de leur valorisation

Inertes : se composent des déchets minéraux des ménages qui ne sont pas valorisés.

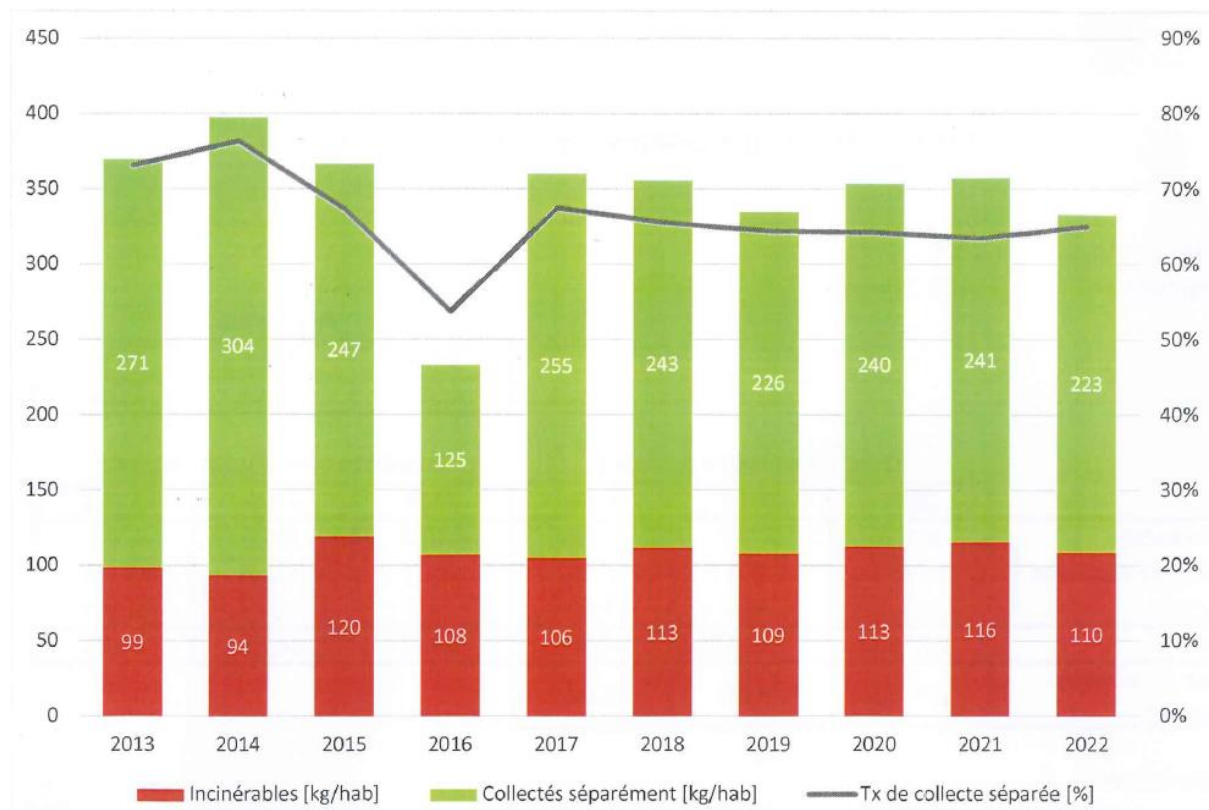
Répartition des déchets urbains collectés en 2022

Le taux de collecte séparée correspond à la part de déchets collectés séparément en vue de leur valorisation, par rapport à la totalité des déchets collectés par la Commune.

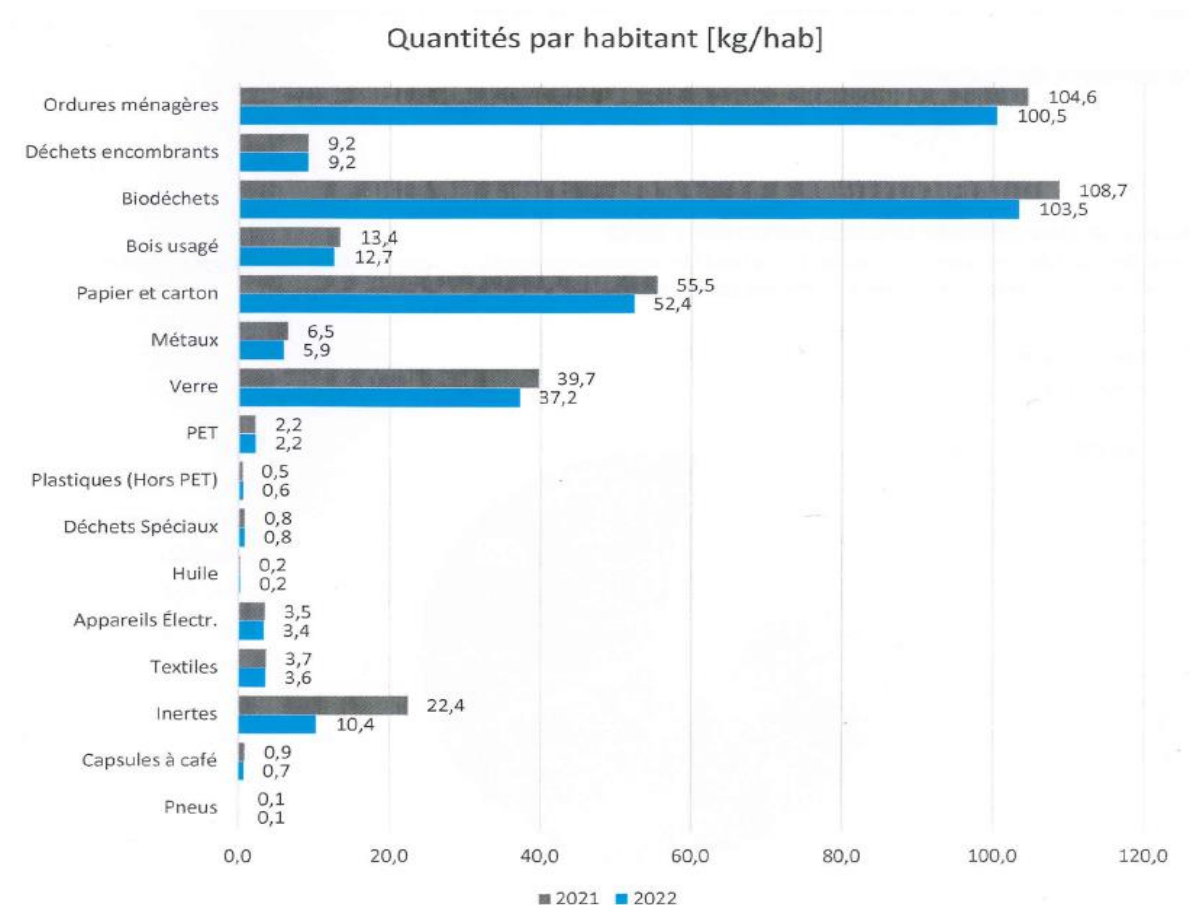
Taux de collecte séparée en 2022 : 65.0 %



Évolution des quantités collectées (kg/habitant) et du taux de collecte séparée



Comparaison par catégorie entre 2021 et 2022





URBANISME, CONSTRUCTIONS ET TRANSPORTS

SERVICE TECHNIQUE

COMPTE-RENDU DE L'ANNÉE

En 2022, le Service technique est resté fortement sollicité par les différentes demandes de mandataires, en particulier les architectes, ainsi que par la population. Ces demandes d'informations, de renseignements, de conseils, d'analyses de faisabilité et préalables, d'interprétation des bases légales, etc., qui occupent une bonne partie de son temps, font partie des tâches incontournables d'un service public.

Les études et projets intercommunaux et cantonaux sont, quant à eux, toujours plus nombreux et ne laissent que peu de temps et de ressources pour les projets communaux. Cette situation devrait persister ces prochaines années avec l'approbation du PDi-OL et du programme d'action qui l'accompagne, mais également en raison de nouvelles lois cantonales qui amèneront la Commune de Saint-Sulpice à entreprendre des études, des projets et des révisions de règlements communaux. Il est indispensable de mener à bien ces différents projets et études, dans l'intérêt de la Commune et de ses administrés.

À cela s'ajoutent les demandes soumises à l'enquête publique, qui suscitent un nombre croissant d'oppositions et de recours, ainsi que les délations et les interpellations toujours plus fréquentes d'administrés qui dénoncent leurs voisins ou remettent en cause la stratégie et les décisions municipales.

Cette situation, bien connue de la Municipalité, entraîne du retard dans les projets communaux et une surcharge de travail pour le personnel. Une discussion a par conséquent eu lieu, sur une possible hausse de l'effectif.

ORGANISATION DU SERVICE

La composition du service était à fin 2022 de trois collaborateurs (3 ETP) :

- Un chef de service ;
- Deux assistants techniques.



URBANISME

Ces activités consistent à accompagner et à conseiller la Municipalité pour tous les développements présents et futurs sur le territoire communal. Les tâches vont de la supervision et du suivi des dossiers de planification communaux à des missions de représentation de la Commune dans les différents groupes techniques et études intercommunales du bureau Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL), ainsi que du contrôle et du suivi des stratégies et des mesures inscrites dans le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL (PDi-OL)

Un programme d'actions communales et intercommunales, placé en annexe du Plan Directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL), a été validé par l'ensemble des huit Municipalités du district au printemps 2022.

Le document, de compétence purement municipale, offre une vision précise de la variété et de l'ampleur des actions à entreprendre pour concrétiser le PDi-OL. Il doit permettre à la Municipalité et à l'administration communale de prioriser les projets qui devront être conduits et d'anticiper les besoins en ressources humaines et financières.

PLAN D'AFFECTATION "SUS LE JORDIL"

La Municipalité a déposé le dossier au Conseil communal en date du 9 février 2022, accompagné du préavis N° 01/2022.

Le Conseil communal a approuvé les projets de réponses aux oppositions et adopté le nouveau plan en date du 18 mai 2022, ce qui a permis à la Municipalité de transmettre le dossier à la Direction générale du territoire et de l'environnement (DGTL) le 7 novembre 2022, afin que le département cantonal concerné puisse approuver le plan sous l'angle de la légalité et de sa conformité au plan directeur cantonal.

La décision du département et les décisions communales sur les oppositions devraient être notifiées par écrit à la Municipalité et aux opposants dans le courant du premier semestre 2023.

PLAN D'AFFECTATION VALANT PERMIS DE CONSTRUIRE (PAVPC) "VALLAIRE"

Après l'approbation des nouveaux documents fournis par les différents mandataires le 7 février 2022, la Municipalité a transmis ces pièces à l'examen préalable de la DGTL le 8 mars 2022.

Dans l'attente du retour d'examen, une séance d'information a été réalisée à la demande de la Municipalité, en date du 23 août 2022. Cette rencontre a réuni bon nombre de copropriétaires du bien-fonds concerné, ainsi que le promoteur et ses mandataires.

L'examen préalable ayant été rendu le 9 novembre 2022, la Municipalité entend mettre à l'enquête le projet dans le courant du premier semestre 2023.

PLAN D'EXTENSION PARTIEL "CENTRE-VILLAGE"

Le point demeurant toujours en suspens, aucune initiative n'a été engagée à ce sujet durant l'année 2022. Pour rappel, la Municipalité précédente avait mandaté le bureau ABA Partenaires SA afin de réaliser une pré-étude en vue d'une éventuelle révision du PEP Centre-Village, qui lui paraissait nécessiter une adaptation à l'évolution du village.

Les principaux axes de préoccupation étaient :

- Le maintien des caractéristiques du bâti le long de la rue du Centre ;
- Une réévaluation des périmètres situés en arrière-plan, jusqu'à la route cantonale, sans incidence sur la densité des constructions ;
- Un bilan des problèmes liés à la circulation ;
- La mise en œuvre de mesures tendant à rendre le secteur plus convivial. Un rapport très complet avait été soumis à la Municipalité.

Le processus d'étude pourrait être activé après l'étude préliminaire de la zone de rencontre du centre-village et la prolongation de la zone 30 km/h jusqu'à la rue des Jordils, qui devrait débuter en 2023.

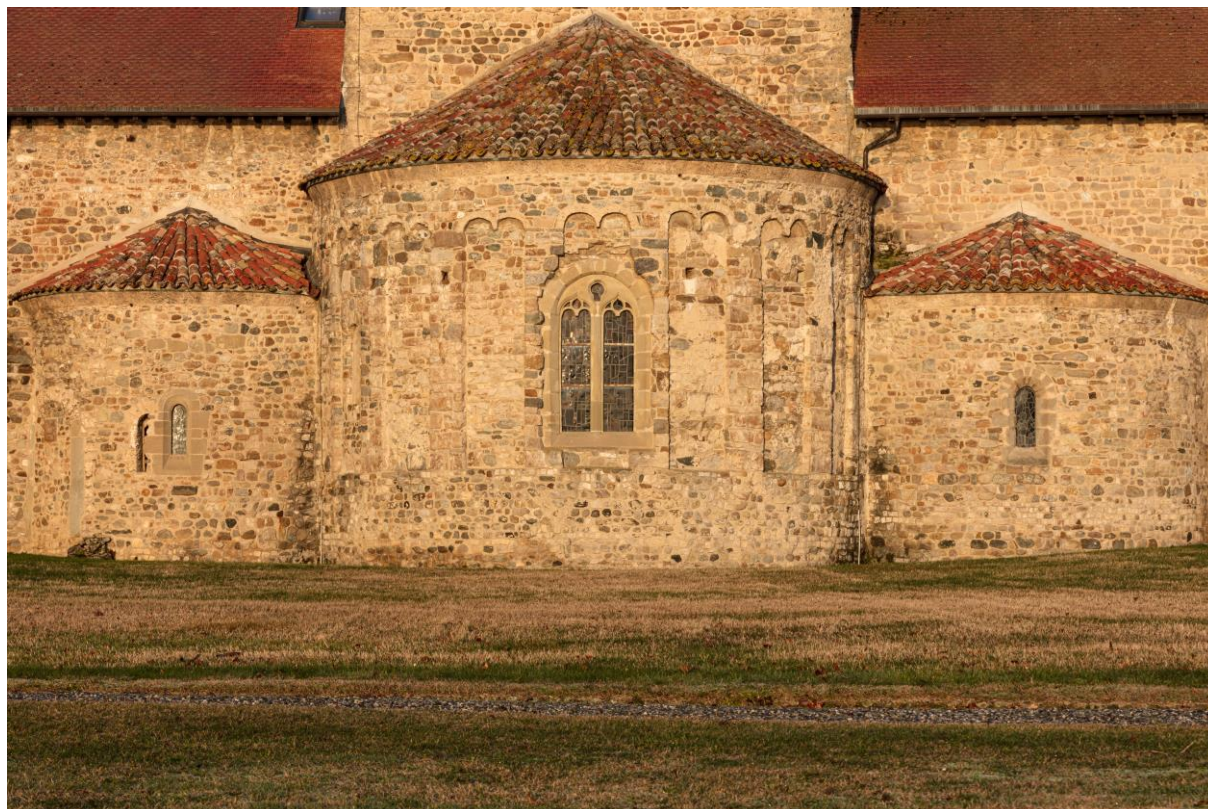
ÉTUDES INTERCOMMUNALES (SDOL) ET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES (PALM)

Ces études, auxquelles participe l'administration communale, figurent dans le rapport de gestion du bureau Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) et ne sont pas abordées dans le présent document. En voici cependant la liste :

- Concept d'accessibilité multimodale ;
- Plan canopée de l'Ouest lausannois ;
- Recensement des jardins historiques ICOMOS ;
- Image directrice des transports publics 2028-2040 ;
- Compteurs vélos permanents ;
- Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) ;
- Planification énergétique de l'agglomération ;
- Projet d'agglomération 2025 (PA5).

Tableau des planifications/études

Niveaux	2022
Communal	3
Intercommunal	6
Cantonal	3
Total	12



POLICE DES CONSTRUCTIONS

Les activités de la police des constructions consistent à traiter toutes les tâches liées aux autorisations en matière de constructions, en fonction du type de la demande et de l'importance du projet soumis. Les trois principales sortes de demandes sont :

- **Les demandes préalables** soumises pour consultation, renseignements permettant aux propriétaires/promoteurs et/ou architectes de vérifier la conformité de leur projet aux prescriptions légales et réglementaires ;
- **Les demandes de permis de construire avec dispense d'enquête publique (art. 111 LATC)** soumises à l'analyse détaillée du projet qui consiste à vérifier sa conformité aux prescriptions légales et réglementaires, mais également à examiner si la demande peut être considérée de minime importance et n'étant pas susceptible de porter atteinte à des intérêts dignes de protection, en particulier à ceux des voisins ;
- **Les demandes de permis de construire (art. 109 LATC)** soumises à l'analyse détaillée du projet qui consiste, à l'instar de la procédure avec dispense d'enquête publique, à vérifier la conformité du projet aux prescriptions légales et réglementaires.

À ces activités s'ajoutent les tâches suivantes :

- La gestion des relations entre la Commune et les services cantonaux (CAMAC) ;
- La mise à l'enquête publique, avec publication dans la *Feuille des avis officiels* (FAO), dans le journal quotidien du Canton de Vaud (24 heures), au pilier public et sur le site internet de la Commune ;
- La gestion des oppositions et des recours à la Cour de droit administratif et public (CDAP) et au Tribunal fédéral (TF) ;
- La gestion administrative des délivrances de permis de construire ;
- Le suivi des projets dans la phase de réalisation qui consiste, entre autres, à vérifier l'exactitude de l'ouvrage aux plans approuvés (mais également à contrôler l'altitude de la dalle du rez-de-chaussée et du faite), ainsi qu'à assurer le contrôle d'implantation ;
- La mise à jour trimestrielle de la construction sur la plateforme de l'État de Vaud permettant de renseigner l'état d'avancement des projets sur le territoire communal ;
- La mise à jour du registre cantonal des bâtiments (RCB) dans le cadre de l'harmonisation des registres, qui consiste à saisir les identifiants fédéraux de bâtiments (EGID) et logements (EWID) dans le registre du contrôle des habitants ;
- Le contrôle de salubrité des établissements tels que les garages, pour les demandes ou le renouvellement des plaques professionnelles, et des cafés-restaurants, hôtels, etc., pour les demandes ou le renouvellement des licences.
- L'attribution des numéros d'immeuble ;
- La vérification des formulaires d'annonce d'installation solaire ne nécessitant pas d'autorisation de construire, etc.

Permis de construire et autorisations administratives

42 permis de construire et 24 autorisations administratives ont été délivrés au cours de l'année 2022.

Nature de l'ouvrage	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Villas familiales à un logement	0	4	1	0	2	0	0	1
Villas à plusieurs logements, immeubles locatifs, bâtiments à usage mixte	10	5	4	6	3	4	2	3
Commerces-ateliers-industries-édifices publics (nouvelles constructions et transformations)	1	0	3	1	2	4	6	3
Transformations-agrandissements	10	26	28	34	31	33	31	12
Divers (auvents, "velux", piscines, clôtures, tennis, serres, garages indépendants, aménagements extérieurs, sous-stations de transformation, citernes)	9	20	30	29	26	36	36	41
Démolitions	0	0	1	0	1	1	2	0
Démolitions liées à une reconstruction et n'ayant pas fait l'objet d'un permis distinct	(8)	(7)	(3)	(5)	(2)	(4)	(5)	(6)
Total	30	55	67	70	65	78	82	66

L'année 2022 a vu une baisse de près de 20% des demandes de permis de construire et d'autorisations administratives. Au regard des nombreux dossiers déposés en fin d'année, tout porte à croire que cette baisse ne se poursuivra pas en 2023. Toutefois, le chiffre présenté mérite d'être cité : il représente la première baisse enregistrée depuis l'entrée en vigueur du plan génération d'affection communale de 2011.

Quant aux analyses en matière d'autorisation de construire effectuées par le bureau ABA partenaires SA, leur nombre a augmenté de près de 32% pour atteindre les 86. Cette hausse s'explique notamment par le dépôt de demandes d'autorisation effectuées par des entreprises de pompes à chaleur qui n'ont pas toutes les compétences de le faire. La moyenne de 2,05 analyses (86/42) par demande de permis de construire reste pourtant stable par rapport à l'année passée (2,10 analyses, 65/31).

L'analyse des dossiers demeure toujours compliquée, dès lors que les bureaux d'architectes et d'ingénieurs continuent de déposer des dossiers incomplets ou non conformes aux prescriptions en vigueur. De ce point de vue, la situation ne s'est pas améliorée par rapport aux précédents exercices.

La Municipalité reste toujours confrontée à des problèmes récurrents de non-conformité des constructions réalisées par rapport aux plans approuvés.

Dénonciations à la Préfecture de l'Ouest lausannois

Nature de la dénonciation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Loi et règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RGATC)	1	1	1	2	1	0
Règlement communal sur la protection des arbres (RPA)	0	0	0	2	1	0
Prescriptions de protection incendie AEAI	1	0	0	0	0	0

Aucune dénonciation à la préfecture n'a été faite pour cet exercice 2022, malgré les nombreuses difficultés rencontrées, les propriétaires ayant obéi aux injonctions de la Municipalité.

Recours déposés concernant les projets de construction

Instance de recours	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal (CDAP)	2	3	0	6	3	8
Tribunal fédéral (TF)	0	0	0	0	1	0

Après une légère baisse en 2021, l'année 2022 a vu le nombre de recours déposés augmenter.

Annonces d'installations solaires ne nécessitant pas d'autorisation de construire

Nature des annonces	2018	2019	2020	2021	2022
Photovoltaïques (surface m ²)	4 (90 m ²)	3 (364 m ²)	9 (537 m ²)	6 (1'593 m ²)	31 (1'991,66 m ²)
Thermiques (surface m ²)	0	0	1 (54 m ²)	0	0

L'année 2022 a vu le nombre d'annonces d'installations photovoltaïques exploser, avec une augmentation de près de 517%. Les installations thermiques, quant à elles, ne semblent toujours pas intéresser les propriétaires.

Pour rappel, ces installations s'ajoutent à celles qui sont imposées par la loi sur l'énergie (LEne) dans le cadre de demandes d'autorisation de construire.

Statistique du logement

Au 1^{er} juin 2022, onze logements vacants ont été recensés sur le territoire communal, dont :

Appartements à louer : 2 x 1 pièce ou 1 ½ pièces
 1 x 2 pièces ou 2 ½ pièces
 2 x 3 pièces ou 3 ½ pièces
 5 x 4 pièces ou 4 ½ pièces
 0 x 5 pièces ou 5 ½ pièces
 1 x 6 pièces ou plus

Locaux industriels et commerciaux à louer : 3

Commission communale de salubrité

(Composition de la commission au 31 décembre 2022)

La Commission de salubrité (délégation) a effectué 73 visites ou visites complémentaires en 2022 en vue de la délivrance de permis d'habiter et/ou d'utiliser. Ce travail représente, pour chacun, de ses membres :

- René Piller : 1 visite/constat
- David Conde : 64 visites/constats
- Dan Rapin : 6 visites/constats
- Fiona Mamolar : 2 visites/constats

Contrôle des citernes

Par convention signée le 19 décembre 2016, l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) est chargée de la gestion des tâches spéciales liées à la surveillance des citernes sur le territoire communal.

La nouvelle carte cantonale définit trois types de secteurs principaux :

- « Au » : secteur particulièrement menacé ;
- « üB » : autre secteur ;
- « S » : secteur particulièrement menacé (captage d'eau de sources).

En règle générale, seuls les réservoirs situés en secteur « Au », d'une capacité supérieure à 2'000 litres, sont soumis à révision périodique (10 ans) avec contrôle de l'organe de surveillance. Ceux d'une capacité inférieure, ainsi que la totalité de ceux situés en secteur « üB », sont soumis à un devoir d'entretien laissé à la seule responsabilité de leur propriétaire.

Devoir de surveillance de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM)

Les activités de l'ERM, menées dans le cadre de son devoir de surveillance, se résument comme suit :

- Recensement de l'ensemble des citernes et tenue à jour du fichier, respectivement par l'inscription des nouvelles installations sur la base des avis de mise en service (« Formulaire 63 ») et par la désactivation de celles mises hors service sur la base des avis idoines ;
- Envoi des avis de révision et/ou rappels des citernes situées en secteur « Au » selon une périodicité de dix ans, impliquant la tenue à jour de la base de données du recensement ;
- Courriers particuliers aux communes et à certains propriétaires en fonction des nécessités.

En 2021 la Commune de Saint-Sulpice comptait 210 citernes en service (214 en 2020), dont 17 en zone « Au » et 193 en zone « üB » (197 en 2020).

Dix citernes d'une contenance supérieure à 2'000 litres sont situées en zone « Au ». Elles font l'objet d'un suivi actif par l'ERM.

Gestion des dossiers pour Saint-Sulpice	2019	2020	2021	2022
Mises en service	0	0	2	2
Mises hors service	6	6*	6	6
Rapports de révision traités	11	13	9	9
Premier rappel	0	0	0	0

* Pour les mises hors service, l'ERM a dû rajouter des citernes qui n'étaient pas répertoriées dans sa base de données.

GUICHET CARTOGRAPHIQUE

Ces activités consistent à s'assurer de la mise à jour des géodonnées cantonales et communales sur le guichet cartographique communal.

Les géodonnées cantonales sont mises à jour par le bureau BBHN de Morges, dans le cadre de son contrat de maintenance annuel.

Les géodonnées communales telles que l'assainissement sont mis à jour par le bureau S+N Ingénieurs. Les arbres compensatoires et les places de stationnement sont, quant à eux, mis à jour par le service.

Tableau des géodonnées

Nombre de thèmes	2022
Total	2

ABRIBUS

Les activités du service consistent ici à maintenir et à renouveler le parc existant, via :

- Le remplacement, la réparation ou la rénovation des abribus accidentés, vandalisés ou vieillissants ;
- Le contrôle des installations électriques selon l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT).

Renouvellement des abribus et adaptation des quais de la ligne TL 31

Le passage d'autobus articulés (ABA) et la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) sont les déclencheurs du projet. Il est prévu de redimensionner les quais de bus, afin de respecter les prescriptions légales et réglementaires mais aussi de répondre aux besoins des TL et d'offrir davantage de confort aux usagers.

La loi du 13 décembre 2002 sur l'égalité pour les handicapés (LHand) est entrée en vigueur en 2004. Elle vise à éliminer certains des désavantages touchant les personnes en situation de handicap. Le délai pour sa mise en œuvre court jusqu'à fin 2023.

Un appel d'offres sera lancé en 2023 pour l'étude du projet.

Dommages occasionnés sur le mobilier urbain d'éclairage public

Cette année, la Commune n'a subi aucun dommage ou acte de vandalisme sur ses abribus.

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

TRANSPORTS PUBLICS DE LA RÉGION LAUSANNOISE (TL)

Les Transports publics de la région lausannoise (TL) gèrent une ligne de train (le Lausanne-Echallens-Bercher), deux lignes de métro (m1 et m2), 37 lignes urbaines d'autobus et de trolleybus et 4 lignes dites régionales. S'y ajoutent 6 « lignes Pyjama » qui assurent, les week-ends, un service de nuit.

En 2022, ils ont acheminé 114,2 millions de voyageurs sur l'ensemble de leur réseau. Une fréquentation en très forte hausse (+19%) grâce au tassement de la pandémie de Covid-19 après une cinquième et dernière vague en début d'année. Elle n'est désormais plus loin de son niveau de 2019 (122 millions de voyageurs).



Les TL desservent Saint-Sulpice au moyen de deux lignes de bus, la 31 et la 33.

La ligne 31 relie le cœur de la commune à la gare de Renens via les hautes écoles. Elle va de l'arrêt « Venoge Sud » à l'arrêt « Renens Gare Sud » en passant par la rue du Centre, le chemin du Bochet et le chemin du Pâqueret, avant de bifurquer sur la route cantonale.

En 2022, sa fréquentation s'est élevée à 890'000 voyageurs (+29% par rapport à 2021), un niveau plus important qu'en 2019 (825'000 voyageurs).

De son côté, la ligne 33 relie Saint-Sulpice à Prilly par Ecublens et Renens. Elle va de l'arrêt « Venoge Nord » à l'arrêt « Prilly Mont-Goulin » en passant notamment par « Ecublens Renges », « Ecublens Croset », « Renens Gare Sud » et « Lausanne Malley ».

Sa fréquentation a elle aussi dépassé son niveau pré-pandémique (2,2 millions de voyageurs en 2019). Dans son cas, elle a même atteint un record historique avec 2,46 millions de voyageurs. C'est la deuxième ligne la plus saturée du réseau TL (après la ligne 7). Elle connaît de nombreuses surcharges, ce qui amène l'entreprise à prévoir un remplacement de ses véhicules en autobus articulés à l'horizon 2025.

La ligne de métro m1, la plus proche de Saint-Sulpice, a connu en 2022 une hausse de fréquentation exceptionnelle de 37,2%.

Des développements importants sont attendus ces prochaines années.

- La ligne 1, qui a jusqu'ici assuré la liaison Blécherette-Maladière, va être prolongée jusqu'à l'EPFL à l'été 2023 (la date prévue est le 21 août). Il en résultera la première liaison directe entre Saint-Sulpice et la gare de Lausanne. Dans un premier temps, la ligne circulera uniquement du lundi au vendredi aux heures de pointe (6h30-9h30 et 15h30-19h), à la cadence d'un véhicule toutes les 7'30". L'offre sera ensuite progressivement étoffée, jusqu'à l'arrivée de la RTS sur le campus de l'EPFL.

Les arrêts desservis seront ceux de la ligne 701 : Allée de Dorigny, Blévallaire, Champagne, Pâqueret, Parc Scientifique, Pré-Fleuri, avec terminus au sein de l'EPFL (Savoie).

- Les TL souhaitent passer la totalité de leur parc de véhicules à l'électrique d'ici à l'horizon 2030. Dans cette perspective, ils prévoient d'aménager des points de recharge au bout de nombreuses lignes, notamment au terminus de la ligne 31 (à l'arrêt Venoge Sud).
- Les communes de l'Ouest lausannois ont milité, courant 2022, en faveur d'un réaménagement de la ligne du m1. Elles demandent aux autorités cantonales une réduction du nombre de carrefours auxquels le métro entre en conflit avec le trafic routier (comme c'est le cas, par exemple, aux carrefours de la Bourdonnette et de la Cerisaie).

TRANSPORTS DE LA RÉGION MORGES-BIÈRE-COSSONAY (MBC)

Les Transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC) relie une cinquantaine de localités de l'agglomération morgienne, de Lavigny à Préverenges, en passant par Bière. Au moyen de différents modes de transport (des bus, des trains et un funiculaire), ils transportent annuellement plus de 6 millions de voyageurs sur un réseau de quelque 200km.



Les MBC ont réservé un changement majeur à Saint-Sulpice en 2022. Leur unique ligne à y passer, la 701, a abandonné début juillet le centre de la commune pour se contenter de suivre la route cantonale : priorité aux hautes écoles oblige.

Sur place, ce changement a fait des gagnants et des perdants. Pour qui habite le centre de Saint-Sulpice, il complique quelque peu les trajets en direction de Morges ou de la Bourdonnette. Pour qui habite le nord de la commune, il les facilite.

En parallèle, il permet une meilleure desserte générale, en évitant le chevauchement de la ligne 31 des TL et de la ligne 701 des MBC tout le long de la rue du Centre et en le remplaçant par deux itinéraires distincts.

C'est ainsi que Saint-Sulpice compte désormais quatre nouveaux arrêts, situés le long de la RC1 : Castolin, En Champagny, Ochettaz-Ormet et Pré-Fleuri.

La cadence des bus a par ailleurs légèrement augmenté, consécutivement au changement de tracé.

Sur la base de l'horaire 2022, qui s'étend du 12 décembre 2021 au 10 décembre 2022, la fréquentation a été de 953'639 voyageurs jusqu'au 2 juillet et de 981'542 voyageurs à partir du changement d'itinéraire, du 3 juillet au 10 décembre 2022.

Au total, la ligne 701 a transporté 1'935'181 voyageurs durant l'horaire 2022.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION (CGN)



Saint-Sulpice se situe sur la ligne Lausanne-Genève, qui comprend pour certaines courses un passage à Yvoire.

Son débarcadère est mis en service tardivement dans la saison, en raison de la faible profondeur de ses eaux. En 2022, il a été desservi 24 semaines, entre le 1^{er} mai et le 16 octobre.

Selon les horaires de printemps et d'automne (du 1^{er} mai au 18 juin puis du 5 septembre au 16 octobre), le bateau passe à Saint-Sulpice à 11h13 et 15h13 en direction de Morges et d'Yvoire ; à 14h13 et 17h48 en direction de Lausanne. Selon l'horaire d'été (du 19 juin au 4 septembre), il accoste à 11h13, 13h13 et 15h13 en direction de Morges ; à 14h13, 16h13 et 17h48 en direction de Lausanne.

Saint-Sulpice a par ailleurs été desservie par des « croisières gourmandes » (avec repas à bord), dans le cadre des croisières du Beau-Rivage Palace et des croisières Évasion au départ de Lausanne et Genève.

Son débarcadère a également vu passer trois croisières privées, ainsi qu'une course spéciale pour la parade navale de la CGN à Montreux.

Au total, 3'486 passagers ont été embarqués et 3'433 débarqués, ce qui représente une augmentation de 36.5% par rapport à 2021, de 56,5% par rapport à 2020 et de 23% par rapport à 2019.

DES ZONES MAL DESSERVIES

Le bord du lac est mal desservi en transports publics, en raison d'un peuplement moins dense qu'au niveau du « plateau » et d'une géographie en pente peu favorable. Le désir n'en existe pas moins depuis longtemps d'y remédier. Il a été un temps question, par exemple, d'y faire circuler une petite navette autonome ; entre difficultés techniques et faible demande, le projet est toutefois au point mort. L'idée n'est pas abandonnée pour autant, toutes sortes d'alternatives pouvant être imaginées.

SÉCURITÉ

POLICE

ASSOCIATION SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS



Les fonctions de police sont assurées à Saint-Sulpice par une instance intercommunale, l'association « Sécurité dans l'Ouest lausannois » (PoOuest), qui regroupe les huit communes du district.

Composition du Comité directeur (CODIR) et responsabilités pour la législature 2021-2026, au 31 décembre 2022 :

Commune	Conseiller municipal		Police Ouest	ORPC-ROL	SDIS
Bussigny	Paola	Käslin	Membre	Membre	Sorge
Chavannes-près-Renens	Björn	Bettex	Membre	Membre	Chamberonne, Prés.
Crissier	Maxime	Stern	Membre	Membre	Sorge
Ecublens	Jean	Cavalli	Membre	Membre	Chamberonne
Prilly	Ihsan	Kurt	Membre	Membre	Renens–Prilly-Malley
Renens	J.-François	Clément	Président	-----	-----
Saint-sulpice	René	Piller	Vice-Président	Membre	Chamberonne
Villars-Ste-Croix	Frédéric	Strittmatter	Membre	Président	Sorge

POLICE DE L'OUEST LAUSANNOIS – RAPPORT DE GESTION 2022 – COMMUNE DE SAINT-SULPICE

Comité de Direction et Conseil intercommunal

Le Conseiller municipal en charge de représenter la Commune de Saint-Sulpice est M. René Piller.

Les deux représentants de Saint-Sulpice au Conseil intercommunal sont MM. Laurent Clerc, Président du Conseil intercommunal, et Oleg Yazyev, membre de la commission de gestion.

En 2021, le CODIR a dû gérer une situation complexe, avec un certain nombre de témoignages relatant des difficultés au sein de la direction de la POL. Après mûres réflexions, de nombreux entretiens et des discussions de fond avec les acteurs concernés, un audit externe et indépendant a été commandité par le CODIR.

L'étude complète a été rendue au début de l'année 2022. Il s'agit d'un document aussi sensible que précieux, puisqu'il souligne aussi bien des points d'accroche que des opportunités susceptibles de permettre à la POL de sortir renforcée de cette période complexe.

Le CODIR voit ainsi ses impressions confirmées quant au potentiel d'amélioration à réaliser pour l'institution dans son ensemble. Il note également, avec satisfaction, que la mission fondamentale de la POL a pu pleinement s'accomplir de manière continue.

À ce stade, la priorité est portée sur la mise en place rapide de mesures d'amélioration du cadre de travail pour les collaboratrices et collaborateurs. Afin de ne pas interférer avec cette première démarche importante, le CODIR a décidé de reporter la publication de l'audit.



Répondants communaux

Pour Saint-Sulpice, les répondants sont l'appointée Chaupond et le sergent Bellin.

Violences et incivilités

Depuis 2020, plusieurs jeunes habitants de Saint-Sulpice, de Lausanne ou de la région ont commis des dommages et des incivilités dans notre commune. Courant 2021, un employé a même été molesté, ce qui a déclenché une enquête de police ayant permis d'appréhender les agresseurs et de les déferer à la justice. Depuis lors, une diminution drastique des dommages et incivilités a été constatée. Les jugements de ces jeunes ont été rendus en 2022.

Les éventuels aspects politiques d'un dossier ont toujours été supervisés par le commandant, le Major Frédéric Schaer.

Rapport de gestion

Les éléments rapportés dans le présent rapport de gestion constituent un extrait de l'ensemble du travail réalisé par l'association « Sécurité dans l'Ouest lausannois » au profit des huit communes du district.

Les membres du Conseil communal sont invités à prendre connaissance du rapport de gestion que l'association édite chaque année, conformément à ses statuts. Ce rapport est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.polouest.ch/rapport-de-gestion-2/>

Une commission de l'association est en charge du contrôle de la gestion, tâche qui fait également l'objet de comptes rendus publics sur internet : www.polouest.ch

Dès cette année et à la suite d'une réflexion du CODIR, il a été décidé de supprimer le chapitre transmis aux communes. Seul subsiste le rapport de gestion de la POL.



STATISTIQUES

District de l'Ouest lausannois Extrait des statistiques 2022 de la criminalité

Source : OFS



Infractions sur la commune de St-Sulpice



154

Total des infractions enregistrées en 2022

- 97.4% Code pénal (150) -14.8%
- 2.6% LStup (4) *ns
- 0% LEI (0) *ns

Patrimoine

68% des infractions au code pénal contre le
patrimoine

-18.4% par rapport à 2021

38 vols -2.6% dont:

- 18 cambriolages +12.5%
vols par effraction et vols par introduction clandestine
- 17 dommages à la propriété -45.2%
- 16 vols de véhicules *ns

Personnes

24% des infractions au code pénal contre des
personnes

- 14% concernent la liberté
(menaces, violations de domicile)
- 8% concernent la vie et l'intégrité corporelle
- 2% concernent l'intégrité sexuelle

*ns = non significatif

Infractions dans le district de l'Ouest lausannois



4'629

Total des infractions enregistrées en 2022

- 91.7% Code pénal (4'245) +0.5%
- 6% LStup (279) -7.6%
- 2.3% LEI (105) -34.8%

Patrimoine

63% des infractions au code pénal contre le
patrimoine

+2.5% par rapport à 2021

1'132 vols +5.5% dont:

- 443 cambriolages +35.1%
vols par effraction et vols par introduction clandestine
- 396 dommages à la propriété -13.3%
- 314 vols de véhicules +25.6%

Personnes

25% des infractions au code pénal contre des
personnes

- 16% concernent la liberté
(menaces, violations de domicile)
- 7% concernent la vie et l'intégrité corporelle
- 2% concernent l'intégrité sexuelle

Statistiques 2022

Criminalité



Infractions dans le canton de Vaud



51'936

Total des infractions enregistrées en 2022

- 84% Code pénal (43'812) **+3%**
- 11% LStup (5'550) **-8%**
- 4% LEI (1'961) **-17%**
- 1% Lois fédérales annexes (613)

Patrimoine



64% des infractions au code pénal contre le patrimoine
+3% par rapport à 2021

13'082 vols +10%, dont :
3'955 cambriolages **+11%**
vols par effraction et vols par introduction clandestine

193 brigandages +1%

3'946 dommages à la propriété -16%

2'464 vols de véhicule +5%, dont :
885 vols de cyclomoteurs électriques **+45%**



Sur 2'347 escroqueries +5%
env. 80% ont une composante cyber

Personnes



23% des infractions au code pénal contre des personnes

14% concernent la liberté
8% concernent la vie et l'intégrité corporelle
2% concernent l'intégrité sexuelle

3 homicides consommés, 3 dans la sphère privée

Violences domestiques

3'422 infractions liées à la violence domestique (-9%) dans le cadre de **1'499 affaires**

27% des affaires de violence domestique débouchent sur une mesure d'expulsion de l'auteur de son domicile

Cyber-escroqueries et préjudices pour les victimes



Dans plus de la moitié des cas, l'auteur utilise un des 3 modes opératoires suivants :

- 25% arnaque aux petites annonces - objet non livré
- 18% abus d'identité / de système de paiement personnel pour commettre des fraudes
- 10% arnaque au faux support technique

13'940'652 CHF



Fraudes à
l'investissement en ligne
(118 cas*)

4'138'847 CHF



Arnaques au
président
(47 cas*)

3'642'688 CHF



Arnaques aux
sentiments
(69 cas*)

1'446'048 CHF



Arnaques au faux
support technique
(304 cas*)

* Ce nombre correspond aux affaires traitées par la division Enquêtes cyber de la Police cantonale vaudoise



POLICE PRIVÉE

En 2022, la société Protectas a maintenu une surveillance étendue de différents endroits, soit du Laviau (vestiaires du FC et refuge), de la place du Débarcadère (WC), ainsi que des parcs du Pélican et des Pierrettes, contribuant à dissuader les auteurs potentiels d'incivilités. Protectas a optimisé sa coordination avec la Police de l'Ouest pour intervenir sur les lieux en cas de problèmes avérés.

Le mandat de cette société a été revu, en étendant la surveillance extérieure du collège des Pâquis au cours des week-ends et des périodes de vacances. Cette extension va couvrir également le parc du Russel, fréquenté tardivement en soirée par des jeunes de la région.

CONTRÔLES DE LA QUALITÉ HYGIÉNIQUE DES EAUX DES PLAGES

En application de l'art. 16 de la loi du 19 mai 1985 sur la santé publique (LSP), M. Alberto Nascimento, concierge, a procédé en 2022 aux prélèvements d'eau suivants :

deux séries de prélèvements sur les plages Laviau, Pélican et Dorigny (La Chamberonne)

Aucune interdiction de baignade (selon l'art. 6/1 du règlement du 26 juin 1987 sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages et piscines publiques) n'a été prononcée au cours de la saison par le département Inspection des eaux du Service de la consommation et des affaires vétérinaires. Tous les prélèvements ont affiché le résultat de classe A « Eau de bonne qualité bactériologique ».

Depuis 2020, le suivi officiel de la qualité hygiénique des piscines de PPE n'est plus effectué dans le cadre des inspections de l'Office cantonal de la consommation (OFCO, à Epalinges).



PRÉPOSÉ AGRICOLE

Au 31 décembre 2022, le préposé agricole pour la commune était M. Valentin Blondel, nommé le 1^{er} janvier 2019 pour le district de l'Ouest lausannois.

SERVICE DU FEU

Le SDIS Chamberonne, service du feu intercommunal de défense contre l'incendie, regroupe les Communes d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice. Une centaine de pompiers assument les interventions tout au long de l'année, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Le Major **Frédéric Jacot** en exerce le commandement, appuyé par son adjoint le Capitaine **Cyrille Tille**.

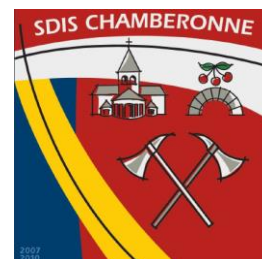
Les délégués communaux de la Commission consultative du feu étaient en 2022 :

Comité de direction : **Piller René** Membre

Commission du feu : **Montagner Sergio** Membre

Les SDIS du district de l'Ouest lausannois sont :

- Chamberonne : Saint-Sulpice, Chavannes-près-Renens et Ecublens ;
- Sorge : Crissier, Bussigny et Villars-Ste-Croix ;
- Prilly-Malley : Renens et Prilly.



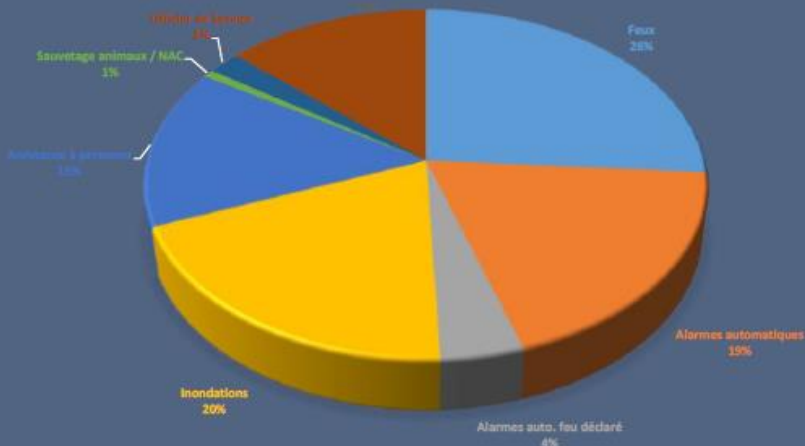
Durant l'année 2022, les discussions ont continué en vue de la concrétisation du projet VIDIS (Vision Intégrée Défense Incendie et Secours 2020-2025), lancé en 2013 et englobant les 18 communes de l'agglomération lausannoise. Différentes propositions ont été faites mais les négociations sont encore en cours.

Au chapitre de la nouvelle caserne du SDIS Chamberonne, un terrain a été identifié sur le territoire communal de Chavannes. Sa localisation, en adéquation avec les normes de départ des interventions sur le territoire à couvrir, a été approuvée par l'ECA (Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les catastrophes naturelles). En 2022, Chavannes a présenté différentes variantes de casernes (utilisation totale ou partielle du bâtiment existant, démolition puis reconstruction, etc.). Les discussions se poursuivront sur l'année 2023.

Rapport d'intervention 2022

Nombre Total: 143

Feux	37
Alarmes automatiques	27
Alarmes auto. feu déclaré	6
Inondations	28
Assistance à personnes	21
Sauvetage animaux / NAC	1
ABC	1
Officier de service	3
Divers	19



PROTECTION CIVILE

L'Organisation régionale de protection civile (ORPC) a multiplié les engagements conséquents au cours de l'année 2022. Elle a dû faire face à plusieurs événements majeurs : la pandémie de Covid-19, l'accueil temporaire de réfugiés en provenance d'Ukraine et la perspective d'une grave pénurie d'électricité. L'organisation a parallèlement poursuivi ses activités d'engagement du district avec, notamment, une participation à Cap sur l'Ouest et une mobilisation dans le cadre du Plan canicule. Il faut souligner l'engagement des cinq officiers de piquet de milice, qui prennent leur fonction très au sérieux et garantissent la mise sur pied, en collaboration avec les professionnels, d'une planification d'officier de piquet principal chaque jour de l'année.

Passant de 765 personnes et 6 compagnies en 2020 à 485 personnes et 3 compagnies en 2021, l'ORPC arrive à maintenir ces trois compagnies malgré un deuxième abaissement des effectifs, de 95 personnes, fin 2022. Avec 385 membres en début d'année 2023, ce sont 50% des effectifs totaux (dont un pourcentage élevé de cadres) qui ont disparu. Un effort de recrutement et des mesures en lien avec les bases légales fédérale et cantonale pour augmenter le nombre d'engagés sont attendus. Sans eux, il sera difficile de maintenir la capacité opérationnelle actuelle.

Augmenter le nombre de femmes dans la protection civile est aussi d'actualité au niveau fédéral. L'engagement dans la protection civile est susceptible de combler le désir de beaucoup d'entre elles d'aider les autres et de faire quelque chose de bien pour la population, tout en acquérant de l'expérience dans une alternative au service militaire.

Au 31 décembre 2022, les délégués communaux à l'ORPC étaient :

Comité de direction :	Piller René	Conseiller municipal
Conseil intercommunal :	Golaz Cyril	Conseiller communal, membre de la commission de gestion 2021-2026
	Hostettler Simon	Conseiller communal
	Probst Claude	Conseillère communale
	Vermeulen Etienne	Conseiller communal, suppléant



ENFANCE ET JEUNESSE

SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE

Le Service enfance et jeunesse regroupe une garderie de 44 places, une UAPE de 60 places, ainsi que des activités extra-scolaires qui offrent un réfectoire de 100 places et des devoirs surveillés. Plus de 335 enfants ont fréquenté ces structures en 2022.

Durant l'année 2022, la pandémie de Covid-19 a encore mis à mal le personnel des structures d'accueil de l'enfance. Beaucoup d'absences en bloc pour maladie ont obligé le personnel éducatif à s'adapter à des changements d'horaires, ainsi qu'à travailler sans cesse avec du personnel de remplacement de plus en plus difficile à trouver. Ce tournus de personnel au sein des groupes d'enfants a demandé à l'ensemble des acteurs du service de constamment réorganiser et adapter son fonctionnement, afin d'offrir aux enfants une prestation d'accueil de qualité. Les directions et assistantes administratives ont quant à elles redoublé d'efforts pour soutenir les équipes tant administrativement, pédagogiquement que humainement.

EFFECTIFS DU SERVICE

En 2022, le Service enfance et jeunesse comptait 34 collaborateurs en CDI pour un total de 18.68 EPT, 4 CDD pour un total de 2.90 EPT, ainsi que 4 apprenties et 29 auxiliaires sur appel. Ce sont au total 71 personnes qui ont œuvré pour le Service de l'enfance et de la jeunesse :

- 1 cheffe de service ;
- 3 directrices ;
- 2 assistantes administratives ;
- 1 intendante ;
- 1 cuisinière ;
- 1 aide de cuisine ;
- 8 éducatrices tertiaires ;
- 8 assistantes socio-éducatives ;
- 13 APE (autre personnel encadrant) ;
- 1 apprentie UAPE ;
- 3 apprenties garderie ;
- 29 remplaçants sur appel.

TÂCHES PRINCIPALES DU SERVICE

- Assurer le développement et la coordination des activités liées à l'enfance et à la jeunesse ;
- Assurer la gestion administrative, logistique et managériale des structures ;
- Assurer la sécurité physique et affective des enfants accueillis ;
- Garantir une prise en charge de qualité des enfants accueillis ;
- Collaborer avec les différents acteurs dans les actions éducatives et pédagogiques menées auprès des enfants accueillis.

De manière globale, la charge administrative ne cesse de croître au sein du service, au détriment des réflexions pédagogiques auxquelles les structures doivent répondre. Les directions passent un temps considérable à gérer des tâches administratives, répondre à diverses exigences toujours plus grandes et résoudre des problèmes toujours plus urgents, au détriment du temps qu'elles devraient accorder aux équipes qui se fatiguent. Les assistantes administratives arrivent au bout de leurs ressources et ne peuvent reprendre la totalité de ces tâches par manque de temps. La charge managériale est de plus en plus conséquente depuis la création du service en 2021, liée principalement au volume du personnel au sein du Service enfance et jeunesse. Ces tâches quotidiennes sont réparties entre la responsable RH, la cheffe de service, les directions et les assistantes administratives. Les équipes éducatives gèrent quant à elles plus de tâches hors enfants en parallèle de leur temps sur le terrain, pour répondre constamment aux exigences et besoins des différentes instances. En outre, les équipes sont de plus en plus confrontées à des difficultés liées à l'inclusion des enfants à besoins particuliers, représentant une charge considérable pour des équipes non formées à cet encadrement.

En 2022, les 204 places mises à disposition pour les enfants de 0 à 12 ans, du lundi au vendredi entre 7h00 et 18h30, n'ont de nouveau pas suffi pour répondre aux besoins des familles, qui expriment de plus en plus clairement leur mécontentement.

Conscient de la pénurie de places en structure d'accueil sur le territoire communal, le Service enfance et jeunesse développera durant l'année 2023 un projet d'agrandissement de l'offre du pré et du parascolaire, dans l'espoir de pouvoir offrir des places supplémentaires aux enfants de 0 à 12 ans.

Le réseau AJESOL – auquel nous appartenons – a également développé un projet d'inclusion qui se mettra en place en 2023, dans le but d'apporter un soutien aux structures pour la gestion (tant administrative et psychologique que pédagogique) de l'inclusion des enfants à besoins particuliers intégrés dans les structures d'accueil du réseau.



PARASCOLAIRE

STRUCTURES COMMUNALES

Garderie des Pâquis

La garderie des Pâquis offre 44 places :

- 10 places en nurserie (4-18mois)
- 14 places trotteurs (18 mois-36 mois)
- 20 places moyens (36 mois-entrée à l'école)

Personnel

En décembre 2022, la garderie comptait 17 collaborateurs pour un total de 12.30 EPT, ainsi que 3 apprenties :

Fonction	Collaborateurs	EPT
Direction	1	0.80
Assistante administrative	1	0.50
Intendance	1	0.85
Éducatrices niveau tertiaire	4	2.90
Educatrice tertiaire en formation*	1	0.60
Assistances socio-éducatives	6	4.20
Autre personnel encadrant en formation (art. 32)	1	0.82
Autre personnel encadrant	2	1.63
Apprenties	3	3.00

*Titre obtenu en décembre 2022

En complément, nous avons donné la possibilité à trois stagiaires de venir découvrir la structure, ainsi qu'à deux élèves de participer à la journée « Oser tous les métiers ». En 2022, la garderie a obtenu l'accréditation pour suivre les personnes en formation d'éducatrice sociale (ES) et les apprentis assistant(e)s socio-éducatif(-ve)s. À plusieurs reprises, l'équipe des Pâquis a également collaboré avec des psychomotriciennes ou participé à des réseaux pour accompagner les enfants à besoins spécifiques accueillis à la garderie.

Taux de remplissage

En 2022, ce sont en moyenne 83 enfants qui ont fréquenté la structure, pour un total de 74 familles.

Taux de remplissage	décembre 2022	décembre 2021
Groupe bébés (4 mois à 18 mois)	95%	93%
Groupe trotteurs (18 mois à 30-36 mois)	93,6%	98.57%
Groupe moyens (30-36 mois à la rentrée scolaire)	91%	77 %

Les passages d'un groupe à l'autre au sein de la garderie se font deux fois dans l'année (en août et janvier). Nous sommes dans l'obligation de laisser des places « vides » pour assurer la disponibilité de la place aux enfants qui passent d'un groupe à l'autre. Les enfants accueillis à la garderie des Pâquis ont une place assurée dès leur arrivée et jusqu'à l'entrée à l'école.

La liste d'attente a atteint 183 demandes en juillet 2022. Nous avons accueilli dix enfants à la rentrée d'août 2022 et dix enfants dans le courant de l'année, dont un enfant ukrainien. En décembre 2022, on comptabilise 153 enfants sur la liste d'attente centralisée du réseau AJESOL, dont 36 enfants de Saint-Sulpice (12 étant des bébés à naître).



Évènements de la garderie

En raison du Covid-19, la garderie des Pâquis n'avait pu inaugurer ses locaux lors de son ouverture en 2021. C'est le 18 juin 2022 que nous avons organisé les festivités. Une partie officielle avec différents discours, un apéritif, ainsi que des activités pour les enfants ont été proposés. Une exposition photographique présentant la vie au sein de la garderie était présentée dans les locaux, ce qui a permis de récolter des fonds pour l'association « Zoé4life » grâce aux dons des invités.

En juin 2022, la garderie a organisé une semaine sur le thème de la musique, durant laquelle deux parents et deux concierges de la Commune sont venus jouer et nous présenter des instruments de musique.

En septembre 2022, une réunion de parents a été organisée par l'équipe éducative autour des outils numériques.



En décembre 2022, la garderie a de nouveau proposé ses ateliers de Noël, durant lesquels 38 familles sont venues partager un moment créatif parents-enfants. Nous avons également organisé l'apéritif de Noël de la garderie, qui a rassemblé plus de 40 familles autour d'un repas canadien. L'équipe éducative s'est également formée afin d'obtenir des labels encourageant la lecture auprès des enfants. Une bibliothèque a été créée pour les emprunts par les parents/enfants.

Finalement, l'équipe s'est engagée à suivre la formation « Signons ensemble » afin d'apprendre à utiliser la langue des signes auprès des enfants. Ce moyen de communication permet de favoriser une communication entre les enfants et les équipes éducatives et de mieux gérer les frustrations.

UAPE la Plage des Pirates

L'UAPE offre 60 places :

- 24 places pour les 1-2P ;
- 36 places pour les 3-6P.

Personnel

En décembre 2022, l'UAPE comptait 10 collaborateurs pour un total de 5.37 EPT, ainsi qu'une apprentie à temps plein.

Fonction	Collaborateurs	EPT
Direction	1	0.80
Assistante administrative	1	0.25
Éducatrices niveau tertiaire	3	1.61
Assistantes socio-éducatives	2	0.95
Autre personnel encadrant	3	1.76
Apprentie	1	1.00

En complément, nous avons donné la possibilité à une apprentie du réseau AJESOL de venir découvrir la structure durant un mois, ainsi qu'à deux élèves de participer à la journée « Oser tous les métiers ».



Taux de remplissage

En 2022, ce sont en moyenne 101 enfants qui ont fréquenté la structure, pour un total de 88 familles.

	Lundi, mardi, jeudi, vendredi			Mercredi	
1-5P	Décembre 2022	Décembre 2021	1-5P	Décembre 2022	Décembre 2021
Matin avant école 24 places	90%	76%	Matin avant école 12 places	100%	100%
Midi 60 places	98%	100%	Midi 36 places	92%	100%
Après-midi pendant école (1-2P) 12 places	87%	71%	Après-midi pendant école (1-2P) 24 places	79%	100%
Après-midi après l'école 60 places	96%	92%	Après-midi après l'école 24 places	100%	79%

À la rentrée scolaire d'août, les familles réorganisent leur emploi du temps en fonction de leurs activités professionnelles et des activités extra-scolaires des enfants. Entre août et décembre, nous observons une baisse des fréquentations, principalement en fin de journée et le mercredi après-midi. Un grand travail administratif a lieu, afin de reprendre contact avec les parents en attente sur la liste centralisée du réseau AJESOL pour leur proposer ces places. Souvent, ces familles ont trouvé d'autres solutions de garde mais restent inscrites afin d'obtenir une place l'année suivante.

L'UAPE a coordonné son activité avec l'Écoline, les P'tits Lioux et le réfectoire, afin de satisfaire au mieux les demandes des familles. L'échange d'informations entre ces partenaires est nécessaire, notamment pour :

- Réorienter les parents sans solution ou partiellement, vers d'autres possibilités de garde ;
- Éviter les inscriptions à double dans les différentes structures ;
- Favoriser la mise à jour des plannings, afin de répondre à la demande des parents sur la liste d'attente.

L'été à l'UAPE

L'UAPE est également ouverte deux semaines pendant les vacances d'été, durant lesquelles la fréquentation est la suivante :

1- 4P	2022	2021
Juillet	38%	38%
Août	47% + 22 adaptations*	28% + 24 adaptations*

**Les adaptations de 14h00 à 17h00 ne sont pas obligatoires. Elles sont proposées aux parents pour permettre aux enfants de découvrir leur nouvel environnement, les jeux mis à disposition, rencontrer les éducatrices et les enfants du même groupe, faire le trajet entre l'école et l'UAPE, etc.*

Évènements de l'UAPE

En fin d'année 2022, l'UAPE a connu d'importants changements dans son équipe éducative. Trois éducatrices ont quitté la structure pour de nouveaux horizons professionnels, après une dizaine d'années de fidélité à l'UAPE. Une éducatrice était en congé maternité et deux éducatrices se sont arrêtées à la fin de l'année pour vivre sereinement l'arrivée de leurs bébés. L'équipe s'est vue transformée dans sa quasi-totalité, ce qui a indéniablement impacté tant les enfants et les parents que le personnel. Un grand travail de cohésion d'équipe se fera durant l'année 2023.

En 2022, nous avons instauré les goûters faits maison à l'UAPE. Ces collations sont dorénavant confectionnées par la cuisinière qui s'occupe d'apprêter les repas de midi. Ce projet a pour but de réduire au maximum les produits industriels.



En 2022, l'UAPE a réaménagé son espace extérieur en y ajoutant des bacs à sable et un cabanon de jardin. Le projet se poursuivra en 2023, avec la construction d'une grande table de jardin en bois (en collaboration avec le Service de la voirie). Le but est de favoriser au maximum les activités en extérieur tels que jeux, goûters, devoirs et autres.



Réfectoire scolaire des Pâquis

En 2022, la structure du réfectoire et des devoirs surveillés a été repensée et renommée « Activités extra-scolaires ». Ces activités sont sous la responsabilité d'une nouvelle directrice formée dans le domaine de la petite enfance, anciennement éducatrice au sein de la garderie des Pâquis. Des procédures ont été créées et des déroulements mis en place, dans le but de professionnaliser cette structure. Ces changements ont apporté un cadre plus sécurisé à l'ensemble des utilisateurs. L'ancienne responsable, cuisinière de formation, a repris le poste de cuisinière et prépare notamment tous les goûters maison pour les enfants de l'UAPE.



Le personnel

En 2022, le réfectoire compte :

Fonction	Collaborateurs	EPT
Direction	1	0.53
Encadrantes	7	1.4
Cuisinière	1	0.63
Aide de cuisine	1	0.41

Au total, 113 contrats (101 en 2021) ont été créés au réfectoire scolaire en 2022. On constate une forte augmentation de la fréquentation sur les différents jours de la semaine. La place commence à manquer pour accueillir l'ensemble des enfants au réfectoire. Deux services sont toujours proposés et le pavillon est dorénavant aménagé comme salle d'activité, en plus des jeux extérieurs et de la salle de gym.

Depuis octobre 2022, un accueil libre a été mis en place pour les élèves de 8P qui ont un cours durant la pause de midi. Ces enfants ont la possibilité de venir manger au pavillon, sans encadrement et avec leur propre repas, moyennant la signature d'une charte par les parents et l'enfant.

Jours	Nombre d'enfants 2022	Nombre d'enfants 2021
Lundi	87	60
Mardi	95	71
Jeudi	91	73
Vendredi	75	61

Évènements

En 2022, un projet de pique-nique en extérieur a été développé par une encadrante, dans le but de permettre à des petits groupes d'enfants de 5-6P de se rendre chaque semaine dehors pour manger. Une collaboration s'est faite avec le fournisseur de repas, afin que des pique-niques facilement transportables soient préparés. Ces sorties débuteront début 2023 et permettront de tisser des liens différents au sein des groupes.

Une boîte à idées a également été créée pour permettre aux enfants d'y insérer, au fil de l'année, des envies d'activités pouvant être proposées durant la pause de midi.

Cette année encore, un questionnaire de satisfaction a été transmis aux enfants qui fréquentent l'UAPE et le réfectoire, afin de connaître leur avis sur la qualité du moment des repas et des repas eux-mêmes. Des mesures ont pu être prises durant l'année pour répondre à certaines demandes des enfants.

Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés ont accueilli des élèves inscrits de la 4P à la 8P, les lundi, mardi et jeudi de 15h15 à 16h30. Un minimum de cinq enfants inscrits est requis pour ouvrir un groupe.

Dès 2022, les enfants de 7-8P doivent quitter les lieux une fois leurs devoirs terminés, afin de garantir un espace calme aux enfants qui révisent. Les 4-6P rejoignent quant à eux le réfectoire une fois leurs devoirs terminés, pour un moment de jeux.

Au total, 38 enfants (46 en 2021) ont profité des devoirs surveillés en 2022.

	Encadrantes	4-6P 2022	4-6P 2021	7-8P 2022	7-8P 2021
Lundi	3	23	19	2	12
Mardi	3	22	17	2	-
Jeudi	3	23	20	-	-

AUTRES STRUCTURES COLLABORANT AVEC LA COMMUNE

Écoline

L'Écoline (école, garderie et UAPE privée) offre 24 places en UAPE, ainsi que 12 places supplémentaires durant le temps de midi, au sein de deux pavillons mis à disposition par la Commune de Saint-Sulpice. L'Écoline accueille les enfants de la 1P à la 4P selon les fréquentations suivantes :

	Midi	Début d'après-midi	Fin d'après-midi
Lundi	100%	92%	92%
Mardi	100%	92%	88%
Jeudi	100%	83%	92%
Vendredi	92%	83%	88%
	Matin	Midi	Après-midi
Mercredi	17%	46%	42%

Les P'tits Liours

Pour pallier le manque de place sur le temps de midi, l'association les P'tits Liours, créée par des parents, offre un accueil à ce moment au Foyer des Pâquis. Cette prestation sera reprise par la Commune en août 2023.

2022	Nombre d'enfants
Lundi	24
Mardi	26
Mercredi	14
Jeudi	27
Vendredi	21

Croqu'pomme

Le Croqu'pomme est une association de parents, à but non lucratif, proposant un accueil le matin de 8h00 à 12h15 pour les enfants de 2 ans à l'entrée à l'école, ainsi que divers ateliers les après-midis. Ces ateliers sont aussi destinés aux enfants de la 1^{ère} et de la 2^{ème} Harmos. Orienté vers la nature et le respect de l'environnement, le Croqu'Pomme a accueilli 37 enfants en 2022, principalement de Saint-Sulpice. Le local du Croqu'pomme, situé au sein du bâtiment de la garderie des Pâquis, est mis à disposition par la Commune.

AJESOL (Association pour l'Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois)

Composition du comité au 31 décembre 2022 :

Madame	Pascale	Manzini	Présidente	Municipale à Ecublens
Madame	Anne	Merminod	Vice-présidente	Municipale à Saint-Sulpice
Monsieur	Eduardo	Camacho-Hübner		Municipal à Chavannes-près-Renens
Monsieur	Serge	Nicod	Caissier	Chef de service à Ecublens
Monsieur	Patrick	Pahud	Secrétaire	Adjoint au chef de service à Ecublens
Monsieur	Alain	Plattet		Chef de service à Chavannes-près-Renens
Madame	Marine	Stäheli		Cheffe de service à Saint-Sulpice

Seuls les membres des Municipalités ont le droit de vote.

L'AJESOL est une association sans but lucratif dont l'objectif est de constituer, gérer et développer un réseau conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) sur le territoire des Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice.

Les organes de l'association sont l'assemblée générale, composée des délégués des trois communes, et le comité directeur.

Selon les statuts, la Commune de Saint-Sulpice a quatre délégués, dont un siège au comité directeur.

Ces délégués au 31 décembre 2022 sont :

Madame	Anne	Merminod	Municipale, membre du comité directeur
Madame	Corinne	Willi	Municipale
Madame	Alice	Kaeser	Conseillère communale
Monsieur	Stéphane	Billeter	Conseiller communal

Le rapport d'activité complet est distribué à chaque conseiller communal.

BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES

La Bibliothèque scolaire des Jeunes de Saint-Sulpice est une bibliothèque mixte. Elle est ouverte tant au public communal qu'au public scolaire (élèves et classes), ainsi qu'aux institutions « petite enfance » présentes sur le territoire communal. La collection est constituée de plus de 8'500 documents (fictions, documentaires et multimédias).

Le public est accueilli 9h30 par semaine. Hors des horaires d'ouverture au public, les enseignants et leurs classes bénéficient de prestations variées : accueil régulier pour des emprunts de documents, animations, aide à la recherche documentaire, constitution de caisses thématiques sur les sujets étudiés, prêt de collections de classes, etc. Cela permet aux enfants de se familiariser avec le site d'une bibliothèque dès la première année de leur scolarité.

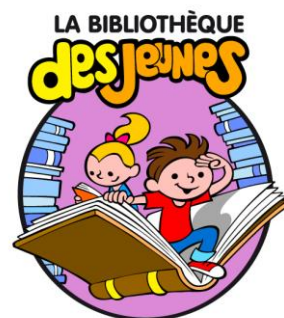
Quelques chiffres

En 2022, 23'925 documents ont été empruntés. 377 Serpelious ont utilisé les services de la bibliothèque, soit 21 lecteurs de plus par rapport à l'année précédente et une moyenne de 63-64 livres empruntés par lecteur.

En 2022, la bibliothèque a été ouverte 36 semaines (au lieu des 38 habituelles) en raison d'absences pour cause d'accident/maladie. La bibliothèque étant située à l'intérieur du collège, elle est ouverte suivant le calendrier scolaire et, par conséquent, fermée au public pendant les vacances et les congés scolaires.

Statistiques par semaine ouvrable

2013	318 prêts
2014	402 prêts
2015	429 prêts
2016	446 prêts
2017	463 prêts
2018	495 prêts
2019	609 prêts
2020	659 prêts
2021	859 prêts
2022	664 prêts



En cause dans la baisse du nombre de prêts de cette année : la fermeture de la bibliothèque pendant deux semaines supplémentaires (pour cause d'accident/maladie) et la fin du projet « Silence, on Lit ! » (SOL) mené par l'EPS de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice. Ce projet de lecture quotidienne de quinze minutes par jour et par élève, dans toutes les classes, avait fortement fait augmenter les chiffres en 2020 et 2021.

En comparaison avec la croissance des prêts d'avant ce projet (c'est-à-dire en 2019), la tendance des chiffres d'emprunts n'en est pas moins à la hausse.

Pour que la bibliothèque soit attractive, elle doit posséder un fonds de bonne qualité. Plusieurs éléments permettent cela, dont :

- l'adéquation avec les attentes du public et des enseignants ;
- un fonds adapté à l'âge des lecteurs ;
- le suivi des nouveautés (être à l'affût de ce qui plaît au public) ;
- des livres actuels (non obsolètes) et en bon état ;

Cette année, 750 nouveaux documents ont été acquis par la bibliothèque. Ce chiffre est proche de la norme qui prévoit un renouvellement du fonds à raison de 10% par année.

Il importe aussi que les livres soient bien mis en valeur. Dans cette perspective, tous les romans ont été ré-étiquetés, puis reclassés par catégories (Aventure, Fantastique, Historique, Humour, etc.). Cela facilite l'accès du lecteur au type de roman de son choix.

Animations

Plusieurs actions de promotion de la lecture ont eu lieu en 2022 :

- Prix Fantaisie ;
- Prix Chronos ;
- Expositions saisonnières ;
- « Bonhomme de neige », activité lors de laquelle les enfants ont dessiné leur livre préféré qui a été mis en valeur à la bibliothèque.

Au total, 68 animations pédagogiques ont eu lieu.

Personnel

Le personnel est composé de :

- Laure **Beyeler** : poste de responsable, à 60 % (26 % scolaire et 34 % communal) ;
- Emilie **Corbel** : poste d'assistante AID, à 30 % (13 % scolaire et 17 % communal).

Une auxiliaire plastifie une partie des nouveaux livres. En prévision d'un projet de remaniement de la classification, une étudiante en graphisme a créé les logos pour les romans.

Laure Beyeler
Bibliothécaire

ÉCOLES

La rentrée scolaire s'est déroulée sous la supervision de Mme Stefania Hofmann, Directrice des écoles. 1'395 élèves ont repris le chemin de l'école en août 2022, dont 345 élèves à Saint-Sulpice.

CONSEIL DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE CHAVANNES-PRÈS-RENEUS ET DE SAINT-SULPICE (CEPS)

Le conseil d'établissement de Chavannes et de Saint-Sulpice est composé de 20 membres. Il s'est réuni trois fois en 2022. M. Jean Ceppi, Municipal à Chavannes, en est le président pour cette législature et le secrétariat est assuré par la Commune de Chavannes. Mme Anne Merminod en est la vice-présidente.

Une délégation du conseil des délégués est venue présenter ses projets : vide-greniers en faveur d'associations, plantation d'arbres, organisation du bal des 11^{ème} années, mise en place de distributeurs de protection menstruelles, etc.

Le CEPS a notamment travaillé sur les problèmes de cour d'école et de sécurité aux abords des chantiers. Il a choisi les deux demi-journées de congé accordées. Il permet aux acteurs de l'école de travailler et de réfléchir ensemble aux différents aspects de la journée scolaire.

Composition du Conseil d'établissement au 31 décembre 2022

Représentants des autorités communales

M.	Ceppi Jean	Chavannes-près-Renens	Président
Mme	Merminod Anne	Saint-Sulpice	Vice-présidente
Mme	Pojer Florence	Saint-Sulpice	
Mme	Daele Amaury	Chavannes-près-Renens	
M.	De Rham Bertrand	Chavannes-près-Renens	

Représentants des parents d'élèves

M.	Pretelli Ilaria	Saint-Sulpice
M.	Verschureren Mirela	Saint-Sulpice
Mme	Amor Rabia	Chavannes-près-Renens
M.	Gauvin Neal	Chavannes-près-Renens
M.	Torregrossa Dimitri	Chavannes-près-Renens

Représentants des milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement (« société civile »)

Mme	Jost Vincent	Saint-Sulpice
Mme	Monnot Alexandra	Saint-Sulpice
Mme	Bojkowsja Karolina	Chavannes-près-Renens

Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement

Mme	Hofmann Stefania	Directrice de l'établissement
Mme	Althaus Janik	Enseignant
M.	Dony Christophe	Enseignant
M.	Gabriel Stéphane	Enseignant
M.	Nichele Robin	Enseignant

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE CHAVANNES-PRÈS-RENEUS ET DE SAINT-SULPICE

Directrice : Madame Stefania **Hofmann**

Adresse du bureau : Av. de la Concorde 1 - 1022 Chavannes-près-Renens

Le rapport annuel 2022 de l'Établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice peut être consulté sur demande au Secrétariat municipal.

EFFECTIF DES CLASSES DE L'ÉTABLISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2022

Élèves fréquentant les classes primaires à Saint-Sulpice – Collège des Pâquis

Les 345 élèves étaient répartis comme suit :

1P	38 dont 1 de Crissier	5P	42
2P	54	6P	41 dont 1 de Préverenges
3P	43	7P	40 dont 10 de Chavannes et 1 de Lausanne
4P	43	8P	44

Élèves fréquentant les classes primaires à Chavannes-près-Renens – Collège de La Plaine

Les 233 élèves étaient répartis comme suit :

1P	42 élèves dont 1 d'Ecublens
2P	38 élèves dont 1 de Saint-Sulpice et 1 d'Ecublens
3P	38 élèves
4P	39 élèves dont 1 de Renens
5P	35 élèves
6P	41 élèves dont 1 de Renens

Élèves fréquentant les classes primaires à Chavannes-près-Renens – Collège de La Concorde

Les 210 élèves étaient répartis comme suit :

1P	49 élèves dont 1 de Lausanne
2P	60 élèves
3P	40 élèves
4P	43 élèves dont 1 de Renens
5P	18 élèves

Élèves fréquentant les classes primaires à Chavannes-près-Renens – Collège de La Planta

Les 249 élèves étaient répartis comme suit :

5P	48 élèves
6P	38 élèves dont 1 de Renens
7P	66 élèves
8P	97 élèves dont 1 de Saint-Sulpice, 1 de Bussigny et 2 de Renens

Élèves fréquentant les classes secondaires à Chavannes-près-Renens – Collège de La Planta

Les 367 élèves étaient répartis comme suit :

9VG	76 élèves	dont	8 de Saint-Sulpice et 1 de Lausanne
9VP	62 élèves	dont	33 de Saint-Sulpice
10VG	53 élèves	dont	12 de Saint-Sulpice et 1 de Renens
10VP	68 élèves	dont	27 de Saint-Sulpice et 1 d'Ecublens
11VG	57 élèves	dont	7 de Saint-Sulpice et 1 d'Ecublens et 1 de Crissier
11VP	51 élèves	dont	33 de Saint-Sulpice et 1 de Préverenges

Élèves dans l'établissement par commune et district

<i>District de l'Ouest lausannois :</i>	Commune de Chavannes-près-Renens	921	
	Commune de Bussigny	1	
	Commune de Crissier	2	
	Commune d'Ecublens	4	
	Commune de Renens	7	
	Commune de Saint-Sulpice	455	
<i>District de Lausanne</i>	Commune de Lausanne	3	
<i>District de Morges</i>	Commune de Préverenges	2	
	Total		1'395 élèves

Élèves domiciliés à Saint-Sulpice et scolarisés à l'extérieur

Primaire (1P à 8P)	Privé	53	élèves		
	Parapublic	4	élèves		
	Scolarité à domicile	0	élève	Total :	57 élèves
Secondaire (9S à 11S)	Privé	27	élèves		
	Parapublic	1	élève		
	Scolarité à domicile	0	élève	Total :	28 élèves

SANTÉ SCOLAIRE

Au 31 décembre 2022, la fonction de médecin des écoles est assurée par la doctoresse Laurence Reinhardt, à Chavannes-près-Renens. Elle assure la bonne marche du service en collaboration avec l'infirmière scolaire, Mme Sarah Aghedo.

La fonction de dentiste scolaire est assurée par M. Gaël Buttica, à Saint-Sulpice, pour les élèves de la commune.

CHALET "LES ALOUETTES" À MORGINS

Pour rappel, l'entente intercommunale Ecublens-Crissier-Saint-Sulpice est propriétaire du chalet des Alouettes et d'un appartement de trois pièces situé dans la copropriété des Ravaires. Les taux de propriété sont les suivants : Ecublens 53,04 %, Crissier 32,40 % et Saint-Sulpice 14,56 %.



Le comité

Au 31 décembre 2022, Le comité se compose comme suit :

Présidente : Mme Pascale **Manzini**, conseillère municipale à Ecublens
Membres : Mme Anne **Merminod**, conseillère municipale à Saint-Sulpice
Mme Caroline **Albiker Pochon**, conseillère municipale à Crissier (dès le 01.07.2022)

Il est secondé par quatre collaborateurs de la Commune d'Ecublens, à savoir :

Secrétaire : M. Axel **Noverraz**, chef du Service des activités scolaires et parascolaires
Caissier : M. Claude **Salzmann**, boursier communal
Gestion du personnel : Mme Françoise **Matti**, cheffe du personnel
Bâtiments : M. Yolan **Menoud**, chef du Service des bâtiments
Responsable du chalet : M. François **Jeandet**

Il s'est également entouré de M. Frédéric **Dufour**, directeur des écoles, pour les problématiques directement liées à l'école.



Le personnel

La composition du personnel se présente comme suit :

- 1 responsable du chalet et animateur à 100 % ;
- 1 cuisinier responsable à 90 % ;
- 1 aide de cuisine à 90 % ;
- 1 responsable de l'entretien à 50 % ;
- 1 auxiliaire de nettoyage à l'heure ;
- 2 civilistes à 100 % (dès le 30 août 2022).

Occupation du chalet

Le chalet a été occupé pendant 38 semaines, à savoir :

Camps d'hiver	10 semaines	École à la montagne	23 semaines
Colonie de vacances (février)	1 semaine	Colonies de vacances (été)	3 semaines
Colonie de vacances (octobre)	1 semaine		

Seuls les trois premiers camps d'hiver ont dû être annulés en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19.

Camps scolaires

Ce sont les enseignants qui accompagnent, en général, deux classes pendant une semaine. L'organisation de la journée pendant les camps scolaires se fait en accord avec l'animateur et les enseignants. Pour les camps scolaires d'hiver, un moniteur vient s'ajouter au personnel et c'est l'animateur du chalet des Alouettes qui organise la journée de camp, en accord avec les enseignants. La présence des civilistes complète le taux d'encadrement (les expériences avec les civilistes sont toujours très positives).

Dans le but d'optimiser et d'améliorer la coordination des activités proposées entre le corps enseignant et le responsable du chalet des Alouettes, un groupe de travail réunissant les trois établissements scolaires et le personnel des Alouettes sera mis en place en 2023.

Colonies

Suite à la levée des mesures sanitaires dues au Covid-19, toutes les colonies de vacances ont pu avoir lieu avec une fréquentation de 101 enfants pour l'année complète.

Locations

Le chalet est loué pendant les week-ends. Il a été occupé à douze reprises en 2022.

Le traditionnel week-end de ski des enseignants des trois communes, ainsi que le week-end proposé par l'association du personnel d'Ecublens, ont été annulé en raison de la pandémie,

Les citoyens des communes membres de l'entente intercommunale sont prioritaires pour la location le week-end, sous réserve de disponibilité. Les tarifs sont indiqués sur le site internet :

<https://www.ecublens.ch/services/administration/ecoles/chalet-les-alouettes>.

Travaux

Malgré le remplacement du compresseur de la chambre froide et de la centrale d'alarme incendie, deux interventions non planifiées, 2022 a été une année calme du côté des travaux.

Divers

Malgré l'augmentation du coût des pellets pour le chauffage et des charges de l'énergie, le budget 2022 devrait être tenu dans son ensemble.

Une enfant en situation de handicap a pu profiter d'une journée à la montagne. La location de la chaise adaptée au terrain escarpé a été prise en charge par une association. Ce fut une très belle expérience pour tout le monde.

Site internet

Le site internet en ligne : www.alouettes-morgins.ch est très utilisé pour les demandes de locations du week-end et pour des renseignements sur les modalités de location.

Un film a été réalisé et mis en lien sur le site internet, afin de permettre aux parents de se faire une idée des activités qui se déroulent au chalet (cf. QR-code). En ce qui concerne les informations à destination des enseignants, elles demeurent moins consultées.



Remerciements

Nous remercions le personnel des Alouettes pour le travail accompli auprès des enfants accueillis à Morgins tout au long de l'année.

Notre reconnaissance va aussi au personnel administratif d'Ecublens, membre du comité de l'entente, pour son engagement en faveur du personnel et du chalet des Alouettes.

Ecublens, le 31 décembre 2022
Axel Noverraz
Secrétaire de l'entente intercommunale
Crissier-Ecublens-Saint-Sulpice

TRANSPORTS DES ÉLÈVES

Depuis le mois d'août 2015, seuls les élèves du secondaire (9P, 10P et 11P) utilisent les transports publics pour se rendre au Collège de La Planta. La Commune finance intégralement les abonnements de bus nécessaires pour ces trajets.

CONFÉRENCE DES MUNICIPAUX EN CHARGE DES ÉCOLES DE L'OUEST LAUSANNOIS (CMEOL)

La CMEOL regroupe les Municipaux en charge des écoles des huit communes de l'Ouest lausannois. Le Municipal des écoles de Lausanne, M. Payot, est invité aux séances. Cette assemblée n'a pas de pouvoir décisionnel ; ces échanges réguliers sont informatifs et permettent de débattre de problèmes communs. Au 31 décembre, Mme Merminod en est la présidente et Mme Roberto la secrétaire.

Trois rencontres ont eu lieu en 2022. M. Rime nous a présenté le travail des éducateurs en milieu scolaire et nous avons eu des échanges au sujet de nos différentes pratiques pour les devoirs surveillés. L'accueil des élèves ukrainiens a aussi fait l'objet de discussions.

Un autre sujet préoccupant est le nombre d'élèves, en augmentation dans nos écoles. Deux établissements comptent plus de 1'400 élèves. Une séance sera organisée en 2023 avec des représentants du Canton, afin de chercher ensemble des solutions.

ASSOCIATION DU PASSEPORT VACANCES DE LA RÉGION LAUSANNOISE (APVRL)

Après les tracas subis en 2020 et les contraintes de 2021, l'édition 2022 a été marquée par un retour à la normale dans l'organisation générale du Passeport Vacances. Quelle joie pour tous !

1'508 Passeports Vacances ont été vendus en 2022, contre 1'474 l'année précédente. Le Passeport Farniente a connu la même légère augmentation : 409 ont été vendus en 2022, contre 372 en 2021. Ces chiffres témoignent d'une relative stabilité d'une année à l'autre. Si toute organisation connaît des hauts et des bas, une certaine attention doit être portée sur ces fluctuations si l'on veut assurer aux ventes une courbe plus franchement ascendante.



En 2022, de nouvelles activités sont venues étoffer l'offre du Passeport Vacances. Un tel renouvellement est le bienvenu : il permet à notre association de satisfaire la curiosité des participants année après année.

Le Passeport Vacances offre aussi de nombreux avantages : transports publics gratuits sur une partie du réseau MOBILIS, accès libre aux musées et piscines de la région, trois places de cinéma gratuites chez les partenaires. Il permet également de participer aux activités de Lausanne-sur-Mer.

Le prix est de CHF 45.- par enfant (CHF 40.- pour les enfants suivants d'une même fratrie) pour un passeport « traditionnel » avec le choix des activités. Il est de CHF 25.- pour le passeport « Farniente », destiné uniquement aux 13-15 ans qui ne souhaitent pas prendre part à des activités. Ce document leur permet de profiter des avantages énoncés plus haut.

Le coût unitaire d'un passeport traditionnel pour cette année est de CHF 92.46, contre CHF 55.94 en 2021. En 2021 une subvention exceptionnelle avait été versée par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse pour un montant de CHF 36'800.00 (en soutien à l'organisation du Passeport Vacances pendant la période de Covid-19). Dès lors, le coût de cette année correspond à peu près à celui de 2019 qui était de CHF 94.07. Ce montant est atteint grâce à la généreuse participation de la Loterie Romande, pour une part non négligeable de CHF 30'000.-. Quant au Passeport Farniente, il s'autofinance et ne représente aucune charge pour les communes.

À Saint-Sulpice, 11 passeports « traditionnels » et 3 « Farniente » ont été vendus en 2022, contre 19 passeports « traditionnels » et 2 « Farniente » en 2021.

JEUNESSE ET SPORTS

PLATEFORME JEUNESSE DE L'OUEST LAUSANNOIS



Les membres de la Plateforme se sont réunis à trois reprises en 2022, l'apéritif de début d'année ayant dû être annulé en raison du Covid-19.

Ils se sont attelés à améliorer la circulation des informations régionales, en échangeant sur les thèmes abordés dans les commissions de Lausanne Région. Certains Municipaux en sont membres, voire présidents, à l'instar de Mme Pittet Blanchette et de M. Camacho-Hübner, qui sont respectivement présidents de la commission « formation et emploi des jeunes » et « enfance et jeunesse ».

De plus, les membres de la Plateforme ont repris un tournus de présentation des dispositifs jeunesse mis en place dans chaque commune. Il est à noter que l'organisation de l'Ouest lausannois est souvent citée en exemple dans les présentations cantonales.

La Plateforme a rencontré des représentants et des animateurs et a ainsi pu échanger sur les activités des uns et des autres. Certains se concentrent sur l'animation dans leur commune et ont beaucoup de difficulté à trouver du temps pour des projets intercommunaux. Actuellement, les jeunes ont plutôt envie de « chiller » et de rester dans leurs centres au lieu de se mesurer aux autres. Ils sont moins mobiles.

En fin d'année, les travailleurs sociaux de proximité (TSP) ont été reçus. Ils ont ainsi partagé leur plaisir à avoir pu reconstruire des liens avec les jeunes après la période du Covid-19, mais également leur souci devant l'augmentation de la population dans notre district, par rapport à la stagnation de leurs ressources. Ils constatent que les demandes et besoins des jeunes se complexifient. Ils recourent régulièrement au système « coup d'pouce » pour favoriser l'insertion professionnelle. Ce thème fera l'objet de la « conférence » mise sur pied à l'occasion de l'apéritif de la Plateforme en début d'année prochaine.

Composition de la Plateforme 2022

Sylvie Pittet Blanchette , Présidente	Ecublens
Patricia Spack	Bussigny
Eduardo Camacho	Chavannes-près-Renens
Jean Cepi	Chavannes-près-Renens
Caroline Albiker Pochon	Crissier
David Payot	Lausanne
Anne Bourquin Büchi	Prilly
Rebecca Joly	Prilly
Nathalie Jaccard	Renens
Anne Merminod	Saint-Sulpice
David Burnier , Président du groupe coordination jeunesse, TSP	Renens
Nathalie Pasche Secrétaire	Ecublens

Projet pilote de l'Ouest lausannois : Zéro seuil d'accès

Menée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) en collaboration avec le CSR régional, la transition T1, la plateforme jeunesse et nos TSP, cette étude a pour objectif, en partant de situations concrètes de jeunes en rupture amenées par les TSP, d'étudier les difficultés d'accès aux prestations, de coordonner les différents acteurs de prise en charge et de proposer des solutions adaptées qui puissent répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes.

Un bilan de la première phase a été présenté au comité de pilotage cet automne. Malgré la trentaine de situations présentées, la DGCS a souhaité poursuivre l'expérience pour collecter encore plus d'informations et évaluer, notamment, si cette mesure pourrait être déployée à l'échelle cantonale. Les TSP sont très positifs car ce projet leur a permis de mieux faire connaître leur travail auprès des acteurs sociaux de la région – et, pour les Centres sociaux régionaux, de mieux appréhender des situations très particulières.

Activités jeunesse soutenues par la Plateforme

Trois activités menées sous l'égide de J-Ouest ont été soutenues en 2022 :

- Une journée à la Tsoumaz, en février, a permis à une vingtaine de jeunes de pratiquer des sports de neige ;
- En septembre, un samedi dédié aux arts et à la culture à Chavannes-près-Renens a donné l'occasion à certains de découvrir le graff et le hip-hop ;
- Lors de Cap sur l'Ouest, J-Ouest a mis sur pied un stand d'informations sur les activités phares de la région et a proposé à des jeunes d'aller à la rencontre de leurs pairs.

Remerciements

La Plateforme tient à remercier pour leur engagement tous les « acteurs jeunesse » de l'Ouest lausannois, qu'ils soient animateurs(-trices), TSP, membres du groupe de coordination jeunesse ou responsables de secteur. Ils sont attentifs aux besoins de nos jeunes et participent ainsi au dynamisme de la politique jeunesse de notre région.

*Anne Bourquin Büchi, Présidente sortante
Sylvie Pittet Blanchette, Présidente*

AFFAIRES SOCIALES

DISPOSITIFS SOCIAUX AU NIVEAU RÉGIONAL

L'ARASOL – Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois



ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION
SOCIALE DANS L'OUEST LAUSANNOIS

Comité de direction au 31.12.2022 :

Présidence	Mme Pascale Manzini - Conseillère municipale - Ecublens Mme Patricia Spack Isenrich - Conseillère municipale - Bussigny M. Eduardo Camacho-Hubner - Conseiller municipal - Chavannes-près-Renens Mme Caroline Albiker-Pochon - Conseillère municipale - Crissier
jusqu'au 27.02.2022	Mme Cécile Theumann - Conseillère municipale - Saint-Sulpice
dès le 28.02.2022	M. Olivier Matthey - Conseiller municipal - Saint-Sulpice Mme Nicole Cattano - Conseillère municipale - Villars-Sainte-Croix

Conseil intercommunal au 31.12.2022 :

Présidence	Mme Arun Bolkensteyn - Conseillère communale - Bussigny
Délégués communaux	M. Nicolas Guillot - Conseiller communal - Saint-Sulpice M. Patrick Strobel - Conseiller communal - Saint-Sulpice

En 2020, l'ARASOL amorce des changements importants en s'organisant de manière à être plus flexible et ouverte aux préoccupations de la population de l'Ouest Lausannois. En 2021, elle se relève de la crise du Covid-19, dont elle garde un enseignement majeur : aller au-devant de celles et ceux qui n'osent pas recourir à ses prestations. En 2022, elle concrétise son projet de Porte d'orientation sociale (POS).

Le CODIR

Le Comité directeur de l'ARASOL (CODIR) s'est réuni sept fois en 2022. En plus du traitement des affaires courantes de l'association intercommunale, ses préoccupations se sont portées sur la problématique de l'accès au logement en augmentant la dotation en personnel. Comme ailleurs dans le canton, le nombre d'expulsions augmente dans l'Ouest lausannois et demande un suivi des situations de plus en plus chronophage dans le but de trouver des solutions de relogement pour les habitantes et habitants du district.

La POS (Porte d'orientation sociale)

L'ARASOL englobe un grand nombre de métiers et de compétences. Leur synergie permet de donner une réponse complète aux questions d'ordre social, financier et assurantiel. Forte de ce constat et sensibilisée par la question du non-recours aux prestations, notre région d'action sociale est la première du canton à avoir mis en place une Porte d'orientation sociale (POS).

Les objectifs de la POS, ouverte depuis le 1^{er} décembre 2022, sont les suivantes :

- Assurer à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de la région un accès facile, immédiat, équitable et convivial à des informations personnalisées ;
- Orienter les personnes au sein du dispositif cantonal d'action sociale et l'élargir à l'ensemble des prestations communales et associatives de la région ;
- Éviter la détérioration des situations sociales, dans une visée préventive.

Pour offrir sans délai des informations ciblées et répondre aux questions de toute personne franchissant son seuil, la POS est dotée de deux réceptionnistes, deux assistants sociaux et deux généralistes en assurances sociales, selon un tournus établi. Elle abrite également un secteur logement et réserve un espace de travail aux gestionnaires administratifs, aux partenaires extérieurs et aux représentants des associations régionales qui souhaitent tenir une permanence dans nos locaux.

La POS ne doit pas être considérée comme une structure supplémentaire, mais comme la nouvelle réception générale de l'ARASOL, un guichet unique d'accès à toutes ses prestations. Ainsi, il n'appartient plus au bénéficiaire de chercher à quelle porte frapper, Centre social régional (CSR) ou Agence d'assurances sociales. Par la même entrée, il obtiendra une prestation financière et/ou sociale, une information, un appui social, une orientation vers un service extérieur, etc.

Quelques chiffres

Au 31 décembre 2022, la population couverte par les sept communes de l'ARASOL, soit le district de l'Ouest sauf Prilly, représentait 68'587 personnes. 2'801 ont reçu des prestations sociales et/ou le RI (Revenu d'insertion). À Saint-Sulpice, 32 habitants sont concernés.

Au chapitre des assurances sociales, 10% de la population de Saint-Sulpice reçoit un subside, essentiellement des aides LAMAL (assurance-maladie).

La permanence juridique a débuté le 12 janvier 2022, à la rue de l'Industrie 1 à Renens. Elle mobilise une juriste et une collaboratrice du service de l'accueil du CSP. 244 consultations ont été menées et 383 renseignements juridiques fournis.

L'APREMADOL – Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois

Selon le rapport annuel de l'Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois (APREMADOL), 2022 a été l'année de la consolidation des fondamentaux.

Courant mars 2022, des messages positifs parviennent des autorités fédérales : la levée des mesures Covid-19 est fixée au 1^{er} avril 2022. Cette décision marque un tournant attendu depuis plusieurs mois et donne de nouvelles perspectives à chacune et à chacun : l'espoir de se retrouver en équipe, de pouvoir reprendre la vie d'avant et de mettre enfin de côté la plupart des contraintes sanitaires.

En 2022, l'APREMADOL a employé 304 personnes au total (196.50 ETP). Le taux de rotation s'est élevé à 24,7%.

Les rapports annuels de l'APREMADOL peuvent être consultés à l'adresse suivante :

<https://www.cms-vaud.ch/apremadol/rapports-annuels-4/>

Données sur la clientèle d'aide et de soins à domicile :

Nombre de clients	2022	2021	2017	Évolution sur 1 an	Évolution sur 5 ans
Classes d'âge					
00 à 19 ans	10	12	8	-16.7%	+25.0%
20 à 64 ans	837	780	675	+7.3%	+24.0%
65 à 74 ans	451	454	406	-0.7%	+11.1%
75 à 79 ans	395	354	293	+11.6%	+34.8%
80 à 84 ans	399	366	320	+9.0%	+24.7%
85 ans et plus	680	643	590	+5.8%	+15.3%
Genre					
Femmes	1 761	1 642	1 513	+7.2%	+16.4%
Hommes	1 011	967	780	+4.6%	+29.6%
Total général	2 772	2 609	2 293	+6.2%	+20.9%

REL'OG (Le Relais)

L'ouverture de l'antenne Rel'og Ouest lausannois en 2021, composée de deux travailleurs sociaux et d'une référente logement, était très attendue dans le district. Le nombre de demandes au cours de la première année a confirmé la nécessité d'un organisme qui puisse accompagner la population dans les démarches en lien avec le logement. Début 2022, face à l'afflux de demandes, Rel'og a dû se concentrer prioritairement sur les situations des personnes domiciliées dans le district afin de pouvoir répondre dans des délais relativement courts aux demandes d'aide de la population. Ce critère n'a pas permis de réduire le nombre de suivis et plus de 190 demandes d'aide ont dû être réorientées en raison du lieu de domicile.

En raison du manque de critères d'entrée bien définis, un nombre croissant de bénéficiaires ont été orientés chez Rel'og par des organismes sociaux, privés, institutionnels et du domaine de la santé. Cela a amené à une « congestion » et à un risque de saturation, dus au déséquilibre entre les nouvelles entrées et les fins de suivi. À cela s'ajoute une forme de pression, de la part des bénéficiaires et des autres organismes impliqués, afin que Rel'og trouve une solution à tous les problèmes en lien avec le logement de la population. De ce fait, Rel'og se heurte à une réalité compliquée en raison du manque de ressources internes (en termes d'effectifs face à l'importance de la demande) et des lacunes du dispositif logement.

Dans le cadre du fonctionnement interne de Rel'og, les deux travailleurs sociaux consacrent 90% de leur temps de travail aux suivis individuels. Plusieurs éléments impactent la durée et le type d'accompagnement requis : les démarches préliminaires pour obtenir les aides nécessaires au paiement du loyer, la durée des suivis au vu de la pénurie de logements (des suivis débutés en 2021 se poursuivent toujours en 2023) et la tendance des gérances à exiger des postulations par le biais de plateformes informatiques. Cela impose une fréquence de rendez-vous soutenue et une durée dans le temps de l'accompagnement. À cela s'ajoute tout le travail administratif qui doit être réalisé, notamment le monitoring, la gestion des contacts avec les partenaires et les gérances immobilières, les permanences téléphoniques et le suivi hors rendez-vous des dossiers. Les données présentées montrent que beaucoup de demandes concernent une situation de perte de logement à court terme, nécessitant un important investissement en temps malgré des agendas déjà remplis.

Des partenariats avec des régies immobilières n'ont pu être développés depuis deux ans, malgré un besoin certain (notamment pour l'obtention de baux au nom de la Fondation), car, en pratique, l'entier du temps de travail est consacré aux bénéficiaires. La conséquence de ce manque de ressources sera vraisemblablement une diminution de la qualité (et donc de l'efficacité) des prestations, des délais plus longs pour les admissions ainsi que des intervalles prolongés entre les entretiens de suivi.

Au niveau du dispositif régional, la mission de Rel'og est souvent mal interprétée. Rel'og, qui a pour mission d'aider la population rencontrant des difficultés en lien avec le logement, offre un « bureau social » dans lequel le public peut trouver le soutien nécessaire pour effectuer les démarches indispensables en relation avec l'habitat. Cependant, la mission de Rel'og n'est pas de gérer l'urgence ni de pallier les lacunes du dispositif. Elle n'est pas non plus de trouver des solutions pour toute la population, de remédier à la pénurie de logement dans la région et de fournir des hébergements d'urgence pour les personnes expulsées ou en perte de logement. Le manque de place dans les hôtels et l'insuffisance de logements d'urgence ne sont pas du ressort de Rel'og mais doivent être traités au niveau institutionnel et politique.

Bénéficiaires des prestations Rel'og

Les outils élaborés au cours de la première année ont continué à évoluer et à être réadaptés tout au long de 2022. Confrontée à de multiples défis, l'équipe a pu se réjouir des résultats obtenus mais doit constater les difficultés et les lacunes d'un dispositif logement insuffisant face à l'importance de la demande d'aide de la part de la population.

A été constatée une augmentation du nombre des dossiers nous ayant été confiés par les services sociaux (50% de nos dossiers), prioritairement le Centre social régional (CSR). 44% de nos bénéficiaires sont au bénéfice du revenu d'insertion, 28% sont des salariés et les autres bénéficient d'autres revenus (AI, AVS, AC, etc.).

Répartition du nombre de dossiers selon la commune de domicile

Ouest lausannois	185
Bussigny	19
Chavannes-près-Renens	16
Crissier	24
Ecublens	24
Prilly	25
Renens	70
Saint-Sulpice	5
Villars-Sainte-Croix	2
Autres communes vaudoises	33
Total	218

Informations concernant la Fondation Le Relais : www.relais.ch

Rel'og : www.relais.ch/structures/relog/

CONFÉRENCE DES MUNICIPAUX ET RESPONSABLES DES AFFAIRES SOCIALES

En 2022, les principaux thèmes de la Conférence ont été les suivants.

L'accompagnement de Rel'og (Relais) en termes de collaboration, de communication et d'évaluation :

En avril 2022, Rel'og a remis aux membres de la Conférence un rapport complet de sa première année d'activité.

A la demande de la Conférence, il a été décidé de superviser le démarrage pour favoriser les synergies intercommunales :

- D'un groupe de travail entre les acteurs et actrices de Rel'og, la responsable de l'Office du logement de Renens, les travailleurs logement de l'ARASOL et que les cheffes et chefs de service des huit communes concernées. Le groupe s'est réuni à deux reprises et a permis de bien coordonner les relations partenariales ;
- D'un groupe opérationnel, permettant aux acteurs et actrices de Rel'og de rencontrer la responsable de l'Office du logement de Renens, ainsi que les travailleurs logement de l'ARASOL. Le groupe s'est réuni à deux reprises et a permis des échanges fructueux de données opérationnelles, améliorant immédiatement le traitement des dossiers de chaque partenaire ;
- D'un groupe de travail avec des représentants du Département cantonal de la santé et de l'action sociale (DSAS) et de la Conférence, pour gérer le suivi budgétaire de Rel'og et la proposition cantonale de sa volonté de prise en charge d'abord partielle (50% en 2022) puis totale (100% dès 2023) du budget Rel'og. Le travail ayant été mené à bien, un accord et une manière de l'opérationnaliser ont pu être trouvés pour la reprise totale du budget de Rel'og par le Canton dès 2023.

Une réflexion approfondie sur la thématique de l'accueil d'urgence :

Pour donner suite à la lettre ouverte sur « l'hébergement d'urgence », envoyée au DSAS le 28 avril 2022 par les associations Sleep-in, La Maraude Lausanne, Le Point d'eau et Médecins du Monde, la Conférence a envoyé un courrier à Mme la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz afin de recevoir des précisions sur les positionnements de chacun. Pour y répondre, Mme la Conseillère d'Etat a convié les représentants de la Conférence, le 9 mai, à une séance extraordinaire sur la question.

Si l'objectif de la séance consistait à préciser quels pouvaient être les apports des uns et des autres sur les thématiques sociales, l'Ouest lausannois a également gagné en efficacité et avancé dans la recherche de solutions en parlant d'une seule voix. Le canal ainsi créé pourrait être réutilisé par le DSAS ou la Conférence dans le futur, pour traiter d'autres thématiques sociales (comme la baisse des recours aux aides sociales par les titulaires de permis B).

La création de trois projets pour concourir à « Vaud pour vous » :

La Conférence a travaillé sur trois projets complets, pour concourir à l'appel à projets « Vaud pour vous » en septembre 2022 :

- Un projet d'inclusion numérique, porté par l'ARASPE-ARASOL ;
- Un projet de Porte d'orientation sociale (POS), porté par l'ARASOL ;
- Un projet de création d'un bureau de la Conférence, porté par la Conférence.

La séance du 5 septembre a permis aux membres de la Conférence de ne transmettre que les deux premiers projets au concours. Finalement, c'est celui sur l'inclusion numérique qui a été désigné comme lauréat par l'appel à projets.

Le projet de POS a été mené à bien par l'ARASOL, avec une ouverture en décembre 2022.

Quant à celui visant à augmenter les ressources de coordination pour la Conférence, il a été retenu, lors de la séance de décembre 2022, comme axe de travail pour l'année 2023.

L'évaluation du soutien à deux demandes de soutien financier de CARITAS :

CARITAS Vaud a fait deux demandes de subventionnement à la Conférence. L'un pour le projet de Migrants en situation irrégulière (MSI) et l'autre pour le subventionnement de la Centrale alimentaire lausannoise (CA_RL). Après des présentations et un approfondissement des demandes, les communes n'ont pas trouvé de consensus. Ainsi, chacune d'elles s'est positionnée de manière bilatérale avec CARITAS.

Le développement de la permanence emploi de Renens... en la nouvelle prestation de Mode d'emploi

Après avoir évalué la situation au sein de l'administration communale de Renens, la permanence emploi de Renens, jusque-là portée par une association, devait se professionnaliser. Le choix d'engager la Fondation Mode d'emploi a été salué par les membres de la Conférence et les nouveaux budgets relatifs ont été acceptés. Le projet prévoit trois demi-journées de 4h par semaine, dès 2023, pour répondre aux publics cibles, les soutenir et les orienter vers les organes compétents en fonction de leurs demandes.

Suivi des projets engagés et subventionnés à l'échelle de l'Ouest lausannois :

Comme chaque année, la Conférence donne son préavis sur la continuité des projets engagés et des coûts relatifs. Les projets soutenus sont :

- Fondation Relais ;
- Caritas ;
- Français en jeu ;
- Défi ;
- Bio+ ;
- Cours de théâtre ;
- EFRE.



DISPOSITIFS SOCIAUX AU NIVEAU COMMUNAL

ALLEGEMENT DE LA TAXE AU SAC

Des mesures d'allègement de la taxe au sac permettent à certaines catégories de personnes de recevoir des bons leur permettant de se procurer gratuitement un nombre déterminé de sacs de 17 ou 35 litres. Ces mesures concernent les parents de nouveau-nés ou de jeunes enfants jusqu'à trois ans, les bénéficiaires de prestations complémentaires ou du revenu d'insertion, etc.

Dans certains cas, les bons sont envoyés automatiquement par le Greffe (à l'occasion des naissances) ; pour d'autres, l'aide nécessite une petite démarche administrative.

En 2022, la Commune a dépensé CHF 8'300.- pour cette prestation, soit CHF 1'000.- de moins qu'en 2021. La directive sur les mesures d'allègement de la taxe au sac pour l'année 2022 peut être consultée sur le site de la Commune, avec le règlement sur la gestion des déchets (sous l'onglet « Prestations à la population »).

PRO JUVENTUTE

Les « Messages aux parents » de Pro Juventute accompagnent les parents pendant les six premières années de vie de leur enfant. Rédigées de manière brève et concise, ces brochures imprimées sont expédiées par voie postale à intervalles réguliers. Elles donnent aux parents des informations utiles et des conseils pratiques adaptés à l'âge de leur enfant.

À la naissance de leur premier enfant, la Commune offre un an d'abonnement aux parents. 18 enfants – et surtout leurs parents – en ont profité en 2022.

SANTÉ PUBLIQUE

En janvier 2022, le bus des **Ligues de la santé** s'est une nouvelle fois arrêté à Saint-Sulpice pour proposer aux Serpeliens un dépistage des facteurs de risque des maladies cardiovasculaires.



**FAITES VOTRE BILAN LORS DU PASSAGE
DU BUS SANTÉ DANS VOTRE RÉGION**

La Commune soutient également l'association **Stop suicide** par la mise à disposition de dépliants et par le biais d'affiches.

Plan canicule

Les grosses chaleurs connues en 2022 ont amené au déclenchement du plan canicule à deux reprises. La première fois du 16 au 22 juin, la seconde du 18 au 26 juillet.

Des 26 personnes concernées et visitées au début par les pompiers et la protection civile, 7 seulement ont désiré être suivies lors de la première vague de chaleur, souvent par téléphone. Lors de la seconde vague, seules 5 personnes désiraient être contactées par téléphone et un couple demandait une visite sur place.

Au niveau communal, la gestion du plan canicule est assurée par l'Office de la population.

FRANÇAIS EN JEU

Des cours à un tarif très modique sont proposés aux personnes domiciliées dans les communes du district de l'Ouest lausannois. Ils sont destinés à des personnes adultes migrant(e)s, non francophones, de niveau grand débutant à débutant (niveau A1-A2), ainsi qu'au niveau B1. Ces cours sont financés par le Canton de Vaud, par la Commune de Renens et les communes de l'Ouest lausannois. Toutes les informations se trouvent sur le site www.francaisenjeu.ch/poles/ouest-vaudois/

1 TULIPE POUR LA VIE

En 2022, Saint-Sulpice a renouvelé sa participation à l'action « 1 tulipe pour la VIE » lancée par L'aiMant Rose, association engagée pour un dépistage précoce du cancer du sein. Grâce aux bons soins du Service de la voirie, tout un massif de tulipes roses et blanches a ainsi orné la fontaine du pêcheur au parc du Débarcadère, dans le but de susciter l'attention et l'éveil des consciences des passants et de la population à la problématique du cancer du sein.

Cette maladie touche une femme sur huit en Suisse, ce qui en fait la première cause de mortalité féminine entre 40 et 50 ans.



TRANSPORTS

En 2022, les personnes à mobilité réduite ont retrouvé leurs habitudes d'avant-Covid en utilisant largement les services de transport subsidiés par la Commune. Elles peuvent effectuer huit transports par mois à des fins médicales ou dites de loisir – soit 96 par année – au prix de CHF 3.70 par course, montant correspondant au prix d'un billet de transports publics pour deux zones.

L'organisme « Transport pour personnes à mobilité réduite » (TMRL) a transporté 19 personnes lors de 540 courses, dont 72 courses médicales.

Transport Handicap Vaud a, de son côté, transporté 18 personnes lors de 327 courses, dont 202 courses médicales.

La participation de la Commune à ces deux prestations s'est élevée à plus de CHF 27'000.-.

Une autre prestation est offerte par l'association à but non lucratif Bénévoles Membre-Sorge, grâce à ses chauffeurs bénévoles. En 2022, ces derniers ont transporté 14 Serpelious, effectuant 207 courses avec une moyenne de 20 km par course, de loin la plus élevée du district. La facturation est faite selon un barème avantageux, applicable aux habitants des communes membres de l'APREMADOL.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION – LES BALCONS DU LÉMAN

La SCH des Balcons du Léman, qui jouit d'un DDP (droit distinct et permanent) sur une parcelle communale au Chemin du Bochet, a construit deux immeubles de logements protégés de 2.5 et 3.5 pièces. Ces logements ont été mis en location en 2016. Le DDP rapporte une location annuelle conséquente à la Commune mais une particularité, que l'on ne trouve nulle part ailleurs à notre connaissance, permet de redistribuer une partie de ces loyers sous forme de soutien à des Serpelious ne pouvant acquérir les parts sociales nécessaires pour y emménager ou ne pouvant assumer entièrement les charges de leur logement.

Les conditions d'attribution de cette aide se trouvent dans le règlement communal sur l'octroi d'une aide individuelle pour logements protégés à Saint-Sulpice, consultable sur le site de la Commune. Depuis qu'elle existe, cette aide n'a encore jamais été utilisée.

RÉSEAU 4S - SOLIDARITÉ ENTRE SENIORS À SAINT-SULPICE

Au 31 décembre 2022, le comité du Réseau 4S était composé de la manière suivante :

Présidente : Lilly **Bornand**
Vice-président : Bernard **Liechti**
Secrétaire : Antoinette **Bovey Liechti**
Trésorier : Claude **Demont**
Membres : Jean-Claude **Brahier**
Aline **Grenier**
Chantal **Leu**
Olivier **Matthey** (délégué de la Municipalité)

Durant l'année 2022, le Réseau 4S a retrouvé un rythme normal, les craintes liées au Covid-19 ayant disparu peu à peu. Cependant, les activités ont eu de la peine à reprendre, bien des personnes s'étant habituées à rester chez elles et n'osant plus prendre « des risques inutiles ».

Mais, dès le mois de mai, les activités, ateliers et groupes de lecture ont connu un franc succès, qui ne s'est plus démenti depuis lors.

Le Réseau 4S a enregistré un grand nombre de nouvelles adhésions, ce qui lui a permis de terminer l'année 2022 sur un succès : au 31 décembre, il comptait 180 membres, ce qui représente une augmentation de 50% en 4 ans !

Les ateliers et groupes d'activités sont courus, 80 personnes y participant assez régulièrement. Nous sommes très heureux de cette importante fréquentation qui prouve, s'il le fallait, que notre orientation est appréciée de nos membres.

Activités

Divers :

- Atelier d'aide informatique (quatre séances à l'automne 2022) ;
- Atelier d'aquarelle ;
- Après-midi jeux de société ;
- Groupe de lecture ;
- English speaking breakfast.

Groupes de sports :

- Les Mille-Pattes (marcheurs) ;
- Le cours de Qi Gong santé ;
- Les 4S en forme (gym hommes).

Repas annuel :

Le Repas annuel au Débarcadère connaît toujours un grand succès. Ainsi, près de 80 personnes ont participé au repas « Filets de perches » du 6 novembre 2022.

Table du 4S

« La table du 4S » a lieu deux fois par année, en hiver et en automne. Nous avons mangé une choucroute à l'Auberge communale le 25 janvier et dégusté un roastbeef frites par un temps radieux, le 6 septembre, sur la terrasse du restaurant du Petit Port.

Ces repas conviviaux sont bien fréquentés, près de 40 personnes s'inscrivant régulièrement.

Apéro des aidants :

Le 10 juin, nous organisons l'Apéro des aidants. Cet apéritif a lieu chaque année, pour remercier ceux qui répondent à nos demandes.

Programme annuel :

Nous éditons chaque année un programme, qui est envoyé par la poste à chacun de nos membres.

Ce programme est réalisé par MOBILET, un service intergénérationnel proposé par l'atelier ICA du SEMO Mobilet à Renens, dans le cadre d'un partenariat avec notre association. Nos ateliers de pratique informatique sont réalisés grâce à eux et à la participation de leurs jeunes en formation.

Solidarité entre seniors

La solidarité entre seniors est le ciment de notre association.

Nous proposons les services suivants :

- Transports et accompagnements divers ;
- Aides à la maison, petites réparations et coups de main ;
- Aide administrative, impôts simples, courriers divers et lecture ;
- Aide de jardinage, déchèterie, caisses à fleurs ;
- Aide informatique, TV et téléphone ;

Les demandes d'aide ne sont pas très importantes (une centaine par année). La solidarité à l'origine de notre association s'est en partie déplacée dans les groupes.

Assemblée générale

L'assemblée générale du réseau a eu lieu le 24 mars, à l'Auberge communale. Elle a été suivie par une conférence passionnante sur l'alimentation, donnée par un expert du CHU, M. Roger Darioli, professeur honoraire et vice-président de la Société suisse de nutrition.

La Commune de Saint-Sulpice nous soutient par un don annuel de CHF 800.-. Sur cette somme, nous payons CHF 600.- à la Coopérative des Balcons du Léman, où se tiennent nos comités.

*Lilly Bornand, Présidente
Saint-Sulpice, mars 2023*



Réseau 4S
Solidarité Seniors
Saint-Sulpice

NONAGÉNAIRES ET CENTENAIRES

Huit habitants de Saint-Sulpice nés en 1932 ont fêté leur 90^{ème} anniversaire en 2022 et ont souhaité recevoir un représentant de la Municipalité pour la visite officielle.

Mais cette année restera tout particulièrement dans les mémoires pour les 100^{èmes} anniversaires de deux Serpelious, célébrés en août à quelques jours d'intervalle. Lors d'un tel événement, la visite officielle est de la responsabilité du Canton. Les deux centenaires ont par conséquent eu droit à la visite de la préfète en plus de celles du syndic et d'une municipale.

SORTIE DES AÎNÉS

Le mercredi 28 septembre 2022 a eu lieu la traditionnelle croisière des aînés de Saint-Sulpice. Pour l'occasion, le bateau *Lausanne* de la CGN, avec une capacité de 500 places assises à l'intérieur, a été réservé par le Greffe.

Sur les 928 personnes pouvant prétendre à cette sortie tous frais payés, 260 se sont inscrites, ainsi que 23 accompagnants payants.

La pluie, le vent et le froid étaient malheureusement de la partie. Comme ce temps exécrable avait été annoncé par MétéoSuisse quelques jours à l'avance, 26 personnes se sont excusées au dernier moment et quelque 35 autres ne se sont simplement pas présentées sur le bateau. 60 repas payés par la Commune n'ont ainsi pas trouvé preneurs.

Le bateau, parti à 11h00, a navigué dans la partie la moins agitée du lac, soit dans le Petit-Lac avec virage à 180 degrés dans la rade de Genève, sous le jet d'eau. Retour vers 16h15, après plus de cinq heures de croisière, un temps largement suffisant pour profiter d'un excellent menu et des boissons offertes. Ce fut donc finalement une belle croisière, agrémentée d'une copieuse douche finale organisée par Dame Nature lors du débarquement.

Année	Participants	Personnes invitées	Taux de présence
2022	254	897	28,3%
2019	268	856	31,3 %
2018	278	861	32,3 %
2017	293	824	35,6 %

Incertitudes liées à l'édition 2023

Malgré des négociations serrées conduites par le Greffe, les prix facturés par le restaurateur de la croisière, Café Léman, ont pris l'ascenseur ! En clair, la location du bateau et les repas ont fait exploser le budget prévu.

Suite à cette expérience et étant donné l'état des finances communales, la Municipalité est en pleine réflexion sur la manière de procéder pour les années à venir.



VIE LOCALE

CULTURE

(LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET LE FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE FIGURENT AU CHAPITRE « TOURISME »)

JOURNAL LE SERPELIOU

Le journal a connu en 2022 sa première année de fonctionnement avec un nouveau comité et un nouveau rédacteur en chef. Cinq axes ont été suivis : assurer la parution des six numéros par année ; enrichir le contenu du journal ; optimiser la distribution du journal ; contribuer à retrouver un équilibre financier ; réfléchir à l'avenir du journal.

La rédaction a restructuré les rubriques du journal pour une meilleure lisibilité : « Affaires communales », « Réseau 4S et Paroisse », « La vie culturelle », « La vie du village », « La vie en vert », « L'Abbaye des Lacustres ». Ont notamment été ajoutées « Les classes du collège des Pâquis » ou « La Jeunesse de Saint-Sulpice ». Comme nouveauté, chaque numéro a accueilli un cahier spécial sur un thème précis : février 2022 : spécial « petite enfance » ; avril 2022 : spécial « station de pompage au Laviau » ; juin 2022 : spécial « bateaux à vapeur » ; septembre 2022 : spécial « activités sportives » ; octobre 2022 : spécial « vie culturelle » ; décembre 2022 : spécial « enfants des classes du collège des Pâquis ».

Rappelons les canaux de distribution du *Serpeliou* : distribution en tous ménages à toutes les adresses privées et entreprises de la commune (environ 2'500 exemplaires) ; dépôt du journal à la Commune, chez plusieurs commerçants et dans tous les restaurants de la commune (environ 200 exemplaires) ; distribution en boîte aux lettres aux confins nord de la commune (Route Cantonale et foyers limitrophes à Ecublens : environ 200 exemplaires) ; envoi par courrier à un fichier de personnes ayant habité à Saint-Sulpice et désireux de continuer à recevoir le journal (environ 70 exemplaires).

Le Serpeliou est alimenté par trois sources de financement : une subvention de la Commune, les dons de particuliers et les annonces publicitaires. Jusqu'en 2021, le journal a dû puiser dans ses réserves pour équilibrer les comptes. En 2022, malgré un léger déficit structurel dû à la ventilation des recettes publicitaires à l'année civile (au lieu de l'année scolaire), une amélioration des comptes a été constatée. Deux raisons à cela : les dons des particuliers ont été supérieurs en 2022 par rapport à 2021 et le renouvellement des annonces publicitaires à l'été 2022 s'est globalement bien passé et nous avons eu la confiance renouvelée des annonceurs. Plusieurs nouveaux annonceurs ont rejoint le journal. Il en a résulté une augmentation des recettes publicitaires pour 2022.

Un mot concernant la subvention de la Municipalité de Saint-Sulpice. Celle-ci était de CHF 20'000.- en 2021 (année électorale). En 2022, elle a baissé de CHF 2'000.-, à CHF 18'000.-. Cependant, sensible au travail accompli, la Commune a décidé d'accompagner les efforts fournis en confirmant une augmentation de CHF 4'000.- pour l'année 2023.

Gabriel Décoppet
Saint-Sulpice, le 21 mars 2023



FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX INSTITUTIONS CULTURELLES DE LA RÉGION LAUSANNOISE

Pour l'année 2022, la Commune a participé au soutien de ce fonds pour un montant de CHF 39'456.-.

Les institutions suivantes ont bénéficié de ce fonds :

- Rudra Béjart Lausanne ;
- Théâtre de Vidy-Lausanne ;
- Orchestre de chambre de Lausanne ;
- Opéra de Lausanne.

La Commune a adhéré au principe du **passoport culturel** pour les jeunes de 18 à 25 ans. Ce passeport donnera droit à des billets à moitié prix pour les spectacles de ces quatre institutions, du TKM, des théâtres de l'Arsenic, du 2.21, du Pulloff et de la Grange de Dorigny, ainsi que pour le centre Pluriculturel et social d'Ouchy et des musées. L'offre s'étend chaque année.

Cette carte est gratuite. La Ville de Lausanne gère toutes les commandes et refacture les billets en fin d'année aux communes concernées. Aucun jeune de Saint-Sulpice n'a demandé cette carte.

THÉÂTRE KLÉBER-MÉLEAU (TKM)

La Commune a soutenu le TKM par une contribution de CH 37'352.-, ce qui correspond à CHF 8.- par habitant selon les chiffres du SCRIS au 31 décembre 2018 (4'669 habitants), selon la convention signée en 2020.

La saison théâtrale a été de nouveau touchée par le Covid-19, mais a pu reprendre normalement dans la seconde partie de l'année. Les représentations des « Fourberies de Scapin » ont rapidement affiché complet, avant de partir en tournée en France. Une dernière représentation a eu lieu à Versailles.

Le TKM a retrouvé son public, les gens reviennent au théâtre après une période difficile.

Le comité se penche maintenant sur la rénovation du bâtiment.

ZIGZAG THÉÂTRE

Le Zigzag Théâtre s'adresse au jeune public, aux enfants tout particulièrement, à qui il propose spectacles et ateliers. Il est soutenu par les huit communes de l'Ouest lausannois (à raison de 50 centimes par habitant), par le Canton et par d'autres donateurs dont la Loterie Romande. En 2022, une représentation a eu lieu dans chaque commune. Le public a répondu présent, se déplaçant de commune en commune pour assister aux représentations. Les spectacles sont de grande qualité : trois d'entre eux ont été sélectionnés pour le Festival d'Avignon en 2023.

La responsable et initiatrice du Zigzag Théâtre va prendre sa retraite en décembre 2023. Elle a travaillé de façon presque bénévole durant plus de 10 ans.

Une demande a été faite à la Confédération pour un projet de transformation. C'est le moment pour le Zigzag Théâtre de faire un état des lieux et de comprendre si une pérennisation est souhaitée. La réponse de la Confédération a été positive. Une étude a pu commencer en 2022 et se terminera en 2023.

LOI SUR LES ÉCOLES DE MUSIQUE (LEM)

La loi sur les écoles de musique (LEM), entrée en vigueur le 1^{er} août 2012, prévoit un montant par habitant payable par année civile pour chaque commune. Pour l'année 2022, ce montant s'élève à CHF 8.50 par habitant.

SOCIÉTÉS LOCALES

UNION DES SOCIÉTÉS LOCALES (USL)

Après deux années « sans », 2022 a été marquée par la reprise des activités communes des membres de l'USL. Lors de ces manifestations, c'est avec une grande satisfaction que de nombreux Serpeliou ont salué le retour à la normale.

Toutefois, pour plusieurs sociétés de l'USL, cette reprise n'a pas encore permis de retrouver le niveau des effectifs de 2019 – et ce malgré une très forte augmentation de la population.

L'assemblée générale

L'assemblée générale a eu lieu le 20 juin 2022, en présence de l'ensemble des membres de l'USL et de M. René Piller, le Municipal répondant des sociétés locales à la Municipalité. La société de la Riveraine (réputée démissionnaire) était absente.

Les comptes 2021, remis aux membres, ont été approuvés à une large majorité ainsi que la décharge à la trésorière et au comité. Une copie des comptes approuvés, à destination de la Municipalité, a été remise au Municipal présent.

Lors de l'élection du comité, le président a de nouveau fait part de sa volonté de remettre son mandat à la fin de l'exercice. Un appel aux volontaires sera transmis au journal *Le Serpeliou* pour publication.

Les manifestations 2022

Le 1^{er} août 2022

La manifestation patriotique a retrouvé son très large public sur la place du Débarcadère, dans de très bonnes conditions météorologiques.

A l'initiative du président de notre Conseil communal, M. Olivier Chabanel, nous avons eu l'honneur de recevoir M. le Conseiller d'État Frédéric Borloz, chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, qui s'est exprimé durant la partie officielle. Après la lecture d'un extrait du Pacte de 1291 par Mlle Delphine Subilia, le message religieux de la communauté catholique transmis par M. Nicolas Margot a clôturé la partie officielle.

Une nouvelle fois, l'Écho de Gavot a accompagné les chants lors de la partie officielle et mené le cortège. Au retour de celui-ci, l'assemblée a beaucoup applaudi le remarquable feu d'artifice offert par notre Municipalité. L'animation musicale de Gibus a accompagné les danseurs jusqu'à minuit.

Cap sur l'Ouest – 25 Septembre 2022

La Fête de la mobilité du district a été organisée par la préfecture, en collaboration avec les services communaux. Sur la place des Pierrettes, les membres de l'USL ont tenu la cantine en offrant tartines, crêpes, malakoffs et boissons.

Malgré une entrée en matière bien arrosée (rien à voir avec la production viticole vaudoise), les organisateurs « détrempés » n'ont pas perdu leur bonne humeur pour accueillir les participants, qui se sont essentiellement déplacés l'après-midi. Voulue par l'organisation, l'ambiance « country western » de la journée a été animée musicalement par le chanteur J.-J. Egli.

Noël Villageois – 15 décembre 2022

Même si une météo très pluvieuse en a retenu plus d'un à la maison, les plus jeunes n'ont pas manqué la Crèche vivante ni, surtout, le Père Noël pour recevoir quelques friandises. Hormis les soupes (!) qui auront occupé les tables des organisateurs durant les festivités de fin d'année, les Serpeliou présents sont venus à bout de l'essentiel des victuailles et boissons gracieusement offertes par les sociétés. La traditionnelle collecte aura permis de verser la somme de CHF 1'230.- à la fondation colombienne KIO de Medellin – Guerreros de Vida – qui en a été la bénéficiaire. Tout en se souhaitant un très joyeux Noël et une excellente nouvelle année, l'assemblée s'est quittée en se donnant rendez-vous pour le Noël Villageois 2023.

Nous tenons ici à exprimer toute notre reconnaissance à notre Municipalité qui nous a entendus, en nous soutenant (à défaut de soutien fédéral/cantonal) pour reconstituer notre fond de réserve « risque » qui avait été sollicité durant la pandémie de Covid-19.

Nos remerciements vont également à tous les bénévoles, aux services communaux et en particulier à celui de la Voirie, qui nous ont permis de reprendre les activités dans les meilleures conditions.

Rolf Gyga, Président

FC SAINT-SULPICE

Ce rapport de gestion de la saison 2021-2022 résume les parcours des différentes équipes du club ainsi que quelques activités du club.

Le mot du président

Avec la saison qui s'est achevée en juin 2022, j'ai terminé ma septième année de présidence au sein du FC Saint-Sulpice.

Avec une équipe d'actifs en troisième ligue, c'est plus d'une trentaine de sportifs qui fréquentent nos installations et qui portent les couleurs du FC Saint-Sulpice, chaque semaine, dans toute la région.

Quant aux juniors, avec l'école de football, les D, les E, les F, ce sont aussi plus d'une cinquantaine d'enfants qui viennent partager leur passion au bord du lac. À noter que nos juniors B jouent pour le groupement Foot Région Morges (FRM).

Gérer un club de football n'est pas facile. Après les épisodes Covid-19, le début de saison a été très difficile puisque nos terrains ont été fermés durant deux mois en raison d'un champignon. Tous nos matches se sont déroulés à l'extérieur. De ce fait, nous avons eu un manque à gagner financier estimé à CHF 5'000.- (recettes de la buvette). De plus, le club a fourni à la Commune 100 kg de graines de gazon, ce qui représente un coût à la charge du club de CHF 1'500.-.

Blaise Jotterand, Président

Les équipes

1^{ère} équipe, 3^{ème} ligue

Notre 1^{ère} équipe s'est maintenue en 3^{ème} ligue en terminant le championnat à la dixième place. Mais rien n'a été facile, puisqu'il a fallu reconstruire toute l'équipe. En effet, un seul joueur est resté au club après la saison 2020-2021 !

Nous remercions l'entraîneur Enildo pour le travail accompli dans un contexte difficile, ainsi que le maintien de l'équipe en 3^{ème} ligue.

Les juniors D-E-F

Les juniors (D, E, F et G) évoluent sous les couleurs du FC Saint-Sulpice. Ils ne font l'objet d'aucun classement. Notre principal objectif est de bien les entourer et de leur faire découvrir et aimer ce sport, grâce à des entraîneurs compétents et formés ou en cours de formation.

Nous remercions les entraîneurs Guy, Matteo, Hugo et Boubbaker pour leur travail et leur investissement avec nos juniors.

Les juniors B – FRM

Pour rappel, le regroupement Foot Région Morges (FRM) concerne les clubs suivants : Saint-Sulpice, Lonay, Echandens, Echichens et Tolochenaz. Certains de nos juniors évoluent dans l'un ou l'autre de ces clubs.

Nous sommes très fiers de notre groupement qui, année après année, nous réserve de belles surprises. Cette année, nos juniors B promotion, qui évoluent sur le site de Saint-Sulpice, ont été promus en B Inter et ont remporté la Coupe vaudoise qui a eu lieu à Grandson.

Ils ont également été qualifiés pour les finales de la Coupe romande, à laquelle participaient également les cantons de Genève, Valais, Jura, Fribourg et Neuchâtel. Et ils ont remporté ces finales romandes !

Merci à ces jeunes et à leur entraîneur Pedro pour cette brillante saison.

Merci également à notre B1, avec à sa tête M. Martins, pour leur performance en finissant dans le milieu de classement.

Informations générales

En raison de l'instabilité due au Covid-19, nous avons dû annuler notre traditionnel repas de soutien organisé en octobre 2021. C'est une rentrée financière importante qui n'a pu être réalisée.

En raison des difficultés financières liées à la fermeture des terrains, à l'annulation du repas de soutien, aux difficultés à encaisser les cotisations des joueurs « actifs », le club a présenté une perte lors de l'AG de septembre 2022.

Nous soulevons également le problème des factures électriques qui se montent à quelque CHF 6'000.- par an. Nous avons demandé à la Commune un soutien pour ces charges, mais ces demandes ont été refusées.

Il est important de souligner que les tournois organisés en juin (Graines de Foot et Tournoi du Laviau) sont essentiels à la bonne marche financière du club. En effet, les liquidités obtenues lors de ces événements nous ont permis de régler les factures en suspens du 1^{er} tour.

Nous profitons aussi de ce rapport pour remercier la Commune de Saint-Sulpice pour son soutien financier annuel.

Il ne faut pas oublier nos fidèles membres supporters du Club des 100 ou du Gold Club ainsi que nos sponsors « panneaux » dont le soutien est très important. Bien sûr, il en faudrait davantage mais ces entreprises sont toujours très sollicitées.

En raison des difficultés à recruter des joueurs motivés, engagés pour le club et réglant leurs cotisations et amendes, le comité a pris la décision de retirer l'équipe d'actifs pour la prochaine saison.

Il reste à savoir si nous pourrions recréer rapidement une équipe d'actifs, qui repartirait en 5^{ème} ligue.

Le comité pour la nouvelle saison 2021-2022

Le comité du FC Saint-Sulpice se compose des membres suivants pour la saison, qui a débuté le 1^{er} juillet 2021 :

Président :	JOTTERAND Blaise
Vice-président :	MAZZEO Luigi
Caissier :	VULLIAMY Patrick
Secrétaire :	VUILLE Françoise
Club Supporter :	FROSSARD Nathalie
Coach J+S, Club corner :	POMPILIO Urso
Membre :	DELATOUR Patrick

Le comité a été élu à l'unanimité lors de l'assemblée générale. Il se réunit chaque mois en fonction de l'ordre du jour.

Informations générales

Adresse : FC Saint-Sulpice-Sport
Chemin du Laviau 17 - 1025 Saint-Sulpice
Téléphone : +41 21 691 47 67
secretariat@fcsaintsulpice.ch / www.fc-saint-sulpice.com

*Patrick Vulliamy, caissier
Saint-Sulpice, le 7 mars 2023*

FÉDÉRATION SUISSE DE GYMNASTIQUE (FSG) – SECTION SAINT-SULPICE

Évènements organisés

La Raclette au Laviau, le 17 juin

Un immense succès grâce à une météo formidable. Plein de bénévoles, mais encore pas assez face à l'affluence. Dans ce cadre, nous avons atteint le maximum raisonnable, soit 700 raclettes sur trois doubles fours en 3h30. Les desserts ont été pris d'assaut dans l'attente des raclettes.

La Rencontre Sportive du 1er octobre

En salle de gym, une petite édition de 60 jeunes, principalement non-membres, des anciens qui n'ont pu continuer la gym le lundi, peu d'inscriptions dans les groupes en lien avec cette manifestation.

Forts de cette année qui se déroulait normalement, nous avons osé remettre en route **une soirée pour les enfants et leurs parents**.

Une Pasta Party avec des productions gymniques entre les différentes parties du repas. Le tout au foyer, entre 18h30 et minuit. Succès tout simple et apprécié des familles. But atteint.

Participation aux manifestations locales

Lors des **100 ans de l'Abbaye des Lacustres** de Saint-Sulpice début juillet, notre porte-drapeau a représenté la Société tout au long de la manifestation. Dans nos honoraires figurent de nombreux membres de cette société qui ont aussi participé.

Le **1er août** au Débarcadère, participation habituelle de la Gym pour préparer les repas.

Cap sur l'Ouest : présence de trois membres du comité au stand des Pierrettes, petite édition en raison d'une météo mitigée.

Participation aux Tirs inter-sociétés.

Noël au village, la météo nous abandonne, une reprise un peu triste. La Gym offre toujours la Raclette, la Commune a sponsorisé les différentes sociétés pour cette manifestation.

Matériel

La Société de Gym offre l'accès à ses armoires et à son matériel aux pompiers et à la jeunesse. Le LUC Volley accède à une armoire dans laquelle il dépose ses ballons pendant l'hiver et le groupe gym du réseau 4S accède à une autre pour ranger son matériel.

Effectifs de la Gym au 19 janvier 2023

Membres actifs : 127

Enfants 63

Adultes 64

Membres non actifs en salle : 55

Passifs 19

Honoraires 30

Libres 6

La mixité est quasiment à 50% dans toutes les catégories d'âge.

96% des enfants et 88% des adultes habitent la commune. Les autres viennent d'Ecublens et de Lausanne.

Cours proposés

La Gym offre des cours variés, selon les tendances et les qualités de ses moniteurs : gymnastique, basket, badminton, aérogym et yoga.

Tous les membres sont inscrits à la Fédération suisse de gym et les enfants jusqu'à 18 ans à Jeunesse et sport. Les moniteurs des enfants sont tous formés à Jeunesse et sport.

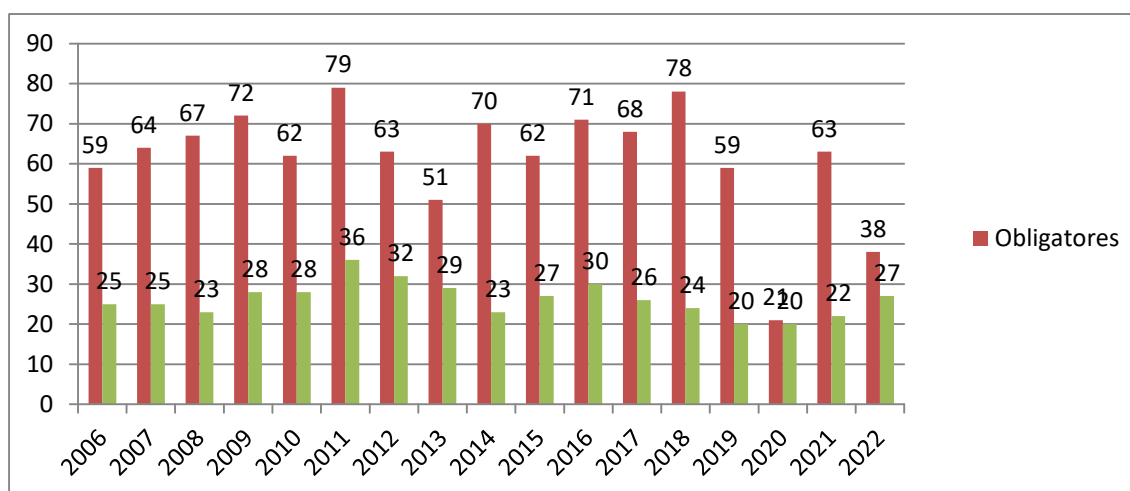
Plus de renseignements sur le site de la gym : <https://mein.fairgate.ch/gymstsulpice/>

Cédric Glauser, Président FSG (2001-2021)
Mars 2023

SOCIÉTÉ DE TIR DE SAINT-SULPICE

Tirs militaires obligatoires (TO) et tirs « en campagne » (TC)

Graphique relatif au nombre de tireurs en TO et TC :



La forte diminution des tireurs astreints au TO est liée à une confusion sur la date de fin, soit du 30 septembre (période Covid-19) au 31 août (retour à la date normale). La conséquence est qu'un nombre important d'astreints ont dû passer une journée au stand de tir de Vernand comme compensation... Ceci malgré tous les moyens de communication utilisés (réseaux sociaux, sites internet, etc.).

Belle participation pour le tir en campagne, réalisé aussi dans notre stand de Colombier et dans celui d'Echandens : 27 tireurs, contre 22 l'année précédente.

Meilleurs résultats : Valérie Porchet Montagner au TO avec 80 sur 85 maximums et au TC par Yorick Klipfel avec 67 sur 72 maximums.

Championnat de groupes

Implication avec un groupe à domicile (soit 5 tireurs) pour les premier et deuxième tours. Pas de qualification pour la finale vaudoise au stand de Vernand.

Les maîtrises « en campagne » délivrées par la Société Vaudoise des Carabiniers

Pour 2022, la société de Tir de Saint Sulpice a enregistré une demande pour l'obtention de la 1^{ère} « maîtrise en campagne », soit Yorick Klipfel, réunissant les 16 mentions soit 8 en TO et 8 en TC.

Tir Inter Comités Giron Senoge-Venoge

Ce tir a réuni les comités des sociétés de tir de Vuillerens, d'Echichens, de Lonay, de Villars-sous-Yens, de Romanel-sur-Morges et de Saint-Sulpice avec plus de 32 tireurs le mercredi 7 septembre 2022. Le meilleur résultat a été obtenu par Echichens avec une moyenne de 86,40 pts sur 100 (10 cps sur cible A10).

Les tirs inter-sociétés de Saint-Sulpice

Le dimanche 9 octobre 2022 a réuni des membres de la Gym Hommes, Gym Femmes, de l'Abbaye des Lacustres, de l'Amicale des pompiers de Saint-Sulpice (SDIS) et de notre société pour une expérience de tir à 300 mètres. Bravo à l'Amicale SDIS qui a « raflé » les trois challenges mis en jeu !

Championnat individuel vaudois

Pas de participation des membres suite aux limitations de jours de tirs.

Activités dans l'Union des Sociétés locales

Participation à la tenue des stands :

- Du 1^{er} août sur la place du Débarcadère.
- Aux Pierrettes dans le cadre de la « Ruée vers l'Ouest » (Cap sur l'Ouest) fin septembre.

Autres activités

- Remplacement des 4 cibles « master » avec une contribution financière de notre Commune ;
- L'Assemblée générale s'est tenue le jeudi 1^{er} avril 2022 à l'Auberge Communale ;
- Contribution opérationnelle aux deux séances des tirs de l'Abbaye des Lacustres ;
- Participation de 8 tireurs au Tir Cantonal Vaudois 2022 à Payerne avec un excellent résultat de Valérie Porchet Montagner : 91 pts sur 100 (10 tirs sur cible à 10 pts) ;
- Maintenance du site internet : www.tir-saint-sulpice.ch

En résumé pour 2022 : une activité relativement dense, 26 séances de tir. Un grand merci à nos moniteurs, au comité et à notre trésorière Mme Valérie Porchet Montagner pour leurs présences assidues au stand.

Marcel-A. Panzera, Président
février 2023

ABBAYE DES LACUSTRES

Année exceptionnelle, année du 100ème anniversaire de notre Honorable société, beaucoup de projets, d'idées à mettre en place pour une organisation que nous voulons à la hauteur de l'événement.

Le travail ne manque pas cette année : chaque mois a son lot de séances avec nos partenaires, les écoles, la police, la collaboration avec les 100 Suisses, les Milices Vaudoises, les Paysannes Vaudoises, les Pirates d'Ouchy et leur « navire amiral » la Vaudoise, la SDD, les sociétés locales participantes, afin que tout fonctionne. Ainsi qu'une collaboration avec la société des Vieux C, qui ont décoré la cantine de façon exceptionnelle.

Arrive le moment tant attendu, le montage de la cantine et la pose des sapins en juin, gros travail avec l'aide de la Jeunesse et de quelques membres de la société.

Place à la fête, les 2-3-4 juillet. Les souvenirs sont là maintenant !

Autre événement marquant cette année : le 175ème anniversaire de notre société marraine, l'Abbaye des Patriotes d'Ecublens. Pour le célébrer dignement, nous leur avons offert et avons planté un arbre, que la Municipalité d'Ecublens a accepté dans son parc de Mon Repos.

Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui nous ont aidés à l'organisation de notre fête du centenaire, à la Municipalité et à son Service de la voirie pour leur précieuse écoute.

Nous vous informons que quelques membres du Conseil prennent une retraite méritée. Il s'agit de MM. Daniel Bryois, porte-drapeau, Jean-Louis Radice, ménestrel, Éric Weigle, huissier, et Robert Ryser, abbé-président. Un nouveau comité est mis en place et vous sera présenté dans un avenir proche.



Robert Ryser, Abbé-président
mars 2023

JEUNESSE DE SAINT-SULPICE

Rapport d'activités 2022

Membres du comité de la Jeunesse pour l'année 2022 :

- Président : MOSER Cyrille
- Vice-présidente : GOLAZ Hélène
- Trésorier : GOLAZ Cyril
- Greffière : LUCIBELLO Louana
- Huissière : TUKEL Déborah-Lee

Total des membres : 12 personnes.

Nous avons participé à l'Abbaye ainsi qu'aux manifestations de l'USL :

- Fête du 100ème de l'Abbaye des Lacustres les 2, 3 et 4 juillet
- Fête nationale du 1er août
- Cap sur l'Ouest le 25 septembre
- Noël au village le 15 décembre

Nous avons organisé nos manifestations :

- Notre traditionnel tournoi de pétanque le 11 juin
- Un tournoi de volley le 5 novembre
- Un repas de soutien le 26 novembre

La Jeunesse a emménagé dans son nouveau local, sous le foyer des Pâquis, au début de l'année. À la suite du désir de se procurer un nouveau drapeau pour remplacer l'ancien, fatigué par les années, nous avons décidé de lever des fonds afin d'y parvenir. Nous avons commencé ces démarches en milieu d'année.



Cyril Golaz
Greffier de la Jeunesse de Saint-Sulpice

TAEKWONDO - CLUB DE SAINT-SULPICE

Courtoisie - Intégrité - Persévérance - Contrôle de soi - Courage

1. Informations générales sur l'association

Équipe dirigeante :

Président : MILARD JURCZENKO Raphaële
Trésorier : POJER Florence
Secrétaire : BOISSIER Pomme
Entraîneur : OVIEDO Pinto Fernando
Vérificateurs aux comptes : RUIZ Carlos et SZEGEZDI Georges

Horaire des cours :

- Enfants 4-7 ans : mardi et jeudi 15h30-18h00
- Enfants 8-10 ans : mardi et jeudi 18h00-19h00
- Enfants 11-15 ans : mardi et jeudi 19h00-20h00



Tous les entraînements se déroulent dans les salles de gymnastique du Collège des Pâquis n°1 et n°2.

Cotisations :

La cotisation annuelle est de CHF 500.00.

Formes de paiement :

Uniforme (Dobock) :	CHF 50.00
Ceinture ;	CHF 40.00
Déductions Famille :	CHF 50.00 par enfant

2. Rapport d'activité de l'association

Le nombre d'inscrits est passé de 112 à 136 à la rentrée de septembre 2022. Nous avons dû refuser une dizaine d'inscriptions. Tous les élèves habitent et fréquentent l'école à Saint-Sulpice.

Achats de matériel et frais de fonctionnement :

- | | |
|---|----------------|
| - Recettes/Cotisations des membres : | CHF 72'695.00 |
| - Rétribution pour entraîneurs et moniteurs : | CHF 39'730.00* |
| - Achat de matériel d'entraînement : | CHF 5'160.00 |
| - Assurances et cotisations AVS : | CHF 8'380.00 |

*Il reste les mois de janvier à juin à payer.

Le club déclare depuis 2021 les salaires à l'AVS et prend en charge l'assurance accident. Les documents détaillés de la comptabilité ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales sont à disposition si besoin.

Engagement social :

Notre entraîneur Fernando Oviedo a continué à former les moniteurs. Ces derniers se forment également auprès de la fédération suisse de taekwondo. Deux jeunes (16-17 ans) du club s'investissent pour aider les moniteurs.

Collaboration avec l'association KIO à Medellin en Colombie : cette société donne des cours de taekwondo bénévolement aux jeunes issus des quartiers défavorisés. Les élèves se sont échangés des lettres.

Un don de CHF 2'233.- a été envoyé à l'association (don des élèves et Noël au village).

Un entraîneur de la fondation KIO est venu nous rendre visite au mois de janvier. Lui et nos élèves ont beaucoup apprécié cet échange.

Activités du club :

- 23 mars 2022 : AG du club au foyer
- 10 avril 2022 : tournoi interne
- Juin 2022 : Passage des ceintures pendant les cours
- 17 juin 2022 Cérémonie de passage des ceintures en 3 groupes
- 1^{er} août
- Cap sur l'Ouest : crêpes
- Noël au village : crêpes

3. Agenda 2023

- 15 mars 2023 : AG
- 7 mai 2023 : tournoi interne
- Début juin 2023 : passage des ceintures pendant les cours
- 18 juin 2023 : cérémonie de passage des ceintures
- 27 juin 2023 : barbecue au Laviau
- Championnat et tournois en Suisse : pas de dates définies

Avec un budget annuel de plus de CHF 70'000.-, le club de Taekwondo aurait besoin d'un support financier de la Commune afin d'offrir des cours de qualité en termes de moniteurs et d'effectifs.

Avec nos plus sincères remerciements pour votre support.

Raphaële Milard Jurczenko, Présidente

TCSS – TENNIS CLUB DE SAINT-SULPICE

Les courts ont de nouveau été préparés très tôt par la société Realsport ; ils ont permis de jouer en journée dès la mi-avril, bien avant l'apéritif d'ouverture qui s'est déroulé le 1^{er} mai.

Les quatre équipes interclubs engagées en 2022 se sont très bien comportées. L'équipe dame est arrivée 3^{ème} de son groupe, composé de plusieurs grands clubs comme Yvonand, Fairplay Pidoux ou Gland. Une nouvelle équipe messieurs, composée de jeunes et menée par leur capitaine Edouard Cattin, s'est maintenue en 2^{ème} ligue. Quant aux « vieux », ils étaient répartis en deux équipes jeunes-seniors qui ont toutes deux joué la promotion. L'équipe de Julien Ducommun est passée très près d'une promotion en 1^{ère} ligue, perdant le dernier match de promotion contre le club de Sion 5-4 (perdant trois matchs au 3^{ème} set).



Du côté des juniors, nous sommes ravis du retour d'une équipe filles qui s'est bien défendue pour ses débuts en compétition. Nous nous réjouissons de les retrouver l'année prochaine. Quant aux garçons, quatre équipes étaient inscrites. Les garçons de 18&U sont arrivés premiers en gagnant tous leurs matchs et en devançant Yverdon. Les deux équipes de 15&U engagées sont arrivées 2^{ème} (même nombre de point que le 1^{er} !) et 3^{ème}. Enfin, les 12&U, débutant la compétition, ont terminé derniers d'un groupe relevé puisqu'il était composé du Stade Lausanne, de Leysin et d'Epalinges.

Les cours de tennis juniors, sous la houlette de notre professeur Brice Lapeyre, ont à nouveau remporté un franc succès, tout comme les stages proposés durant les vacances d'été et d'octobre. Brice a été aussi, pour la seconde fois, parfaitement secondé par Sevan Imhof. Nous sommes ravis de pouvoir compter sur cette équipe de professeurs qui permettent aux jeunes non seulement de progresser mais aussi d'avoir du plaisir à pratiquer leur sport, en faisant de la compétition ou non. Cette joie de pratiquer le tennis s'est vérifiée à la nuit des juniors organisée début juin. Cette manifestation a représenté une réussite auprès des enfants qui ont envahi les courts comme auprès des adultes, tout heureux de se retrouver sur la terrasse pour manger une grillade ou déguster une crêpe préparée par les juniors Thomas Bérard et Marwane Meylan (bien aidés par Emma Joz-Roland).

En septembre se sont déroulés nos tournois internes qui ont connu une légère baisse de participation. Chez les dames, les deux finalistes commencent à bien se connaître. Cette fois-ci, Debora Zurru a pris le dessus sur Isabelle Udin. Chez les hommes, Brice Lapeyre a retrouvé son titre en battant Reto Gehring. En double, les titres sont revenus chez les dames à Susanna Belmont et Debora Zurru, chez les messieurs à Jonas Burdel et Maxime Schlaepfer, et en double mixte, à Emma Joz-Roland et son père Anthony. Le dimanche des finales, plusieurs personnes sont venues déguster un burger sur la terrasse du club et encourager en même temps les juniors et les adultes qui luttèrent pour le titre. La saison s'est terminée fin novembre, avec des courts restés ouverts jusqu'au terme de la saison, dans un état remarquable que peu de clubs peuvent se targuer d'offrir à leurs membres.

Je tiens à remercier tous les membres qui participent à la vie du club et qui nous aident lors des manifestations. Je souhaite aussi redire toute ma reconnaissance à notre concierge, M. Meyer, qui accomplit un travail d'entretien fabuleux, à M. Lapeyre et à M. Imhof, nos deux professeurs de tennis qui encadrent précieusement tous les enfants qui fréquentent les courts, et à tous les membres du comité qui s'engagent sans compter pour que le club continue à bien se porter.

Romain Bérard, Président

CLUB DE PLONGÉE DE SAINT-SULPICE

Le club de plongée a effectué en 2022 des sorties plongées sur des sites différents, dans des lacs différents et de jour ou de nuit (voir liste ci-dessous).

De plus, nous sommes plus présents sur les réseaux sociaux avec un compte Facebook, ainsi qu'un site internet et un compte Instagram (créé en juillet 2020) qui permet de rendre visibles les activités du club.

Nous avons pu célébrer en plein air notre fête traditionnelle de Noël pour le plus grand bonheur de nos membres.

Nous constatons cependant une baisse de participation dans les sorties organisées par le comité. Ce dernier s'est engagé à travailler, de janvier à mai 2023, sur de nouveaux projets qui permettront de relancer des activités au plus proche des besoins des membres.

Valentine Posse-Blanc, Secrétaire



Date	Activité	Lieu
20.01.2022	Plongée club	Saint-Prex
25.02.2022	Nettoyage des locaux	Saint-Sulpice
03.03.2022	Plongée club	Vevey
10.03.2022	Plongée club	Villeneuve
26.03.2022	Nettoyage des locaux	Saint-Sulpice
27.03.2022	Plongée club	Ripaille
05.04.2022	Plongée club	Saint-Prex
21.04.2022	Plongée club	Vevey
26.04.2022	Plongée club	Vevey
11.05.2022	Plongée club	Rivaz - Minoterie
11.06.2022	Plongée club	Abysse
14.06.2022	Plongée club	Saint-Prex
23.06.2022	Grillades pour les membres	Saint-Sulpice
02-04.07.2022	Abbaye	Saint-Sulpice
27.08.2022	Plongée club	Saint-Prex
01.09.2022	Plongée club	Villeneuve
06.09.2022	Plongée club	Rivaz - Gare
17.09.2022	Nettoyage des locaux	Saint-Sulpice
10.12.2022	Noël du club	Saint-Sulpice
15.12.2023	Noël USL	Saint-Sulpice



MANIFESTATION OFFICIELLE

1^{er} AOÛT – RETOUR AUX TRADITIONS

Après deux éditions perturbées par la crise sanitaire, la traditionnelle commémoration du 1^{er} août a pu être organisée dans des conditions normales en 2022.

Au programme : discours des autorités, chants, cortège, feu d'artifice, animation musicale et bal populaire.

Les conditions météorologiques ayant joué le jeu, les Serpelious ont été nombreux à assister à cette fête.



VISITE

DES SAINT-SULPISANTS A SAINT-SULPICE

Il existe une deuxième Saint-Sulpice en Suisse romande : une ancienne commune du Jura neuchâtelois, fusionnée avec huit autres en 2009 pour former la Commune de Val-de-Travers mais toujours fière de ses origines et... de son nom. Les Serpelious de Saint-Sulpice Vaud et les Saint-Sulpisants de Saint-Sulpice Neuchâtel avaient entendu parler les uns des autres, mais le contact manquait. La relation s'est établie en 2022, avec la proposition de la fanfare des seconds, l'Union de Saint-Sulpice (132 années au compteur), de venir se produire en concert sur les quais des premiers.

Aussitôt dit, aussitôt fait : le dimanche 21 août, une vingtaine de musiciens saint-sulpisants, accompagnés d'une joyeuse équipe d'enfants, se sont déployés devant le parc du Débarcadère pour offrir aux passants une collection de musiques de films. Le spectacle improvisé a été goûté par les promeneurs, à en juger par le grand nombre de personnes qui se sont arrêtées un instant sous les arbres pour écouter et battre des mains.



CULTES ET PAROISSES

Les relations entre l'État de Vaud et les communautés religieuses sont régies par diverses lois, qui règlent notamment les questions de reconnaissance et de subventionnement. Dans ce cadre, les communes sont chargées de la mise à disposition et de l'entretien des lieux de culte, de la rétribution des musiciens d'église, des sacristains et des concierges en faveur de l'Église évangélique réformée du Canton de Vaud (EERV) et de la Fédération ecclésiastique catholique vaudoise (FEDEC-VD).

PAROISSE PROTESTANTE D'ECUBLENS-SAINT-SULPICE

Rapport sur la vie de la paroisse en 2022

En 2022, avec l'éloignement du coronavirus, les activités paroissiales ont pu reprendre de façon habituelle à la grande joie de chacun.

C'est ainsi que le 22 janvier s'est tenue une « Fête au Motty » hivernale, pour remplacer celle de l'automne 2021. Une excellente choucroute a été concoctée par notre pasteur et son épouse, entourés d'une brigade de cuisine très efficace pour servir les hôtes de cette journée. L'apéritif a été agrémenté par les morceaux de la fanfare La clé d'argent et, en guise de café-concert, une prestation du groupe Ad'Opera a régalié les spectateurs amateurs des chansons de Gilles.

Les restrictions ayant été levées par le Conseil fédéral, notre journée de paroisse « Un jour pour donner » ainsi que les fêtes de Pâques ont été célébrées sans masque, avec le plaisir de se retrouver autour de petits déjeuners gourmands. A cette occasion, nous avons également rétabli la célébration de la Cène qui avait manqué à tous, même si la pandémie a tout de même laissé quelques traces puisque, depuis, nous offrons un service de petits verres à côté de la coupe commune.

Du 26 au 29 mai, une trentaine de paroissiens guidés par notre pasteur stagiaire Estelle Pastoris se sont rendus à Venise sur les traces de Dieu. Nous y avons visité monuments, musées, synagogues et ancien couvent de la Sérénissime de manière moins touristique mais plus enrichissante spirituellement, sans oublier les moments conviviaux et gustatifs. Tout a concouru à ce que ce voyage soit une réussite et marque un grand moment dans les souvenirs paroissiaux.

Le 18 août, les paroissiens ont pris congé de notre stagiaire qui finissait ses 18 mois dans notre communauté. Un culte et le repas qui a suivi dans le jardin de la cure ont permis à chacun de lui témoigner reconnaissance et amitié ainsi que de formuler des vœux pour son futur ministère dans la Broye.

Après que l'Assemblée de paroisse a accepté, en septembre, que la Paroisse emprunte une somme importante dans une banque de la place et que les travaux ont été attribués à l'entreprise PIKA d'Ecublens, la démolition préluant à la construction de la future Maison de Bassenges a enfin commencé. La ferme avait été complètement vidée pendant l'été pour préparer la venue des différentes entreprises. Pour rappel, cette maison comportera des locaux paroissiaux dont nous avons vraiment besoin, une garderie pour 40 enfants et des appartements à loyers abordables qui devraient assurer une mixité sociale à laquelle nous tenons. À la fin de l'année, au moment où les chantiers s'arrêtent pour la pause des fêtes de fin d'année, la parcelle de Bassenges était enfin prête pour accueillir les travaux dès la reprise de janvier. Nous profitons de ces lignes pour remercier chaleureusement tous ceux qui travaillent sans relâche à ce projet, particulièrement les membres de la Commission de construction et le groupe « garderie ».

L'automne 2022 a lui aussi retrouvé ses habitudes. Le 24 septembre s'est déroulée la « vraie » Fête au Motty sous la présidence de Cathie Haesslein. Cette dernière avait pris, dès 2020, le relais de Jacques Papaux, se chargeant de toute la partie administrative, de plus en plus compliquée. Mais cela en valait la peine car une fois encore la fête fut belle malgré la pluie du matin. Le soleil, revenu dès la mi-journée, a même permis que de nombreux visiteurs s'installent autour des tables préparées par des membres de la Jeunesse sur la nouvelle place. Désormais, nous ne proposons plus un marché aux fruits et légumes pendant la fête : celui-ci est remplacé par le Culte des récoltes le dimanche de la semaine suivante, au temple d'Ecublens. Les maraîchers se sont une fois encore montrés généreux et ont permis la vente de paniers bien garnis qui amènent un bel apport aux finances de la paroisse, tout comme, d'ailleurs, le Petit marché de Noël préparé par le groupe d'artisanat et de tricot de la paroisse et tenu juste avant le 1^{er} dimanche de l'Avent à la salle de paroisse du Motty.

Avec la poursuite, tout au long de l'année, des « Cultes Etincelles » et grâce à notre animatrice Enfance-FamilleS, Seuyin Wong Liggi, les plus jeunes n'ont pas été oubliés. Un programme établi dès l'automne 2021 a été mis en place à leur intention, suivant la volonté du Conseil et de l'Assemblée de paroisse de consacrer une grande partie de nos forces et de nos finances à redonner envie aux enfants et à leurs familles de suivre le Christ et de reprendre le chemin de notre Église.

Nous avons également poursuivi la diffusion de quelques cultes en Zoom, cultes initiés pendant la crise sanitaire. C'est l'occasion pour certains de nos paroissiens de participer même s'ils sont empêchés de rejoindre notre communauté.

Enfin, comme nous avons eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises, les cultes de l'Avent ont eu recours à trois ministres retraités ou extérieur, MM. Jean Zumstein, Daniel Marguerat et Yvan Bourquin qui ont, avec Patrice Haesslein, assuré chacun un aspect de ce chemin vers Noël. Pendant cette période, les fenêtres de l'Avent ont eu lieu dans toute la paroisse, tant à Ecublens qu'à Saint-Sulpice, avec une mention particulière pour les contes du 1^{er} dimanche, suivi du feu au Laviau, qui ont réuni un grand nombre de familles, la soirée à la ferme de Bassenges qui attire également beaucoup d'enfants et de parents et la fenêtre à Clair-Soleil qui a vu la collaboration très appréciée du petit chœur de la paroisse de Chavannes, inaugurant peut-être une plus grande interaction entre nos deux communautés, au moins pour nos aînés des EMS.

L'année s'est terminée par le culte de la veillée de Noël à l'église romane de Saint-Sulpice, où un petit chœur de paroissiens a interprété une composition originale d'Olivier Subilia et, bien évidemment, avec la participation toujours très appréciée de notre organiste Ezko Kikouchi. Le culte du matin de Noël était enrichi traditionnellement des chants du chœur d'hommes de l'Écho des Campagnes et des morceaux de flûte traversière de Christian Lehmann, accompagné à l'orgue par notre organiste tout aussi appréciée Valérie Nardin Baur.

Ce rapport ne saurait se terminer sans des remerciements à tous ceux et à toutes celles qui offrent de leur temps et de leur énergie pour leurs convictions au service de notre paroisse.

Nicole Livet
présidente du Conseil paroissial

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE DE SAINT-SULPICE

La communauté catholique de Saint-Sulpice bénéficie d'un lieu de culte en la chapelle Sainte-Claire située à la rue du Bochet 37. Elle fait partie de la grande paroisse Saint-François de Renens, qui englobe les cinq communes de Renens, Ecublens, Chavannes, Crissier et Saint-Sulpice.

Les événements marquants de l'année 2022 ont été les suivants :

- La traditionnelle soupe œcuménique de Carême a été servie le 8 avril dès 18h dans la chapelle Sainte-Claire, en présence d'une cinquantaine de fidèles des communautés catholique et protestante.
- Le 15 mars, une conférence du RP Jean-Bernard Livio a été organisée à la chapelle par les Dames de Morges. Le sujet était la cohabitation difficile des différentes religions dans la ville de Jérusalem.
- L'assemblée générale de la communauté catholique s'est tenue le 5 mai à la chapelle.
- Le 12 juin, célébration de la première communion pour une enfant de la commune à la chapelle.
- Le 15 juin à 14h30 s'est tenue à la chapelle la conférence de Madame Isabelle Parmentier, théologienne, sur la Bible des femmes.
- Le 3 juillet, célébration de la première communion pour une enfant de la commune à la chapelle.
- Du 18 au 23 juillet, un atelier d'interprétation de liturgie orthodoxe conduit par Alexandre Diakoff a été organisé à la chapelle pour une quinzaine de chanteurs et chanteuses.
- Le 4 septembre, la célébration œcuménique de rentrée s'est tenue à la chapelle à 11h15. Elle a été suivie d'un apéritif offert ainsi que d'un pique-nique canadien dans le jardin de la chapelle. Nous remercions encore la Commune de nous avoir prêté gracieusement les tables, les bancs ainsi que les tentes utilisés pour l'occasion.
- Le pèlerinage de la communauté catholique à l'hospice du Grand-Saint-Bernard a réuni une vingtaine de participants le 24 septembre.
- La communauté catholique a tenu un stand raclette lors de la fête des communautés de la paroisse de Renens, le 9 octobre.
- La fenêtre œcuménique de l'Avent s'est tenue le 20 décembre à 19h, en présence d'une quarantaine de personnes.

En outre :

- La messe dominicale est célébrée chaque dimanche à 11h15, en présence de nombreux fidèles de Saint-Sulpice et des environs ainsi que des hautes écoles voisines.
- Deux dimanches par mois, dans l'après-midi, la chapelle accueille la communauté malgache de la région pour la messe et la rencontre communautaire.
- Dans le courant de l'année, de nombreux baptêmes, quelques cérémonies funéraires ainsi qu'un mariage ont été célébrés à la chapelle.
- Enfin, trois chorales, Moussala, Chapelle Vocale et Hemiole, répètent chaque semaine dans la chapelle.

Je remercie les nombreux bénévoles qui assurent le succès des manifestations en s'occupant des fleurs, des lectures, de la préparation des locaux et de l'animation des cérémonies. Je formule le vœu que notre communauté reste vivante, ouverte et accueillante.

Le Président de la communauté catholique
Jean-Claude Brahier

ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE - PAROISSE DE RENENS ET ENVIRONS

La Paroisse catholique romaine de Renens et environs dispose de deux lieux de culte, l'église Saint-François à Renens et la chapelle Sainte-Claire à Saint-Sulpice.

Une commission de gestion interne agit en qualité d'intermédiaire entre le Conseil de paroisse et les communes intéressées pour examiner le budget, les comptes d'exploitation annuels et les propositions qui lui sont faites concernant l'entretien des églises.

Une nouvelle convention de répartition des frais entre les Communes de Lausanne, de Prilly et de Renens est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Elle se base sur le nombre d'habitants au 31 décembre et non plus sur le nombre de paroissiens.

La paroisse mène de nombreuses activités : offices religieux, catéchèses en français, italien, portugais, espagnol, malgache et ukrainien, groupes de prière, repas solidaires le dernier dimanche du mois, distribution de la soupe sur la place du marché, atelier solidaire de couture, visites aux personnes seules.

Parmi les dates marquantes de l'année 2022 figurent :

- Le 1^{er} septembre : Intégration officielle de la communauté de langue hispanophone au sein de la paroisse, rejoignant les communautés francophones, italophones et lusophones. Arrivée de l'abbé Ricardo Fuentes, jeune prêtre d'origine chilienne.
- Le 9 octobre : Fête interculturelle de la paroisse Saint-François avec messe, bénédiction des animaux suivie de nombreuses animations culturelles et culinaires.
- Le 19 novembre : Cena Italiana, repas de soutien préparé et animé par la communauté italophone.
- Le 11 décembre : Spectacle de Noël animé par la compagnie À fleur de Ciel qui a réuni près de 300 personnes.

L'année 2022 a vu le départ de Mme Manuela Pereira après 20 ans de présence à la cure et au service des plus démunis, avec la distribution des colis alimentaires le jeudi matin, et celui de Mme Florence Delachaux, secrétaire comptable, qui a quitté ses fonctions après 14 ans de bons et loyaux services.

PAROISSE DE LANGUE ALLEMANDE DE VILLAMONT

La Paroisse réformée de langue allemande de Villamont est comprise dans la circonscription des paroisses et des arrondissements ecclésiastiques de l'Église évangélique réformée. L'agglomération du rayon de la Paroisse de Villamont comprend 34 communes, dont Saint-Sulpice.

Selon les dispositions légales en vigueur, la Commune a participé aux frais d'exploitation de cette paroisse dès l'exercice 1996, au prorata du nombre d'habitants arrêté au 31 décembre de chaque année.

La paroisse réformée de langue allemande de Villamont propose deux cultes par mois, le 1^{er} et le 3^{ème} dimanche du mois à 10h. En 2022, elle a pu reprendre la tradition du café-partage « Kirchenkaffee » après le culte.

Chaque jeudi et vendredi, le temple est ouvert de 17h à 19h pour un moment de visite ou de recueillement personnel.

Un groupe de lecture biblique se rencontre une fois par mois. Une animation de type « bibliologue » a été proposée deux fois durant l'année 2022.

En automne, un culte « jazz », animé par Nicolas Orioli, professeur de clarinette et de saxophone à l'EJMA, et Claudia Bezençon, pasteure, a rencontré un franc succès.

Une distribution alimentaire et vestimentaire a été proposée chaque 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois. Cette offre a eu beaucoup de succès et a été subventionnée par Fondia (fondation pour la promotion de la diaconie de proximité dans le cadre de l'Église évangélique réformée de Suisse).

A la suite d'infiltrations d'eau, la terrasse de la maison de paroisse a dû être rénovée.

Le conseil de paroisse s'est réuni six fois durant l'année 2022.

COMMUNAUTE ISRAËLITE DE LAUSANNE ET DU CANTON DE VAUD (CILV)

La Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV) est une association culturelle constituée conformément aux articles 60 et suivants du Code civil suisse, reconnue en tant qu'institution d'intérêt public au sens de l'article 171 de la Constitution vaudoise. Son siège se trouve à Lausanne. Elle est membre de la Fédération Suisse des Communautés Israélites (FSCI) et de la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD).

Elle a pour but :

- de contribuer au maintien de l'esprit religieux et de la vie spirituelle selon les principes du judaïsme (Hala'ha), ainsi que de sauvegarder et de défendre les intérêts juifs ;
- d'assurer la célébration du culte, le maintien des usages religieux, l'instruction religieuse ainsi que les ensevelissements ;
- de créer et soutenir toute institution à caractère social et religieux intéressant le judaïsme ;
- de participer au dialogue inter-religieux.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les communes partenaires, dont Saint-Sulpice, sont liées à la CILV par une convention qui répartit entre elles les subventions dues.

WESTLAKE CHURCH

Une Église évangélique, la Westlake Church Lausanne, est implantée à Saint-Sulpice. Fondée en 2005, elle rassemble des fidèles de nombreuses nationalités, établis ou de passage dans la région, et communique en anglais. Elle loue chaque dimanche à la Commune le Foyer des Pâquis pour y célébrer un culte.

Sa vision est résumée en une formule : Enraciné dans l'Évangile, pour une transformation radicale.



CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Le rapport de gestion démontre que l'action de la Municipalité et le travail de l'Administration s'étendent à des domaines très divers.

La reconnaissance de la Municipalité est acquise à l'Autorité délibérante qui lui a accordé sa confiance tout au long de l'année.

Elle vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la Municipalité ainsi que des comptes communaux 2022 et du préavis s'y référant,
- des rapports de la Commission de gestion et des finances,

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2022, ainsi que le bilan tels qu'ils ont été présentés,
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :  E. Dubuis

La Secrétaire :  M. Fournier



Saint-Sulpice, le 8 mai 2023



SIGLES ET ACRONYMES

AAS.....	Agence d'assurances sociales
ACI	Administration cantonale des impôts
AD.....	Active Directory (console d'administration Microsoft)
AJESOL.....	Association pour l'accueil de jours des enfants du sud-ouest lausannois
ALM	Agglomération Lausanne Morges
AMO.....	Assistant à maître d'ouvrage
ANOSS	Association pour les nouvelles orgues de Saint-Sulpice
AO.....	Amende d'ordre
APE.....	Association des parents d'élèves
APG	Allocations pour perte de gain
APREMADOL	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois
ARASOL	Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois
ASE	Assistant socio-éducatif
ASP.....	Assistant de sécurité publique
AVACAH.....	Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
BAMO	Bureau d'assistance au maître d'ouvrage
BHNS.....	Bus à haut niveau de service
CAD	Chauffage à distance
CDAP	Cour de droit administratif et public
CAMAC	Centrale des autorisations en matière de construction
CCL.....	Camping Club Léman (à Préverenges)
CDAP.....	Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal
CECB.....	Certificat énergétique cantonal des bâtiments
CdS.....	Chef de service
CISTEP.....	Commission intercommunale de la STEP
CMS.....	Centres médico-sociaux
CO	Code des obligations
CODIR	Comité de Direction
COH	Coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des hautes écoles
COPROJ.....	Comité de Projet
CPT.....	Cellule de pilotage technique (SDOL)
CRENOL.....	Couronne de la Région Nord-Ouest lausannoise
CRIDEC.....	Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux (Eclépens)
CSR	Centre social régional
CTA 118.....	Centre de traitement des alarmes 118
DAL.....	Direction des achats et de la logistique
DDP	Droit distinct et permanent (ou Droit de superficie, location à fin de construction d'immeuble)

DGE	Direction générale de l'environnement
DGMR.....	Direction générale de la mobilité et des routes
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DHCP.....	Dynamic Host Configuration Protocol (protocole réseau pour les paramètres IP)
DIT	Département des institutions et du territoire
DNS	Domain Name System (« système de noms de domaine »)
ECA	Établissement cantonal d'Assurance
EMCC	État-major cantonal de conduite
ERM.....	Association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la région morgienne
ERP	Enterprise Resource Planning, traduit en français par l'acronyme PGI (Progiciel de Gestion Intégré).
ET	Entreprise totale
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FEED	Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable
FSAE	Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance
GC	Génie civil
GCTA.....	Gestion coordonnée du trafic de l'agglomération Lausanne-Morges
GEOOL SA	GEOthermie de l'Ouest lausannois
GMAO.....	Gestion de maintenance assistée par ordinateur
GNSS.....	Global Navigation Satellite System
HT	Hors taxes
IF.....	Impôt foncier
IOS.....	Indice d'occupation du sol
LAA	Loi fédérale sur l'assurance accident
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LAPG	Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain
LATC.....	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
MCR.....	Mesures, commandes et régulation (système de pilotage à distance des bâtiments)
MO	Maître d'ouvrage
NPIV	Nouvelle péréquation intercommunale (vaudoise)
OAJE	Office de l'accueil de jour des enfants
OCR.....	Ordonnance sur les règles de la circulation routière
OFAS.....	Office fédéral des assurances sociales
OIBT	Ordonnance sur les installations électriques à basse tension
Opair	Ordonnance sur la protection de l'air
OPB	Ordonnance sur la protection contre le bruit
PAC	Pompes à chaleur
PAC	Plan d'affectation cantonal
PEC	Plan d'extension cantonal
PEP.....	Plan d'extension partiel
PFL-OL	Plate-forme Logement Ouest lausannois
PGIM.....	Plans de Gestion Intégrée de la Mobilité

POS	Porte d'orientation sociale
PPLS.....	Service de prestations de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire
RAQ	Responsable assurance qualité
RFFA	Réforme fiscale et financement de l'AVS (ex-3 ^e Révision de l'imposition des entreprises ou RIE III)
RMO	Représentant du maître d'ouvrage
SAMA.....	Samaritains
SDD	Société de développement
SCI.....	Système de contrôle interne
SDA	Surface d'assolement
SDD	Société de développement
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SDT.....	Service du développement territorial
SIA (normes)	Société suisse des Ingénieurs et des Architectes
SIE	Service intercommunal des énergies
SIL	Services industriels de Lausanne
SIMAP.....	Système d'information sur les marchés publics en Suisse
SPd	Surface de plancher déterminante
SRGZA	Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités économiques
STAP	Station de pompage
STEP	Station d'épuration (de Vidy)
STREL	Station de relevage
Subnet	Sous-réseau
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TIM.....	Transport individuel motorisé
TMRL	Transport de personnes à Mobilité Réduite de la région de Lausanne
TTC.....	Toutes taxes comprises
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
VIDIS	Vision Intégrée Défense Incendie et Secours
VLAN	Réseau local virtuel (Virtual Local Area Network)
VMware.....	Gamme de logiciels de virtualisation

ORGANISMES INTERCOMMUNAUX (sites et rapports)

Les rapports intégraux des associations, organismes et institutions auxquelles la Commune est liée sont à disposition sur support papier au Secrétariat municipal (www.st-sulpice.ch) ou sur les sites suivants :

Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL).....	www.ajesol.ch/l-ajesol/en-chiffres
Accueil familial de jour	www.st-sulpice.ch
Association du passeport-vacances de la région lausannoise (APVRL)	www.apvrl.ch
Association pour la prévention et le maintien à domicile (APREMADOL)	www.apremadol.ch
Association régionale d'action sociale de l'Ouest lausannois (ARASOL)	www.arasol.ch
Association des communes vaudoises (AdCV)	www.adcv.ch
Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois » – PolOuest	www.polouest.ch/rapport-de-gestion-2/
Bureau intermunicipal.....	www.st-sulpice.ch
CGN (Compagnie générale de navigation sur le lac Léman)	www.cgn.ch
Chalet « Les Alouettes » à Morgins.....	www.alouettes-morgins.ch
COH (Coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des Hautes écoles).....	www.st-sulpice.ch
Commission intercommunale de la taxe de séjour - FERL.....	www.st-sulpice.ch
Ecorecyclage	www.ecorecyclage.ch
Epura.....	www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/epura.html
ERM Épuration région morgienne	www.erm-step.ch
Établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice	www.st-sulpice.ch
Groupeement du triage forestier intercommunal de la Venoge	www.st-sulpice.ch
Inspection intercommunale des chantiers (IIC).....	www.iic-ol.ch
Lausanne Région	www.lausanneregion.ch
Mèbre et Sorge – Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge	www.st-sulpice.ch
Organisation régionale de protection civile – Lausanne Ouest (ORPC-ROL)	www.pcirol.ch
Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois.....	www.st-sulpice.ch
Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Chamberonne	www.st-sulpice.ch
Services industriels de Lausanne (SIL)	www.lausanne.ch/vie-pratique/energies-et-eau/services-industriels
Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL)	www.ouest-lausannois.ch
Transports publics de la région lausannoise (TL).....	rapportannuel.t-l.ch
Transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC)	www.mbc.ch
Union des communes vaudoises (UCV).....	www.ucv.ch
VALORSA SA.....	www.valorsa.ch

RÉPONSES À LA COGEFI

RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX VŒUX EXPRIMÉS PAR LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES DANS SON RAPPORT SUR LA GESTION 2021

1) Autorité : mettre en place un processus de gestion en cas de crise au sein de la Municipalité

Aucun processus formel de gestion en cas de crise au sein de la Municipalité n'a été mis en place. La Municipalité y est favorable mais elle a utilisé ses moyens administratifs limités à des travaux qu'elle a jugés plus urgents, notamment les tâches courantes à assumer au jour le jour. L'absence d'un secrétaire municipal fonctionnel pendant la majeure partie de l'année 2022 a été très pénalisante à cet égard et, en conséquence, de gros retards se sont accumulés dans certains domaines comme la rédaction de règlements internes et la réponse à des motions ou postulats du Conseil communal. Le renforcement du Greffe, désormais en cours après une longue période de sous-dotation, devrait permettre de combler en partie cette lacune en 2023.

2) Finances : Obtenir une répartition des entrées fiscales par classe de revenus

Période fiscale		2020	Avancement		88.01%	
Classe	Classe	Nbre	Total Revenu Commune	Total Fortune Commune	Impôt Communal Revenu	Impôt Communal Fortune
0	2'500	561	75'400	100'637'000	2'197	144'044
2'600	12'000	205	1'419'700	51'148'000	45'209	67'159
12'100	21'000	146	2'370'800	39'207'000	85'056	54'488
21'100	40'000	215	6'394'000	93'533'000	238'279	127'353
40'100	60'000	238	11'918'400	73'488'000	450'285	98'629
60'100	90'000	399	29'850'100	165'664'000	1'249'516	245'216
90'100	140'000	408	45'008'700	215'907'000	1'988'535	315'801
140'100	200'000	214	35'710'100	210'543'000	1'719'458	322'058
200'100	300'000	133	31'559'600	174'140'000	1'677'622	279'792
300'100	A plus	64	28'608'400	194'468'000	1'863'286	345'927
		2'583	192'915'200	1'318'735'000	9'319'443	2'000'467

Source : Statistique de l'Administration cantonale des impôts

3) Développement durable : modifier la composition de la commission municipale afin de respecter le règlement

La Municipalité a bien évidemment pour devoir et pour souci de respecter les règlements. Dans le cas précis, elle a préféré modifier le règlement que la composition de la commission. Le règlement né avec le Fonds sur le développement durable comptait diverses imperfections, qui ont été constatées au fil des mois. Il ne prévoyait ainsi la présence que d'un seul membre de l'administration communale alors que l'expérience a montré que deux d'entre eux avaient un rôle important à jouer dans le groupe : la déléguée au développement durable, bien évidemment, mais aussi le chef du Service de la voirie, qui pratique au quotidien le développement durable sur le terrain. Les réunions de la commission ont témoigné parallèlement de l'intérêt que pouvait avoir la présence de plus d'un « membre externe compétent », raison pour laquelle la Municipalité s'est proposé d'assouplir aussi le règlement sur ce point. La directive municipale ad hoc a été modifiée dans le même sens.

4) Infrastructure et énergie : obtenir une meilleure mise en évidence des économies sur l'éclairage public

En 2011, le Conseil fédéral et le parlement ont mis en place la stratégie énergétique 2050. De cette politique ressortent trois grands axes d'intervention :

- 1) Développer l'efficacité énergétique et les économies d'énergie ;
- 2) Développer les énergies renouvelables ;
- 3) Assurer un approvisionnement sûr et compatible avec la protection de l'environnement.

Un audit énergétique pour le réseau d'éclairage public a été effectué par les SIL en 2019. Cette étude avait pour but d'évaluer la situation courante, permettant de développer un réseau adapté aux usages et besoins des citoyens et de permettre de réaliser des économies d'énergie. À sa suite, il a été décidé de procéder au remplacement régulier des luminaires en fonction de leur consommation énergétique (remplacement par des LED) et de leur vétusté. De plus, lors de chaque remplacement, un abaissement de l'éclairage durant les heures creuses est systématiquement mis en place. Ont été ainsi remplacés treize luminaires au chemin de Champagne en 2021 et quinze bornes au parc du Russel en 2022.

Une analyse des consommations annuelles de plusieurs zones, présentée sous la rubrique « Éclairage public » du présent rapport, montre que la consommation en KW/h, hors nouvelles installations (RC1), a baissé de près de 5%. Cette diminution de consommation s'explique en partie par le remplacement de luminaires. Une extinction complète du biotope du parc du Russel ainsi que l'extinction complète du parc du Débarcadère entre 23h et 6h du matin vont dans le même sens.

5) Vie locale : obtenir une vue générale des subventions et aides non obligatoires

Les subventions et aides non obligatoires touchent des domaines très variés : par ordre d'apparition dans les comptes, elles concernent le développement durable (1140), la promotion économique (1410), les affaires culturelles et loisirs (1500), les sports (1700), l'administration des écoles (5000), l'enseignement primaire (5100), la bibliothèque publique et scolaire (5120), les camps, colonies et courses d'école (5700), les temples et cultes (5800) et les services communaux et régionaux (7100).

Certaines proviennent de taxes dont la vocation est précisément de distribuer des subventions. C'est le cas de la taxe pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable, qui alimente les subventions au développement durable (1140.3667.000), et celui de la taxe de séjour, qui alimente le Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise et Lausanne Tourisme (1600.3658.001), ainsi que les contributions à la promotion du tourisme (1600.3658.006)... tout en permettant d'organiser des événements dans notre commune.

À noter que cette catégorie de subventions représente des montants particulièrement importants, à hauteur de plusieurs dizaines de milliers de francs chaque fois : près de 60'000 francs au titre du développement durable, quelque 80'000 francs au titre de l'encouragement à de grandes institutions culturelles lausannoises et quelque 170'000 francs au FERL et à Lausanne Tourisme.

D'autres soutiens conséquents sont les aides à la sortie des aînés (près de 42'000 francs), à la Société de développement (25'000 francs), à la couverture de déficit de l'Abbaye (20'000 francs), à la paroisse catholique de Saint-François (20'000 francs), au journal *Le Serpeliou* (18'000 francs), aux courses d'école et aux camps de vacances (16'860 francs), au Centre de loisirs (9'925 francs) et à la chapelle Sainte-Claire (6000 francs). Ferment la marche des enveloppes qui permettent de distribuer des montants plus modestes, de quelques centaines de francs souvent, à des sociétés locales, à des pratiques sportives hors communes, à des aides sociales occasionnelles, à des activités de jeunesse, au passeport vacances, etc.

Ces subventions poursuivent des objectifs divers. Certaines sont destinées à favoriser des rentrées financières, en contribuant, par exemple, au développement touristique de la région. D'autres sont prélevées dans un but politique, afin de soutenir une cause importante comme le développement durable. D'autres, enfin, sont de nature sociale et visent à soutenir différentes catégories de population – notamment jeunes, familles et seniors – à assumer certaines charges ou à profiter de loisirs.

Renoncer à ces subventions ou aides non obligatoires aurait des effets très négatifs. Cela créerait un lourd dégat d'image dans la population et dans des organismes dont Saint-Sulpice reçoit beaucoup. Cela compliquerait le fonctionnement de certaines institutions comme l'école. Cela mettrait en danger la survie de certaines sociétés locales. Et, *last but not least*, cela nuirait à la qualité de vie de bon nombre de Serpelious.

